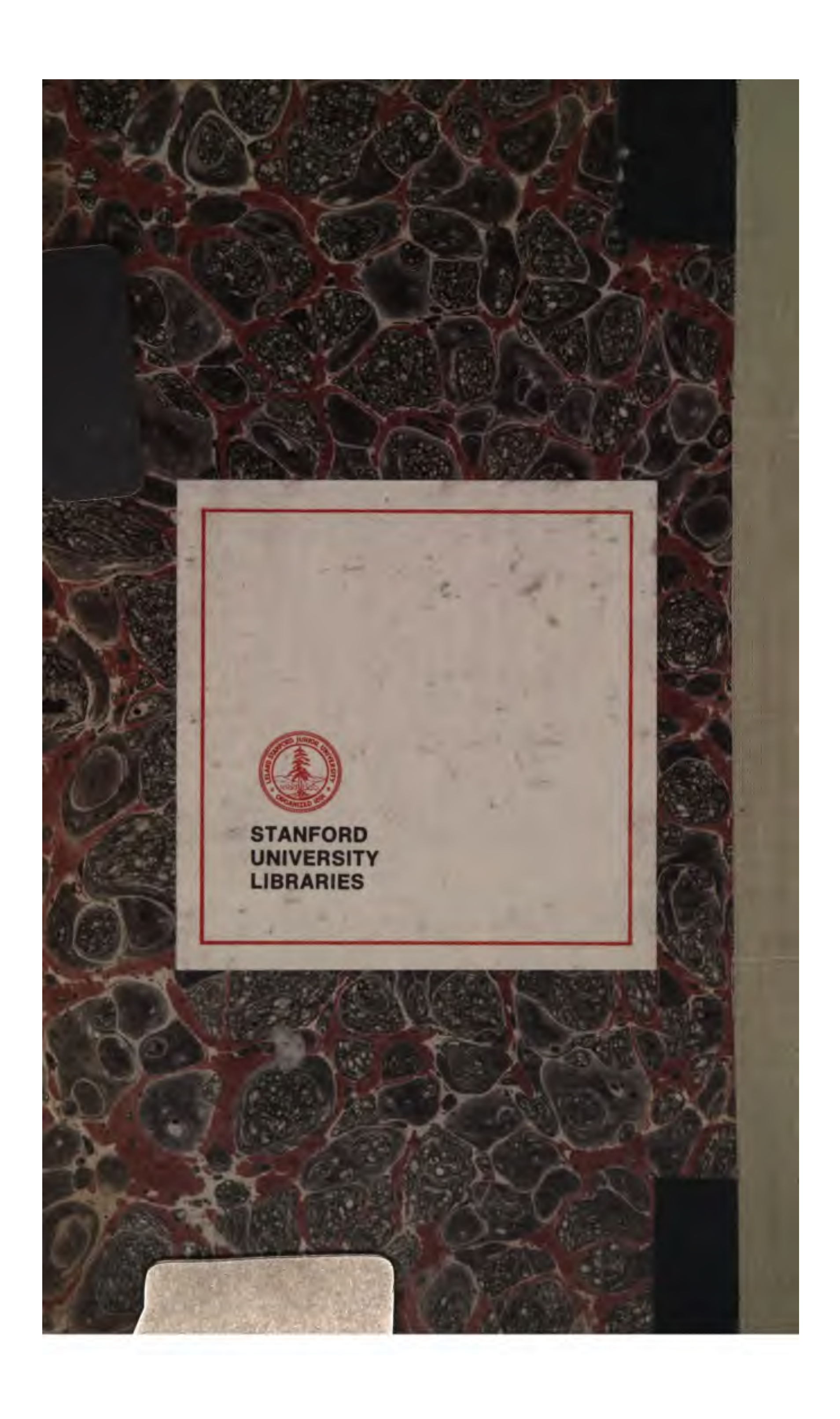
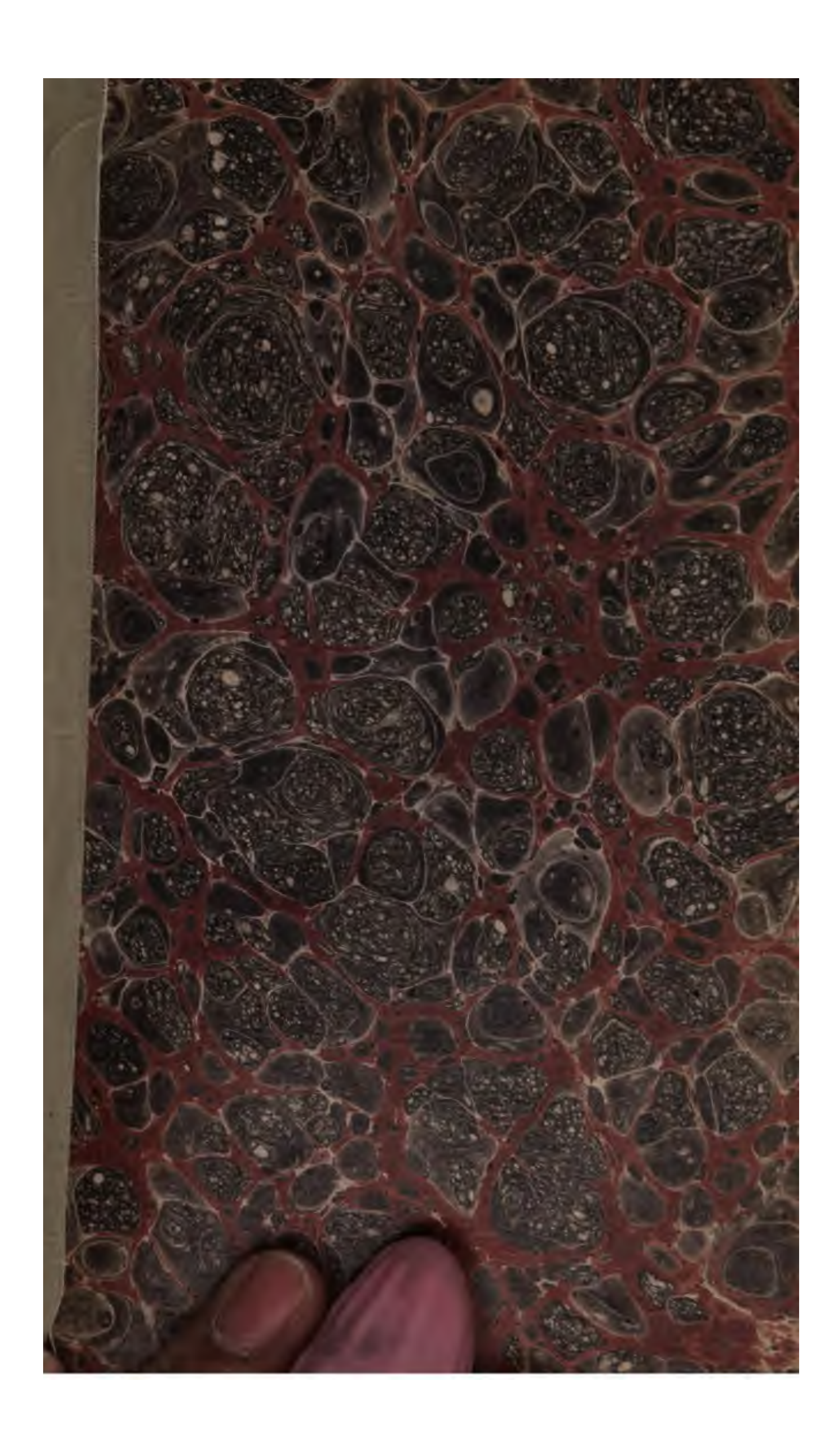
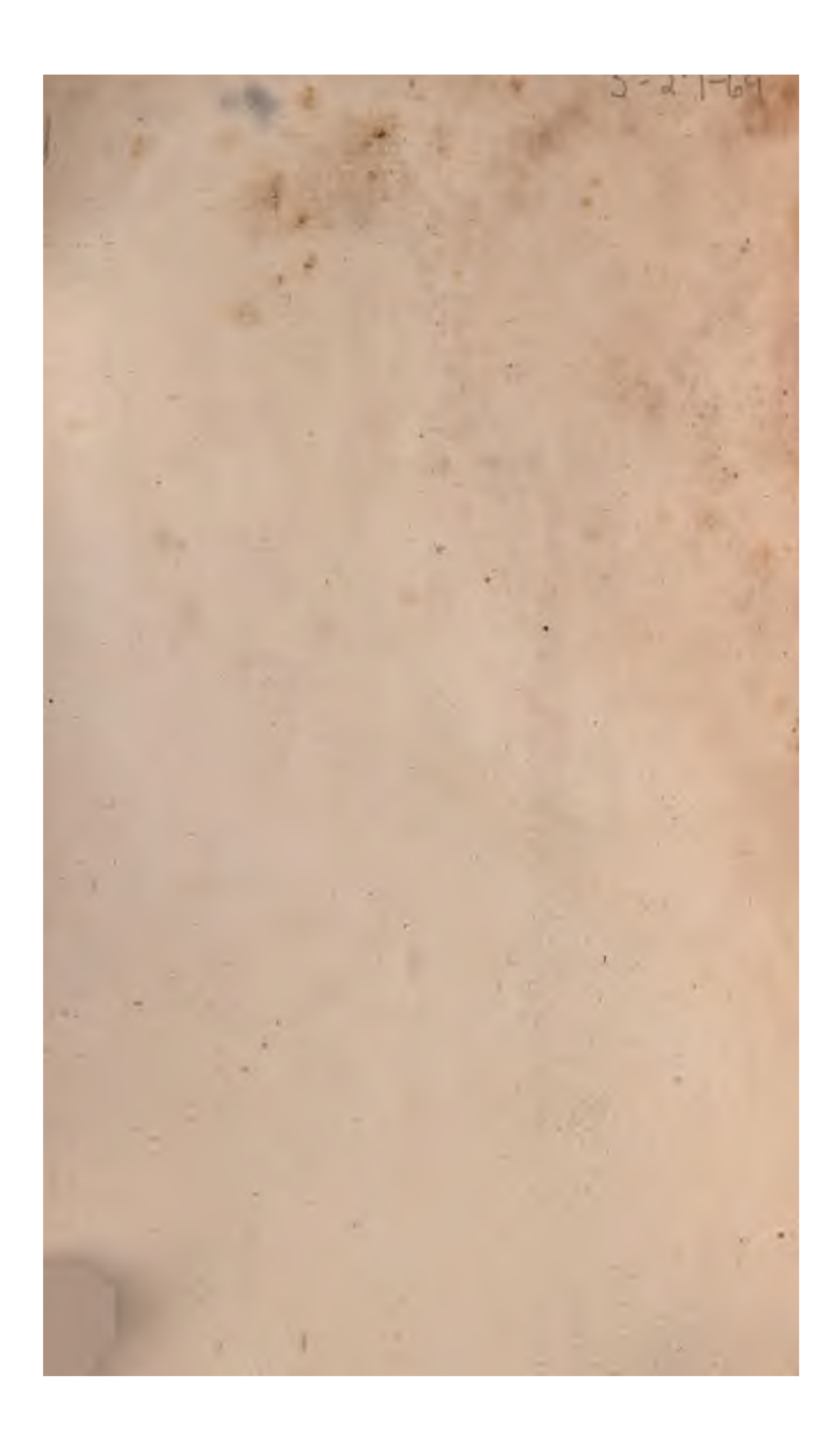



STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES




5-2-1-69

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

IV.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n. 80.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,
CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,
RUE GUÉNÉGAUD N° 9.

1827.



LIVRE DIX-SEPTIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE DIX-SEPTIÈME.

Mémoires de l'année 1604. Jetons présentés à sa majesté par Rosny. Mort de la duchesse de Bar, circonstances de cette mort et affaires qu'elle occasione. Délibérations du conseil sur le rétablissement des jésuites; conversation de Rosny avec Henri IV, et raisons qu'il apporte contre ce rétablissement; à quelles conditions ils sont rétablis; protection que leur accorde Henri. Le P. Cotton recherche Rosny. Mémoires contre le cardinal d'Ossat; sentiment de Rosny peu favorable à ce cardinal et à la politique des catholiques. Trahison de Nicolas L'Hôte : comment découverte; particularité sur ce sujet; examen de la conduite de Villeroi. Mémoire de Rosny sur les religions. Promotion de cardinaux, et affaires de Rome. Conversation curieuse de Henri avec Rosny sur les chagrins domestiques que lui causent la reine et la marquise de Verneuil.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

Je commençai cette année, comme toutes les autres, par un devoir auquel ma charge m'obligeait; c'est de présenter à leurs majestés deux bourses de jetons d'argent en faisant le salut ordinaire du premier jour de l'année. J'entrai de si grand matin dans leur chambre, que je les trouvai encore au lit. Outre les bourses d'argent, j'en avais fait faire deux de jetons d'or, qu'elles reçurent avec plaisir. Roquelaure, Frontenac et La Varenne étant entrés dans ce moment, l'on ne parla que de ces jetons d'or, dont l'emblême était une grenade ouverte, et la devise faisait allusion à un trait sur Darius [1] et Zophire, connu dans

[1] Je ne donne point ici l'explication de ces jetons, comme n'ayant rien d'intéressant; je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaisir peuvent voir la suite de ces jetons à la page sixième du second volume des anciens mémoires, où l'auteur les a rassemblés.

l'histoire ancienne. Cette idée fut d'autant plus du goût du roi, qu'il y trouva ce rapport avec les séditieux de France, qu'il m'avait ordonné, quelques jours auparavant, de tâcher d'y faire entrer. Sa majesté me fit présent le lendemain de son portrait dans une boîte ornée de diamans, et la reine envoya à mon épouse une chaîne de diamans parfumée, et des bracelets d'un grand prix.

La mort de madame la duchesse de Bar [1], sœur

[1] C'est sans aucun fondement qu'on a voulu trouver de l'empoisonnement dans cette mort; d'autres l'attribuent à des potions que la princesse prit pour devenir mère; c'est plutôt parce que les médecins de Nancy la traitèrent comme grosse, quoiqu'elle ne le fût point. André Du Laurens, que le roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux; mais la princesse était elle-même si persuadée qu'elle l'était, par l'extrême envie qu'elle en avait, qu'elle résista à tous les remèdes, s'imaginant que ce médecin ne cherchait qu'à lui sauver la vie aux dépens du fruit qu'elle croyait porter; au lieu qu'elle n'avait aucun regret de la perdre, pourvu qu'on pût conserver cet enfant prétendu. Elle persista dans cette idée et dans ces sentimens jusqu'au dernier moment qu'elle rendit l'âme, en disant toujours : « Sauvez mon fruit. » Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du Laurens avait jugé avec beaucoup d'habileté qu'au lieu d'une grosesse véritable, la maladie ne provenait que d'une tumeur ou enflure; d'où s'en était suivie une inflammation, pour n'avoir pas appliqué les remèdes propres à la dissiper.

Cette princesse a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorsqu'elle voyait des nouvelles mariées, ou qu'elle en entendait parler, elle faisait ce vœu en leur faveur, qu'elles aimassent autant leur époux qu'elle aimait le sien. Elle répétait

unique de sa majesté, qui arriva dans le commencement de cette année, fut le premier événement auquel la cour s'intéressa. Henri en parut sensiblement touché; il en porta le grand deuil, et il

souvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus* en celui de *Deus : Omnis amor magnus, sed aperto in conjuge major; hanc Venus, ut vivat, ventilat ipsa facem*. Son corps fut apporté à Vendôme, et mis à côté de celui de la reine Jeanne d'Albret, sa mère. Le pape venait enfin d'accorder cette dispense, si long-temps sollicitée; mais la duchesse mourut avant qu'elle fût arrivée en Lorraine.

Henri IV trouva fort mauvais que le nonce du pape, au lieu du compliment de condoléance qu'il recevait de tous les princes de l'Europe sur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de sa sainteté sur le salut de cette princesse, morte hors le sein de l'Église; et il lui répondit, avec quelque mouvement d'indignation, mais très-judicieusement, que, pour penser dignement de Dieu, il fallait croire que le moment même où l'on rend le dernier soupir suffit à sa grâce pour mettre quelque pécheur que ce soit en état d'entrer dans le ciel. « Je ne mets point, dit-il, le salut de ma sœur en doute. » *De Thou* et *Chronologie septénaire,* année 1604.

C'est contre l'opinion de ces historiens qu'Amelot de La Houssaye, dans ses notes sur les lettres du cardinal d'Ossat, avance en plus d'un endroit que cette princesse n'aimait pas plus son mari qu'elle n'en était aimée. Il juge plus sensément que le but du voyage que fit le duc de Bar à Rome était moins de solliciter la dispense de son mariage que de l'empêcher; mais que le pape n'eut garde de donner dans ce panneau. L'hôtel dont il est parlé ici, est l'hôtel de Soissons, appelé auparavant l'hôtel de la reine Catherine de Médicis, qui le laissa par legs à sa petite-fille, Christine de Lorraine; mais à cause des dettes de Catherine, il fut vendu en 1601, et acheté

voulut non-seulement que toute la cour le portât aussi, mais il le fit encore prendre au premier gentilhomme et aux officiers de sa chambre, au grand-maître et aux officiers de sa garde-robe, aux pages, en un mot, à tous ceux qui étaient de quartier, et la même disposition s'observa dans toute la maison de la reine.

Madame la duchesse de Bar avait laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étaient point encore acquittées, sans doute parce que cette princesse avaient été prévenue par la mort, puisqu'elle avait envoyé de Lorraine des joyaux pour être engagés et servir à satisfaire ses créanciers, qui avaient fait arrêt, tant sur les maisons que sur les meubles et autres effets de Madame. Ces maisons consistaient en son hôtel de Paris, une maison à Fontainebleau, et une autre à Saint-Germain, dont le roi son frère lui avait fait présent; et entre autres meubles, il y avait dans sa galerie, sa chambre et ses cabinets, des tableaux qui méritaient d'être conservés dans les maisons royales, et que le roi souhaitait avoir pour cet effet; mais on lui avait fait les dettes de

par madame la duchesse de Bar. Il fut revendu en 1604, cent mille livres, ou environ, au comte de Soissons, dont la fille, Marie de Bourbon, le porta en 1624, pour dot, au prince Thomas-François de Savoie-Carignan, grand-père du prince Eugène.

la duchesse si considérables, qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles, avant qu'elles eussent été liquidées; elles ne se trouvèrent monter qu'à vingt mille livres.

Je travaillai ensuite, par commission de sa majesté, à faire l'inventaire des meubles et des joyaux de cette princesse. Ce qui rendait cette discussion embarrassante, outre la nature différente des dettes et des effets, c'était la spécification de la part que pouvaient avoir à ceux-ci, le roi de France et le duc de Bar, et la revendication qu'ils faisaient l'un et l'autre des bagues que la princesse avait engagées à Paris. Un mémoire très-exact que madame de Pangeas nous communiqua, des bagues et joyaux de Madame, soit avant, soit depuis son arrivée en Lorraine, et de la consistance de ses meubles de France, fut la pièce qui nous conduisit dans cet inventaire. Le tout fut exactement vérifié, en présence de deux ou trois personnes du conseil, nommées par sa majesté, et des commissaires du duc de Lorraine; et cela fait, chacun des deux princes se remit en possession de ce qui lui appartenait, ou devait lui revenir de ces effets. Sa majesté destina l'hôtel de Paris à être vendu; aussi-bien en était-il encore dû une partie du prix de l'achat; la somme qui proviendrait de cette vente, partagée en trois, suffisait à satisfaire le premier vendeur, avec tous

les autres créanciers? La maison de Fontainebleau fut donnée par le roi à la reine, en propre, et celle de Saint-Germain à la marquise de Verneuil. Mais comme cette vente ne pouvait être consommée si tôt, et que les créanciers demandaient des sûretés, il fut convenu de leur consentement, entre les deux princes, que les bagues et joyaux seraient mis en dépôt entre mes mains, sans aucune autre caution que ma parole. Ils y restèrent jusqu'à l'année suivante, que la reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé par un acte daté du 28 juin 1605, et signé de Desmarquets et de Bontemps.

Je vais satisfaire à ma promesse de parler du rétablissement des jésuites. Malgré l'arrêt qui semblait devoir leur ôter à cet égard toute espérance, ils avaient trouvé les moyens de se rapprocher de la cour, et de s'y faire, jusque dans le conseil de sa majesté, un fort grand nombre de protecteurs et de partisans, dont la voix, jointe aux sollicitations pressantes et presque continuelles du pape, de la maison entière de Lorraine et d'une infinité d'autres personnes, soit du royaume, soit des pays étrangers, se trouva à la fin si forte, qu'il ne fut plus possible à Henri d'y résister. Il faut même convenir que ce prince ne se faisait pas en cela une grande violence. Quelques jésuites, auxquels ce qui s'était passé l'année précédente,

pendant le voyage de Metz, avait donné accès auprès de lui, en avaient profité avec tant d'adresse, qu'ils étaient parvenus jusqu'à s'en faire voir avec plaisir, et même jusqu'à approcher ensuite de lui familièrement. Ceux qu'on envoya ainsi tenter la fortune, et qu'on peut croire avoir été choisis avec tout le discernement d'une société qui se connaît bien en hommes, étaient les PP. Ignace, Mayus, Cotton, Armand et Alexandre; car le P. Gonthier ne se montra pas d'abord; le caractère de son esprit, plus ardent que souple, n'était pas alors de saison.

Lorsque les jésuites se furent assurés de cette manière d'une grande partie de la cour, et qu'ils crurent pouvoir se flatter que ce qui leur restait d'ennemis dans le conseil, ou seraient les plus faibles, ou ne pourraient contredire une proposition qu'on saurait être agréable au roi, ils présentèrent en forme leur requête à sa majesté, qui, ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à M. le connétable, d'assembler chez lui un conseil composé de M. le chancelier, MM. de Château-Neuf, Pontcarré, Villeroi, Maisses, le président de Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic et Caumartin, pour y entendre par la bouche de La Varenne, le plus zélé solliciteur des jésuites, les propositions de la société, et les raisons sur lesquelles

elle s'appuyait, en délibérer, et lui en faire son rapport [1].

[1] Le parlement de Paris ayant été informé de la résolution du roi au sujet du rétablissement des jésuites, députa vers sa majesté le premier président de Harlay pour lui faire des remontrances. Le discours de ce président fut plein de force et de dignité ; on peut en voir la substance dans de Thou, qui, après avoir rapporté en témoin occulaire ce qui se passa dans cette occasion entre le roi et son parlement, se plaint d'un écrit qu'on répandit alors sous le nom de *Réponse du roi aux remontrances du parlement,* et qui n'est qu'un tissu de reproches de la part de ce prince au premier président, et de louanges des jésuites, sa majesté n'ayant rien répondu autre chose aux députés du parlement sinon qu'elle les remerciait du soin qu'ils paraissaient avoir de sa vie, et qu'elle saurait prendre toutes les mesures pour ne courir aucun danger. La longueur et le tour de cet écrit déposent en faveur de Thou ; mais d'un autre côté cette réponse, vraie ou prétendue, de Henri IV est rapportée dans le quatrième tome des *Mémoires d'état de Villeroi,* p. 400. Elle est confirmée par Matthieu, historiographe de ce prince, auquel Henri IV fournissait lui-même des mémoires pour son histoire, t. 2, liv. 3. C'est sur cette autorité, qui est d'un grand poids, que le P. Daniel l'a citée dans son Histoire de France, in-fol., t. 3, p. 1939. Ce qui porte à croire que cette réponse de Henri IV est véritable, du moins quant au fond, c'est que de Thou ne laisse pas de convenir qu'après la réponse du roi, qui renfermait un ordre d'enregistrer son édit, le parlement ayant encore cherché les moyens d'éluder cet enregistrement, sa majesté fit venir une seconde fois les gens du roi, auxquels elle déclara sa volonté avec autorité, et même avec colère, et qu'ensuite elle envoya André Hurault de Maisses, l'un de ses secrétaires d'état, au parlement, pour y faire vérifier son édit sans aucune modification.

Sa majesté avait bien pensé à moi pour cette délibération; et si elle ne m'avait point nommé à M. le connétable, avec ces autres messieurs, c'est qu'elle jugea, comme elle le dit à L'Oserai, son premier valet de chambre, qui me le redit, que cette nomination ne me ferait pas plaisir; mais Sillery me servit ici un plat de sa façon. Il affecta, en parlant au roi, une surprise si naturelle de ce que ce conseil dût se passer sans moi, et il l'assaisonna si bien de toutes les perfides louanges dont se servent l'envie et la malignité, qu'il mit ce prince dans la nécessité de dire que j'en serais aussi. Le but de ce rusé courtisan était de faire retomber sur moi seul toutes les suites fâcheuses qu'on prévoyait également, et du refus, et de l'acceptation de la demande des jésuites, car tout le monde sentait bien que le pas était glissant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery, et je ne fus pas long-temps sans l'apercevoir bien plus clairement.

Ces messieurs étant assemblés, et moi avec eux, lorsqu'il fut question d'opiner, Bellièvre, Villeroi et Sillery jetèrent les yeux sur moi; et Sillery, prenant la parole, dit que ces messieurs me remettaient l'honneur de la délibération, comme à celui de la compagnie qui était le plus intelligent dans les affaires, et le mieux informé des volontés du roi. Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je

n'étais pas déjà trop bien disposé, acheva de me mettre de mauvaise humeur. Au lieu du compliment dont un courtisan aurait payé sa flatterie, je répondis sans déguisement à sa pensée. Je dis que je ne voyais pas de raison à changer l'usage reçu, d'opiner selon le rang, et encore moins dans un sujet où ma religion devait rendre mon sentiment suspect de partialité, à moins que ce ne fût à dessein de donner dans le public une interprétation peu avantageuse de mes paroles, comme je savais que plusieurs des assistans s'attendaient à le faire, et même l'avaient déjà fait d'avance, par des imputations bien gratuites sur un sujet dont on ne m'avait pas même entendu parler. J'ajoutai encore plus clairement que, quand j'opinerais le premier, je ne donnerais pas autant de prise à celui qui me parlait qu'il l'avait espéré; mais qu'enfin je ne le ferais point que je n'eusse auparavant consulté mon oracle; c'est que je voulais effectivement avoir un entretien avec sa majesté avant que de rien statuer sur la matière proposée. « A ce que je vois », reprit Sillery, en souriant malicieusement, et feignant d'ignorer le sens de mes dernières paroles, « il faudra que nous « attendions pour savoir votre avis que vous ayez « fait un voyage sur le rivage de la Seine, à quatre « lieues d'ici. » Il désignait Ablon, où se faisaient les assemblées des protestans. « Monsieur, lui ré-

« pliquai-je, votre énigme n'est guère bien en-« veloppée; et pour vous satisfaire, je vous dirai « que, comme, en matière de religion, les hommes « ne sont point mes oracles, mais la seule parole « de Dieu, en fait d'affaires d'état, je n'en ai point « d'autre que la voix et la volonté du roi, dont « je veux être particulièrement informé avant que « de rien conclure sur un sujet de cette impor-« tance. » Je pris ensuite un ton moins élevé, et en m'adressant à toute la compagnie, j'ajoutai qu'en effet la précipitation ne pouvait causer ici que de grands inconvéniens.

Après ce discours, qui pouvait bien passer pour cet acte de délibération que je n'avais pas voulu faire, le connétable parla, profitant de l'ouverture que je venais de lui fournir, n'étant pas fâché d'ailleurs de me rendre service : car, depuis celui que je lui avais rendu dans l'affaire du maréchal de Biron, il avait changé sa prévention contre moi en une affection sincère; il dit qu'il était de mon sentiment sur l'obligation de savoir, avant que de rien statuer, la disposition particulière de sa majesté; à quoi il ajouta qu'il ne serait pas même hors de saison de la prier d'assister aux délibérations mêmes, ne fût-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venait de voir un échantillon dans le début de la première séance. Villeroi montrant une impatience d'aller

en avant, qui surprit tous ceux qui connaissaient son caractère, dit que cette affaire ne pouvant finir que par le rétablissement des jésuites, il était inutile de traîner la chose en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ses forces le poids de l'intervention de sa sainteté, et cautionné la vérité des promesses que faisait la société, il expliqua les motifs de la conduite du roi, qui n'avait pas, disait-il, référé la chose à un conseil dont il avait nommé tous les membres pour être contredit, mais pour ne pas demeurer chargé lui-même d'avoir anéanti par la force de son autorité un arrêt du parlement aussi solennel que celui qui avait été porté contre les jésuites; et il conclut, avec la dernière complaisance, qu'il fallait épargner à sa majesté l'embarrassante nécessité de décider ce point de son propre et seul mouvement. Villeroi nous faisait beaucoup d'honneur à tous, et le conseil lui devait un remercîment. De Thou fronda cet avis comme Villeroi avait frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, que, si le dessein de sa majesté avait été tel que Villeroi venait de le dire, de ne point se mêler de cette affaire, il l'aurait renvoyée à décider, et toutes les propositions des jésuites à examiner au parlement qui en avait été saisi par sa majesté elle-même; et, faisant de ses paroles son opinion, il ajouta qu'il n'y avait point d'autre parti à pren-

dre pour le roi, s'il voulait éviter, et le blâme qu'il encourrait en agissant autrement, et le danger qui en résulterait, tant pour l'état que pour sa personne même. Ce n'est pas là assurément parler en homme de cour; mais ni son sentiment, ni celui de Villeroi ne furent suivis; le reste des conseillers témoigna d'un seul mot qu'avant que de passer plus avant sur le fond, il en serait parlé à sa majesté. Ainsi se termina cette séance.

J'allai le lendemain chercher à parler à sa majesté en particulier, et ayant mis tout d'abord sur le tapis la délibération de la veille, je vis que ce prince attendait que je lui disse ce que j'en pensais. Je ne balançai point sur le parti que j'avais à prendre, et la vérité m'oblige à dire qu'il ne fut pas favorable aux jésuites [1]. Je dis à sa majesté que je ne comprenais pas comment, après un arrêt du parlement, qu'elle-même avait fait donner, et pour une cause aussi grave et aussi juste, elle se laissait encore prévenir en faveur d'un ordre dont elle n'avait que du mal à attendre, et pour l'état, et pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire souvenir du roi d'Angleterre. Comme je n'avais pas intention de m'éten-

[1] Il est marqué dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, que nous avons déjà cités, que Sully, Bouillon, Maupou, etc., firent tout leur possible pour détourner le roi de sa résolution.

dre en longs discours, je me contentai de supplier ce prince de me dispenser de délibérer dans une affaire si odieuse, ou du moins de me commander si absolument et si précisément ce que j'avais à faire, que je trouvasse mon excuse dans la nécessité de mon obéissance. « Oh bien, oh bien ! « me dit Henri, puisque nous avons le loisir de « discourir là-dessus, et que vous êtes ici tout « seul, dites-moi librement ce que vous appréhen- « dez de ce rétablissement, et puis je vous dirai « aussi ce que j'en espère, afin de voir de quel « côté penchera la balance. » Je voulus encore m'en défendre, en disant qu'il n'y a rien de si inutile que ce que me demandait sa majesté, puisqu'elle avait déjà pris son parti. Il répliqua qu'il ne laisserait pas d'avoir égard à mes raisons ; et enfin il m'ordonna si absolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer.

Il n'y a aucun avantage pour l'état à espérer dans le rétablissement des jésuites en France qu'on ne puisse se promettre de tous les autres ordres religieux, et les jésuites ont de plus des raisons particulières d'exclusion, fondées sur les inconvéniens qui suivent de leur établissement dans ce royaume. Ces raisons et ces inconvéniens ont rapport à quatre chefs dont on va d'abord sentir toute l'importance : la religion, la politique extérieure, la politique intérieure ou le gouver-

nement du dedans du royaume, enfin la personne du roi.

Ce qu'on peut dire sur la première, c'est que l'union et la paix entre les deux religions dominantes en France paraissant aujourd'hui à tous égards le seul vrai fondement sur lequel doit s'appuyer le système qu'on suivra dans le conseil, il faudrait supposer, en faveur des jésuites, qu'ils adopteront ces vues; mais c'est ce qu'on doit attendre d'eux moins que de toutes autres personnes qu'on puisse imaginer. Le premier de leurs statuts les assujettit si aveuglément à leur général, ou plutôt au pape, que, quand ils auraient personnellement sur cet article les intentions les plus droites et les plus pacifiques, ils ne peuvent se mouvoir que par l'intention de ces deux supérieurs, dont l'un, qui est le pape, peut nous faire beaucoup de mal; et l'autre, qui est leur général, est toujours un Espagnol naturel ou créature de l'Espagne. Or, on ne peut présumer que ce pape et ce général des jésuites voient jamais de bon œil la religion protestante marcher en France sous ses bannières particulières. Il arrivera donc que les jésuites, imbus des maximes ultramontaines, adroits d'ailleurs et intelligens, et pour comble, jaloux de donner la victoire à leur parti, feront un schisme perpétuel dans le peuple par leurs confessions, leurs prédications, leurs livres et

leurs discours, d'où naîtra une altération entre les différens membres du corps politique, qui, tôt ou tard, reproduira les guerres civiles dont on vient de sortir.

Ils ne sont pas moins capables de susciter des guerres étrangères; c'est le second endroit par lequel la bonne politique s'oppose à leur rappel. Le pape, porté d'inclination pour l'Espagne, ou dépendant malgré lui de cette couronne, surtout depuis les dernières invasions qu'elle a faites en Italie; les Espagnols n'ayant de vues que pour la destruction de la monarchie française; les jésuites liés avec l'un et l'autre par principes, par habitude, par religion; que conclure de tout cela, sinon que la France aura dans ce corps un ennemi d'accord avec ses ennemis pour la renverser? La religion rentre une seconde fois dans ce motif, en ce que les projets de Henri pour la gloire et la tranquillité de toute l'Europe demandant qu'on porte quelque jour en Italie une armée capable de tirer le pape, et même malgré lui, des entraves où le tient la domination espagnole, et que ce prince s'aide dans ce dessein des puissances protestantes, sans lesquelles on ne peut rien contre l'Espagne, les jésuites ne goûteront jamais un plan de politique universel qui rendra les protestans nécessaires et les affermira en Europe.

Plutôt que de voir un pareil dessein s'exécuter,

c'est le troisième motif, plutôt que de passer à la haine, qu'ils seraient obligés en ce cas de prendre contre l'Espagne, ils chercheront à consumer les forces du roi contre ses propres sujets. Un mal presque aussi grand dans l'intérieur du royaume, c'est que leur accès auprès du prince, et les facilités qu'ils trouveront à disposer de son autorité leur feront commencer une autre espèce de guerre contre les ministres et toutes les personnes en place, sur le soupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs sentimens. Je me mis moi-même du nombre de ceux qui seraient les premiers sacrifiés à ces nouveaux favoris.

Enfin sa majesté n'avait-elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine, sans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer et au poison? Et ignorait-elle les raisons qu'avaient les jésuites de lui substituer au trône de France un autre prince, qu'ils pussent se flatter de faire concourir plus facilement dans leurs projets tant généraux que particuliers? Si elle en doutait encore, j'offris de lui en donner la preuve dans un mémoire qui m'avait été adressé de Rome contre le cardinal d'Ossat, dont je parlerai dans un moment, et je me contentai d'ajouter encore quelques réflexions que me fournit ce mémoire.

Le roi me répondit qu'il verrait volontiers cet écrit, et il m'ordonna même de le lui communi-

quer; mais il demeura ferme dans son dessein contre toutes les raisons que je pus lui apporter. Il me dit qu'à un discours dont il voyait que j'avais médité de longue main toutes les parties, il n'avait que deux choses à opposer; la première, qu'il n'était pas surprenant que les jésuites se fussent dévoués à l'Espagne, la seule puissance qui les avait recherchés et caressés lorsqu'ils étaient méprisés ou détestés presque partout ailleurs, et que, s'ils avaient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procurait aujourd'hui, ils oublieraient bientôt l'Espagne. Sa majesté avait pour garant de cette vérité, ainsi qu'elle me le dit, le P. Mayus, qui le lui avait avoué confidemment, et en même temps confirmé au nom de toute la société par les sermens les plus terribles, se soumettant pour lui et pour tous ses confrères à être regardés, si la chose n'arrivait pas, comme les plus insignes traîtres.

Henri ajouta que tous ces sermens et ces promesses ne me fermeraient pas apparemment si bien la bouche que je ne trouvasse encore quelque chose à répliquer contre ce premier motif; mais que le second devait le faire. Il le déduisit de son propre intérêt, et de la conservation de sa personne, qui lui persuadaient, disait-il, qu'il devait recevoir en grâce les jésuites, et même les bien traiter, parce que, s'il les réduisait au déses-

poir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour en France, il n'y avait rien à quoi ils ne se portassent contre lui. Le crédit, la subtilité, les ressources de ces pères furent un point que sa majesté traita fort au long pour me faire convenir, comme elle en paraissait convaincue elle-même, que, malgré toutes ses précautions, il resterait à cette société, toute bannie et éloignée qu'elle serait, mille moyens d'attenter à sa vie, ce qui jetterait ce prince dans des appréhensions continuelles qu'il voulait s'épargner. Il conclut par cette parole de Jules-César : *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner une fois à ceux dont on se défie que d'avoir à se précautionner continuellement contre eux.*

Je compris par ces paroles de sa majesté et par le ton dont elle les prononça qu'elle s'était décidée sur le rétablissement des jésuites, et que rien ne l'en pouvait détourner; ainsi, au lieu de nouvelles objections que j'aurais encore pu lui faire en très-grand nombre, et très-solides, je lui dis qu'il me suffisait qu'elle eût paru faire dépendre la sûreté de sa personne et le bonheur de sa vie du rappel des jésuites, pour m'y faire travailler avec autant et plus de zèle que La Varenne même, et qu'elle en aurait des preuves dès que le conseil se rassemblerait. La joie parut sur le visage de ce prince en m'entendant parler ainsi;

et afin que ce sacrifice que je lui faisais ne demeurât pas sans récompense, loin qu'il retombât sur moi, comme j'avais paru le craindre, il me promit en ce moment deux choses sur sa parole royale, l'une, que ni les jésuites ni personne au monde ne lui feraient jamais déclarer la guerre aux protestans, à moins que je ne la lui conseillasse moi-même; l'autre, que rien ne serait capable non plus de lui faire éloigner de sa personne un ministre dont il serait satisfait, de quelque religion qu'il fût; « et surtout, ajouta ce prince « avec une familiarité tout-à-fait obligeante, un « homme dont je dirais volontiers ce que vous me « disiez l'autre jour que Darius disait de son Zo- « pire [1]. » Il m'assura encore qu'il allait travailler à faire passer dans l'esprit des jésuites tous les sentimens qu'il avait pour moi, et que je connaîtrais avant qu'il fût peu de quelle manière il leur apprendrait à se comporter à mon égard.

Je ne sais s'il n'y travailla pas dès le même jour, car je reçus le lendemain matin une visite de La Varenne, qui me demanda la grâce qu'un jé-

[1] Zopire, satrape perse, s'étant fait couper le nez, les oreilles et les lèvres, pour faire réussir un stratagème qui mit Darius en possession de la ville de Babylone, ce prince avait coutume de dire depuis qu'il eût donné vingt Babylones pour un Zopire. *Hérodote*, liv. 5.

suite, qu'il m'assura être encore plus Français d'inclination que de nom, vînt me baiser les mains. Je répondis à La Varenne qu'il savait bien que tout le monde était bien reçu chez moi, et que les ecclésiastiques en particulier ne s'étaient jamais aperçus de ma religion que par le devoir que je croyais qu'elle m'imposait de les mieux traiter encore; sans tout cela, que le caractère dont il me dépeignait ce jésuite lui répondait qu'il ne serait point refusé à ma porte. Ce jésuite français était le P. Cotton, qu'il m'amena dès le jour suivant, comme je sortais pour donner mon audience ordinaire après le dîner. J'en fus abordé avec toutes les démonstrations possibles de vénération et de respect. Il n'y eut sorte de louanges et de flatteries dont il ne m'accablât sur mon esprit, sur mes services, et aussi sur la protection qu'on lui avait assuré, disait-il, que j'étais disposé à accorder à sa société. Il entremêlait de fréquentes et profondes inclinations les assurances réitérées qu'il me faisait de reconnaissance, de dévouement et d'obéissance. Je ne demeurai pas en reste de complimens et de cérémonies. Je m'étudiai à ne rien omettre de tout ce que je jugeai convenir à la personne et aux circonstances présentes.

Le lendemain, le conseil, toujours composé des mêmes personnes, se rassembla pour la se-

conde fois. Jamais affaire ne fut si promptement expédiée. Sans me jeter dans un grand étalage de vaines raisons, je dis succinctement que la conjoncture présente requérait que les jésuites fussent rétablis en France. On exigea d'eux le serment qu'ils prendraient tous les sentimens de bons compatriotes, et qu'ils n'éliraient point de provincial qui ne fût Français. Ils jurèrent, et tout le passé fut mis en oubli. Je n'ajouterai rien de plus, sinon que je me tins enveloppé pendant tout ce temps-là, et que je me conduisis avec une extrême circonspection, soit par rapport à cette affaire, soit à l'égard du sentiment du P. Molina sur la grâce, qui fut rendu public cette année, soit enfin sur quelques propositions de trois jésuites, dont le pour et le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, et surtout celle-ci : qu'il n'est point de foi que le pape soit le successeur de saint Pierre; et que la confession peut se faire par lettres. Les jésuites sentirent en cette occasion le besoin qu'ils avaient déjà que l'autorité royale intervînt en leur faveur. Si on les avait livrés au parlement, à la Sorbonne, aux universités et au plus grand nombre des évêques et des villes du royaume, leur doctrine n'y aurait pas jeté de profondes racines; mais le roi n'abandonna pas ses nouvelles créatures. Il leur donna même, à la sollicitation de La Varenne, son châ-

-teau de la Flèche, où ils eurent bientôt un beau collége.

Le rétablissement des jésuites fut un vrai triomphe pour Villeroi, Jeannin, du Perron, et surtout pour d'Ossat, qui ne les avait point oubliés à Rome, où il résidait toujours pour les affaires de sa majesté. C'est ici le lieu de parler du mémoire qui me fut adressé d'Italie contre cet ecclésiastique, et dont on vient de voir que j'avais déjà entretenu sa majesté.

Ce prince était allé passer quelques jours du mois d'avril à Chantilly, dont l'air pur, le séjour agréable, la chasse commode, joints aux autres délassemens de la campagne, parurent à ses médecins nécessaires pour sa santé. Sur quelques lettres que je lui écrivis, et dans lesquelles je ne pus me dispenser de lui marquer que son absence laissait indécises un grand nombre d'affaires, il revint incontinent à Paris, quelque chose que pussent faire ses médecins pour l'arrêter. Il se souvint, le soir même de son arrivée, du mémoire en question, et me le demanda; il ne faisait que me prévenir, mon dessein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit et ma camisole, et je le lui laissai examiner à loisir. Je n'y avais rien changé ni rien ajouté, excepté peut-être quelques réflexions dont cet écrit n'avait pas

besoin, pour attirer contre celui qui en était l'objet toute l'indignation de sa majesté.

L'auteur de ce mémoire, qui avait eu ses raisons pour n'y faire paraître ni son nom ni celui de la personne à laquelle il l'adressait, s'attachait à faire voir que d'Ossat avait prévariqué dans tous les points de sa commission, et qu'il ne s'en était chargé que pour amener les choses au point d'obliger le roi à entrer dans les vues des catholiques ligueurs de son conseil, dont il était l'instrument, et à embrasser un plan de politique tout différent de celui qu'on lui voyait suivre. Ce nouveau plan, où l'on découvrait encore l'esprit de la Ligue, qui lui avait donné naissance, consistait à unir la France d'intérêt et d'amitié avec le pape, l'Espagne, les archiducs et la Savoie, contre les puissances protestantes de l'Europe en général, et contre les réformés de ce royaume en particulier; à faire concourir Henri avec le pape, pour mettre un roi catholique sur le trône de la Grande-Bretagne; à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies; employer son autorité à soumettre tout au concile de Trente; en un mot, à lui faire adopter toute la politique autrichienne et toutes les maximes ultramontaines. On chargeait les jésuites du soin de serrer les nœuds de cette union, dont le fondement devait être le ma-

riage des enfans de France et d'Espagne, et le premier fruit, le détrônement du roi Jacques.

L'auteur, pour prouver qu'il n'avançait pas des accusations si graves en vain déclamateur, les justifiait par les lettres mêmes de d'Ossat, tant celles dont j'ai parlé ci-devant que plusieurs autres qu'il avait ramassées. Par ses discours, soit publics dans Rome, soit particuliers à mon frère, ambassadeur dans cette cour, et à d'autres, il dévoilait le mystère de ces difficultés presque insurmontables, rencontrées auprès du saint père sur l'absolution du roi et sur le mariage de Madame. Il montrait qu'elles étaient venues de d'Ossat lui-même, qui, pendant ce temps-là, pour abuser plus impunément de la confiance de son maître, et pour prévenir les reproches qu'il avait sujet d'en appréhender, lui faisait entendre qu'il était indispensablement obligé de faire croire à Rome que sa majesté était dans tous ces sentimens, et qu'il n'était pas médiocrement embarrassé à étouffer les bruits qui de temps en temps se répandaient du contraire.

Il y a certainement en tout ceci un grand raffinement de la part de d'Ossat. Il n'y en avait guère moins dans les instigations qu'il faisait sous main au roi, que l'Espagne n'avait à son égard que des vues toutes pacifiques, et que le pape était prêt à s'en rendre caution. Tout cela est si positif,

et appuyé par l'auteur sur de si fortes preuves, qu'il se fait croire malgré la passion et la haine, qu'on ne peut disconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette pièce contre d'Ossat. On lui reproche de trancher du grand politique, et de l'homme d'état, lorsqu'il devrait rougir de son ignorance et de son incapacité; et l'on ne veut reconnaître dans cet ecclésiastique, avant qu'il fût élevé à la pourpre, qu'un pédant et un valet [1], qui doit tous les différens degrés de sa fortune à la bassesse de ramper auprès de Villeroi, et de servir en esclave l'aversion des autres catholiques ligueurs contre les réformés. L'auteur, en finissant ce mémoire, conjure celui entre les mains duquel



[1] On convient qu'il était de la plus basse extraction. Les uns le font fils d'un opérateur, les autres bâtard du seigneur de Cassanabère, et d'autres, ce qui paraît mieux fondé, fils d'un maréchal ferrant, du diocèse d'Auch. Il fut précepteur du jeune seigneur de Castelnau-Magnoac; ensuite il alla à Rome en qualité de secrétaire de Paul de Foix, et y devint secrétaire du cardinal Louis d'Est, protecteur des affaires de France. Il fut encore envoyé de sa majesté à Florence, ambassadeur à Venise, à Rome, etc. L'évêché de Rennes lui fut conféré en 1596, et en 1600, celui de Bayeux, dont Rosny lui obtint auprès de Henri IV la permission de se démettre. Il avait dessein de passer le reste de ses jours à Rome, comme en effet il y mourut, le 13 mars 1604, un mois après la mort de la duchesse de Bar, âgé de soixante-huit ans. Sa dernière lettre est celle qu'il écrivit à M. de Villeroi six mois avant sa mort.

il doit tomber de le faire passer dans celles de sa majesté.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet écrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré, il sera toujours vrai que d'Ossat ne saurait parer le reproche d'ingrat et de calomniateur par rapport à son souverain et à son bienfaiteur, et qu'il laisse même, sans y penser, à la postérité tous les moyens de le convaincre de ces deux vices, dans les lettres que sa vanité lui a fait imprimer, lorsqu'il y traduit Henri IV comme un prince qui opprime le clergé, détruit la noblesse, ruine le tiers-état, et se rend le tyran de son peuple.



La vérité n'est pas moins blessée dans tout ce que sa bile exhale contre les protestans. Que veut-il qu'on pense des épithètes d'impies, d'horribles, de détestables, de sacriléges, etc., qu'on y voit entassées, pour flétrir un corps qui fait profession de convenir avec lui-même, dans tous les points fondamentaux de la doctrine de Jésus-Christ, et de n'avoir pas une moindre vénération pour tous les divins monumens où ils sont exprimés, le symbole des apôtres, le décalogue, l'oraison dominicale.

A l'égard des fautes purement de politique, elles peuvent bien ne venir dans d'Ossat que d'une vue trop bornée; mais elles ne sont pas,

moins palpables. Dans le temps où les projets ambitieux de la maison d'Autriche sont, pour ainsi dire, affichés par toute l'Europe, il expose la France à en être la première victime, en détachant d'elle, sans retour, tout ce qu'elle a d'alliés capables de la soutenir contre cette orgueilleuse monarchie. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette politique ruineuse n'ait pas laissé de se communiquer, comme par contagion, à la plupart de ceux qui sont employés dans l'administration des affaires publiques ; et ce qu'il y a en même temps de plus triste, c'est qu'enfin elle a prévalu sur la plus saine, mais la plus petite partie.

Elle exposa Villeroi, dans le mois d'avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux pour un homme en place. Le roi, en partant pour Fontainebleau, où il avait coutume de faire ses pâques, et de passer cette fête solennelle, pendant laquelle toute affaire cessait au conseil, congédia ses conseillers jusqu'au dimanche de Quasimodo; mais, dès le Vendredi-saint, il me rappela par une lettre, dans laquelle il me mandait qu'il venait de découvrir une trahison dans sa cour, sur laquelle il voulait conférer avec moi; qu'il ferait trouver à cet effet des chevaux de poste à Ablon le jour de Pâques, afin que je ne manquasse pas de me rendre à Fontainebleau au sortir de la cène, ce que

j'exécutai ponctuellement. Voici de quoi il était question.

Villeroi avait à son service un commis nommé Nicolas L'Hôte [1]. De père en fils, cette famille avait été attachée aux Villeroi; mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avait été secrétaire du comte de La Rochepot lorsqu'il était ambassadeur de France en Espagne. L'Hôte, qui avait de l'esprit, mais un esprit porté à l'intrigue, se fit, pendant son séjour en Espagne, des intelligences avec les secrétaires d'état espagnols, don Juan Idiaques Francheses et Prada, auxquels il découvrait les secrets de l'ambassadeur son maître. La Rochepot ayant repassé en France, L'Hôte, qui se vit sans emploi, demanda à Villeroi, dont il était filleul, une place dans son bureau, et fut commis par lui au déchiffrement de ses dépêches, ce qui plut très-fort à L'Hôte, et lui donna les moyens de continuer encore plus sûrement son premier métier.



Barrault [2], qui avait relevé le comte de La Rochepot en Espagne, s'aperçut quelque temps après que les secrets de son prince étaient éventés à Madrid, et il se donna la torture pour deviner de

[1] Autrement dit, du Portail.

[2] Émeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet ambassadeur, qu'assistant un jour en Espagne à une comédie où l'on représentait la bataille de Pavie, et voyant un acteur espagnol

quelle part cela pouvait provenir. Ne pouvant arrêter les yeux sur personne en particulier, il pria sa majesté par un billet simple, adressé à elle-même, de tenir pour suspects tous les commis de ses bureaux, et en particulier ceux de Villeroi. La chose influait jusque sur nos autres ambassadeurs dans les différentes cours de l'Europe, qui étaient dans une surprise extrême, et se plaignaient au roi, ainsi que Barrault, de ce que le contenu de leurs dépêches était su dans ces cours au même temps qu'ils les recevaient, souvent même avant qu'ils les reçussent de France.

Mais ni eux, ni Barrault, ne pouvaient pénétrer plus avant, jusqu'à ce que Barrault se vit un jour abordé par un Français de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, et mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avait porté dans le temps qu'il servait la Ligue, dont il avait été l'un des boute-feux; et c'est pour cette raison que, n'ayant pu se faire comprendre dans l'amnistie, il s'était vu obligé de passer en Espagne, où ses services, qui consistaient en quelques avis qu'il recevait encore de ses associés en France, furent récom-

terrasser celui qui représentait François Ier, lui mettre le pied sur la gorge, et l'obliger à lui demander quartier dans des termes tout-à-fait outrageans, il monta sur le théâtre, et en présence de tout le monde, passa son épée au travers du corps de cet acteur. *Notes d'Amelot sur d'Ossat.*

pensés par une bonne pension, que cette cour lui faisait, ce qui dura jusqu'à ce que le conseil d'Espagne ayant su tirer d'ailleurs des lumières plus sûres que de Rafis, il s'aperçut, par le mépris qu'on commençait à témoigner pour lui à Madrid, et par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venait de tomber tout d'un coup. Il en pénétra la véritable cause, et à l'instant, changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel était le traître en France qui venait ainsi s'enrichir de son bien; ne faisant point de doute que, s'il y réussissait, cette découverte lui vaudrait son rappel dans sa patrie, qu'il n'avait point perdue de vue, et peut-être mieux que ce qu'on lui ôtait en Espagne.



Les gens nourris dans l'intrigue ont des talens pour ces sortes de choses que les autres n'ont pas. Rafis s'accosta d'un autre Français domicilié en Espagne, nommé Jean Blas, qui lui apprit comment L'Hôte avait abusé de la confiance de son premier maître. Rafis, frappé de cette idée, s'attacha comme par instinct sur cet homme, et, s'étant fait instruire par d'autres endroits qu'il était actuellement l'un des secrétaires de Villeroi, tout éloigné qu'il était, sa seule pénétration lui dévoila ce qui demeurait caché à tant d'autres qui étaient sur les lieux mêmes.

Le soupçon qu'il avait s'étant tourné en certi-

tude, il alla trouver Barrault, et lui offrit de lui faire connaître le traître dont il se plaignait, et qu'il se donna bien garde de lui laisser seulement soupçonner, à condition, si son avis se trouvait vrai, qu'on lui accorderait une abolition en forme et une pension honnête. L'importance du sujet fit que Barrault n'hésita pas à lui promettre l'un et l'autre. Rafis exigea encore de Barrault, et cela en vue de sa propre sûreté, qu'il prendrait sa commodité, et que, lorsqu'il écrirait en France sur les propositions qu'il venait d'entendre, il ne s'adresserait qu'au roi lui-même; mais Barrault ne prit ces dernières paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluait pas la communication avec les principaux ministres de sa majesté, et ce fut à Villeroi lui-même qu'il s'ouvrit de l'offre et des propositions de Rafis. Villeroi, qui ne se doutait point que le traître dont on lui parlait était dans son propre bureau, renvoya promptement la dépêche au roi. Pour L'Hôte, qui visa droit au but, en ouvrant avec son maître ce paquet de Barrault, il fit ses réflexions sur cet avis important, et prit le parti que Rafis avait justement appréhendé, c'est d'écrire à l'heure même à ses correspondans en Espagne, afin qu'ils prissent, sans perdre de temps, toutes les mesures nécessaires pour empêcher Rafis d'en dire davantage; c'est tout ce qu'il imagina de plus sûr pour lui, et de

plus propre à prévenir les suites de cette affaire, et la chose aurait peut-être réussi avec toute autre personne que Rafis.

Celui-ci, en recevant son abolition, que sa majesté lui fit envoyer avec une acceptation de ses propositions, remarqua qu'elle n'était point signée de Loménie, auquel sa majesté l'aurait remise naturellement, si elle ne lui avait été proposée par un autre canal; et concluant de là qu'elle avait passé par le bureau de Villeroi, il courut incontinent chez l'ambassadeur, et se plaignit à lui qu'il l'avait trompé. Il ne lui fit plus mystère de rien. Il lui apprit pour quelle raison il l'avait pressé de s'adresser directement à sa majesté, et à Villeroi moins qu'à tout autre. Il lui donna tous les éclaircissemens qu'il avait promis sur les menées de L'Hôte. Cela fait, et en peu de mots, il dit à Barrault que, pour parer, s'il en était temps encore, le danger où il se trouvait à Madrid, il ne trouvait point d'autre moyen que de tâcher de gagner au plus vite les terres de France; et il monta en effet à cheval dans l'instant même, dont bien lui prit, car dès le lendemain matin la maison où il demeurait fut investie par des archers, et l'on fit courir après lui en toute diligence, pour le joindre avant qu'il eût atteint la frontière. Mais Rafis échappa heureusement, ou plutôt grâce à la grande diligence qu'il

fit avec Descartes, secrétaire de Barrault, que l'ambassadeur lui donna pour l'accompagner et pour le présenter en France. Ils ne se reposèrent point qu'ils ne se vissent à Bayonne, d'où, continuant leur route sans perdre de temps, ils vinrent à Paris, et de là à Fontainebleau, où on leur avait dit qu'était sa majesté.

Ils rencontrèrent en chemin Villeroi, qui se rendait aussi de Fontainebleau à sa maison de Juvisy, et ils ne crurent pas devoir lui rien cacher. Ils le prièrent même de faire toujours arrêter son commis par provision; et afin d'avoir seuls tout l'honneur de cette affaire, ils lui offrirent de retourner à Paris, et de l'arrêter eux-mêmes. Villeroi, après les avoir entendus, ne goûta ni leur proposition, ni l'offre qu'ils faisaient de leurs personnes : c'est un trait d'une fort grande imprudence, il faut en convenir; mais sans doute qu'il s'imagina que L'Hôte ne pouvait échapper. Il dit aux deux courriers que ce commis, qu'il avait laissé à Paris, devait venir le trouver le lendemain, qu'il serait assez tôt pour lors de s'en assurer; qu'aussi-bien, il croyait qu'il était nécessaire d'en parler auparavant à sa majesté; qu'ils ne risquaient rien, pourvu qu'ils gardassent un profond silence. Ce procédé les surprit et les mécontenta au dernier point; mais c'était à eux à obéir. Ils lui

remirent les paquets dont ils étaient porteurs, afin qu'il les donnât à sa majesté, ce qu'il fit le lendemain.

Le roi n'avait pas encore reçu ces paquets le jour de Pâques, que j'arrivai à Fontainebleau, ni su par conséquent l'arrivée des deux courriers, et le nom de celui qui le trahissait. Il n'avait rien de plus positif que l'avertissement de se défier des commis de Villeroi. Comme je n'arrivai que fort tard à Fontainebleau, et extrêmement fatigué, je ne vis sa majesté que le lendemain matin. Je la trouvai habillée, quoiqu'il fût à peine soleil levant. L'avis de Barrault lui donnait de l'inquiétude. Ce prince me prit par la main, et, entrant dans la galerie qui joint sa chambre, il m'entretint fort au long des nouvelles qu'il venait de recevoir de son ambassadeur. La dépêche de Londres perdue lui revint à l'esprit, et tout ce que je lui avais dit, en taxant de ce coup les gens de Villeroi, qu'il n'avait pris que pour un effet de jalousie et d'inimitié, lui parut en ce moment si fort, qu'il m'avoua qu'il commençait à y ajouter foi, et à concevoir mille choses désavantageuses contre ce secrétaire d'état. Comme il ne s'attendait pas à voir arriver si tôt Descartes et Rafis, il m'ordonna de travailler à approfondir cette affaire, de quelque manière que ce fût.

Il y avait trois jours qu'elle nous occupait, sa

majesté et moi, lorsque Villeroi arriva, chargé des paquets dont je viens de parler. Je me promenais avec elle dans la longue galerie du jardin des pins, où je prenais congé de ce prince, pour m'en retourner à Paris, au moment que Villeroi l'aborda. Il portait sur son visage toute la tristesse qu'on doit avoir lorsqu'on a de pareilles nouvelles à annoncer à son maître, et je puis dire que, pour un homme qui avait quelque sujet de chercher à humilier un concurrent, ou du moins de se réjouir de son humiliation, j'entrai bien dans sa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures, sa majesté me regarda, et me serra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le temps d'achever. Au nom de L'Hôte : « Et où « est-il donc cet Hôte, votre commis? lui dit le « roi vivement; ne l'avez-vous pas fait prendre? « Je crois, Sire, répondit Villeroi consterné, qu'il « est chez moi, mais qu'il n'est pas encore pris. « Comment! reprit Henri d'un ton irrité, vous « croyez qu'il est chez vous, et vous ne le faites « pas arrêter? Pardieu, c'est trop de négligence; « hé! à quoi vous êtes-vous amusé depuis que « vous savez sa trahison? Il fallait y pourvoir sur « l'heure même : retournez en diligence, et vous « en saisissez. »

Villeroi se retira avec toutes les marques possibles de douleur et de confusion. Pour moi, je

n'en retardai pas d'un seul moment mon départ pour Paris, où je reçus le lendemain une lettre de sa majesté, qui chargea Descartes de m'instruire de sa part, en me la rendant, de tout ce qui s'en était suivi. Puisque je me trouve engagé à en informer le public, afin qu'il ne me soit point reproché d'appuyer les relations que les ennemis de Villeroi en ont faites, je suivrai pour ce qui me reste à dire le détail qui en a été fait dans l'apologie de sa conduite, qu'il s'est cru obligé de rendre publique [1]. Voici comment il y rapporte la suite de ce fait, après qu'il a exposé à son avantage ce qui se passa depuis le moment où il parla aux deux courriers jusqu'à celui où il alla trouver le roi.

En rentrant chez lui, Villeroi trouva l'évêque de Chartres et quelques autres personnes de distinction qui l'attendaient, et qui l'arrêtèrent fort long-temps dans son cabinet, parce qu'il était question entre eux de ce qui devait s'observer dans la cérémonie prochaine de l'ordre de la Jar-

[1] Voyez l'original de cette apologie dans les *Mémoires d'état de Villeroi*, t. 1, p. 522; la date en est du 3 mai. On ne saurait douter qu'elle n'exprime fidèlement les sentimens et les démarches de ce secrétaire d'état, le récit étant exactement conforme à celui de *de Thou*, de la *Chronologie septénaire*, de *Matthieu*, et de ce que nous avons d'historiens de ce temps-là les plus dignes d'être crus.

retière; ce qui fit que, quand Descartes monta à son appartement pour lui donner avis que L'Hôte venait d'arriver de Paris avec Desnots, il n'osa entrer, par respect pour cette compagnie. L'Hôte, salué tout d'abord de la nouvelle des deux courriers arrivés d'Espagne, garda assez de présence d'esprit pour ne paraître que médiocrement troublé de ce contre-temps. Il feignit d'avoir besoin de manger un morceau dans la cuisine, mais il ne fit qu'y passer. Il donna le change au maître-d'hôtel en lui disant que c'était à l'auberge qu'il voulait aller se rafraîchir, afin de s'y débotter en même temps, et de se mettre en état de paraître devant son maître. Villeroi s'étant informé, après que sa compagnie l'eut enfin quitté, où était L'Hôte, et lui ayant été répondu qu'il était dans les offices, comme tout le monde en était persuadé, il crut ne pouvoir mieux faire que d'envoyer un domestique dire à son maître-d'hôtel qu'il entretînt L'Hôte, et qu'il ne le perdît point de vue, et de sortir lui-même pendant ce temps-là pour aller prier Loménie de lui donner du Broc, lieutenant du prévôt, par lequel il comptait le faire saisir. Il ramena Loménie lui-même, et alla se placer avec lui à une fenêtre qui donnait sur la cour, où le coup devait s'exécuter; précautions trop tardives! L'Hôte s'était déjà évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroi pour l'en croire sur sa parole dans ce récit, se récriera peut-être ici du moins sur la lenteur avec laquelle il trouvera que ce secrétaire d'état exécute des ordres qu'il vient de recevoir de la bouche du roi, et d'un ton aussi absolu que pressant. Il serait bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de L'Hôte, publiées par Descartes et Rafis, qui ne se trouvent point dans son apologie, étaient vraies. Certainement il y aurait de l'injustice à croire tout ce qui fut publié à cette occasion contre Villeroi [1]. Ses ennemis avaient un trop beau champ pour n'en pas tirer avantage; les protestans surtout le peignirent avec des traits tout-à-fait odieux : c'est une vengeance qu'ils ne purent se refuser de ce qu'il avait contribué plus que personne à enlever autrefois le roi à leur religion. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas le disculper, comme faisaient ses dévoués partisans, jusqu'à ne trouver rien de répréhensible dans sa conduite. Tous ceux qui m'étaient attachés dirent hautement que, si pa-

[1] De Thou marque que Villeroi ne fut pas en effet exempt de soupçon; mais il dit en même temps que Henri IV, loin de s'en laisser prévenir, le consola dans ce malheur. (Liv. 132.) P. Matthieu assure même que Henri IV connaissait trop bien la fidélité de ce ministre pour concevoir le plus petit soupçon contre lui. Tome 2, liv. 3, p. 637.

reille chose était arrivée dans ma maison, la médisance se serait bien autrement déchaînée contre moi. Les ambassadeurs étrangers en France et le nonce du pape même vinrent me trouver à Paris, et dirent que, si, après une pareille découverte, il fallait que leurs dépêches passassent encore par les mains de Villeroi, leurs maîtres n'oseraient plus rien y mettre de quelque importance.

Pour achever ce qui regarde la personne du traître, tout ce qu'on put faire, fut de détacher après lui des archers, qui le poursuivirent de si près, qu'étant arrivé sur le bord de la Marne, assez près du bac de Fay, avec un Espagnol qui l'accompagnait, il ne vit plus d'autre moyen de se dérober à leur poursuite qu'en se jetant dans la rivière, qu'il comptait peut-être passer à la nage; mais il s'y noya. L'Espagnol aima mieux se laisser prendre, et il fut ramené à Paris, avec le corps de L'Hôte qu'on retira de l'eau. Villeroi parut très-véritablement fâché qu'on n'eût pu saisir son commis vif. Il avait raison; c'était le seul moyen de fermer la bouche aux médisans. Il fut le premier à me proposer, en m'écrivant sur cette affaire, de traiter le cadavre[1] avec la dernière

[1] Les chirurgiens qui firent la visite du corps conclurent tous, si nous en croyons L'Étoile, qu'il n'avait point été noyé; et comme il ne paraissait point non plus qu'il eût été poignardé,

ignominie, et de faire un exemple sur l'Espagnol.

Cela ne fut point capable d'apaiser la colère du roi, qui ne sut long-temps de quel œil il devait regarder Villeroi après cette aventure. Il balança trois jours s'il ne le chasserait point d'auprès de sa personne; mais Villeroi se jeta aux pieds de sa majesté avec tant de marques d'une profonde douleur, y versa tant de larmes, y fit tant de protestations d'innocence, que Henri le crut (le public a toujours été persuadé qu'il feignait seulement de le croire), et qu'avec sa bonté ordinaire, il lui accorda le pardon qu'il lui demandait avec de si vives instances.

Voilà l'état où je trouvais qu'étaient les choses,

ni étranglé, ils jugèrent qu'on l'avait étouffé, et ensuite jeté dans la rivière. Il n'est point fait mention dans le *Septénaire* de cette visite de chirurgiens; mais les particularités de l'évasion de L'Hôte et de la manière dont il fut trouvé, qui y sont amplement détaillées, détruisent ce rapport de L'Étoile, qui paraît d'ailleurs assez malintentionné pour Villeroi, et ne saurait pourtant s'empêcher de convenir que Henri IV n'en fit pas plus mauvais visage à Villeroi. « Prenant bien la peine, « dit-il, d'aller jusque chez lui pour le consoler, et conforter « en son ennui, ne montrant aucun soupçon de défiance pour « ce qui s'était passé, non plus qu'auparavant, encore moins; « tellement qu'on disait à la cour, que l'heur lui en voulait « bien d'avoir un si bon maître, parce qu'en matière d'un fait « d'état de telle conséquence, les rois et les princes veulent « coutumièrement que les maîtres répondent de leurs valets. » Année 1604, p. 24.

lorsque je retournai à Fontainebleau dire à sa majesté, comme je ne pouvais m'en dispenser, les représentations que m'avaient faites les ambassadeurs étrangers. Le chiffre de tous les nôtres fut aussi changé, et le roi ne songea plus qu'à profiter de cette occasion pour rendre Villeroi plus diligent (je parle d'après ce prince), plus circonspect dans le choix de ses commis, et moins fier qu'il n'était auparavant. Sa majesté concerta avec moi une lettre qu'elle jugea propre à produire cet effet, parce que je devais la rendre publique. Cette lettre me fut apportée à Paris par Perroton, de la part du prince, comme pour me faire part de l'indulgence dont il avait jugé à propos d'user à l'égard de Villeroi. J'y lus que sa majesté n'avait pu refuser un pardon aux larmes et aux prières de Villeroi; que je ne devais pas conserver après cela pour lui plus de défiance qu'elle-même; que, dans l'état où il était, c'était une action de charité que de lui écrire une lettre de consolation et d'assurance de mon amitié, et qu'elle m'en priait.

Je secondai l'intention de sa majesté sans aucune répugnance, je pourrais même dire avec une sincérité qu'elle ne me demandait pas, excepté que je ne pus me résoudre à écrire à Villeroi que je le tenais entièrement disculpé, ce qui eût été, ce me semble, ridiculement flatteur;

je lui en dis assez pour qu'il pût persuader au public, par ma lettre, que je ne le regardais nullement comme coupable du crime capital dont il s'était vu accuser. Je lui donnais l'idée du manifeste qu'il fit paraître quelques jours après. Je lui représentais qu'il devait s'attacher à fermer la bouche aux protestans, auxquels il avait donné prise; qu'il ne pouvait mieux y parvenir qu'en adoucissant le caractère un peu violent qu'il avait montré à leur égard, en inspirant pour eux aux catholiques des sentimens plus humains, enfin en se portant publiquement pour le promoteur du réglement que j'avais tant de fois proposé pour établir une parfaite concorde entre ces deux corps. Si j'ajoutais dans cette lettre que son entière justification auprès de sa majesté dépendait de la manière dont il se comporterait dans la suite, et si je citais là-dessus l'exemple du maréchal de Biron, ce n'était uniquement que pour satisfaire au commandement du roi, qui voulait bien passer pour indulgent, mais non pas pour faible.

Villeroi répondit à ma lettre, en me remerciant de mes conseils, qu'il assura qu'il suivrait exactement, et de mes bons offices, qu'il protesta qu'il n'oublierait jamais. Il y convient qu'il n'avait pas dû se fier aussi aveuglément qu'il l'avait fait à un jeune homme tel que L'Hôte, et il ne dissimule pas que, quoique sa conscience ne lui reproche

rien de grief, la faute qu'il a commise en cette occasion est capable de jeter une tache sur sa réputation, jusque là que tous les services qu'il est dans la disposition de continuer à rendre à sa majesté le reste de sa vie ne l'effaceront jamais entièrement. Il se défend sur ce que, L'Hôte lui ayant des obligations essentielles, il n'a pu se porter à croire qu'il dût jamais lui manquer. Il arriva souvent depuis à Villeroi, lorsqu'il m'écrivait, de rappeler sa faute, son malheur et son innocence, et presque toujours l'obligation qu'il crut m'avoir en cette occasion.

Il paraît que Barrault n'a pas non plus ajouté foi aux calomnies des ennemis de Villeroi, puisqu'il lui écrivit peu de temps après ce qui s'était dit dans une conversation entre lui et Prada au sujet de L'Hôte. Rafis n'eut pas sujet de se plaindre. Outre les quinze cent soixante livres qu'il avait reçues de Barrault pour sortir d'Espagne, il toucha encore une gratification de mille écus, au-delà des conditions que l'ambassadeur lui avait accordées. Cela ne nuisit pas à Barrault lui-même, pour être payé du dernier quartier de sa pension. Descartes représenta au roi qu'il en coûtait beaucoup pour s'entretenir en Espagne, et que, quelques lettres que j'eusse écrites, son maître n'avait pu rien tirer de ce quartier.

Le mémoire sur la religion dont il vient d'être

fait mention consistait en quelques articles, dont l'acceptation par les catholiques et les protestans m'avait paru capable de réunir les deux religions, ou du moins de les maintenir en paix, en détruisant cet odieux préjugé par lequel l'une traite l'autre d'hérétique et de pernicieuse à l'état, et en est traitée à son tour d'impie et d'idolâtre. Je l'avais composé de l'aveu de sa majesté, et je le lui avais fait voir plusieurs fois en présence de l'évêque d'Évreux, de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery et du P. Cotton.

Si les protestans ne croient pas tout ce que les catholiques croient, du moins ceux-ci ne peuvent-ils nier que nous ne croyons rien qu'ils ne croient comme nous, et que ce que nous croyons renferme ce que la religion chrétienne a d'essentiel; le décalogue, le symbole des apôtres et l'oraison dominicale étant le grand et général fondement de notre commune croyance. En voilà assez. Pourquoi ne pas abandonner le reste, comme autant de points problématiques, sur lesquels le pour et le contre doivent être permis avec une entière liberté? Nous sommes persuadés qu'il est inutile, et même téméraire, de vouloir sonder les secrets réservés à Dieu seul; ici nous ne les sondons pas seulement; nous nous en rendons les juges, en nous faisant un crime les uns aux autres des différens sentimens et des différentes lumières que nous

avons tous reçus de lui sur des vérités toutes spéculatives. Laissons-en la connaissance, comme la dispensation, à lui seul; donnons seulement aux souverains, pour l'utilité commune, le pouvoir de punir ce qui blesse la charité dans la société. Il n'est point du ressort de la justice humaine de s'ériger en vengeurs de ce qui appartient à la cause de Dieu.

Autre considération. Si, malheureusement pour nous, c'est nous qui sommes dans l'erreur, les catholiques peuvent-ils s'imaginer que ce soit en nous injuriant et en nous persécutant qu'ils nous amèneront à leur façon de penser? La compassion et la douceur sont les seuls moyens qui servent véritablement la religion, et les seuls qu'elle enseigne; le zèle n'est qu'un entêtement ou un emportement déguisés sous un beau nom. Voilà tout le fond de ce mémoire. Rien n'est si vrai ni si simple; mais malheureusement les droits que les hommes donnent à la vérité sur eux-mêmes se réduisent à fort peu de chose; et ce qu'ils sont convenus d'appeler *raison* et *religion*, à bien l'examiner dans presque tous, n'est rien que leur propre passion.

Si la conciliation des deux religions est comme impossible, à parler moralement, elle ne l'est pas moins, à parler politiquement, puisqu'elle ne peut guère se faire sans que le pape y concoure, et

c'est à quoi l'on ne doit point s'attendre, puisqu'on ne l'a pas vu arriver sous le pontificat de Clément VIII, pape le plus impartial qu'on ait vu depuis long-temps occuper le siége de Rome, et le plus attaché à cette douceur et à cette tendre compassion dont l'Évangile fait un précepte à ses disciples.

Ce saint père se trouvait alors si vieux et si infirme, que personne ne doutant que sa fin ne dût être proche, le roi jugea à propos de faire partir pour Rome les cardinaux de Joyeuse et de Sourdis, afin de soutenir les intérêts de la nation dans le prochain conclave. Sa majesté donna au second de ces cardinaux, par le conseil du premier, neuf mille livres pour son équipage et pour les frais de son voyage, avec deux mille quatre cents écus de pension, pendant tout le temps que le besoin de son service le retiendrait à Rome.

Une des dernières actions de Clément VIII, fut une promotion de dix-huit cardinaux d'une seule fois. Ce nombre parut si fort qu'on crut dans le monde que ce pape, se sentant approcher de son terme, voulut donner au cardinal Aldobrandin, son neveu, une dernière marque de son affection, qui devait, suivant toutes les apparences, le porter sur le trône pontifical, par le grand nombre de créatures de sa maison qu'elle introduisait dans le conclave, ou y placer du moins un sujet sous le-

tume a besoin, dans ses premiers instans, de s'aider d'autres objets pour en sortir, principalement si ce qui la cause y mêle aussi un peu de confusion. Il ne fut donc question d'abord que des ducs de Bouillon et de La Trimouille, et du reste de cette cabale à qui sa malice venait de faire imaginer de s'unir d'intérêt avec le prince de Condé, la marquise de Verneuil et les d'Entragues; ce qu'on avait offert de prouver à sa majesté par leurs propres lettres et par des témoins irréprochables.

Comme je demandai à ce prince qu'il m'accordât un jour entier pour penser au conseil qu'il voulait que je lui donnasse sur cette nouvelle menée, il passa à m'entretenir de son séjour à Chantilly, de sa chasse, ensuite des pertes qu'il avait faites au jeu, de l'argent qu'il avait employé en présens à ses maîtresses, et d'autres dépenses superflues qui devaient avoir leur place dans les états de dépenses de l'année courante, aussi bien que de celles pour les manufactures et pour d'autres bâtimens qui ne l'étaient pas moins. Tout cela rapproché composait une somme si considérable, que Henri, qui se la reprochait intérieurement, ne trouva point de meilleur expédient pour prévenir la confusion que mes paroles allaient lui donner, que d'ajouter, avant que j'eusse eu le temps de lui répondre, que je pouvais aussi y employer

une gratification de six mille écus qu'il m'accordait. Cette précaution ne m'ayant point empêché de faire voir sur mon visage beaucoup d'étonnement et de peine sur une augmentation de dépense si frivole, Henri chercha encore à prévenir l'éclaircissement, en disant qu'après tous les travaux dont sa vie avait été remplie, il méritait bien quelque indulgence pour ses plaisirs. Je répondis au roi, avec ma sincérité et ma fermeté ordinaires, qu'il avait raison, supposé qu'en la place des desseins qu'il m'avait communiqués, et moi, par son ordre, au roi d'Angleterre, il eût mis celui de passer le reste de sa vie dans les délices et la mollesse; mais que s'il se souvenait encore de ses anciens projets, c'était assurément se tromper que de les croire compatibles avec des amusemens si coûteux; qu'il fallait choisir entre l'un où l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles que Henri écoutait sans y répondre, plein d'agitation, et comme un homme qui fait dans ce moment de profondes réflexions; mais la disposition actuelle du cœur qui a toujours tant de part à nos mouvemens tourna le sien au dépit et à la colère. Il se contenta pourtant de me dire qu'il s'apercevait que je prenais des sentimens peu avantageux de lui, et de me commander de porter sur les états les sommes dont il venait de me parler, sans m'en embarrasser davantage.

Je ne me rebutai point. Je connaissais ce prince, presqu'à l'égal de moi-même. Je ne l'avais jamais trouvé insensible ni à la gloire ni à la vérité. Je ne pus croire qu'il le fût devenu en si peu de temps. Au lieu donc de recourir aux palliatifs ordinaires, après lui avoir dit que je voyais bien que la liberté dont j'avais usé dans mes représentations lui avait déplu, je ne fis que le remettre de nouveau sur la même matière. Je lui parlai des moyens qu'on mettait en œuvre en Allemagne et en Italie pour préparer les voies aux glorieuses actions qu'il comptait faire un jour, et des succès qu'y trouvaient ceux qui y travaillaient par son ordre. Je lui répétai qu'inutilement on se donnait toute cette peine, si un argent qui y devait être précieusement destiné s'en allait en de folles dépenses. Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort détaillé, qu'on ne pouvait entamer ce grand ouvrage sans avoir devant soi quarante-cinq millions tout faits, c'est-à-dire le revenu de deux années, conservé avec la plus étroite économie, et qu'avec cette somme, on devait supposer encore que la guerre ne durerait que trois ans; qu'autrement il faudrait anticiper sur les revenus royaux, ou surcharger les peuples par des impositions extraordinaires. En voici le calcul et la preuve.

Une armée de cinquante mille hommes de pied (c'est le moins qu'on puisse employer en cette

occasion) coûte neuf cent mille livres par mois à entretenir, et neuf millions par an : l'année composée de dix mois seulement. Six mille chevaux, qui est la quantité répondante à cette infanterie, reviennent à trois cent quarante mille livres par mois, et par an à trois millions quatre cent mille livres. Une artillerie de quarante pièces de canon ne peut être bien servie à moins de cent cinquante mille livres par mois, et de quinze cent mille par an. Ces trois articles font seuls près de quatorze millions chaque année, et par conséquent près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on suppose que la guerre doit durer. Les frais de levées, d'achats, de voitures, d'assemblage de vivres, etc., indispensables en commençant la guerre, ne sauraient être évalués à moins de cent cinquante mille livres, et le déchet de ces mêmes vivres, avec les autres frais imprévus dans les munitions, à pareille somme. Le reste des quarante-cinq millions passe sans peine en dépenses extraordinaires, qu'il serait trop long de détailler ici.

Le roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'exécution, il se présenterait tant d'embarras, qu'on aurait travaillé inutilement; mais dans le moment où il parlait de la sorte, je lisais déjà sur son visage que sa première colère était éteinte, et qu'il goûtait parfaitement tout ce que

je lui disais. Il en convint bientôt, et il avoua en même temps, avec une sincérité tout-à-fait louable dans un prince absolu, que les difficultés qu'il m'avait faites, et ce qu'il m'avait dit de dur, ne partaient véritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand que celui dont il s'était plaint d'abord, en parlant de la cabale séditieuse; c'est celui des chagrins domestiques que lui causaient la reine et la marquise de Verneuil. Ces paroles, qui ne me parurent malheureusement que trop sincères, firent changer de sujet à notre conversation.

L'amour que Henri avait pris pour mademoiselle d'Entragues fut un de ces coups malheureux qui répandent un poison lent sur toute la vie, parce que le cœur attaqué dans le vif sent à la vérité tout son mal, mais par une fatalité cruelle, n'a ni la force ni la volonté d'en guérir. Ce prince essuya toutes les hauteurs, les inégalités [1], les ca-

[1] Il les lui reproche dans quelques-unes des lettres qui nous ont été conservées parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi, où on les voit écrites de la main même de ce prince. « J'ai « bien connu par votre lettre, écrit-il à cette dame, que vous « n'aviez pas les yeux bien ouverts, ni les conceptions aussi; « car vous avez pris la mienne d'un autre biais que je ne l'en- « tendais. Il faut cesser ces brusquettes, si vous voulez l'en- « tière possession de mon amour; car, comme roi et comme « Gascon, je ne le sais pas endurer; aussi ceux qui aiment par- « faitement comme moi, veulent être flattés, non rudoyés, etc.

prices dont est capable une femme fière et ambitieuse. La marquise de Verneuil avait assez d'esprit pour connaître tout l'ascendant qu'elle avait sur le roi, et elle n'en usait que pour le désespérer. Elle ne l'entretenait que de ses scrupules sur la facilité avec laquelle elle s'était rendue à ses désirs; scrupules qui l'impatientaient, avec d'autant plus de raison, qu'il n'ignorait pas qu'elle les oubliait sans peine avec des personnes d'un assez médiocre étage : bientôt ils ne se firent plus l'amour qu'en se grondant. Henri achetait fort chèrement des faveurs que rien n'assaisonnait de ce qui fait le plaisir des cœurs tendres, et qui, pour comble, entretenaient un divorce presque continuel entre lui et la reine son épouse.

Cette princesse, de son côté, qui tenait de la nature une humeur assez peu prévenante, et de sa nation un penchant violent à la jalousie, ne pouvant faire sentir à sa rivale tous les effets de sa haine, s'en prenait à son époux; et ce malheureux prince était ainsi exposé à deux femmes qui n'avaient rien de commun entre elles, que de

« Vous m'aviez promis, dit-il dans une autre, d'être sage; « puisque vous ne pouvez douter que le style de votre autre « lettre ne m'ait offensé, etc. » *Journal du règne de Henri III,* t. 2, p. 290, etc. Entre autres originaux de lettres de Henri le Grand, que possède le duc de Sully d'aujourd'hui, il y en a deux de ce prince à sa maîtresse.

conspirer séparément à lui ôter toute sorte de satisfaction. Toute la peine qu'on se donnait pour les rapprocher l'une de l'autre était perdue presque dans le moment même. La reine revenait aussitôt à exiger de Henri un sacrifice qu'il ne pouvait lui accorder, et le refus qu'il lui en faisait, quoique accompagné de toute la douceur, et assaisonné de toutes les complaisances possibles, lui était si sensible, qu'elle en oubliait tout, et qu'elle travaillait elle-même à entretenir la cause de ses propres chagrins, en retranchant des droits d'époux tout ce que le cœur doit y mettre de tendre et de prévenant.

Elle fut bientôt informée de la promesse de mariage que le roi avait faite à mademoiselle d'Entragues, c'est celle dont on a vu plus haut que je déchirai l'original qui fut refait par ce prince; et elle n'eut point de repos qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de sa maîtresse cette pièce que tous les ecclésiastiques lui assuraient pourtant être nulle de plein droit; et Henri, par pure complaisance, prit enfin sur lui de la redemander à la marquise, et d'un ton à lui marquer qu'il ne voulait pas être refusé. Il venait de franchir ce pas lorsqu'il vint à l'Arsenal. L'effort qu'il s'était fait, le peu de fruit qu'il en avait retiré, et les discours dont sa maîtresse avait accompagné son refus, dans la conversation qu'il avait eue la veille avec

elle, étaient ce qui avait porté dans son cœur une atteinte si profonde.

La marquise de Verneuil entra dans un emportement furieux lorsqu'elle entendit parler de rendre la promesse en question; et, sans ménager ses termes, elle dit à Henri qu'il pouvait la chercher ailleurs. Ce prince, pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avait de désobligeant à lui dire, se mit à lui reprocher ses liaisons avec le comte d'Auvergne son frère, et avec les séditieux du royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accusation, et prenant à son tour le ton de reproche, elle lui dit qu'il lui était impossible de vivre davantage avec lui; qu'en devenant vieux il devenait défiant et soupçonneux; qu'elle allait rompre avec plaisir un commerce qui, n'étant pas assez bien récompensé pour lui être agréable, « ne « lui produisait pour tout, disait-elle, que la ja- « lousie et l'indignation publiques. » Elle s'émancipa à parler contre la reine en des termes si méprisans, que, s'il en faut croire Henri, il fut sur le point de la souffleter. Il la quitta brusquement pour n'en pas venir jusque là, mais plein d'un dépit qu'il ne s'embarrassa pas de lui cacher, et en jurant qu'il lui ferait bien rendre la promesse qui avait excité cet orage.

Après tout ce détail, qui rallumait encore le courroux de Henri, en me le faisant, il fut forcé

de convenir, et je m'en serais bien douté sans cela, qu'il se résoudrait bien difficilement à tenir tout ce qu'il avait promis dans sa colère, et, suivant la pente des amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment qu'après qu'ils en ont dit tout le mal possible, il retomba sur les bonnes qualités de sa maîtresse, lorsqu'elle était une fois sortie de ces accès de fougue et de caprices. Il loua avec transport les charmes de son commerce, l'enjouement de son esprit, ses reparties pleines de vivacité et de sel. Ce que disait ce prince n'était pas sans fondement; et l'opposition qu'il y joignait de l'humeur de la reine le lui rendait encore plus sensible. « Je ne trouve « point tout cela chez moi, me disait-il, je ne « reçois de ma femme ni société, ni amusement, « ni contentement; elle n'a di complaisance dans « l'esprit, ni douceur dans la conversation, elle « ne s'accommode en aucune manière, ni à mon « humeur, ni à mon tempérament. Lorsqu'en « rentrant chez moi, je veux commencer à lui « parler familièrement, et que je m'approche pour « l'embrasser ou la caresser, elle me fait une mine « si froide, que je suis obligé de la quitter là de « dépit, et de m'en aller chercher quelque conso« lation ailleurs. Ma pauvre cousine de Guise est « tout mon refuge, lorsqu'elle est au Louvre, « quoiqu'elle me dise bien mes vérités quelque-

« fois, mais c'est de si bonne grâce, que je ne « m'en offense nullement, et que je ne laisse pas de « rire avec elle. » Telle était en effet l'humeur de ce prince; et peut-être que la reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même de ne l'avoir pas tiré des filets de sa rivale, et dépris de tout autre commerce de galanterie; du moins il me paraît que c'est avec toute la sincérité et la bonne intention possibles, qu'il me pressa, en achevant ce discours, d'engager la reine son épouse à s'accommoder à ses manières et au caractère de son esprit.

Je prenais la parole pour répondre, et il y avait en effet bien des choses à dire sur tout cela, lorsque nous fûmes interrompus par MM. de Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia et autres, qui entrèrent en ce moment, et dirent qu'il y avait plus d'une heure que tout le monde attendait, et qu'il était si tard, qu'on ne pourrait pas tout finir dans la matinée. Le roi les suivit après m'avoir recommandé le silence, et il entra dans la salle, où le reste du jour et les deux suivans furent donnés tout entiers aux affaires qui l'avaient amené. La lieutenance de la grande voirie en Guienne fut accordée, à ma sollicitation, à Bisçose [1], qui était à son service. On nomma un commissaire pour aller démolir le fort de Craon. Je laisse le détail des autres petites dispositions semblables.

[1] De Bisçose ou Vissouse était secrétaire des finances.

Au premier moment de loisir, le roi ne manqua pas de renouer avec moi la conversation interrompue. Ce qui en était l'objet tenait si fort au cœur de sa majesté, qu'elle m'avait écrit billets sur billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui et de la reine, qu'il m'avait proposé. Je voyais bien qu'il y avait des risques à lui obéir. Un zèle trop ardent et trop franc auprès de deux personnes de ce rang expose souvent au ressentiment de l'une des parties, et quelquefois de toutes les deux; d'ailleurs, je me rendais justice, cet emploi me convenait moins qu'à personne, parce que toutes ces petites tracasseries ne sont point dans mon humeur.

Je résolus donc de ne rien oublier de ce que je crus capable de porter Henri à prendre de lui-même le seul parti raisonnable; raisons, exhortations, exemples, tout fut employé de ma part, pour lui prouver qu'il ne tenait qu'à lui de se mettre une bonne fois, et pour toujours, l'esprit en repos; qu'il ne s'agissait que de prendre le ton de maître avec tout le monde, d'obliger la reine à renfermer en elle-même sa mauvaise humeur, ses reproches, et surtout ses plaintes en public, qui aboutissaient toujours à des éclats scandaleux, et à l'égard de ceux qui empoisonnaient l'esprit de cette princesse, de punir sévèrement la plus petite parole qu'ils oseraient lui rapporter,

ou proférer contre sa majesté. Je représentai à ce prince, qu'il ne lui en coûterait, pour assurer sa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage et de cette force d'esprit dont il avait donné tant de preuves dans des occasions d'une tout autre conséquence; que sa réputation souffrait d'une faiblesse presque incompréhensible dans un si grand prince. Je lui fis voir que tout souverain peut, sans tyrannie, et par le seul droit de la place qu'il occupe, exiger de ses sujets et de ses courtisans, aussi-bien pour sa personne que pour son état, l'obéissance nécessaire à tenir tout dans la subordination et le respect, et qu'il n'est nullement blâmable de châtier rigoureusement ceux qui se mêlent de troubler le repos de sa maison. Aux représentations je joignis les prières. Je conjurai Henri, à mains jointes et les larmes aux yeux, d'essayer l'usage de son autorité. L'état où je le voyais excitait toute ma sensibilité.

Il est certain que ce prince n'avait que ce parti à prendre, et je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnait si fort. Il se souvint des conseils que je lui avais donnés à Blois; et la différence qu'il y trouvait avec ceux que je voulais lui faire suivre en ce moment lui donnant une espèce d'avantage sur moi, il me fit entendre avec quelque sorte de satisfaction que j'étais peut-être autant que lui la cause de tout ce qui arrivait. Mais

cette différence, à bien l'examiner, n'avait rien de réel, et lorsque je détournai sa majesté de recourir à une voie dont les suites pouvaient être fort dangereuses (c'est tout ce que je puis dire sans trahir le secret que je lui vouai alors), j'étais bien éloigné d'exclure des moyens si faciles et si peu violens qu'on ne les blâmerait pas dans un simple père de famille, pour la tranquillité de son domestique. Aussi Henri fut-il réduit à me dire que si je le connaissais, je verrais qu'il lui était impossible d'user de la moindre rigueur envers des personnes qu'il avait accoutumées à vivre familièrement avec lui, et surtout envers une femme.

Il ne me restait plus qu'à lui dire qu'il chassât donc sa maîtresse, qu'il donnât toute sorte de satisfaction à son épouse. Il me prévint encore, en me disant qu'il était prêt, s'il le fallait, d'ôter à la reine tout ombrage, pourvu qu'il fût assuré de la trouver après ce sacrifice telle qu'il la souhaitait; mais qu'il prévoyait qu'il se gênerait le reste de sa vie, sans la corriger, parce que cette princesse, en croyant suivre les mouvemens de la raison, ne suivait en effet que ceux de sa bile. Pour me le prouver, Henri rentra dans une longue énumération des défauts de la reine, dans laquelle il ne me répéta presque que ce qu'il m'avait déjà dit sur le plaisir qu'elle trouvait à le contrarier et

à le fâcher. Il ajouta seulement qu'elle lui avait fait voir en toute occasion une haine si forte contre ses enfans naturels, quoique nés avant qu'elle fût venue en France, qu'assurément elle n'en reviendrait point. Il s'étendit sur le peu de gratitude qu'elle avait toujours montré, tant pour ses bons traitemens, que pour l'attention qu'il avait à la prévenir dans tous les besoins qu'elle pouvait avoir d'argent, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevait que pour le répandre sur la Léonor et son mari, et sur quelques autres qui lui donnaient les plus mauvais conseils. Il me prit à témoin, que jamais reine de France n'avait reçu tant de libéralités; et il est vrai que j'avais été le premier à les favoriser, et à les faire solliciter par mon épouse, en quoi je n'agissais uniquement qu'en vue de la paix, qui s'achète souvent par ce moyen, et toujours par l'ordre même du roi. De la manière dont ce prince s'emporta contre Conchini et sa femme, qu'il traita de créatures de l'Espagne et d'espions du duc de Florence, personne n'aurait certainement voulu être en la place de ces deux Italiens; mais Henri s'en tint à se reprocher à lui-même de n'avoir pas suivi le conseil que j'avais pris la liberté de lui donner, lorsque la reine vint en France, d'empêcher toute cette race italienne de passer les monts avec elle.

La conclusion de tout ce long discours fut la

même que du précédent, qu'il fallait que je tentasse, par les voies les plus douces, d'amener la reine à condescendre à tous les désirs du roi, et sans qu'elle pût soupçonner que j'agisse par des ordres supérieurs. Henri m'en pria et me le recommanda avec toutes sortes d'instances, en disant qu'il ne doutait pas que je n'y réussisse. Il se rappela une occasion semblable où j'avais gagné sur cette princesse qu'elle écrirait au roi son mari une lettre à laquelle aucun de ceux qui s'en étaient mêlés n'avait pu la résoudre.

FIN DU LIVRE DIX-SEPTIÈME.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE DIX-HUITIÈME.

Suite des Mémoires de l'année 1604. Continuation de l'article précédent, sur les chagrins et les brouilleries domestiques de Henri IV. Rosny s'emploie à les faire finir; il cite à la reine la marquise de Guise, dont elle aurait dû suivre l'exemple; risques qu'il court à cette occasion de la part de la reine et de la marquise de Verneuil; malignité de celle-ci, contre laquelle il s'était heureusement mis en garde. Conduite sage et désintéressée de la reine Marguerite. Éloge de cette princesse. Cabale des protestans et des séditieux du royaume. Voyage de Henri dans les provinces projeté et rompu. Rosny va visiter son gouvernement : comment il est reçu à la Rochelle, à Poitiers, etc. Haine des protestans contre lui; autres particularités et fruits de ce voyage : accueil que lui fait Henri à son retour. Justification du duc d'Épernon, faussement accusé. Nouvelles brigues du comte d'Auvergne; moyens employés par Rosny pour l'arrêter; lettres qu'il reçoit de lui, et qu'il lui écrit : comment le comte d'Auvergne est arrêté : on commence son procès. La marquise de Verneuil est aussi arrêtée : Rosny est chargé d'aller l'interroger : il ne peut, par conseils, ni par prières, engager Henri à la faire sortir de France : faiblesse de ce prince pour sa maîtresse.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

Le hasard m'offrit, précisément dans le temps que tout ceci se passait, une occasion qui me parut tout-à-fait favorable à l'exécution de la commission dont je venais d'être chargé auprès de la reine. La manière la plus ordinaire d'accorder des gratifications à cette princesse, c'était ou en créant en sa faveur des édits pareils à ceux dont j'ai parlé ci-devant, ou en lui faisant toucher des pots-de-vin sur des marchés et des traités qu'elle faisait réussir par la protection qu'elle leur donnait, et c'était toujours par mes mains que ces édits ou ces marchés passaient avant que d'avoir leur effet, soit qu'il fallût nommer, examiner ou autoriser les personnes qui y avaient part.

On vint un jour offrir à la reine quatre-vingt mille livres pour faire rendre un édit qui concernait les officiers des gabelles du Languedoc. Elle envoya d'Argouges [1] me porter l'édit et me faire part de la proposition. Je répondis à d'Argouges que sa majesté pouvait, sans un grand préjudice

[1] Florent d'Argouges, trésorier de la maison de la reine; son fils fut premier président du parlement de Bretagne, et mourut conseiller d'état et du conseil royal.

du bien public, lui accorder la grâce qu'elle demandait; mais que je ne croyais pas que la reine prît bien son temps pour les obtenir, le roi m'ayant paru si mécontent de quelques-uns des derniers procédés de cette princesse, que je craignais bien qu'il n'eût pas cette complaisance pour elle, si elle ne commençait du moins par l'apaiser; en quoi je prenais la liberté de lui offrir mes conseils et mes peines, supposé qu'elle crût qu'ils pussent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avaient été quelques autres fois. La reine accepta et promit tout, tentée par une somme si considérable. Elle crut qu'elle réussirait comme auparavant en écrivant au roi une lettre fort soumise; elle l'écrivit, et m'envoya chercher pour me la faire voir, en se montrant disposée à y changer tout ce que je jugerais à propos.

Jamais démarche ne lui avait tant coûté à faire. Elle avait une si grande aversion pour la marquise de Verneuil, qu'elle daignait à peine prononcer son nom; mais si quelque chose lui en rappelait l'idée, tous ses gestes, ses mouvemens et son silence même exprimaient au naturel ce qu'elle ne voulait pas dire. Comme il était nécessaire de l'accoutumer à entendre parler de son ennemie, je la mis tout ouvertement sur ce chapitre, et alors elle se soulagea en donnant à la marquise mille épithètes des plus fortes. Elle dit

qu'elle ne se résoudrait jamais à regarder de bon œil une femme qui osait se comparer à elle; qui élevait ses enfans dans les mêmes airs d'orgueil et de manque de respect pour elle; qui brouillait l'état en encourageant les séditieux, sans que le roi, aveuglé par sa passion, se mît en état de la réprimer.

Je commençai par prendre part à ses chagrins; mais en les liant avec sa conduite envers le roi, je ne laissai pas de lui faire sentir si bien son tort, qu'elle refit une seconde lettre telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au roi, qui l'avait laissée à Fontainebleau, d'où il était revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut, il y fit une réponse assez douce et assez polie pour qu'il dût naturellement s'attendre à une réplique sur le même ton de la part de la reine; mais malheureusement, dans le temps qu'on la rendait à la reine, ses émissaires lui firent entendre que le roi n'en était pas moins allé à son ordinaire chez la marquise, qu'on s'y était diverti de sa crédulité, et le reste, ce qui lui fit oublier tout ce qu'elle venait de promettre. Elle dit que le roi la trompait; et, au lieu d'écrire, elle se contenta de répondre au porteur de la lettre de sa majesté, d'un ton sec et dédaigneux, qu'elle n'écrivait point, parce qu'elle s'attendait à voir le roi le lendemain comme il le lui mandait. Le roi fut piqué, comme il le devait être, de ce procédé.

Il ne put s'en taire. Ceux qui l'entendaient n'étaient pas gens à tenir la chose secrète comme moi, à qui il écrivit dans le premier mouvement; tout fut rapporté de part et d'autre, et les cartes encore plus brouillées qu'auparavant.

Me revoilà en campagne pour apaiser ce nouveau débat; mais que pouvais-je attendre? tout au plus un intervalle de calme qui ne durerait pas plus long-temps que tous les autres, tant que sa majesté ne prendrait pas le seul parti efficace. Je le lui proposai encore un jour que, m'ayant envoyé querir par La Varenne pour chercher ensemble quelque consolation à ses chagrins, qui devenaient cuisans de plus en plus, je le trouvai dans l'orangerie des Tuileries où une ondée de pluie l'avait obligé d'entrer. Comme il me répétait sans cesse de lui dire ce que je lui conseillais de faire, et que sur mon refus il me le commanda absolument: « Faire passer la mer, lui dis-je, d'un « côté à quatre ou cinq personnes, et de l'autre « à autant. » Le roi me répondit que la moitié de ce conseil pouvait s'exécuter sans peine, rien ne l'empêchant d'user de rigueur envers des séditieux qui conspiraient dans sa cour; mais qu'il n'en était pas de même des Italiens, parce qu'outre qu'il aurait tout à craindre de cette nation vindicative, il percerait la reine d'un trait qui la rendrait implacable lorsqu'elle se verrait enlever ses

favoris. Un tempérament fort singulier, que ce prince crut pouvoir apporter en réfléchissant sur ma proposition, fut de faire consentir cette princesse elle-même à ce que je lui conseillais. Il s'y arrêta comme si la chose eût été possible, et il voulut encore que je m'employasse de toutes mes forces à opérer ce miracle, en me promettant que, si je réussissais, il renonçait dès ce moment à toutes ses amourettes. Voilà la nouvelle commission que je reçus de ce prince, qui me laissa méditer, dit-il, sur les moyens d'y réussir, et continua seul sa promenade dans le jardin, la pluie s'étant passée pendant notre entretien.

Je ne débutai pas auprès de la reine par lui demander de prime-abord un consentement que je ne la voyais pas disposée à donner. Je crus que, si l'on pouvait trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne serait qu'à la faveur d'un parfait raccommodement entre leurs majestés. J'y travaillai avec tant d'assiduité, que je les remis enfin dans la meilleure intelligence où elles eussent jamais été. On convint d'oublier le passé et de fermer à l'avenir l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois semaines, et, pendant ce temps-là, la cour fut pleine de joie et de divertissemens; mais de nouveaux stratagèmes de la marquise de Verneuil ayant ensuite produit leur effet ordinaire auprès de la reine, par le moyen des mauvais

obligé de prendre au trésor royal de quoi les retirer. L'édit des exempts en chaque paroisse fut passé à son profit. Quelques receveurs de Rouergue et de Quercy étant demeurés arriérés dans le paiement de leurs deniers, elle les fit appliquer à son profit. Elle voulut faire les frais de la noce de l'Italien Santi, son jardinier; et elle me demanda pour cela six cents livres, ce qui n'est qu'une bagatelle; mais c'est principalement dans ces bagatelles qu'on peut juger des dispositions de l'esprit des princes par rapport à l'économie. Que pouvais-je faire, trouvant un inconvénient égal à lui accorder tout, ou à tout lui refuser, sinon, de refuser en effet tout ce qui intéressait véritablement la justice et le bien de l'état, et d'empêcher, dans ce qu'on ne pouvait se dispenser d'accorder, et surtout par rapport à ces édits, toute vexation dans la levée des deniers? Quant aux démêlés personnels de leurs majestés, on peut dire que le roi avait des faiblesses incompréhensibles, et la reine des travers inexcusables.

En voyant combien peu j'avais avancé, depuis le temps que je m'occupais de toutes ces tracasseries domestiques, je compris à la fin que c'étaient là de ces choses qu'il faut laisser aux seuls intéressés à démêler entre eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu, et je laissai de

grand cœur le champ libre à Sillery, dont le roi se servait aussi. Il trouvait quelquefois qu'il maniait l'esprit de ces deux dames plus doucement que moi. Je n'ai pas de peine à le croire. Je ne sais ni flatter, ni déguiser ma pensée, et ce manége ne demande que complaisances et dissimulation, sans quoi il n'y a rien à espérer, et tout à craindre, et doublement à craindre, par la part qu'ont ici l'épouse et la maîtresse. On vient de le voir quant à la première; je puis aussi en parler avec pleine connaissance pour ce qui regarde celle-ci. Si je n'avais pas pris mes mesures bien juste, je venais de risquer, il n'y avait que peu de jours, de me trouver la victime de l'amant et de la maîtresse. Voici en quelle occasion.

Dans le temps que les sujets de plainte se multipliaient de jour en jour entre Henri et la marquise de Verneuil, je fus député par le roi pour faire à cette dame les plus sanglans reproches. Au lieu de fléchir et d'avouer son tort, elle le prit sur un ton si haut, que je ne désespérai pas cette fois que la scène ne finît par une rupture éclatante; ce qui était tout ce que je souhaitais le plus. Non-seulement elle refusa de donner la satisfaction que sa majesté lui demandait, mais elle parut encore si résolue à rompre tout commerce avec le roi, qu'elle alla jusqu'à me solliciter avec les plus fortes instances de travailler à lui faire agréer

cette résolution, comme importante également à tous les deux, et à vouloir que j'écrivisse, aussitôt que j'allais être retourné chez moi, une lettre à sa majesté, que nous concertâmes ensemble, et où elle employa des termes assez forts pour me faire juger qu'elle agissait sincèrement. Cependant, la connaissance que j'avais du caractère de cette femme me faisant craindre qu'elle ne désavouât ce que je manderais au roi, et qu'elle ne me fît passer pour avoir cherché, par de sourdes pratiques, à la brouiller avec ce prince, ce qu'il ne m'aurait pas pardonné, tout indulgent qu'il était, parce que sur l'article du cœur il poussait la vivacité fort loin, je pris la précaution d'envoyer cette lettre à la marquise avant que de la faire remettre à sa majesté, et je lui fis dire en même temps, qu'elle la lût et l'examinât attentivement, afin qu'elle vît que je n'avais rien mis dans cette lettre, qui était fort longue, au-delà de ce qu'elle m'avait dicté elle-même; et qu'elle me mandât, si je n'avais pas observé scrupuleusement la teneur de ses paroles. J'enjoignis sur toutes choses au porteur, de ne me rien rapporter de bouche, mais d'obliger cette dame à me marquer par écrit ce qu'elle trouverait à y changer, et tout ce qu'elle avait à me dire.

Elle avait déjà beaucoup relâché de la sévérité de sa première résolution. Mon domestique s'en

aperçut, en ce qu'elle chicana sur les termes, et lui témoigna n'en être pas satisfaite, quoiqu'elle ne parlât point de supprimer la lettre. Mon commissionnaire, qui vit qu'elle le renvoyait, après toute cette vague déclamation, sans rien de positif, et qui se souvenait de mes ordres, lui dit qu'il avait la mémoire mauvaise, et la pria de mettre par écrit ce qu'elle venait de lui dire, afin de ne pas l'exposer à être grondé pour avoir oublié ou mal rapporté ses paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne voulait pas lui dire, mais elle était engagée trop avant pour reculer. Elle prit la plume, et m'écrivit qu'elle approuvait la lettre, à un mot près, qui était capable, disait-elle, de faire monter le roi aux nues. Je mandais au roi qu'elle le suppliait de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois, mais de n'avoir aucune privauté avec elle; c'est ce mot qu'elle adoucissait en ajoutant, *aucune privauté qui pût lui nuire;* ce qui n'était pas bien différent.

Je serrai soigneusement la lettre de la marquise, et j'envoyai la mienne au roi, avec quelque espérance que, par fierté, si ce n'est par raison, il donnerait les mains au parti que prenait sa maîtresse; et qu'il se lasserait enfin de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma lettre avec toute l'indignation et le dépit qu'elle devait lui donner. « Hé bien! elle le veut, disait-il, je le sou-

« haite encore davantage : elle sera prise dans ses « propres filets. » Le roi parlait ainsi seul entre ses dents, et à demi-bas; mais mon courrier ne laissa pas de l'entendre. Il demanda du papier et une écritoire, et il m'écrivit par le même homme, un billet par lequel il me promettait que, le lundi suivant, la marquise de Verneuil recevrait une lettre de sa main, qui ferait foi qu'il savait encore commander à ses passions.

Cette lettre est du 16 avril; mais celle du lundi ne vint point; bien plus, ce prince étant lui-même venu à Paris, il courut aussitôt chez sa maîtresse, se flattant du moins qu'il allait la couvrir de confusion, et lui arracher mille repentirs; point du tout, c'est lui-même qui joua ce personnage. Il désavoua tous ses agens, il se condamna lui-même; en un mot, il se mit à la merci de celle qu'il venait de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors que je me trouvai fort heureux d'être saisi d'une lettre de la marquise de Verneuil, qui mît un frein à son ressentiment contre moi. Elle crut pourtant que cette lettre ne l'empêchait pas de chercher à me faire passer pour un fourbe et un calomniateur. Je ne garantis pas que Henri n'en crût rien en ce moment. La lettre que je lui montrai à l'Arsenal le désabusa; mais elle ne lui ouvrit point les yeux sur sa perfide maîtresse. Il me dit, en me quittant, qu'il allait bien lui laver la

coiffe; je ne le crus point; et le devais-je après ce qui venait de se passer?

Après la réconciliation avec le roi et la reine, qui se fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment, aux dépens de la marquise de Verneuil, cette femme, qui, pour cette fois, se crut abandonnée, entreprit de troubler la paix, et elle n'en vint que trop bien à bout. Il est étonnant combien de ressorts elle fit jouer pour réveiller l'amour du roi, pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher, et même pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré et le profane. Elle se jeta dans la dévotion. Elle se mêla dans le parti des factieux la tête levée. Elle chercha toutes les filles auxquelles Henri avait rendu quelques assiduités, et elle leur fit supposer des promesses de mariage pareilles à celle qu'elle avait elle-même. Elle abusa de la sienne au point de prétendre en tirer un droit chimérique, de faire casser le mariage de la reine; et, ce qu'on ne croirait jamais, elle trouva des ecclésiastiques qui la soutinrent dans ces extravagances, et qui osèrent faire publiquement les bans du mariage qu'elle se vantait d'obliger le roi à contracter avec elle. En même temps on répandait dans le public une infinité de lettres et de mémoires dans lesquels on prêtait des raisons aux ridicules prétentions de cette femme[1]. Henri

[1] Voyez les plaintes que fait à cette occasion le cardinal

aurait donné beaucoup pour pouvoir découvrir quels en étaient les auteurs. Il employa à cette recherche presque toute sa cour; et j'y fus employé comme les autres.

Je ne finirais point, si je voulais épuiser tous les incidens liés à cette affaire, et qui, tout frivoles qu'ils sont pour la plus grande partie, ne laissèrent pas d'attirer des affaires bien sérieuses à quelques-uns de ceux qui y eurent part; mais je me lasse moi-même de traiter un pareil sujet, et de parler au désavantage d'un prince qui m'a donné ailleurs tant d'occasions de louer la fermeté héroïque de son cœur. Tout ce vacarme, qui n'avait d'autre cause qu'un simple dépit amoureux, se termina à l'ordinaire par un redoublement de passion de Henri pour son indigne maîtresse, qui porta au plus haut point la mésintelligence entre lui et la reine[1]. Il était décidé que, par une con-

d'Ossat contre l'Espagne, la Savoie, et surtout contre un capucin, nommé le père Hilaire, de Grenoble, qui cabalait à Rome, en faveur des partisans de la marquise de Verneuil. (*Lettres des 22 février et 15 octobre 1601, et du premier avril* 1602.) La licence des libelles satiriques n'a jamais été portée plus loin qu'elle l'était dans ce temps-là.

[1] « Le duc de Sully m'a dit plusieurs fois (c'est l'auteur de « l'histoire de la mère et du fils qui parle ainsi) qu'il ne les « avait jamais vus huit jours sans querelle. Il m'a dit aussi « qu'une fois, entre autres, la colère de la reine la transporta « jusqu'à tel point, étant proche du roi, que, levant le bras, il

tradiction bien bizarre, ce prince chercherait toute sa vie ses plaisirs et sa satisfaction aux dépens de son repos et de sa santé. Je ne m'y intéressai plus que par ces deux motifs. Pouvais-je voir sans la plus vive sensibilité dépérir à vue d'œil la santé d'un prince dont la personne m'était précieuse ? Il n'eut point de maladie mortelle pendant le cours de cette année; mais il ne donna jamais tant d'occupation à La Rivière et à du Laurens. Il fut obligé d'user souvent de saignées, de diète, de bouillons rafraîchissans, pour prévenir les mauvais effets d'un sang noir et brûlé qu'on lui tirait dans les fréquentes indispositions qu'il eut. La colère, le chagrin, l'impatience, le mettaient dans une telle agitation, qu'un jour qu'il avait un violent dépit de quelque procédé de la marquise de Verneuil, le bras dont il avait été saigné la veille se rouvrit, comme il se mettait à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la reine pour prendre commodément les eaux de Pougues et de Spa.

Il n'aurait plus rien manqué à ces brouilleries domestiques pour y mettre le comble, si la reine Marguerite y était entrée de son côté. C'est le seul malheur qui n'arriva point à Henri. On ne sau-

« eut si grand'peur qu'elle passât outre, qu'il le rabattit avec « moins de respect qu'il n'eût désiré, et si rudement, qu'elle « disait par après qu'il l'avait frappée, etc. » Tome 1, p. 8.

rait au contraire donner trop de louanges à la douceur de cette princesse, à sa soumission, et surtout à son désintéressement, dans une situation où elle n'aurait pas manqué de motifs de se faire accorder tout ce qu'elle aurait désiré. Elle demandait rarement, et ne demandait que des choses peu considérables et justes; l'accomplissement des engagemens qu'on avait pris avec elle, et quelques exemptions pour son bourg d'Usson. Sa principale sollicitation fut au sujet de la succession de la reine Catherine, sa mère. Cette princesse, par son contrat de mariage avec Henri II, donnait ce qu'elle avait d'effets en propre, après ses mâles, à ses filles, par préférence aux enfans naturels de son mari. Il n'y avait rien dans cette disposition que de juste. Cependant Charles de Valois, comte d'Auvergne[1], prétendait en dé-

[1] En vertu d'une donation, que Henri III lui avait faite de ces biens. Le parlement confirma, en 1606, le testament de Catherine de Médicis, et les adjugea à Marguerite de Valois. Brantome, dans le second tome de ses mémoires, p. 451, fait l'énumération de ces biens, consistant dans les comtés d'Auvergne, Lauraguais, Leverous, Douzenac, Choussac, Gorrèges, Hondocourt, etc., qu'il fait monter à cent vingt mille livres de revenu, sans compter la dot de cette princesse, de plus de deux cent mille écus ou ducats, « qui en vaudraient « aujourd'hui, dit-il, plus de quatre cent mille, avec grande « quantité de meubles, richesses, et précieuses pierreries et « joyaux, etc. »

pouiller Marguerite. Elle manquait de la principale pièce qui pouvait justifier son droit. Le roi interposa son autorité pour lui en faire donner communication, et pour lui faire rendre la justice qui lui était due.

Marguerite garda cette conduite de droiture et de désintéressement le reste de sa vie. On ne s'aperçut jamais qu'elle eût appartenu de si près au roi. Je la louerais davantage, si je ne craignais de me faire accuser de partialité à son égard. On sait quel intérêt la bonté de cette princesse lui a toujours fait prendre à ma situation et à ma fortune. Les lettres qu'elle m'écrivait sont comme celles qu'on écrit à un véritable et solide ami : « Vous « êtes toujours, c'est ainsi qu'elle s'y exprimait, « mon recours, et, après Dieu, l'appui sur lequel « je fais le plus de fond. »

Passons à d'autres sujets d'inquiétude qu'une cabale séditieuse donna au roi pendant cette année; madame de Verneuil y trouvera encore sa place. Sans répéter éternellement les noms des ducs de Bouillon, de La Trimouille et de Rohan, du comte d'Auvergne, de d'Entragues et de sa femme, de Duplessis, etc., on voit bien que c'est de toutes ces personnes-là que je veux parler. Le même esprit qui les avait conduits dans les menées qu'ils avaient fait faire au parti protestant dans le synode de Gap dirigeait encore toutes leurs entre-

prises, et leur faisait mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeaient propre soit à soulever les sujets du roi, soit à lui susciter de nouveaux ennemis au-dehors. On aurait de la peine à croire combien le mensonge et la calomnie répandirent et autorisèrent de bruits injurieux à ce prince, et combien il se tramait de complots contre le gouvernement, sous l'autorité de ces chefs.

Sa majesté, en m'envoyant à Paris par d'Escures un avis qu'elle venait de recevoir à Saint-Germain-en-Laye, me mandait que, quoique je n'eusse pas déjà trop bonne opinion de tout ce corps, j'aurais de la peine à croire ce qu'elle m'en écrivait. Je ne puis m'empêcher de dire que les protestans agissaient en France de manière à n'être pas plaints, si quelque jour ils y recevaient un châtiment un peu sévère. Ils se vantaient presque hautement d'obliger sa majesté non-seulement à recevoir le duc de Bouillon dans son royaume, mais encore à le revêtir des honneurs et des emplois dignes d'un chef de la religion. Duplessis, l'âme de ce corps, ne leur inspirait point d'autre pensée. La Trimouille avait préparé ses créatures à tout entreprendre, en leur persuadant qu'on était sur le point de voir arriver en France la révolution la plus surprenante, pendant que le duc de Rohan se chargeait de donner cours à ce bruit dans les pays étrangers, surtout

en Angleterre, par un homme de confiance nommé Durand, qui cherchait avec soin tous les moyens de détacher sa majesté britannique du parti de Henri. Cet homme, qui se faisait appeler à Londres M. de Haute-Fontaine, se montra si bon valet, que le roi demeura persuadé avec tout le monde qu'il en avait beaucoup plus fait qu'on ne lui en avait enjoint; car il fut avéré qu'il avait traité des conditions de l'établissement de son maître en Angleterre, où il voulait le faire naturaliser. Si cette idée n'est pas de Durand seul, elle ne peut être partie que de la duchesse de Rohan la mère. Il est encore certain que le duc de Rohan fit présenter de sa part au roi d'Angleterre, par ce Durand, un cheval de prix; ce qui, dans la conjoncture présente, ne lui était nullement permis, sans l'aveu de sa majesté.

Celui de tous qui méritait le plus d'être éclairé, était le comte d'Auvergne, dont les liaisons avec l'Espagne n'étaient presque plus ignorées de personne. Il était alors en Auvergne, où il ne s'endormait ni sur la cause commune ni sur la sienne. Il avait fait servir à ses desseins la promesse de mariage faite par le roi à la marquise de Verneuil, sa sœur[1]; et en y joignant un conte sur lui-même,

[1] Les historiens ne disent rien de bien positif sur la teneur du traité fait par le comte d'Auvergne avec le conseil d'Espagne; mais Amelot de La Houssaye va suppléer à cet article.

encore plus ridicule que cette pièce, mais qui avait pourtant trouvé des gens assez crédules en Espagne pour traiter l'un et l'autre sérieusement; il est certain qu'il s'y était acquis une fort grande

Il est d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'est à son bisaïeul maternel, nommé Antoine-Eugène Chevillard, trésorier-général de la gendarmerie de France, que le comte d'Auvergne et la marquise de Verneuil confièrent l'original de ce traité, comme à leur parent et intime ami. Il nous apprend encore que Chevillard, ayant été enveloppé dans la disgrâce du comte d'Auvergne et mis à la Bastille, y tint si bien caché dans la basque de son pourpoint cet original de traité, que personne n'en eut connaissance, et que, voyant qu'on le traitait en criminel d'état, il s'avisa de manger peu à peu, avec la soupe et la viande qu'on lui servait à ses repas, le traité et la ratification de l'Espagne qui y était jointe. Le roi d'Espagne y promettait au comte d'Auvergne de l'assister de troupes et d'argent, pour mettre sur le trône Henri de Bourbon, son neveu : c'est le fils que Henri IV avait eu de la marquise de Verneuil, et qui est appelé dans cet écrit dauphin de France, et héritier légitime de la couronne. (Art. *Entragues-Balsac, Touchet.*) Amelot de La Houssaye assure de plus, *note sur les lettres du cardinal d'Ossat, ci-dessus,* que deux capucins, nommés le père Hilaire, de Grenoble, et le père Archange, l'un à Paris, et l'autre à Rome, conduisaient cette conspiration.

Sully semble insinuer encore quelque chose de plus en faveur du comte d'Auvergne personnellement. Ce comte aurait-il supposé quelque pièce ou quelque disposition de Charles IX, son père, en vertu de laquelle il eût prétendu lui-même à la couronne? Voyez aussi sur ce sujet les *Mémoires de la vie du président de Thou*, et surtout son histoire, année 1605. *Mém. recond. di Vitt. Siri.* vol. 1, p. 297.

confiance. Nous verrons dans peu à quoi elle le conduira.

Les moyens que sa majesté employait contre toutes ses brigues consistaient à veiller avec son attention ordinaire aux affaires du dedans et du dehors du royaume, et à ne remplir les intendances et autres places publiques, que de personnes connues par leur mérite, par leur probité, et en même temps par leur attachement à sa personne. On en vit un exemple dans Boucault, qui de simple avocat fut fait président à la cour des aides de Montpellier, pour avoir utilement servi sa majesté en Languedoc. Henri m'ordonna encore de faire assembler le chancelier, Villeroi et Sillery, qui avec moi faisaient une espèce de conseil chargé particulièrement de cette affaire. J'entretenais aussi toujours, par ordre de ce prince, un commerce de lettres avec les principaux protestans, dont je conviens, quelque chose que dît sa majesté, qu'il ne lui en revenait pas un grand avantage; mais il compta surtout, et avec raison, sur le voyage qu'il se proposa de faire cette année du côté de la Provence et du Languedoc, pendant que, de mon côté, je me rendrais en Poitou et visiterais la côte occidentale de la France.

Je goûtai extrêmement cette idée lorsque Henri me la communiqua, et nous nous occupâmes longtemps à tout préparer pour ce double voyage. La

prise de possession de mon gouvernement, qu'il était nécessaire que je fisse, devait me servir de prétexte pour le mien. Le roi n'en avait pas besoin pour le sien; au contraire, il devait paraître instruit du sujet qui rendait sa présence nécessaire dans les provinces méridionales de son royaume, et s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devait produire. Je visiterais, soit sur la route, soit en m'écartant, sur quelque raison, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et la Guienne; et sa majesté s'écarterait aussi dans le Berry, le Bourbonnais, le Lyonnais et le Dauphiné[1], en sorte que nous verrions l'un ou l'autre presque toute la France. Nous réglâmes le temps de notre départ, celui de notre séjour, et jusqu'à l'endroit où nous pourrions nous rejoindre, qui devait être Toulouse; et je tenais le voyage de sa majesté pour si assuré, que je ne songeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du gouvernement, afin que rien ne retardât notre départ, qui devait être au plus tard dans le courant du mois de juin. Les particuliers qui avaient des affaires pendantes au

[1] Voyez l'original d'une lettre écrite par Henri IV à Rosny au sujet de ce voyage en Poitou, datée du 20 juillet 1604, et apostillée, comme elles le sont presque toutes, sur le revers, de la main de ce ministre. *Cabinet du duc de Sully.*

conseil du roi en pressèrent la conclusion de toutes leurs forces, sitôt que le dessein de sa majesté eût été rendu public; et les conseillers furent ravis de cet empressement, parce qu'une grande partie d'eux devant suivre le roi dans ce voyage, ils ne voulaient pas laisser la décision des affaires qu'ils avaient entamées au nouveau conseil que sa majesté nommerait pour le temps de son absence.

Ce projet si bien arrangé n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henri. La déclaration qu'il en fit devant les courtisans mit d'abord tout en rumeur, et causa à l'ordinaire de grands mouvemens à la cour. Il n'y eut presque personne qui n'entendît avec peine ce discours de sa majesté, et qui ne travaillât par toutes sortes de moyens à la détourner de ce voyage, les uns, comme les ministres et autres principaux employés près de la personne du roi, pour s'épargner les frais d'un voyage coûteux; et tous les délicats de la cour, pour éviter la fatigue et les autres incommodités ordinaires dans ces sortes d'expéditions; en sorte que, lorsque sa majesté proposa la chose en forme à ses conseillers d'état, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, et aux principaux de sa cour, qu'elle assembla tous pour cet effet, on ne lui opposa que des difficultés, sans toucher le véritable point.

On allégua l'incertitude des siéges d'Ostende et de l'Écluse, la crainte d'une ligue entre l'Angleterre et l'Espagne, l'affaire du commerce entre la France et cette couronne, celle du comte d'Auvergne et de la marquise de Verneuil, le différend nouvellement survenu entre la république des Grisons et le comte de Fuentes, au sujet de la Valteline, dans lequel la France ne pouvait se dispenser d'entrer, à cause des Vénitiens et des Suisses, toutes affaires dont j'ai déjà parlé, ou dont je parlerai bientôt; enfin on imagina de si grands inconvéniens dans ce voyage, et on sut si bien les grossir, que le roi se laissa engager à le rompre.

On trouva même le moyen de lui faire changer aussi d'avis sur le mien. Les affaires qui s'agitaient au conseil commencèrent à lui paraître d'une si grande importance, que, pour ne pas les perdre de vue pendant un trop long temps, il voulut que je me renfermasse pour cette fois dans ce que je pouvais faire, sans sortir du Poitou, et que je remisse à un autre temps la visite des côtes maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raisons qui furent alléguées en cette occasion pour détourner le roi de son entreprise, ne fussent d'un grand poids; mais je crois pourtant en avoir marqué la principale et la véritable, et je persiste encore dans mon premier sentiment sur l'utilité dont elle aurait été pour l'état.

Un homme qui dut n'être pas peu embarrassé à la nouvelle de ce voyage de sa majesté, et dont on ne s'attendait peut-être pas à voir le nom ici, c'est Lesdiguières, et d'autant plus qu'on y en joignait une autre en public, que le comte de Soissons allait être revêtu du gouvernement des places de sûreté données à Lesdiguières. Il pouvait même craindre que cette démarche peu pacifique de sa majesté ne le regardât personnellement. On venait d'être informé de ses correspondances avec le duc de Bouillon. Morges, qui en avait donné secrètement avis de Dauphiné, en fournit des preuves lorsqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fait d'autant plus incontestable, qu'elles furent encore confirmées par le nommé du Bourg.

Je partis dans le mois de juin, et je pris le plus court chemin pour me rendre en Poitou, accompagné de plusieurs personnes de qualité de la province, qui se rangèrent auprès de moi sur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux n'avaient d'autre intention dans cette démarche que de me faire tout l'honneur qu'on croit devoir à un gouverneur; mais quelques autres, du nombre desquels je mets sans hésiter Richelieu [1] et Pont-Courlay, ne la faisaient que pour être plus à portée de savoir mes desseins, soit par ma propre bouche,

[1] François Duplessis de Richelieu, père du cardinal de Richelieu. François de Vignerod de Pont-Courlay.

soit en questionnant mes gens sur tout ce qui se ferait et se dirait chez moi, pour en informer ensuite les chefs du parti protestant, pour s'opposer à tout ce qu'ils supposaient que j'étais chargé d'entreprendre contre eux en faveur des catholiques, enfin, pour profiter de mes plus petites inadvertances, s'il m'en échappait quelqu'une, et tâcher de me rendre ou criminel ou suspect auprès du roi. Si mes ennemis réussirent dans quelques-uns de leurs mauvais desseins, ce ne fut pas du moins quant à ce dernier point. Le commerce que sa majesté me faisait l'honneur d'entretenir réglément avec moi, dès que j'étais éloigné de sa personne, continua comme à l'ordinaire; je n'en eus même que plus d'occasions encore d'entrer dans sa confidence, et de connaître jusqu'à quel point elle s'intéressait à ma personne, sa majesté me faisant souvenir avec beaucoup de bonté que j'étais dans un pays où, quelque semblant qu'on fît, on me voulait beaucoup de mal, et que je ne devais pas cesser un moment d'être sur mes gardes.

Il est vrai que les ennemis du roi et les miens eurent soin de prendre les devans pour rendre tous mes soins inutiles et pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouvèrent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit que je n'allais en Poitou que pour obliger

les propriétaires des marais salans à s'en défaire [1], et pour les acheter tous pour le roi. Je ne découvris nulle part plus de mauvaise volonté à mon égard que dans ceux qui en devaient le moins avoir, je veux dire dans les réformés mes confrères; je ne parle toujours que des principaux, quoiqu'ils affectassent à l'extérieur de me rendre tous les honneurs possibles. S'ils refusaient de m'instruire du secret de leurs délibérations, c'était toujours sur des prétextes si bien palliés, que je devais feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabère, qui s'était plus particulièrement attaché à ma personne que les autres, quoiqu'ils le connussent fort zélé pour sa religion, parce qu'il était naturellement franc, et qu'il avait des vues plus droites. Ils chargèrent d'Aubigné et Constant de ne le point quitter tant qu'il serait auprès de moi.

Mais toutes ces dispositions malignes à mon égard ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de personnes, ou furent cachées avec beaucoup de soin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute distinction dans tous

[1] Péréfixe ne doute point que Henri IV n'ait eu véritablement ce dessein, et il le loue fort, comme le véritable moyen de délivrer le peuple de la gabelle, qu'il assure que ce prince songeait très-sérieusement à abolir, aussi-bien que la taille. Page 369.

les endroits où je fis quelque séjour; et dans ceux où je ne fis que passer on vint à ma rencontre, on m'escorta avec pompe, on me harangua. Les ecclésiastiques mêmes se montrèrent les plus empressés, et jamais je n'entendis un mot équivoque sur ma religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs et insociables, me donnèrent une tout autre idée de leur caractère par leurs manières respectueuses et polies.

Je fus encore plus surpris de ceux de la Rochelle. Cette ville orgueilleuse, qui se vante ordinairement de n'avoir que le roi lui-même pour gouverneur, et sous lui ce maire important qui est toujours élu nécessairement sur les trois sujets qu'elle propose à sa majesté, pouvait faire valoir avec moi ces belles prérogatives, d'autant plus justement, qu'à la rigueur elle ne se trouvait point comprise dans mon gouvernement. Cependant elle me fit une réception telle qu'elle l'aurait pu faire à un gouverneur qu'elle se serait choisi elle-même; j'y entrai avec une suite de douze cents chevaux. On ne craint guère avec une pareille escorte les attentats contre lesquels sa majesté m'avertissait de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent leurs portes à tout ce cortége, sans distinction de personnes ni de religion; ils logèrent tout entier et presque tous en maison bourgeoise. Dans un repas public qu'ils donnèrent à

mon occasion, et auquel je fus convié avec cérémonie, ils dirent, en buvant à la santé du roi, que, si sa majesté leur avait fait l'honneur de se présenter à leurs portes, eût-elle été suivie de trente mille hommes, ils les lui auraient ouvertes, et que, si elles ne s'étaient pas trouvées assez grandes, ils auraient abattu trois cents toises de leurs murailles. Je ne vis que des respects et je n'entendis que des éloges de ce prince. Ils m'assurèrent aussi avec les louanges les plus flatteuses que, quand j'aurais eu avec moi deux ou trois fois plus de monde que je n'en avais, ils n'auraient pas agi différemment.

Le repas dont je viens de parler fut de dix-sept tables, la moindre de seize couverts; et le lendemain on me donna une collation tout aussi superbe que l'avait été le repas. On y joignit le spectacle d'un combat naval entre Coreilles et Chef-de-Baye, dans lequel vingt vaisseaux français attaquèrent pareil nombre de vaisseaux espagnols. Les Espagnols vaincus furent amenés pieds et mains liés devant un tableau du roi exposé publiquement, et ils me furent présentés comme à son lieutenant-général. Rien ne fut oublié de ce qui pouvait rendre ce divertissement parfait; habits, armes, livrées, pavillons, panonceaux différens. Je payai cette bonne réception des Rochellois en leur accordant au nom du roi, dont je fis l'éloge

publiquement, la délivrance de leurs prisonniers. Excepté eux et le sieur de Lussan, je punis sévèrement tous ceux qui avaient contrevenu aux traités du commerce. Sa majesté se contenta d'avoir obligé la ville de la Rochelle à lui demander cette grâce, qu'elle sut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances qui me firent trouver le comte d'Auvergne beaucoup plus coupable encore que je ne le croyais.

Le peu de temps que le roi avait laissé en ma disposition pour régler les affaires de la province me fit remettre à un autre temps à visiter le haut et le bas Poitou; je ne pus obtenir de sa majesté que la permission d'aller à Saint-Jean-d'Angely et à Brouage, en lui représentant la nécessité de ce voyage, ne fût-ce que pour détromper le peuple de ce canton de l'opinion que le roi voulait s'emparer de leurs salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan et de Saint-Luc mieux encore que je ne m'y étais attendu. Je fis tout mon possible pour ramener Rohan à son devoir. Je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeler Durand au plus tôt. Il témoigna à ce discours une extrême surprise, feinte ou véritable. Il se plaignit des impostures de ses ennemis. Il désavoua Durand, et, pour me persuader de sa sincérité, il convint de quelques faits, comme du cheval donné

en présent au roi d'Angleterre, mais en assurant qu'il en avait obtenu une permission de sa majesté, dont il la ferait facilement souvenir.

De Saint-Jean, je repris le chemin de Paris par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le duc de La Trimouille. Je n'attendais pas de lui un accueil aussi gracieux que je le reçus, sachant combien il avait été mortifié de me voir posséder un gouvernement, et recevoir des honneurs auxquels il avait aspiré, jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plaintes que le parti réformé donnait au roi, et en présence même de Parabère, Saint-Germain-de-Clan, Besses, La Vallière, Constant d'Aubigné (ceux-ci ne se quittaient presque jamais), et de Préaux, La Ferrière et La Saussaye. Toutes ces personnes se récrièrent fortement sur la fausseté des imputations qu'on leur avait faites auprès du roi, protestant hardiment de leur fidélité et de leur attachement à sa majesté; et, pour mieux m'en imposer, ils accompagnèrent toutes ces assurances de tant de civilités à mon égard, et même de basses flatteries, qu'ils tombèrent dans l'autre excès d'une affectation trop marquée.

Au travers de tous leurs déguisemens je ne laissai pas de pénétrer leurs desseins, en mettant en leur présence la conversation sur l'état des affaires d'Espagne et d'Angleterre. Ils se trahis-

saient malgré eux, et il me fut impossible de douter que toute cette petite cour de gens attachés aux ducs de Rohan et de La Trimouille ne fût dans les sentimens de mécontentement et de désobéissance dont on les avait accusés auprès de sa majesté. Mais je découvris en même temps, et les lumières que je tirais de la place que j'occupais dans la province m'en donnèrent dans la suite toute la certitude possible, qu'heureusement ces messieurs ne disposaient en aucune manière du reste du parti protestant. Ce n'étaient plus, comme autrefois, ces chefs absolus qui d'un seul mot entraînaient tous les suffrages; on les fuyait, au contraire, comme des pestiférés lorsqu'ils venaient délibérer dans les assemblées : c'est qu'ils s'étaient détruits eux-mêmes par leur propre imprudence, en jetant tout le corps dans des démarches si hasardées et si risibles, qu'ils avaient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyans; et tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composaient encore un parti dans le parti même, mais un parti très-faible, et qui ne se soutenait plus que par la vaine démonstration d'une autorité dont il ne lui restait que l'ombre.

Je n'avais garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de désabuser le peuple; je détruisis les bruits dangereux qui avaient été semés au sujet des salines, de la gabelle et des au-

tres monopoles, et dont on s'était servi pour le mettre en fureur. On commença à mieux connaître le roi. Toutes les idées de tyrannie et de servitude s'effacèrent. Je fis comprendre aux protestans, personnellement, qu'il était faux que Henri eût jamais songé à les exclure des charges et dignités de l'état; que sa grande maxime avait toujours été, au contraire, de tenir exactement la balance égale entre les deux religions. Je leur fis voir encore comment la prévention les avait aveuglés sur le compte de Clément VIII, qui avait, en toute occasion, dissuadé de faire la guerre aux réformés, bien loin de n'avoir pensé et travaillé qu'à les exterminer.

Les effets achevèrent ce que j'avais commencé par mes discours. Je distribuai des pensions à ceux du parti qui avaient conseillé la paix et bien servi le roi; et pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étaient pas trompés sur les intentions droites et équitables de leur souverain, je leur montrai le mémoire des réformations qu'il méditait de faire dans l'état, tel qu'on l'a vu plus haut; ce qui les remplit de satisfaction. Je puis dire que par tous ces moyens j'ébranlai si fort le parti du duc de La Trimouille, qu'il ne put pas après cela se faire fort de six personnes de quelque considération. Le duc de Bouillon fut si sensiblement touché de voir qu'il avait perdu ce reste de crédit qu'il avait jus-

que là conservé dans ce canton de la France, qu'il se détermina à passer le reste de ses jours dans cette espèce d'exil, qui l'arrêtait à la cour de l'électeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'est pas risqué. Saint-Germain, qui n'ignorait aucun des secrets du duc, l'écrivit à La Saussaye, dont il se croyait aussi assuré que de lui-même; mais La Saussaye me remit la lettre de Saint-Germain, que je montrai à sa majesté.

Ayant fait de cette manière tout ce que la conjoncture présente et la briéveté du temps me permettaient, j'obéis aux instances que le roi me faisait dans toutes ses lettres de revenir au plus tôt, et je suivis de fort près la dernière que j'écrivis à sa majesté, de Thouars, le 15 juillet. J'en partis après avoir fait une dernière visite au duc de La Trimouille. Il ne se portait pas bien quand j'arrivai à Thouars; je le laissai à l'extrémité lorsque j'en partis. Il mourut [1] sans avoir jamais pu être engagé à venir trouver le roi, et sa mort ôta une tête aux séditieux.

J'arrivai le 22 juillet à Paris, où je trouvai un billet de sa majesté, du 18, par lequel elle m'enjoignait d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne et de Poitou, où j'avais eu

[1] Claude de La Trimouille, duc de Thouars, mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-quatre ans. Voyez son éloge dans *de Thou*, liv. 31, et *Matthieu*, t. 2, liv. 3, p. 663.

dessein de me transporter, deux personnes de confiance (je choisis Nicolaï et Bois), et de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendait en achevant de prendre les eaux. Je connus, par l'accueil gracieux et caressant que me fit ce prince, que j'avais eu le bonheur de le satisfaire [1]. Je l'entretins trois jours de suite sur les affaires qui avaient été le sujet de mon voyage, et j'achevai de lui dire ce qui pouvait encore manquer aux détails que je lui avais faits dans mes lettres, soit à lui, soit à Villeroi.

On a voulu dire que le duc d'Épernon tint alors en Guienne une conduite qui le rendit plus suspect que jamais à sa majesté, que j'y ajoutai foi, et que je lui rendis en cette occasion tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inscris fortement ici contre ce bruit quant à ma personne; je le tiens faux quant au fait qu'on y énonce contre l'honneur de d'Épernon; et je ne le crois guère plus fondé quant aux sentimens qu'on y impute à sa majesté contre lui. Il semble que, pour établir ces sentimens, il devrait suffire de la lettre que ce prince écrivit au duc au sujet de la dispute de Duplessis avec l'évêque d'Évreux, dans laquelle il le traite d'ami, qualité qu'il ne

[1] De Thou dit que ce voyage du marquis de Rosny délivra Henri IV de grandes inquiétudes. Liv. 31.

donnait pas volontiers à ceux qu'il n'en croyait pas dignes.

Ajoutons-y une vérité dont j'ai pleine connaissance, c'est que depuis ce temps-là sa majesté avait prévenu obligeamment d'Épernon sur mille choses, et qu'elle me disait souvent de lui rendre les visites et les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçusse de lui. Si l'on fit entendre à Henri quelque chose au désavantage de ce duc pendant son séjour en Guienne, c'est sur quoi je ne puis rien nier ni assurer; ce que je sais seulement encore, c'est qu'il ne resta plus de soupçon à sa majesté après les lettres que d'Épernon lui envoya et à moi par Perronne. La sincérité et le témoignage d'une bonne conscience y paraissent si clairement dans la soumission qu'il fait d'aller, au premier ordre de sa majesté, se présenter devant elle, pour y servir de caution de sa personne, et de garant de ses sentimens, qu'il ne laisse rien à répliquer. Tout le monde a su ce qui s'était passé entre le roi et le duc d'Épernon, du vivant, et même quelques années après la mort de Henri III, et combien ce prince lui en avait témoigné de ressentiment. Il n'en faut pas davantage. L'oubli des injures est une vertu rare chez les souverains, et qu'on y croit communément bien plus rare encore. On n'a pas fait attention aux

preuves sensibles que Henri a données en plus d'une occasion de cette véritable grandeur d'âme qui fait pardonner, et tout ce qu'il a fait dans la suite pour d'Épernon achève de montrer qu'il l'a exercée à son égard.

Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi de d'Épernon au temps dont on parle, je pourrais citer mille témoignages de bonne intelligence entre nous; mais il me semble que ma parole suffit, et pour être cru, et pour le justifier. On m'a toujours trouvé jusqu'ici aussi incapable de déguiser mes véritables sentimens d'amitié et de haine, que de charger un innocent et de prendre le parti d'un criminel d'état. D'Épernon fit une chute si malheureuse en Guienne, qu'il se rompit la cuisse et le pouce, et se blessa encore à l'épaule et au coude, ce qui l'obligea de se tenir quarante jours au lit, couché sur le dos. Je lui écrivis sur ce fâcheux accident, et il m'en remercia avec la même affection dont toutes ses lettres étaient ordinairement remplies, car il me traitait alors en ami, et j'étais aussi son confident dans tout ce qui regardait la personne de sa majesté [1]. Un autre de mes amis, mais sans avoir cessé de l'être, dont je reçus aussi cette année des lettres également remplies de confiance, d'amitié et de politesse, c'est Belle-

[1] Voyez l'original de ces lettres dans les anciens mémoires; ils paraissent se contredire un peu sur l'article du duc d'Épernon.

garde; elles sont datées de Dijon; il était alors dans son gouvernement de Bourgogne. Je reviens au comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulièrement.

Il n'avait tenu qu'au roi d'ôter à ce sujet mutin tout moyen de conspirer contre l'état. La douceur dont sa majesté usa mal à propos à son égard, lorsqu'elle fit punir le maréchal de Biron, fut la cause de sa rechute, comme le faible qu'elle avait toujours montré pour toute cette famille, à cause de la marquise de Verneuil, l'avait autorisé dans sa première révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occasion que sa majesté avait laissé échapper lorsque les avis des nouvelles brigues du comte d'Auvergne en Espagne lui furent donnés, et qu'on put attendre plus de lumières sur cette affaire, de la prison de Morgan[1], son homme d'intrigue, qui fut arrêté en ce temps-là; mais le roi se contenta de faire partir, par mon ordre, d'Escures pour l'Auvergne, où était alors le comte, afin de découvrir tout le complot, et de lui persuader par la voie de la douceur de venir se jeter aux pieds de sa majesté.

D'Auvergne comprit en effet qu'il n'avait point d'autre parti à prendre; la prise de Morgan l'avait déconcerté. Ses mesures n'étaient pas prises assez

[1] Thomas Morgan, Anglais. Voyez de Thou, *ibid.*

juste, pour espérer que ses desseins demeureraient cachés, ni ses desseins assez avancés pour pouvoir lever le masque. Il craignit d'exposer par sa fuite le comte et la comtesse d'Entragues, et toute sa famille, à un traitement ignominieux. Il se rendit donc aux raisons de d'Escures, et s'engagea à se laisser mener par lui à la cour, et à y révéler au roi ses plus intimes secrets, jusqu'à certaine lettre de sa sœur, qu'il disait être de la dernière importance, moyennant la grâce que sa majesté promit de lui accorder. L'original de cette lettre de la marquise de Verneuil ne me tomba que l'année suivante entre les mains, et on ne sut pas trop bien quelle foi on y devait ajouter, parce que le frère et la sœur paraissaient tantôt de concert, tantôt brouillés jusqu'à ne pouvoir se souffrir; ce qui semble le plus digne d'y être remarqué, c'est qu'elle exhorte son frère à une retraite solide chez l'étranger, à laquelle elle se montre déterminée elle-même.

Une chose bien capable de faire douter de la sincérité du comte d'Auvergne dans les promesses qu'il fit à d'Escures, c'est qu'au même temps qu'il partit pour venir à Paris avec lui, il dépêcha Yverné en Espagne. L'évêque de Montpellier découvrit cette menée, et en écrivit au roi; mais ce prince voulut bien une seconde fois se payer de ses belles promesses. Il ordonna seule-

ment que le parlement instruisît dans toutes les formes le procès de Morgan, afin que le crime, rendu public, donnât plus de poids à la grâce qu'il était résolu d'accorder à toute la famille de d'Auvergne, qui s'y trouvait comprise. Tout ce que ce prince y gagna, fut de se faire rendre enfin par d'Entragues cette promesse de mariage [1] si fameuse, qu'il avait inutilement pressé sa maîtresse de lui remettre; ce qui se passa en présence du comte de Soissons, du duc de Montpensier, du chancelier de Sillery, La Guële, Jeannin, Gêvres, Villeroi, afin qu'on ne pût dans la suite éluder cette restitution par une restriction ni par désaveu. Il fut même dressé un acte pour justifier que c'était le vrai et le seul écrit fait par sa majesté à ce sujet, et la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la pièce.

Cette conduite de Henri n'était pas bien propre à rendre le comte d'Auvergne sage. Aussi recommença-t-il ses premières brigues, presque sous les yeux de sa majesté. La seule attention qu'il eut, fut de tromper le roi, qui fut long-temps la dupe de ses apparences de sincérité; mais enfin tout le mystère fut encore une fois découvert par

[1] Henri IV fut obligé, pour ravoir cette promesse, de donner à la marquise de Verneuil vingt mille écus comptant, et de promettre le bâton de maréchal de France au comte d'Entragues, qui n'avait jamais été à la guerre. *De Thou*, liv. 132.

des lettres écrites et reçues par d'Auvergne, qui tombèrent entre les mains de Loménie, et que Loménie alla aussitôt porter à sa majesté. Ce prince convint alors de tout son tort, mais trop tard; car, soit pénétration, soit avis de ce qui venait d'arriver, le comte eut le temps de sortir de la cour avant qu'on eût pu exécuter le conseil qu'on prenait de l'y arrêter, et il se proposa bien de ne plus s'en approcher après le danger qu'il venait d'y courir, et même de sortir tout-à-fait de France au moindre signe qu'il se tramerait quelque chose contre lui.

Le roi me communiqua l'embarras où l'on était tombé par sa faute. On fit repartir d'Escures pour l'Auvergne; il y fit même deux voyages coup sur coup; mais les moyens qui avaient si bien réussi furent inutiles cette fois : d'Auvergne sut toujours éluder le retour à la cour dont on le pressait, et avec un air si peu embarrassé, qu'on ne put pas même tirer de son refus la conviction de son crime, comme l'on s'y attendait. Il faisait les plus belles promesses du monde, et paraissait toujours disposé à partir. Il fallut enfin revenir au seul moyen qui restait à tenter, c'était de s'assurer de sa personne; ce qui ne paraissait pas facile.

Je jetai les yeux sur un homme qui me parut très-propre à faire réussir ce coup; c'est le tré-

sorier Murat, dans lequel sa haine personnelle pour le comte d'Auvergne, ses intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-temps sur les lieux sans pouvoir être soupçonné, sa résolution pour un coup de main, et sa passion de bien servir sa majesté, étaient autant d'excellentes dispositions à sortir à son honneur de cette commission. Je le nommai au roi lorsqu'il me parla de cette affaire, et sa majesté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord avec toute la précaution que demandait cette confidence. Lorsque je vis qu'au lieu d'apporter des raisons de s'en dispenser, il prévenait de lui-même mes offres, je m'expliquai clairement, et je connus que la proposition ne lui déplaisait pas. Il n'exigea que d'être autorisé par une commission du grand sceau; elle lui fut expédiée, et tenue fort secrète. Comme on n'avait pas encore perdu toute espérance que d'Escures pût attirer le comte d'Auvergne à la cour, et qu'en ce cas Murat n'avait rien à faire, je lui enjoignis, en lui donnant ses instructions, de n'agir que de concert avec d'Escures, et de cacher à tout le monde la part qu'on avait voulu lui donner dans cette affaire, si l'on cessait d'avoir besoin de lui.

D'Escures partit le 17 août pour l'Auvergne, c'était le troisième ou quatrième voyage qu'il y faisait, et Murat l'y suivit quelques jours après,

muni de lettres en blanc pour les villes et officiers des présidiaux, qui ne devaient être remplies que sur les lieux. Sur ces entrefaites on eut communication des lettres du comte d'Auvergne, où sa crainte et sa honte étaient exprimées de manière que le roi jugea bien qu'il ne se résoudrait jamais à paraître à la cour, et qu'il trouva plus à propos que d'Escures se donnât de garde de l'en presser de la part du roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir seul, et d'Escures de veiller de son côté à avoir les plus parfaits éclaircissemens sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne, et, s'il était possible, à intercepter le traité qu'il devait déjà avoir fait avec le conseil de Madrid; ce que d'Escures exécuta avec une adresse qui en déroba toute connaissance au comte, tout fin et tout alerte qu'il était sur les démarches du conseil.

Une petite affaire d'intérêt, qui avait commis un frère de Murat avec le comte d'Auvergne, fut le prétexte tout-à-fait plausible que celui-ci prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entre eux, le comte passa de lui-même à entretenir Murat de l'état de ses affaires par rapport à la cour; ainsi ce fut sur ses propres paroles que l'agent de sa majesté parut régler les conseils qu'il lui donna dans la conjoncture présente. D'Auvergne fonda de violens soupçons sur

les insinuations qu'il avait reçues de la part du roi, de venir se montrer à la cour; et sur ce que d'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avait paru ignorer la part qu'y avait sa majesté, il assura qu'il ne le ferait point, et que plutôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passerait dans les pays étrangers. Il cita l'exemple du maréchal de Biron, qui parut l'effrayer. Il dit qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son roi, il ne pouvait se résoudre à paraître devant lui sans avoir auparavant effacé par ses services le souvenir qui pouvait lui en rester, et sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que sa majesté lui avait accordée. Enfin il fit entendre qu'il n'était pas dans la disposition de se fier à la cour, parce que les avis qu'il avait reçus du danger qui l'y attendait lui avaient été adressés par des personnes de la cour même, personnes de la première distinction, bien informées, et sur lesquelles il devait faire fond.

Murat se voyant ainsi choisi pour confident, répondit, en affectant beaucoup de simplicité, que, pour lui, il ne voyait aucun inconvénient pour le comte à reparaître à la cour, puisqu'il avait avoué sa faute au roi, et qu'il en avait obtenu le pardon, ce qui mettait une grande différence entre le maréchal de Biron et lui; qu'il n'y avait

que le cas de la récidive qui pût autoriser son scrupule, Henri n'ayant encore jamais manqué de parole à qui que ce fût; ce qui faisait encore, lui disait-il, que personne ne pouvait si bien le conseiller que sa propre conscience. D'Escures et lui travaillèrent avec la même apparence de sincérité à le rassurer, et à le mettre en défiance contre les donneurs d'avis.

A tout cela le comte ne répondit autre chose sinon qu'il ne voulait rien risquer lorsqu'il s'agissait de sa tête; qu'il n'était aimé ni du roi, ni de la reine, ni des princes du sang; que le grand-écuyer était son ennemi mortel; que le silence de ses amis en cette occasion était une preuve que sa perte était décidée; que personne ne parlait pour lui auprès de sa majesté; qu'il ne recevait aucune lettre de Villeroi, de Sillery, ni de moi, parce que nous ne voulions pas qu'on nous reprochât d'avoir été les instrumens de sa perte; que le connétable ne lui écrivait point non plus, de peur de se rendre suspect lui-même. La marquise de Verneuil fut celle dont il parut le plus mécontent. Il dit qu'à défaut de crime véritable, il connaissait sa sœur capable de lui en imputer de faux pour faire sa paix avec le roi à ses dépens. Il conclut par de nouveaux sermens de ne pas se laisser tirer de sa retraite. Comme il ne se doutait point que d'Escures et Murat fussent ve-

nus à dessein de le lui persuader, il leur dit qu'il avait songé que Vitry devait arriver dans trois jours, dans le dessein de le gagner par de belles paroles; mais qu'il y perdrait son temps.

Cette retraite était Vic, méchante maison, et sans aucune commodité, mais située au milieu d'un bois, où d'Auvergne passait les jours entiers sous prétexte de la chasse. Quand on n'aurait pas eu des preuves de son crime, ses craintes, ses alarmes, son agitation, qui allait jusqu'au dérangement d'esprit, son air, son visage, toute sa personne portaient témoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus misérable que celle qu'il menait. Ce qu'il souffrait intérieurement vengeait d'avance le roi et l'état. Il n'osait ni demeurer chez lui ni s'en éloigner. On ne le voyait plus dans aucune des villes voisines. Il avait cessé d'aller chez les gentilshommes ses meilleurs amis. Il ne se fiait pas à sa propre maîtresse, qui était une certaine madame de Château-Gay, il ne la visitait plus chez elle. Lorsqu'il voulait la voir, c'était dans un village écarté, ou dans le milieu de la campagne qu'il prenait son rendez-vous, toujours de nuit, et jamais deux fois de suite dans le même endroit. Des valets postés sur les lieux élevés dans les environs, étaient chargés de l'avertir, lorsqu'ils voyaient paraître quelqu'un, en sonnant d'un cor, qui n'était destiné qu'à cet usage, et quel-

quefois c'étaient aussi des chiens qu'il employait à sa garde.

Avec ces précautions, il défiait tous ses ennemis, et il se vantait avec fierté, et avec plus d'imprudence encore, de les tromper et de leur échapper toujours. Mais avec cela il n'avait rien de fixe dans ses résolutions. Il ne voulait jamais deux momens de suite la même chose; et cet homme si avisé connut si peu ceux qui étaient venus pour le perdre, qu'il en fit ses amis, les prit pour ses conseillers, et fut près mille fois de se mettre à leur discrétion; c'est que la prudence n'est pas une qualité donnée à la mauvaise conscience. Pour peu que d'Auvergne en eût pu faire usage, il aurait vu qu'il n'y avait plus rien de sûr pour lui que de se retirer au plus vite en Espagne, et c'est le seul dessein peut-être à quoi il ne pensa pas. Au moment qu'il paraissait à d'Escures et à Murat déterminé à ne pas s'exposer, il leur tenait un langage tout différent. Il leur manda un jour de venir le trouver à trois lieues de chez lui. Cet ordre les jeta d'abord dans l'inquiétude, ils y allèrent pourtant; c'était pour leur dire qu'il était résolu à aller se présenter au roi. Sa majesté, à qui ils le mandèrent aussitôt, et qui le crut encore davantage sur un faux bruit qu'on y joignit, m'écrivit, le 19 novembre, que d'Auvergne était à Moret, tout près d'arriver à Paris. Ils

n'avaient point été en cela trompés par le comte; c'est lui-même qui l'avait été par sa propre inconstance; car il était le premier à les retenir auprès de lui lorsqu'ils lui témoignaient vouloir s'en retourner, et il les remettait pour dernière réponse au retour de Fougeu, dont il croyait tirer de grands éclaircissemens; à quoi les deux agens paraissaient déférer par pure complaisance.

Je tire tout ce détail des lettres de Murat. J'en reçus en même temps du comte d'Auvergne lui-même. Il s'était plaint aux deux agens de n'avoir point reçu de réponse à quatre lettres qu'il disait m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de sa part, mais tout à la fois, et d'une écriture si semblable, quoique de dates fort éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devais croire. Il y a apparence que dans le commencement d'Auvergne ne songea point à moi, ou qu'il crut avoir des raisons pour ne pas s'y adresser, mais que dans la suite, croyant ce moyen fort propre à faire sa paix, car il entretint souvent de moi les deux agens, il y eut recours, avec la finesse usée d'antidater ses lettres, pour me prouver qu'il avait toujours eu cette pensée.

Si l'intention du comte fut de tirer de moi une promesse qu'il pût faire valoir de caution dans l'occasion, il se trompa fort. Je lui fis réponse, à

la vérité, mais comme si je n'avais eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avais dit au maréchal de Biron dans un cas semblable au sien. Il se vit traiter de criminel d'état, sans que cela pût augmenter sa défiance; et pour dire tout, c'était une copie de la lettre même que j'avais écrite à ce maréchal, qui composait en entier celle que j'écrivis à d'Auvergne; et il ne put l'ignorer, puisque je l'en avertissais formellement. C'est par ce contre-coup, d'une invention assurément fort nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne qu'il ne devait ni attribuer au roi des dispositions contre lui qu'il n'avait point, ni négliger les conseils que je lui avais souvent donnés auparavant sur la manière de se conduire, ni supposer des faits et des bruits dont il ne trouvait de fondement que dans sa propre conscience inquiète et troublée; c'est tout ce que je mandai au coupable, et il trouva, dans sa disgrâce, ce procédé si éloigné de toute supercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

D'Escures et Murat trouvèrent enfin une occasion telle qu'ils la cherchaient depuis long-temps. On faisait une revue de la compagnie des chevau-légers de M. de Vendôme. Ils communiquèrent à d'Erre [1], qui les commandait, le dessein qui leur vint à ce sujet, et les officiers-généraux de cette

[1] Et mieux d'Eurre, ou d'Eure.

troupe s'y étant prêtés, voici comment tout se passa. D'Eure alla trouver le comte, et lui dit qu'étant colonel-général de la cavalerie légère, il se trouverait sans doute à cette revue. D'Auvergne n'y vit aucun danger, parce qu'outre qu'il était monté sur un cheval qui allait, disait-il, plus vite que le vent, et qu'il avait accoutumé effectivement à faire dix lieues à toutes jambes et d'une haleine, il était bien résolu de n'entrer dans aucun lieu clos ni étroit, encore moins de mettre pied à terre. Il y vint donc; Nérestan [1] s'avança à lui pour le saluer à la tête de toute sa troupe, monté sur une fort petite haquenée, et suivi seulement de quatre laquais; mais ces laquais étaient quatre soldats robustes et déterminés, à qui l'on avait fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Nérestan faisait son compliment, deux de ces soldats saisissent la bride du cheval du comte d'Auvergne, en même temps que les deux autres le prennent par une jambe, et le renversent de l'autre côté de son cheval, et ensuite se jettent sur lui si brusquement, qu'il n'eut ni le temps de mettre la main à ses pistolets, ni la liberté de tirer son épée, encore moins de s'enfuir. Il fut conduit sous sûre garde à Paris, et resserré dans la Bastille [2].

[1] Philibert de Nérestan.

[2] « La comtesse d'Auvergne, tout éplorée, autant douce et

D'Entragues fut arrêté en même temps que le comte d'Auvergne, et la marquise de Verneuil fut en quelque manière associée aux deux coupables, puisque le roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa maison[1], où elle demeura sous la garde du chevalier du Guet. Ce fut cette association qui sauva la vie au beau-père et au frère. Ils n'osèrent l'espérer d'abord, et le public ne s'y attendait pas, après tant de récidives, d'autant plus qu'on commença à instruire leur procès en toute rigueur.

« humble que la marquise était fière, s'étant jetée aux pieds du « roi pour lui demander la grâce de son mari, sa majesté l'ayant « fort courtoisement relevée et saluée, lui dit ces mots : *J'ai « pitié de votre misère et de vos larmes; mais si je vous oc- « troyais ce que vous me demandez, il faudrait* (prenant la « reine par le bras) *que ma femme que voilà fût déclarée p.....,* « *mon fils bâtard, et mon royaume en proie*. Ladite dame ayant « eu la permission du roi d'envoyer, de sa part visiter son « mari, et lui ayant fait demander ce qu'il désirait d'elle, il « lui fit réponse qu'elle lui fît seulement provision de bon fro- « mage et de moutarde, et qu'elle ne s'embarrassât d'autre « chose. *Journal du règne de Henri IV*.

« Le comte d'Auvergne, dit Amelot, dans l'endroit que nous « avons déjà cité, faisait tant de fond sur la fidélité d'Antoine « (c'est le trésorier Chevillard), que dans les trois interroga- « toires qu'il subit, il dit avec autant de constance que s'il eût « été innocent quant à cet article : *Messieurs, montrez-moi* « *une ligne d'écriture, par laquelle on puisse me convaincre* « *d'avoir traité avec le roi d'Espagne ou son ambassadeur, et* « *je vas signer au-dessous mon arrêt de mort, et me condamner* « *moi-même à être écartelé vif.* »

[1] Dans la maison du nommé Audicourt, rue Saint-Paul.

Le comte d'Auvergne déduisit au roi toutes ses intelligences, tant au-dehors qu'au-dedans du royaume. On lui fit remettre cette promesse d'association de lui avec les ducs de Bouillon et de Biron, dont j'ai parlé ci-devant, et que sa majesté n'avait pu lui arracher.

Les allées et venues commencèrent en même temps de la part de Henri vers la marquise de Verneuil, non pas pour le même sujet, car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir user d'une grande sévérité envers elle. Il ne put se résoudre à la laisser un seul moment douter de son pardon. A peine put-il sauver quelques dehors, en faisant dire à la marquise, par différens messagers, qu'elle acheterai cette grâce par une soumission entière aux conditions qu'il lui prescrirait. La Varenne, Sigogne, toute la cour fut employée à ces messages, qui, de la manière dont ils étaient faits, n'étaient, à dire vrai, que de véritables avances d'un amant qui craint, malgré sa colère, d'avoir mis un obstacle trop fort à son raccommodement avec ce qu'il aime. La marquise ne s'y méprit pas, et elle sut bien en profiter. Je servis aussi d'interprète à Henri en cette occasion, quoique je visse bien qu'il ne s'en tirerait pas à son honneur; mais il le voulut absolument, et je lui obéis, dans l'intention de lui en rendre, s'il était possible, la conclusion moins honteuse.

Le premier ordre que je reçus de sa majesté, fut d'aller trouver la marquise de Verneuil pour l'entendre sur toutes les choses dont on l'accusait, tirer d'elle la confession de sa faute, la lui faire sentir. Je ne puis dire que ma commission s'étendît plus loin, à moins qu'on n'y joigne encore de sanglans reproches et des conseils assez inutiles, ce semble, sur la manière dont elle aurait dû se comporter avec un prince à qui elle avait tant d'obligations. Je ne la vis point la première fois que j'allai chez elle. Elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avait sur le visage l'empêchait de parler à personne. Je renvoyai une seconde fois savoir par un gentilhomme quelle heure elle voulait me marquer. Avant que mon député fût revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle avait fait partir dans l'intervalle, pour me dire qu'elle m'attendait sur les deux heures après-midi.

Je trouvai une femme à qui son humiliation n'avait rien ôté de sa première fierté[1], et qui, bien loin de vouloir s'abaisser jusqu'à demander grâce et se justifier, parlait en femme outragée, et pré-

[1] « Elle disait qu'elle ne se souciait point de mourir; au con« traire, qu'elle le désirait; mais que, quand le roi le ferait, « on dirait toujours qu'il aurait fait mourir sa femme, et qu'elle « était reine avant l'autre; au surplus, qu'elle ne demandait « que trois choses à sa majesté, un pardon pour son père, une « corde pour son frère, une justice pour elle. » *Journal du*

tendait se faire à elle-même ses conditions : plaintes et emportemens contre le roi, nouvelles demandes, voilà par où elle débuta, en prenant un air prude, et même dévot. Ce n'était pas avec moi qu'il fallait avoir recours à ce manége. Je ne la flattai ni la ménageai. Commençant par ce qui la rendait plus coupable, je lui reprochai ses liaisons avec les ennemis de l'état. Je lui dis qu'elle aurait lieu de se croire fort heureuse, si l'on bornait son châtiment à une permission de se bannir elle-même du royaume, et de finir ses jours partout ailleurs qu'en Espagne, et que cette grâce ne lui serait accordée qu'après qu'elle aurait subi l'interrogatoire des criminels, et demandé pardon au roi de sa désobéissance.

Je vins ensuite à ses indignes procédés pour la reine. Je lui fis voir que c'était s'attaquer au roi lui-même, et s'exposer à une punition sévère, que d'offenser, comme elle l'avait fait, une princesse qui était sa maîtesse[1], par mille discours injurieux. Je lui reprochai son affectation ridicule à se mettre de pair avec la reine, et à éga-

règne de Henri IV. « Ses coffres fouillés, ajoute le même auteur, « et ses papiers tous inventoriés, on y trouva force petits pou- « lets amoureux (instrumens du métier), et entre autres, de « Sigogne, qui furent cause de le disgracier. »

[1] Elle disait quelquefois « que, si on lui faisait justice, elle « tiendrait la place de cette grosse banquière. » *Péréfixe*.

ler ses enfans aux enfans de France; ses airs de hauteur et de mépris, et surtout sa malignité à semer la discorde entre leurs majestés, à quoi j'ajoutai qu'on ne la dispenserait pas d'aller se jeter aux pieds de la reine, pour la prier d'oublier et de lui pardonner toutes ses fautes.

Je ne l'épargnai pas davantage sur la prétendue dévotion dans laquelle elle se retranchait, pendant qu'elle ne craignait pas de manquer à ses principaux devoirs envers le roi, la reine et l'état. Je tranchai le mot, que cette apparente régularité n'était qu'une pure grimace, et je le lui prouvai par le détail de sa vie, qui lui fit voir que j'étais bien informé de ses galanteries. Je les lui particularisai toutes, pour lui ôter son recours ordinaire de dire qu'elles n'existaient que dans l'imagination jalouse du roi, et j'en tirai un nouveau sujet de confusion pour elle par rapport au prince qu'elle jouait si indignement. Je lui montrai ce qu'elle aurait dû faire, si sa dévotion avait été un véritable retour vers Dieu, et je l'assurai que sa majesté ne s'y serait point opposée, si elle y avait trouvé toutes les marques dont la vraie dévotion doit être accompagnée.

Je lui donnai enfin toutes sortes de bons conseils, qu'elle ne me demandait pas, et qu'elle n'était pas disposée à suivre. Elle devait le paraître du moins; mais elle se contenta de me répondre froi-

dement, après m'avoir laissé tout le temps de parler, qu'elle m'en remerciait, et qu'elle prendrait du temps pour y penser. Lorsque je lui demandai si elle avait quelques sujets de plainte dont elle s'autorisât à manquer ainsi à ce qu'elle devait au roi, sa réponse fut que, si c'était le roi qui lui faisait cette question, il avait tort, puisqu'il le savait mieux que personne, et que, si c'était moi, je n'en avais pas moins, puisque je n'avais aucun moyen de la satisfaire.

Continuant à la questionner, je lui demandai ce qu'elle désirait de sa majesté. Elle répondit que, quoiqu'elle sût bien que sur cet article les désirs du roi ne s'accordaient pas avec les siens, elle persistait à demander qu'il lui fût permis, aussi-bien qu'à son père, sa mère, son frère et ses enfans, d'aller s'établir en quelque endroit hors de France. Elle ajouta, en nommant son frère, qu'il ne souffrait qu'à cause de l'amitié qu'il avait pour elle. J'avais de la peine à croire que cette résolution fût sincère. Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou six fois, et elle n'y changea rien. Le dépit de l'emprisonnement de sa famille et du traitement qu'on lui avait fait pouvait bien lui avoir fait former ce dessein; et les conditions qu'elle y mettait achevaient de me le persuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage sur cette retraite hors du royaume, elle dit qu'elle n'irait pas chez

les étrangers pour y mourir de faim; qu'elle ne voulait pas donner à la reine la satisfaction de la voir traîner une vie malheureuse; qu'il lui fallait du moins un fonds de terre de cent mille francs bien assuré; que c'était encore bien peu de chose après tout ce qu'elle avait pu se promettre légitimement du roi. Ces paroles, qu'elle prononça avec beaucoup de dépit, regardaient sans doute la promesse de mariage dont la perte lui avait causé une extrême douleur. Elle tâcha inutilement de me cacher sa colère.

Je n'avais jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevue avec la marquise de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venais de lui entendre dire et redire sur un établissement hors du royaume, parce que plus j'y pensais, plus j'y trouvais le vrai et le seul moyen de donner un dénoûment à toute cette intrigue [1]. Il ne s'agissait que de faire trouver assez de force

[1] Sully avait fait manquer à Henri IV une belle occasion de se défaire honnêtement de sa maîtresse, s'il en faut croire les mémoires de Bassompierre, où la chose est rapportée ainsi, t. 1, p. 90. « Le roi demanda s'il donnerait quelque chose à « madame de Verneuil, pour la marier à un prince qu'elle di- « sait la vouloir épouser, si elle avait encore cent mille écuse « Bellièvre dit : Sire, je suis d'avis que vous donniez cent mill. « beaux écus à cette damoiselle, pour lui trouver un bon parti. « Et comme Sully eut répondu qu'il était bien aisé de nommer « cent mille beaux écus, mais difficile de les trouver, sans le

et surtout pour celle des princes, que je me propose, si je retranchais quelque chose à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur où tant de grandeur se trouve mêlée avec tant de faiblesse, afin que l'un leur devienne plus sensible par l'autre, et qu'ils se tiennent d'autant plus en garde contre une passion dangereuse, qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne se seraient pas crus capables : la timidité, le découragement, la bassesse, la jalousie, les fureurs, et même la fausseté et le mensonge; oui le mensonge et la fausseté. Henri, cet homme partout ailleurs si droit, si vrai, si franc, les a connus dès qu'il s'est livré à l'amour. Je me suis souvent aperçu qu'il me trompait par de fausses confidences, lorsque rien ne l'obligeait à m'en faire de véritables; qu'il feignait des retours à la raison, et des résolutions que son cœur désavouait; enfin qu'il affectait jusqu'à la honte même de sa chaîne, lorsque intérieurement il faisait serment de ne jamais la rompre, et qu'il en serrait plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalousie que sa maîtresse lui reprochait publiquement, il n'en était véritablement que trop atteint. Il était aisé de le connaître aux efforts qu'il faisait pour supplanter des rivaux qu'il était assez faible pour ne pouvoir mépriser, et assez timide pour ne pouvoir punir; *aut Cæsar*,

aut nihil, m'écrivait-il dans une de ses lettres. Que de contrastes étranges et bizarres! Il était convaincu que la marquise de Verneuil n'avait recours à l'affectation de la dévotion que pour couvrir son libertinage, et cette conviction perçait son cœur de mille traits cruels et insupportables; mais il n'en sentait pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donne à un cœur dépravé l'envie de triompher d'une dévotion véritable.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé et le plus fait désespérer de pouvoir guérir ce prince, c'est de voir que dans ces momens où il semblait ne plus conserver de ménagemens dans tout ce qu'il disait de sa maîtresse, ce qu'il écrivait pour lui être montré était toujours fort différent. J'ai remarqué la même chose dans la marquise, mais avec moins de surprise, soit que, dans leur plus grande colère, ces amans ne pussent s'empêcher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre, et que leur intelligence se conservât, en quelque manière, sans qu'ils s'en aperçussent eux-mêmes; soit que le prince, ingénieux à s'avilir, eût donné dès long-temps auparavant à sa maîtresse des armes contre lui, dont il ne voulait pas l'obliger à se servir en la poussant à bout; soit enfin, et c'est le jugement le moins désavantageux encore qu'on puisse porter de ce

prince, qu'il se fût passé entre eux des choses secrètes sur lesquelles Henri, par peine ou par honte, ne pouvait se résoudre à s'expliquer avec moi ni avec personne.

J'ai mis de suite tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter, quoiqu'une partie des faits qu'on a vus, comme la prise du comte d'Auvergne et le procès fait à sa famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année, afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration[1]. Nous la

[1] Je joins ici une anecdote de Vittorio Siri, qui regarde, et les amours de Henri IV, et la conspiration du comte d'Auvergne. Cet écrivain avance (*Mém. recond.* vol. 1, p. 297) qu'un des points de la conjuration était de se saisir de la personne du roi, et de lui ôter la vie dans une embuscade, et que d'Entragues, qui s'était chargé d'exécuter ce projet, songea à y faire servir l'amour qu'il s'était aperçu que ce prince avait pris depuis quelque temps pour sa seconde fille, qu'on nous représente comme beaucoup plus belle que sa sœur. Il envoya donc sa femme l'enlever de Fontainebleau, ne doutant point que le roi ne s'exposât à tout pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieues de cette maison royale. En effet, Henri envoya d'abord à mademoiselle d'Entragues messages sur messages, par des courtisans déguisés en paysans, auxquels elle répondit qu'elle était observée de si près, qu'il n'y avait aucune apparence qu'elle pût voir le roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même, accompagné du maréchal de Bassompierre; et n'osant entrer, de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler à travers la fenêtre d'une salle basse. Il lui écrivait tous les jours, et lui envoyait des vers galans, qu'il faisait composer par les meilleurs poètes de sa cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verraient en liberté dans

reprendrons au commencement de l'année prochaine, pour en voir la fin, après que nous aurons

un endroit de la prairie qu'il lui désigna, et où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignait de ne rien voir de tout cela; mais, n'ayant pu s'empêcher de communiquer, ou de laisser soupçonner à sa fille quelque chose de son dessein, soit qu'elle aimât le roi, soit qu'elle craignît les suites, elle rompit la partie, et prit d'autres précautions contre les dangers auxquels Henri se voyait exposé à son occasion. Ce prince, que tant d'obstacles rebutèrent aussi de son côté, se renflamma pour la marquise de Verneuil, et si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour, entre autres, qu'il était parti déguisé de Fontainebleau pour aller la voir à Verneuil, il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des parens de d'Entragues, qui l'attendaient dans la campagne pour l'assassiner, et il n'échappa que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons mémoires de ce temps-là, ressemblent bien à ces traits dont un étranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses maîtresses que Henri IV a célébrée sous le nom de *Lise* est, suivant les apparences, cette même mademoiselle d'Entragues dont il vient d'être parlé; et nous avons encore l'original de quelques-unes des pièces de vers qu'il lui envoyait, entre autres d'un sonnet, dont je ne rapporterai que les quatre premiers vers :

Je ne sais par où commencer
A louer votre grande beauté;
Car il n'est rien, ni n'a été
Que vous ne puissiez effacer, etc.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce sonnet, qui est écrit de la propre main de Henri IV, qu'il a été fait par Colin, poète dont ce prince employait en

SOMMAIRE DU LIVRE DIX-NEUVIÈME.

Suite des Mémoires de 1604. Henri IV fait déposer ses trésors à la Bastille : conseil convoqué à ce sujet. Considérations et maximes de Rosny sur le gouvernement; moyens qu'il emploie pour recouvrer de l'argent. Vérification des rentes; autres opérations et détails de finances; réglemens de police et de milice. Établissement d'un hôpital militaire. Talens et qualités de Henri IV pour le gouvernement. Causes de l'affaiblissement des états. Rupture entre la France et l'Espagne au sujet du commerce; Rosny le rétablit par un traité; particularités et teneur de ce traité. Suite des affaires des Provinces-Unies, de l'Espagne et de l'Angleterre : accord et traité entre ces deux dernières puissances; sujets de mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre; le connétable de Castille passe par Paris; entretien qu'il a avec le roi. Autre conversation entre Henri IV et Rosny sur cet ambassadeur. Principe de Rosny sur la loi salique. Acheminement à la réussite des grands desseins de Henri. Affaires des Grisons, et du fort de Fuentes, démarches de la France, et autres particularités sur cette affaire. Contestation avec le pape au sujet du pont d'Avignon, terminée par Rosny en faveur du roi. Affaire de l'acquisition du comté de Saint-Paul; bon conseil donné, à cette occasion, par Rosny à Henri. Ordres religieux établis en France.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

Dès l'année 1602, le roi cherchait un lieu sûr et commode pour y déposer l'argent de ses finances : celui qu'il destinait à l'exécution de ses desseins avait jeté les yeux sur la Bastille, où il avait fait construire des coffres et pratiquer toutes les autres commodités nécessaires. Il s'était même cru obligé de rendre sur cet article une ordonnance pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle disposition, pour prévenir la confusion entre les différens employés, et pour empêcher que les receveurs ne se trouvassent compromis avec la chambre des comptes. Voici quelle était la teneur de ce réglement.

On ne devait porter à la Bastille que ce qui demeurait à sa majesté de net, toutes dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, prélevées sur les revenus du quartier où elles échéaient. L'argent était remis aux mains du trésorier en exercice, en présence du surintendant des finances et du contrôleur-général ; c'est Jean de Vienne qui exerçait alors ce dernier emploi : nous en prenions chacun une clef lui et moi, et il en restait une troisième à ce même trésorier. Lorsque son année d'exercice était finie, il recevait un certi-

ficat, signé de moi et de de Vienne, des sommes qui étaient entrées dans les coffres du roi pendant sa gestion, qu'il remettait à son successeur alternatif, et il en retirait un acquit pour servir à sa décharge en le représentant. Le trésorier entrant pouvait demander à vérifier le contenu du certificat par l'inspection des sommes renfermées au trésor. Sur la simple quittance dont je viens de parler, le trésorier était autorisé à dresser son compte, et la chambre des comptes ne pouvait refuser de le lui passer, sans autre examen, en cet état.

Sa majesté jugea encore qu'elle devait une bonne fois rendre sa volonté publique, et justifier sa conduite tant sur cet amas d'argent que sur les changemens qu'on avait déjà vus, et qu'on allait encore voir arriver dans les finances, ce qu'elle fit dans un conseil assemblé extraordinairement pour ce sujet. Le chancelier reçut du roi et notifia la liste de ceux qui devaient le composer, consistant en des députés des cours souveraines de Paris, aussi nommés par sa majesté, les principaux membres de son conseil et les premiers administrateurs de la justice, finance et police. Ils se trouvèrent au jour marqué dans le grand cabinet du Louvre qui est au bout de la salle des gardes, joignant celui de la chambre du roi.

Sa majesté y entra lorsqu'ils furent tous assem-

blés ; et, ordonnant à tout le monde de s'asseoir, elle leur expliqua les motifs de sa conduite dans un discours dont la substance était que, les guerres civiles ayant réduit les finances du royaume dans un état où à peine ses revenus suffisaient à acquitter ses dettes annuelles, il était indispensable non seulement de continuer à améliorer les affaires par le moyen des recherches et des poursuites auxquelles on avait obligation de voir déjà une partie des dettes de l'état acquittées, mais encore de faire des fonds nouveaux, afin que, s'il survenait ou une guerre considérable, ou une minorité orageuse, le roi ne se trouvât point obligé, ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du gouvernement dans leur première confusion, pour soutenir des dépenses auxquelles il ne pourrait suffire autrement; qu'il était plus à propos de profiter du temps de la paix pour mettre les choses au point qu'on n'eût rien à appréhender de semblable; que les opérations nécessaires pour cela, mais pourtant sans rien gâter, en les précipitant trop, étaient l'amortissement des rentes faites par l'état sous différens titres, le remboursement des offices, et la réintégration dans les domaines aliénés.

Comme c'était par l'examen des rentes que sa majesté était résolue de commencer, et qu'on devait l'entreprendre dès cette année, elle glissa un

mot sur cet article, pour préparer les esprits à la juste sévérité de cette opération : ce fut de dire qu'on allait s'appliquer, en premier lieu, à faire une exacte distinction de ceux qui avaient réellement fourni en argent le principal des arrérages qui leur étaient payés des deniers royaux, d'avec ceux qui n'avaient que de fausses hypothèques sur le roi. Henri ajouta qu'il faisait un si grand fond sur l'économie avec laquelle il prétendait dorénavant conduire ses finances, qu'un dessein qui lui prescrivait d'assez grandes sommes d'argent à amasser ne lui paraissait nullement incompatible avec celui de soulager le peuple, par la diminution des impôts, qu'il ne perdrait point de vue. Il exhorta l'assemblée à seconder des intentions si justes et si droites; il ordonna qu'on se rassemblât, pour cet effet, au même endroit, pendant huit jours, deux fois par jour, pour en délibérer plus mûrement, et qu'au bout de ce temps-là, on lui fît rapport des délibérations qu'on aurait formées, promettant de suivre les bons conseils qu'on lui donnerait, avec la même sincérité qu'il leur ferait part des siens, et de ne pas oublier ceux qui, dans cette occasion, se seraient montrés zélés pour le bien de l'état.

Il me semble qu'on a tort de blâmer ces sortes d'assemblées, lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un sens assez inutile,

puisqu'elles ne servent, dit-on, qu'à notifier d'une manière un peu moins absolue, aux personnes appelées à partager le soin du gouvernement, des résolutions du souverain déjà arretées dans un conseil plus particulier. Celle-ci ne fut pas exempte de ce reproche; et le but que Henri s'y proposait, quoiqu'assurément il n'eût rien que de bon, de louable, et même de nécessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne sais ce que diront à cela les défenseurs de l'autorité populaire; pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé par une infinité d'autres exemples, semblables à celui-ci, que les vues d'un roi bon et sage ne doivent point être en tout, et dans toutes sortes de conjonctures, les mêmes que celles du peuple. Les considérations qui déterminent le peuple sont rarement sans quelque intérêt ou sans quelque passion; mais jamais, ou presque jamais, elles ne s'étendent au-delà du présent. Les personnes, même les plus raisonnables, abusées par leur propre sentiment, semblent conspirer séparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en aperçoivent point, à se satisfaire sans s'embarrasser des suites.

Cet abus est fondé sur le désir naturel même. On veut jouir et être heureux, c'est le partage du présent; et malheureusement il y a telle conjoncture de politique et de gouvernement qui demande qu'on recule sagement cette jouissance et

l'accomplissement de ce bonheur dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, et quelquefois plus : comment faire goûter cette privation à la multitude, et à ce petit nombre de personnes qui, pouvant s'élever par leurs lumières au-dessus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes désirs? Il n'en est pas ainsi d'un roi bon et sage, ou d'un ministre qui le représente, et fait ses fonctions. Il doit travailler, il est vrai, pour le bonheur de ses sujets; mais il sait en même temps que, pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque presque toujours; que, quand il est manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel où cette erreur précipite, et le mal seulement idéal et imaginaire dont tous les hommes se plaignent dès qu'il leur manque quelque chose. Qu'un état est heureux lorsqu'il se conduit par des principes de gouvernement qui le mettent sur la voie de l'être! Il foule aux pieds tout intérêt particulier et passager pour tendre à ce bien général. Sa qualité de roi ne le rend pas moins le père de ses sujets qui ne vivront que dans trois ou quatre générations qu'il l'est de ceux qui vivent aujourd'hui, et lui fait envisager la fausse tendresse qu'il aurait pour ceux-ci aux dépens des autres, comme la prédilection qu'un père de famille conserverait pour quelques-uns de ses enfans, sachant qu'elle doit ruiner sa famille.

Le plan que Henri s'était tracé pour l'intérêt de l'état exigeant donc qu'il cherchât tous les moyens d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire tous ces retranchemens dont les prétendus zélés ne cessaient de l'entretenir, sa majesté me demanda mon avis en particulier sur ces moyens. Les progrès que j'avais faits en matière de finances m'en firent découvrir qui, sans être trop onéreux aux peuples, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblai neuf des principaux dans un mémoire que je présentai à sa majesté. Les voici :

1°. Les traitans qui avaient administré dans les derniers temps les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens emplois nécessaires en apparence, en avaient diverti les deniers, ensuite les avaient fait passer en compte à la ruine de l'épargne, qui paraissait les avoir reçus, sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avait obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandais une révision de tous ces comptes et états, afin de pouvoir tomber sur ces traitans, qui n'étaient pas si bien cachés sous les différens noms dont ils s'étaient servis pour ces vols que je ne pusse bien remonter jusqu'à eux.

2°. Le clergé de France venait de déférer, par la bouche de ses cardinaux, archevêques et évêques, Castille, son receveur-général, comme malversateur. Leur requête, qui m'avait été adressée,

était accompagnée d'un mémoire si net et si positif des articles d'accusation, qu'il ne tenait qu'à sa majesté de se faire restituer les sommes immenses que ce receveur avait détournées.

3°. Tous les financiers et gens d'affaires, les trésoriers de France surtout, grands destructeurs de la finance, pouvaient etre associés avec Castille, par la création d'une chambre de justice, et elle ne pouvait manquer de produire de grands avantages, pourvu qu'on sût en exclure la brigue et les souterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4°. Les abus dans l'aliénation du domaine étaient si palpables, que plusieurs de ceux qui étaient actuellement en possession jouissaient sans titre, et par une pure usurpation, et les autres avaient acquis à si vil prix, qu'ils avaient été plus que remboursés dans la seule première année, sur le pied du denier seize, alors courant : c'est ce que je fis toucher au doigt à sa majesté, qui empêchait qu'on ne fît une exacte vérification de ces aliénations, afin de l'engager à consentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les acquéreurs à en solder la juste valeur.

5°. Même abus et même opération sur différentes charges et offices, dont on forcerait les possesseurs ou à suppléer sur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le remboursement

la même somme que ces offices leur avaient coûté.

6°. La mauvaise régie avait fait que jusqu'à présent les dettes de la couronne aux cantons suisses, loin de diminuer, avaient toujours été en augmentant. J'avais déjà si bien fait changer cette partie de face, qu'un million payé à propos en avait acquitté huit, moitié sur les arrérages, moitié sur le principal. En s'appliquant de même au reste, l'état se trouverait dans peu libre de cette dette.

7°. Autant qu'il était facile de faire rentrer le roi en possession de son domaine aliéné, autant lui était-il avantageux d'en aliéner je ne sais combien de petites parties, consistant en fonds de terre et en droits, dont les frais, soit pour réparations, baux à ferme et perception, soit sous prétexte de poursuites, de remises, d'améliorations et autres choses semblables, étaient si prodigieux par la connivence de messieurs les trésoriers des finances, qui en quelque sorte en profitaient seuls, que, suivant le calcul que j'en avais fait, en réduisant dix années à une commune, il s'en fallait de plus d'un cinquième qu'il n'en revînt la première obole au roi ; c'était là le grand brigandage des bureaux des finances. En aliénant toutes ces parties au denier prescrit par l'ordonnance, le roi y devait gagner plus que le double, puisqu'il n'avait qu'à racheter des deniers de cette vente

des parties de ses rentes constituées au denier dix.

8°. Il y avait plus, par rapport à ces retraits de revenus royaux aliénés. Un parti de traitans m'avait offert d'en faire revenir pour quarante millions au roi, sans qu'il fût obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissât le choix de ces parties, et qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiraient, et après lesquelles ils les remettraient au roi, francs et quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leur proposition, sa majesté n'avait qu'à faire par elle-même les profits qu'apparemment ils y trouvaient.

9°. La France avait en main un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan et de la Méditerranée, et de le voir tout d'un coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devait lui en coûter pour cela de joindre par des canaux la Seine avec la Loire, celle-ci avec la Saône, et la Saône avec la Meuse [1]; mais aussi le

[1] Avant le ministère du duc de Sully, on n'avait pas encore songé en France à tirer parti des rivières, auxquelles on convient cependant que ce royaume doit ses richesses et son abondance. Il commença par le canal de Briare, comme on verra bientôt, et il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortalisera plus le règne de Louis le Grand, que cet admirable canal pour la jonction des deux mers. L'utilité que l'état retire de ces deux entreprises si heureusement exécutées,

premier coup-d'œil de ce projet n'offre pas moins de deux millions tous les ans, dont nous nous enrichirions sur l'Espagne seule : richesses réelles et solides, comme sont toutes celles que produit le commerce.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand sur

sans parler de l'exemple que la Hollande nous fournit, nous instruit de ce qui nous reste encore à faire, et prouve en même temps que, quelque difficiles que semblent être ces projets, ils ne sont pourtant pas impossibles.

La jonction des rivières, et la construction des chemins royaux qui facilitent la communication, soit des différentes provinces, soit des différentes parties d'une même province entre elles, sont peut-être les deux plus importans objets dont un sage gouvernement puisse s'occuper en temps de paix. En y employant, ou les troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de mendians qui le sont en tout temps pour l'état, on trouve à la fois le moyen de faire ces sortes d'ouvrages à des frais médiocres, et de bannir l'oisiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers que des voleurs et des brigands, en même temps qu'on introduit le commerce dans toutes les parties d'un royaume.

Il paraît nécessaire qu'il y ait un centre principal des richesses; mais il ne faut pas non plus sacrifier toutes les autres villes au bien-être de la capitale : elle est au corps politique ce qu'est au corps humain le cœur, qui sans cesse reçoit le sang, et sans cesse le renvoie jusque dans les parties les plus éloignées, en sorte que celles-ci ne sauraient en être privées que la machine entière ne tombe dans la langueur. On s'épargnerait bien de la peine à étudier ces ressorts secrets qui font mouvoir jusqu'aux plus petites branches du commerce, si l'on y suppléait du moins par l'art si simple de mettre les peuples de la campagne dans l'aisance et l'abondance.

chacun de ces chefs, lorsque j'en fis mon rapport au roi, et j'y ajoutai celui de la vérification des rentes, qui n'y était point compris. Ce prince, qui s'était sans doute attendu à tout autre chose, et que sa vivacité naturelle empêcha de faire à mes discours toute l'attention nécessaire, me fit d'abord mille difficultés sur tous ces projets : il les trouvait grands, à la vérité, mais les uns trop vagues, les autres de peu de rapport, quelques-uns de pénible exécution, quelques autres difficiles à concilier entre eux ; c'est qu'il ne les comprenait pas encore. Je savais bien ce qu'il fallait à sa majesté, et ce qui aurait été plus de son goût : des augmentations d'impôts, de nouvelles créations d'offices, de nouvelles aliénations de domaines. Je pouvais, en lui produisant un projet que j'avais formé sur ces moyens, faire venir quatre-vingts millions comptant dans ses coffres, et plus de soixante autres millions en faisant un bail de cinq millions par an, dont j'avais augmenté six de ses fermes; mais je fis facilement convenir Henri que, si ces moyens étaient fort prompts, ils seraient aussi très-onéreux au peuple; qu'on ne devait y avoir recours que dans le besoin le plus pressant, et employer le loisir que donne la paix à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de temps et de soins, tels qu'étaient les neuf que je venais de lui proposer. Je l'assurai pourtant que ces parties,

dont il avait paru faire si peu de cas, en les ménageant à propos et les faisant suivre l'une par l'autre, pouvaient, avec le temps, le faire riche de deux cents millions.

Le roi revint à mon avis, et nous arrêtâmes qu'on commencerait par la vérification des rentes de l'état, lorsque j'eus fait voir à sa majesté, par de bons extraits, et par d'autres pièces authentiques de la chambre des comptes, de la cour des aides et autres bureaux, que cette opération pouvait, sans la moindre injustice, faire revenir six millions au trésor royal. Il y entra si bien dans la suite, qu'il se montra le plus impatient de la voir commencer, et qu'il ne m'écrivait pas une lettre où il ne m'en parlât.

Pour y réussir, je crus qu'il était nécessaire que sa majesté établît pour cela seul un conseil ou bureau. La chambre des comptes s'y opposa, mais on n'eut aucun égard à ses raisons. Ce conseil fut composé de Châteauneuf, Calignon et Jeannin, des présidens de Thou et Tambonneau, alternativement, et de Rebours, d'un trésorier et d'un greffier, qui étaient Le Gras et Regnouard. J'en étais le chef, et j'y assistais lorsque mes autres occupations me le permettaient; mais lorsque je ne pouvais m'y trouver, tout ne laissait pas de se conduire suivant le plan que j'en avais

dressé pour servir de règle [1]. Il n'y aurait rien que d'ennuyeux à le rapporter ici. Il suffira de dire que j'y avais fait une distinction très-nette et très-exacte entre les rentes de tant de différentes créations et de fonds différens; car il y en avait d'acquises à un tiers d'argent, d'autres à une moitié, d'autres tout en argent; il y en avait qui avaient peu coûté aux propriétaires, d'autres entièrement frauduleuses, et d'autres fidèles. On ne toucha à celles-ci que pour les assurer davantage sur le pied de leur première origine; pour toutes les autres, elles furent, suivant le degré de fraude ou d'injustice, ou tout-à-fait éteintes, ou remboursées sur le pied du principal, ou réduites sur le pied du denier dix-huit, du denier vingt, et quelques-unes même du denier vingt-cinq. Il y en eut dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrérages qu'ils avaient perçus injustement, et d'autres dont les arrérages touchés furent imputés sur le principal, qui servirent à amortir. L'état y gagna encore une suppression de quantité de receveurs payeurs des rentes, qui le chargeait d'un fardeau inutile: je n'y en ai laissé qu'un seul.

[1] Ces réglemens sont plus amplement détaillés dans les anciens mémoires. Les personnes de finance pourront les y consulter.

La recherche que j'avais proposée contre les financiers et les monopoleurs se fit ensuite par l'érection d'une chambre de justice; mais comme on n'en retrancha point l'abus des sollicitations et des intercessions, elle ne produisit que son effet ordinaire, l'impunité des principaux coupables, pendant que les moins considérables subirent toute la rigueur de la loi. On eut ce remède de moins dans les temps qui suivirent immédiatement ma gestion, parce que j'avais grand soin qu'on fît porter sur-le-champ aux coupables la peine de leur friponnerie. Il fut informé exactement de celles qui s'étaient commises à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits le nom qu'ils méritaient, et ces profits illégitimes, qui avaient si long-temps appauvri la France en enrichissant les financiers, furent traités sans façon de vol et de péculat. La bonne foi commença à se faire jour dans un sanctuaire où elle n'avait jamais habité.

Les trésoriers de France m'ayant présenté cette année leurs comptes pleins de non-valeurs, pour les faire revenir d'une méthode qui m'était suspecte au dernier point, je crus qu'il n'y avait qu'à leur assigner ces prétendues non-valeurs mêmes pour le paiement de leurs gages de l'année suivante. La destitution de Drouart, en la place duquel Montauban fut établi, et quelques autres

coups de cette espèce, avertirent les principaux préposés dans les affaires de faire leur devoir, et de le bien faire. Par un arrêt rendu contre un nommé Le Roi, il fut défendu, sous peine de cent mille livres d'amende, d'associer aucun étranger dans les fermes de sa majesté. Cet arrêt fut signifié, au nom de Charles Du Han, fermier-général des cinq grosses fermes, à tous les principaux intéressés dans les finances, et les autres fermes du roi à Paris, et dans les villes principales du royaume.

Je portai mes plaintes au roi d'un attentat que le parlement de Toulouse avait fait à son autorité, en défendant de son chef, et contre les édits de sa majesté, de sortir des blés de la province de Languedoc. Je fus averti de cette entreprise par les trésoriers de France de la province, parce qu'elle allait à la ruine des traites foraines, dont les fermiers demandaient un rabais considérable. Elle mettait encore en souffrance les fortifications et les galères, dont l'entretien se prenait sur cette partie.

Les quatre cent mille livres d'augmentation sur les tailles, en quoi avait été convertie une moitié du sou pour livre, continuaient encore à se percevoir, aussi-bien que la seconde moitié de pareille somme imposée sur les marchandises, quoique l'édit d'établissement de ces droits n'eût

été vérifié que pour deux ans. Les bureaux de finances firent à ce sujet des représentations à sa majesté. Ils se plaignirent du discrédit où étaient tombées certaines fermes qui avaient rapport au commerce avec l'Espagne, qui venait d'être interdit, ainsi que de cette multiplicité d'édits qui sortaient tous les jours du conseil de sa majesté, et qu'ils représentaient comme plus onéreux au peuple que la taille même. Je ne dissimule point que ces plaintes étaient si justes, que mes remontrances au roi avaient déjà dès long-temps précédé les leurs. Ce prince écrivit deux lettres à ce sujet : l'une à son conseil, par laquelle il lui faisait savoir que les conjonctures présentes, et surtout l'armement de l'Espagne, ne lui permettaient pas de rien retrancher sur toutes ces parties pour l'année présente; l'autre à moi, pour m'ordonner de faire entrer le conseil dans ses vues.

Je les secondais, autant qu'il était en mon pouvoir, dans ce qui concernait ma charge de grand-maître de l'artillerie. L'Arsenal était dès-lors pourvu de cent pièces d'artillerie. Il y avait dans ses galeries de quoi armer quinze mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie, deux millions de livres de poudre dans le Temple et à la Bastille, et cent mille boulets. Je me souviens qu'un jour que Henri, en se promenant avec moi

dans les grandes halles de l'Arsenal, paraissait s'alarmer du grand nombre d'ennemis qui le menaçaient, et de leurs forces, je lui faisais remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raison. Il voulut avoir un état de ses armes, de ses munitions et de toute son artillerie, avec un bordereau sommaire de son argent comptant, et de celui qu'il pouvait joindre pendant les années 1605 et 1606. Il entra dans mon cabinet, et fit écrire cet agenda par mes secrétaires, pour le porter continuellement dans sa poche.

La forme et la discipline militaire étaient un des articles du gouvernement qui avaient le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une nation qui, depuis sa fondation, n'a presque jamais cessé de porter les armes, et qui même, en quelque manière, en a fait son unique métier, on eût attendu jusque là à y mettre l'ordre convenable. La milice française n'avait rien que de rebutant. On enrôlait par force les soldats dans l'infanterie, et on les faisait marcher avec le bâton. On leur retenait injustement leur solde. On ne les menaçait que de prison. Les gibets étaient sans cesse devant leurs yeux. On les réduisait à tout tenter pour leur désertion; et pour parer cet inconvénient, il fallait que les prévôts les tinssent

comme assiégés sans cesse dans leur camp. Les officiers eux-mêmes, mal payés, étaient en quelque manière autorisés à la violence et au brigandage. Henri disait souvent, et il parlait en cela suivant l'expérience qu'il en avait faite lui-même, qu'il était impossible que l'état fût jamais bien servi tant qu'on n'établirait pas un autre ordre dans les troupes.

Cet ordre dépendait, en premier lieu, de l'exactitude du paiement. Le roi commença par l'assurer pour la suite de manière que rien ne pût le retarder, ni divertir ailleurs les fonds qui y furent destinés. Ce réglement fut suivi d'un autre, qui n'était guère moins juste, ni moins propre à faire aimer le métier des armes : c'est celui par lequel on pourvut aux nécessités des soldats, lorsque les blessures qu'ils avaient reçues, ou les maladies qu'ils avaient contractées en servant sa majesté les avaient mis également hors d'état et de servir et de travailler. On fit en sorte qu'il ne leur manquât rien dans cette affligeante situation, ni pour le nécessaire à la vie, ni pour le soulagement [1].

[1] Par édit du roi, du 7 juillet 1605 (parce qu'apparemment cette affaire ne put être consommée que l'année suivante), sa majesté donne aux gentilshommes, officiers et soldats estropiés à son service, la maison royale de la Charité chrétienne, fondée des deniers provenans des reliquats de comptes des

La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du roi m'a acquis le droit de le louer sur ses bonnes qualités. L'ordre et l'économie étaient des vertus nées avec lui, et qui ne lui coûtaient presque rien. Jamais prince n'a pu mieux que lui se passer de ministre; le détail des affaires n'était point un travail pour lui, mais un amusement. Les princes qui entrent par eux-mêmes dans l'administration du gouvernement donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconvéniens, ou de ne pouvoir s'abaisser à des objets médiocres, ou de ne pouvoir s'élever plus haut. L'esprit de Henri se proportionnait avec la même facilité au petit et au grand. Toutes ses lettres en sont autant de preuves, et l'usage où l'on était de s'adresser directement à lui, quelquefois pour de simples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il était

hôpitaux, aumôneries, léproseries, etc., et de ceux des pensions des moines lais, ou oblats : la surintendance en appartenait au connétable. Cet établissement a encore été changé, ou pour mieux dire, effacé par celui que Louis le Grand y a substitué de nos jours, en élevant et dotant l'hôtel royal de Mars, ou des Invalides, monument qui suffirait seul pour immortaliser sa mémoire. Cette maison n'était auparavant qu'un hôpital sans revenu, bâti par Henri III pour les soldats estropiés : il était situé dans le faubourg Saint-Marcel, rue de l'Oursine, et il tombait alors en ruine. Deux ans après, Henri IV fit encore bâtir l'hôpital Saint-Louis : il accorda pour cet effet à l'Hôtel-Dieu dix sols par minot de sel dans la généralité de Paris, pendant quinze ans, et cinq sols à perpétuité.

dû depuis long-temps deux cent cinquante écus à un marchand de vin de Gisors, qui avait autrefois fourni le vin pour sa maison. Sa majesté me l'envoya pour le payer, et pour l'indemniser du retardement. « Ma conscience, m'écrivait-il, m'oblige « d'avoir pitié de ce pauvre homme. » Je n'ai peut-être que trop inséré ici de ces sortes de traits. Ce serait bien autre chose si je présentais au public toutes les lettres que ce prince m'a écrites.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé se rapporte, ou à l'intérêt, ou à la gloire, ou au bonheur de l'état, ce prince ne les perdait jamais de vue, pas même dans le sentiment de ses peines ni de ses plaisirs. Pour voir si mes idées se rapportaient aux siennes, il me demandait depuis long-temps et il voulut que je lui donnasse un mémoire de tout ce que je croyais capable de renverser, ou simplement de ternir la gloire d'un puissant royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à son intention qu'en lui en présentant un d'une si grande simplicité, et avec si peu de ces ornemens inutiles du style, que d'un seul coup-d'œil il pouvait le parcourir tout entier. Ce n'était qu'une énumération, sans explication ni preuves, des abus qui se glissent ordinairement dans les états. Je la prés[illegible] nes lecteurs, à qui elle peut servir du [illegible] égé des prin-

cipes qu'ils ont vus, et qu'ils doivent s'attendre à voir répandus dans ces mémoires.

Ces causes de la ruine ou de l'affaiblissement des monarchies, sont les subsides outrés, les monopoles, principalement sur le blé, le négligement du commerce, du trafic, du labourage, des arts et des métiers, le grand nombre de charges, les frais de ces offices, l'autorité excessive de ceux qui les exercent, les frais, les longueurs et l'iniquité de la justice, l'oisiveté, le luxe et tout ce qui y a rapport, la débauche et la corruption des mœurs, la confusion des conditions, les variations dans la monnaie, les guerres injustes et imprudentes, le despotisme des souverains, leur attachement aveugle à certaines personnes, leur prévention en faveur de certaines conditions ou de certaines professions, la cupidité des ministres et des gens en faveur, l'avilissement des gens de qualité, le mépris et l'oubli des gens de lettres, la tolérance des méchantes coutumes, et l'infraction des bonnes lois, l'attachement opiniâtre à des usages indifférens ou abusifs, la multiplicité des édits embarrassans et des réglemens inutiles.

Si j'avais à choisir entre toutes les formes de gouvernement dont on a des exemples dans cette monarchie, je proposerais Clovis, Charlemagne,

Philippe-Auguste et Charles le Sage [1], et je voudrais qu'on détournât les yeux de dessus tout le temps qui s'est écoulé depuis Charles VIII jusqu'à nous; et si j'avais un principe à établir, ce serait celui-ci : *Que les bonnes mœurs et les bonnes lois se forment réciproquement.* Malheureusement pour nous, cet enchaînement précieux des unes avec les autres ne nous devient sensible que lorsque nous avons porté au plus haut point la corruption et tous les abus en même temps, en sorte que, parmi les hommes, c'est toujours le plus grand mal qui devient le principe du bien.

Les réglemens pour l'augmentation et la sûreté du commerce paraissant à Henri devoir tenir un

[1] Il serait peut-être plus juste de retrancher encore les trois premiers, et de s'en tenir au seul Charles V. En examinant le caractère de Henri IV et celui du duc de Sully, on trouve dans le premier les principes d'un Romain, et dans le second ceux d'un bon Lacédémonien. Les maximes répandues ici tiennent un peu de toutes ces deux idées mêlées ensemble. J'ai marqué plus haut quelle modification on pouvait apporter à l'humeur trop austère de Sully. Je prendrai ici la même liberté sur l'humeur trop guerrière de Henri. Il est sans contredit que l'esprit militaire est nécessaire dans un grand état; il faut l'y entretenir avec soin, mais lui opposer, comme à un torrent, des digues qu'il ne puisse franchir. La seule réputation de valeur produit presque tous les mêmes effets que l'usage qu'on en pourrait faire. Un principe à mettre au nombre des préceptes naturels, c'est qu'il n'y a point de moyens qu'il ne faille préférer à la guerre, lorsque par eux l'on peut arriver au même but.

des premiers rangs dans l'état, c'est aussi de ce côté-là qu'il employa la meilleure partie de ses soins. Le projet du canal pour joindre la Seine à la Loire[1] ayant été ratifié, je me transportai moi-même sur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs qui devaient précéder l'exécution, soit à prendre les hauteurs et à niveler le terrain, soit à profiter de toutes les commodités qu'on pouvait en tirer. Je ne mis pas beaucoup de temps dans ce voyage, le roi m'ayant rappelé

[1] C'est le canal de Briare, lequel prend depuis cette petite ville jusqu'à celle de Montargis, qui en est distante de dix lieues. Il devait être continué jusqu'à Moret; mais cette partie du projet n'eut point lieu; le canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de trois cent mille écus, par la malignité des envieux de Rosny, ou, selon Mézerai, par le changement de ministère. Cet ouvrage était alors fort avancé : on l'a repris depuis, et enfin il a été achevé. De Thou donne beaucoup de louanges à Sully, en le reconnaissant pour l'auteur de ce dessein. (Liv. 132.) Ce qui est encore mieux prouvé par les plaques, ou espèces de médailles d'argent et de cuivre qu'on a trouvées en 1737, en travaillant aux écluses de ce canal, et qu'il paraît qu'on n'aurait pas dû ôter. Le comte de Buron, l'un des intéressés à ce canal, a renvoyé au duc de Sully celles de cuivre, qu'il garde dans son cabinet de médailles, et a gardé celles d'argent, à cause de leur valeur : l'une de ces médailles de cuivre est empreinte des armes du duc de Sully, et une autre porte cette inscription : « 1607, « Maximilien de Béthune, sous le règne de Henri IV, par les « mains de messire Pierre Ozon, pour lors maire et gouverneur « de Montargis-le-Franc. » Le duc de Sully a déjà recouvré une partie des mémoires et des autres pièces qui concernent ce canal.

près de sa personne presque aussitôt que j'en étais parti. Je réglai pareillement plusieurs affaires de commerce dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou.

La plus importante et la plus embarrassante fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du commerce réciproque des deux nations[1]. Le roi d'Espagne avait mis l'année précédente une imposition de trente pour cent sur toutes les marchandises qui aborderaient de France en Espagne, ou en Flandre, aussi-bien que sur celles qui sortiraient de ces deux états pour être apportées en France : impôt criant, qui révolta autant les sujets du roi d'Espagne, dans les deux états de sa dépendance, qu'il scandalisa les Français. Le roi riposta par une défense expresse de tout commerce avec les sujets du roi d'Espagne et des archiducs, et par une taxe encore plus forte sur les marchandises espagnoles abondantes à Calais; mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude de nos denrées dans le pays ennemi. Les marchands français trouvèrent encore, malgré le nouveau monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles et nos autres marchandises, dans la disette que l'Espagne souffrait de toutes ces choses, qu'ils s'exposaient à toute la rigueur de la loi. Il en arriva même une

[1] *Septénaire*, année 1604.

espèce de révolte dans la ville de Marseille, dont le président du Vair donna avis en cour. Les marchands de cette ville voyaient impatiemment que, pendant qu'on les forçait de demeurer les bras croisés, les Italiens venaient à leur barbe leur enlever leurs denrées et leur dérober leurs profits. Cette permission accordée aux Italiens par sa majesté n'était pas, ce me semble, bien entendue.

Les Anglais, ravis de ce nouvel incident, bien loin de chercher à rapprocher les esprits, fomentèrent au contraire sous main la désunion, parce qu'ils faisaient en fraude ce que les Italiens avaient fait en vertu d'une permission. On fut informé que huit à neuf vaisseaux anglais étaient venus charger des grains de Sables d'Olonne, d'où ils étaient allés débarquer à Saint-Sébastien. Il fallait bien que les Espagnols eussent compté sur cette ressource secrète, sans laquelle leur défense serait retombée sur eux-mêmes. Henri s'y était attendu dans le commencement, et cette espérance que l'Espagne se ferait plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir sur sa couronne, si son ennemi paraissait ainsi disposer de son commerce, lui fit encore tenir la main fort raide à l'observation de sa défense. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de son autorité, pour punir les contraventions à son or-

donnance, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à la Garonne, et le long de ces deux rivières, où elles se faisaient le plus communément : emploi dont je chargeai Lafont, qui s'en acquitta si bien, que sa majesté voulut ensuite l'attacher plus particulièrement à sa personne.

En même temps le roi fit porter ses plaintes au roi d'Angleterre contre ses sujets. Il lui fit dire que, si, dans l'espérance de s'appliquer tout notre commerce en Espagne, il se portait à faire la paix avec cette couronne (la chose pouvait en effet lui paraître assez importante pour mériter qu'il fît cette démarche), il saurait bien, lui, roi de France, prendre de telles mesures, que le dommage n'en retomberait pas sur son royaume, et que l'Angleterre y perdrait peut-être plus que lui. C'était en quelque manière lui dire de s'entremettre pour terminer ce différend entre les deux couronnes; car Henri n'avait par tardé à sentir tout le préjudice qu'il venait de se faire à lui-même, et à voir que tous les raisonnemens de son conseil avaient porté à faux; ce qui le jeta dans un grand embarras. Villeroi et Sillery furent nommés par sa majesté pour suivre cette affaire de près, et j'eus ordre aussi d'en conférer avec le connétable, le chancelier, le commandeur de Chastes et le vice-amiral de Vic.

On trouvait des inconvéniens des deux côtés :

une grande perte pour le commerce à maintenir la défense, et de la honte à la lever. Henri ne pouvait se résoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paraissait marquer de la timidité avec l'Espagne, cette couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de son côté auprès de sa majesté très-chrétienne; et tout ce qu'on pouvait espérer de lui, c'est qu'en laissant subsister la défense, on fermerait les yeux sur les infractions qu'y feraient les marchands, quitte à la réitérer, s'ils en abusaient trop ouvertement, et avec préjudice de l'autorité royale. Pour moi, la plaie qu'en souffrait le commerce était presque tout ce que je voyais, et par cet endroit, l'Anglais et l'Espagnol m'étaient égaux. Je représentai à sa majesté que, si elle n'avait égard qu'au dommage qui en résultait pour nous, il ne fallait pas moins user de sévérité avec l'un qu'avec l'autre.

Le roi d'Angleterre ne refusait pas sa médiation dans ce différend; il offrit même de se rendre caution des promesses qui seraient faites sur ce sujet entre les deux couronnes; mais il prétendait procéder en qualité d'arbitre, et le roi, choqué de cette vanité, ne voulait lui accorder que celle d'ami commun. Le pape commença aussi à y prendre beaucoup de part, parce qu'il en craignit sérieusement une rupture encore plus dangereuse entre la France et l'Espagne. Il écrivit au

cardinal Bufalo, son nonce en France, de ne rien négliger pour la prévenir, et ce cardinal trouva peu de temps après l'occasion favorable pour y travailler.

Le comte de Beaumont, qui était toujours notre ambassadeur à la cour de Londres, avait souvent mis sur le tapis l'affaire nouvelle du commerce en présence des comtes de Villa-Mediana et d'Aremberg, ambassadeurs, l'un du roi d'Espagne, l'autre des archiducs. Il avait même ébauché une espèce d'accord avec eux, le président Richardot et Louis Vroreylzen, lequel avait été communiqué au connétable de Castille, qui était aussi à Londres; mais le départ subit de ce connétable, et quelques autres obstacles, les avaient empêchés de venir jusqu'à signer le préliminaire de cet accord. Le connétable de Castille passa par Paris, et y vit le cardinal Bufalo, qui le pressa par tant de côtés sur cette affaire, qu'il en obtint qu'elle serait remise à examiner entre les mains des commissaires qu'il nomma pour le roi son maître. Le conseil de France en nomma de son côté; mais ce n'était point encore là la véritable porte pour en sortir; l'affaire abandonnée à tant de têtes traînait en une longueur insupportable. Bufalo obtint de don Baltazar Stuniga, ambassadeur d'Espagne en France, et d'Alexandre Rovidius, membre du sénat de Milan, intéressés dans

cette cause pour l'une des parties, qu'ils s'en rapporteraient à lui de tout ce qui concernait cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre partie qu'à une seule personne, il pria le roi de me charger aussi, sans aucun second, d'un pouvoir égal au sien, et dès-lors il regarda la chose comme fort avancée. J'allai le voir chez lui; j'animai son impatience d'un nouvel aiguillon, en lui représentant la guerre comme près de se faire, et avec des préparatifs de la part de sa majesté qui la rendraient peut-être plus sérieuse encore qu'on ne pensait. En peu de jours je le fis convenir des articles que j'avais dressés sur cette matière, et qui assuraient pleinement la liberté du commerce: c'étaient, à peu de chose près, les mêmes qui avaient été proposés et débattus à Londres.

Ce traité, car il en devint un véritable, quoique tout se passât entre le cardinal Bufalo et moi, renfermait en substance, de part et d'autre, que l'édit de trente pour cent, et celui de l'interdiction du commerce entre les deux couronnes de France et d'Espagne, seraient et demeureraient annulés : c'était là le grand point. Mais, comme les deux princes avaient prétendu justifier chacun leur conduite en faisant plusieurs plaintes réciproques qui avaient aussi rapport au commerce, il y avait beaucoup d'autres articles avec celui-ci qui tendaient à y remédier.

Il était marqué que sa majesté très-chrétienne défendrait par un édit qu'aucun de ses sujets ne fît ou n'autorisât le transport des marchandises de Hollande en Espagne, et dans les dépendances de l'Espagne, en prêtant des vaisseaux, chariots et toutes autres voitures; que les marchandises véritablement de France seraient empreintes du sceau de la ville d'où elles seraient enlevées, et qu'elles y seraient inscrites dans un registre: c'était pour obvier à l'inconvénient de la ressemblance des marchandises; qu'autrement elles seraient sujettes à confiscation, sans cependant qu'on pût, sur un soupçon de fraude, arrêter ni retarder le cours de ces marchandises; que tous les Hollandais pris dans les navires français pourraient être arrêtés; que les Français ne porteraient aucune marchandise d'Espagne en Hollande, ni en d'autres lieux des Pays-Bas que ceux qui seraient marqués sur les affiches, et que, pour sûreté de la parole que peut-être ils donneraient sans intention de la tenir, ils s'obligeraient par écrit, devant le magistrat espagnol du lieu d'où ils partiraient, de payer le trente pour cent, laquelle obligation leur serait rendue, en rapportant dans un an le certificat du juge de l'endroit où ils auraient débarqué, soit en France, soit aux lieux de Flandre approuvés; que le roi de France ferait confisquer ces marchandises prises par ses

sujets en Espagne, pour être portées dans les lieux défendus, moitié au dénonciateur, le trente pour cent prélevé; que le magistrat français qui aurait donné de faux certificats de décharge serait aussi poursuivi en justice, et puni; que les deux rois se tiendraient mutuellement les chemins libres. L'article des impôts établis depuis la paix de Vervins sur les marchandises portées d'Espagne en Flandre, ou de Flandre en Espagne par Calais, et lorsqu'elles entreraient dans ce port, ayant déjà été arrêté auparavant devant le même cardinal, il n'y avait rien de nouveau sur cet article. Il était stipulé que, quarante jours après la date de ce traité, il serait publié le même jour dans les états respectifs. La date est du 12 octobre, et il ne fut d'abord signé que du cardinal Bufalo et de moi [1].

J'étais bien sûr que Henri l'approuverait, n'y ayant rien mis sans avoir pris son avis auparavant. Je craignais davantage la critique de Sillery et des autres conseillers, à qui la connaissance en avait été ôtée. L'expédient que je trouvai, fut d'envoyer Arnaud l'aîné porter ces articles à Sillery,

[1] Voyez le traité même dans la *Chronologie septénaire*. Le roi n'y donne d'autres titres au marquis de Rosny, que celui de grand-maître et capitaine-général de l'artillerie de France. Le cardinal Bufalo n'y signa point, mais seulement Rosny et Sillery, D. Baltazar de Cuniga, par le roi d'Espagne, et le sénateur Rovidius. *Matthieu*, t. 2, liv. 3, p. 655.

en le priant fort civilement de m'en dire son sentiment. Sillery répondit brusquement, et sans vouloir seulement les lire, que l'affaire était en bonne main, et que celui qui y avait travaillé seul pouvait aussi la conclure seul. Je ne fus pas content de cette réponse. Je renvoyai Arnaud lui dire que, comme il me paraissait nécessaire que le traité fût signé de lui et des autres commissaires nommés d'abord, je le priais de venir faire cette signature chez moi; qu'à son refus je ne pouvais me dispenser de faire dire par Arnaud à sa majesté, en lui portant le traité, que la difficulté qu'il en faisait aurait retardé la conclusion de deux jours, comme cela était vrai. Sillery, ayant eu peur que, si pendant cet intervalle il arrivait quelque contre-temps qui fît échouer l'accord sur le commerce, il n'en demeurât responsable, vint chez Bufalo, et fit ce qu'on lui demandait; Villeroi signa aussi le traité.

Le roi, recevant une copie de ces articles fortifiée de ces cinq signatures, se loua beaucoup du cardinal-nonce, et lui fit présent d'une croix de diamans; il le recommanda au pape par une lettre des plus avantageuses, et il lui accorda la distinction de le faire manger à sa table. Sa majesté différa de faire publier le traité de commerce jusqu'à ce que sa ratification fût arrivée d'Espagne; mais, par provision, elle fit toujours lever

sous main la défense pour le transport des blés, ce que les peuples souhaitaient avec ardeur.

Il se concluait pendant ce temps-là un autre traité à Londres entre l'Espagne et l'Angleterre, auquel la France ne pouvait manquer de s'intéresser fortement après ce qui s'était passé l'année précédente entre elle et la seconde de ces couronnes. Pour en être bien instruit, il faut reprendre la suite des affaires tant politiques que militaires entre l'Espagne et la Flandre, avec lesquelles celles d'Angleterre ont à cet égard une liaison nécessaire.

Le siége d'Ostende continuait toujours avec le même acharnement. Pendant que les Espagnols le poursuivaient, le prince d'Orange s'attacha, au commencement de la campagne, à l'île de Cadsan, dont il se rendit maître le 10 mai, et ensuite de tous les forts aux environs, comptant s'ouvrir par là un chemin jusqu'à la frontière de Calais, et il vint enfin mettre le siége devant l'Écluse. On manda de Bruges au roi que l'archiduc, qui ne voyait cette entreprise qu'à regret, allait rassembler quinze ou seize mille hommes, avec lesquels il se promettait de secourir cette place, en forçant Ardembourg qui la couvrait; mais que Maurice s'y était si bien retranché, qu'on ne croyait pas qu'il pût en être chassé, pourvu cependant qu'il eût à peu près un monde suffisant pour garder ses re-

tranchemens. Le général flamand prit encore la précaution de pousser ses retranchemens jusqu'à Ardembourg; et dans le cas qu'il fût obligé de divertir ses troupes des opérations du siége, il se mit en état de pouvoir réduire la place par famine au défaut de la force. L'Écluse se rendit en effet le 20 août.

Les Espagnols, de leur côté, animés par la vive résistance de leurs ennemis, et par le sentiment des pertes immenses qu'ils avaient faites devant Ostende, crurent que leur honneur était encore plus intéressé, après ces succès du prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entreprise qui durait depuis si long-temps. De Vic manda à sa majesté, par d'Auval, qui revenait d'Angleterre, qu'ils y avaient fait jouer trois mines; on ajouta qu'elles avaient été sans effet. Cependant il est vrai qu'Ostende était alors véritablement aux abois. Les Espagnols s'étaient vantés hautement qu'ils la prendraient avant la fin de juillet, et qu'ils seraient encore à temps pour aller délivrer l'Écluse avec toutes leurs forces réunies. Tout le monde n'ajoutait pas foi à cette bravade, surtout depuis que Persi le riche, capitaine du régiment de Nérestan, fraîchement arrivé de cette place, avait assuré à Paris qu'elle tiendrait encore six semaines ou deux mois. L'Écluse marcha effectivement avant Ostende; mais c'est que les Flamands se défendaient

avec une ardeur dont on ne voit guère d'exemples. Secondés d'un secours de onze compagnies, faisant entre mille et douze cents hommes tout frais, que les États venaient de leur envoyer sous la conduite du général Marquette, ils s'avisèrent de construire un retranchement intérieur qui pût leur servir à obtenir une capitulation plus avantageuse, en y tenant le fort, lorsqu'ils seraient réduits à cette extrémité, et ils trouvèrent le moyen, pressés comme ils étaient, d'y faire entrer des munitions et de l'argent.

C'était un spectacle nouveau et surprenant pour toute l'Europe qu'un petit état qui ne forme qu'un point presque imperceptible sur la carte eût osé lever la tête du milieu de ses marais, et bravé pendant si long-temps cette Espagne si formidable. Où prenait-il ses forces? où puisait-il ses fonds? car on estimait que cette guerre coûtait aux États vingt mille florins par jour. On ne savait pas dans quel embarras ils s'étaient souvent trouvés, ne sachant presque plus où donner de la tête, et étant obligés de frapper à toutes les portes. Le duc de Bouillon leur ayant promis une somme d'argent, ils envoyèrent le capitaine Sarroque pour la toucher, mais il n'en rapporta rien que le regret d'avoir dépensé à ses maîtres quatre ou cinq mille florins, que leur coûtèrent leurs complimens à la princesse d'Orange.

Leur refuge ordinaire était Henri, tantôt pour une centaine de mille écus, d'autres fois pour deux cents milliers de poudre, dont ils consumaient beaucoup : leurs demandes n'avaient point de fin. Buzenval, que sa majesté entretenait dans ces cantons pour se faire instruire de tout, leur était bien utile pour appuyer leurs sollicitations auprès de ce prince, qui à la fin leur demeura seul, pendant que tout le reste les abandonna ; aussi ménageaient-ils précieusement Buzenval ; et ils le retinrent comme de force, lorsqu'il eut obtenu son congé pour revenir en France ; et qui ne ménageaient-ils pas ? Ils eurent dessein de me faire un présent considérable. Buzenval, qu'ils consultèrent, les assura que je ne le prendrais point. Ils se contentèrent de me marquer leur reconnaissance en me faisant offrir par Aërsens quelques coquillages rares, et à mon épouse quelques jumens de carrosse de leur pays. Henri se portait à les obliger avec une facilité qui ne pouvait partir de son seul intérêt propre, et qui doit lui faire tenir dans l'esprit de ce peuple le rang de l'un des fondateurs de sa liberté. Ils seront bien coupables, si jamais ils manquent à une couronne leur bienfaitrice [1]. Ce prince me mandait cette année en

[1] C'est presque en ces mêmes termes que Grotius en parle dans son livre intitulé : *Annales et histoires des troubles des Pays-Bas.*

Poitou que Buzenval lui faisait de nouvelles demandes pour les États, que peut-être il n'aurait pas dû leur accorder; mais qu'il ne pouvait se résoudre à les abandonner, quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, et quelques menaces que lui fît l'Espagne.

On juge aisément tout ce que la guerre présente coûtait à cette couronne, qui était la partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces-Unies, qui se tenaient simplement sur la défensive et sans sortir de leurs maisons, et quel ressentiment l'Espagne en conservait contre nous. Dans le vif chagrin que le conseil de Madrid sentait d'une guerre si épuisante, et qu'on y cachait pourtant avec le dernier soin, il menaçait souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux Français. Henri faisait semblant de ne rien entendre, et avec raison. L'impuissance de ce conseil se montrait par ce vain dépit; et l'on savait en France que les finances de sa majesté catholique étaient épuisées.

Ostende [1] fut enfin pris le 22 septembre, et Henri eut la consolation de voir que, pour cinq ou six cent mille écus qu'il lui en coûtait chaque année, depuis que cette expédition avait com-

[1] Voyez la reddition d'Ostende et de l'Écluse, et les autres expéditions de cette campagne, dans *de Thou, le Septénaire, Matthieu, Siri,* et autres historiens, année 1604.

mencé, il avait considérablement avancé la ruine de l'Espagne, son ennemie.

Il semblera sans doute qu'on devait mieux attendre du traité que j'avais négocié l'année précédente en Angleterre. Voici ce qui s'y était passé depuis. L'Espagne sentit bien que la Flandre était perdue tout entière pour elle, si elle ne trouvait le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions dans lesquelles j'avais laissé le roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvela toutes ses brigues et ses sollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du moins une neutralité dans ce qui concernait les Provinces-Unies, si elle ne pouvait mettre tout-à-fait sa majesté britannique dans son parti. D'abord les Espagnols crurent devoir demander beaucoup, et offrir beaucoup aussi, pour se faire accorder du moins une petite partie de leurs demandes. Les premières propositions furent mises sur le tapis, et rejetées sans seulement les examiner. Les Espagnols en firent suivre une, dont ils espérèrent l'abandon des Hollandais par les Anglais, parce qu'ils savaient que ceux-ci n'avaient rien si fort à cœur; c'est celle de rendre le commerce des Indes également libre à leurs deux nations. Le coup porta encore à faux, parce que l'Espagne, prévoyant qu'on rabattrait toujours assez de ses demandes, mit pour condition à cette offre une ligue offen-

sive et défensive entre l'Angleterre et elle, et que le conseil du roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raisons du contraire, ne lui dissimula point que son intérêt lui dictait de soutenir la Hollande, bien loin de prendre ouvertement parti contre elle.

On crut alors la chose absolument manquée; le seul Beaumont ne s'y méprit point, et prédit que, malgré tous ces obstacles apparens, on pourrait se rapprocher et qu'on se trouverait en effet d'accord. Quelque temps après, les Espagnols revinrent à la charge. Pour diminuer toujours quelque chose des premiers refus, suivant leur fine politique, il fut nommé des commissaires de part et d'autre. Les contestations furent si vives, qu'on fut cent fois sur le point de voir tout manqué. Insensiblement la chose se tourna en négociation plus paisible : les commissaires se radoucirent; ceux d'Espagne non-seulement ne marquèrent aucune aversion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devait l'exclure de rien. On ne parlait jamais des deux rois sans y joindre le troisième. On traitait honnêtement jusqu'aux états mêmes, et l'on paraissait disposé à toute sorte d'accord avec eux, tout cela afin de dissimuler à sa majesté britannique ce que cette négociation avait de contraire, dans son but, à la première, et pour lever ses scrupules.

A cette batterie on joignit le secours des petits écrits anonymes, dans lesquels on s'attachait à démontrer que la paix était le seul parti à désirer pour les trois rois également. On insinua dans l'un de ces écrits, qu'on supposa partir de la main d'un Anglais, parce qu'on y élevait fort la puissance d'Angleterre, qui peut, disait-on, se passer de tout le monde, et dont personne ne saurait se passer, comme si les Espagnols n'avaient pas pu être capables d'une flatterie qui pouvait leur réussir; on insinua, dis-je, que cette paix était souhaitée également par les trois têtes couronnées, mais que leurs majestés très-chrétienne et britannique souhaitaient en même temps secrètement toutes deux qu'elle leur valût la possession de la Flandre. Le trait était malin.

On n'était pourtant encore convenu de rien pendant un an entier, c'est-à-dire jusqu'au 21 juin de celui-ci; mais la négociation fit des progrès rapides au commencement de juillet. Elle fut poussée si avant, qu'on ne doutait plus en Angleterre que la décision n'en fût retardée que jusqu'à l'arrivée du connétable de Castille, qui était à la veille de passer à Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et muni d'un plein pouvoir de sa majesté catholique. On eut la même opinion à Paris. On y fut même persuadé que non-seulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-

mêmes, avaient fait secrètement les conditions de leur accord avec l'Espagne, et que les États avaient terminé, par l'intervention et à l'arbitrage de sa majesté britannique, les discussions au sujet des villes d'otage, de la navigation des Indes, du commerce, sans payer le trente pour cent et les autres. Mais pourquoi, si cela était, ne voyait-on ni lever les siéges, ni cesser les hostilités de part et d'autre?

Aussi ce bruit était-il faux, du moins quant à ces prétendus accord et arbitrage. Les États ne s'en aperçurent que trop tôt, et ils connurent en même temps que, bien loin de cela, ils ne devaient plus rien attendre de sa majesté britannique. Ce prince s'était lassé à la fin de lutter si long-temps contre son penchant, il voulait être l'ami de tout le monde. Il venait de faire prendre à ses états réunis le nom de Grande-Bretagne, et de faire son entrée solennelle dans Londres, où il avait fait tenir une conférence pour concilier les anglicans et les puritains, car il étendait ses idées de pacification sur tout. Il ne songea point que par cette conduite il allait en exclure ceux précisément qui en avaient le plus de besoin, les Flamands, qu'il laissait à la merci de leurs ennemis. Les Anglais commençaient déjà à gourmander ceux de cette nation qui se trouvaient dans leurs ports; et lorsque les Flamands prétendaient, comme à

l'ordinaire, que les Anglais ne devaient point se mêler de certains trafics sur leurs côtes, ceux-ci leur répondaient effrontément qu'ils en avaient la permission du roi d'Espagne, leur souverain. Rien n'irritait si fort les Hollandais que de pareils discours; et si l'on avait laissé faire les Flessingois, on croit qu'ils se seraient défaits de tous les Anglais qu'ils avaient parmi eux. On leur en fit comprendre toutes les suites, et ils se continrent.

Ce n'est pas là ce que les États avaient espéré, lorsqu'au commencement des conférences publiques entre les commissaires, sa majesté britannique voulut qu'on y admît et qu'on y écoutât le sieur Le Caron, leur agent. Le Caron a avoué qu'il avait eu d'abord tout sujet d'être content des commissaires anglais. Lorsque les Espagnols voulurent les pressentir au sujet des villes d'otage hollandaises, qu'ils auraient eu bien envie qu'on leur remît aux mains à eux-mêmes, les Anglais leur dirent qu'ils ne pouvaient faire autre chose que de rendre ces villes au conseil des Provinces-Unies, lorsqu'ils recevraient de lui l'argent avancé; et sur ce que les Espagnols repartirent avec mécontentement que c'était à ceux qui les leur avaient engagées qu'il fallait les restituer, les conseillers anglais n'ajoutèrent rien autre chose, sinon qu'au refus des États de rendre les sommes prêtées, ils se tourneraient vers l'Espagne, pour

lui faire la même proposition. On leur fut encore assez favorable dans l'article du commerce, qui les retint long-temps, les Espagnols insistant pour que la Hollande leur ouvrît celui de toute la côte de Flandre, et de la ville d'Anvers en particulier, qu'ils avaient comme bouchée par la construction de plusieurs forts sur l'Escaut, et entre autres par celui de Lille. Mais cette bonne intention des Anglais pour leurs voisins ne dura pas long-temps. Le sentiment de Buzenval, dont les lettres me fournissent une partie de ces détails, sur l'issue qu'on voyait qu'avaient eue toutes ces conférences anglaises, c'est que les Anglais n'ignoraient pas quelles pouvaient être les conséquence de ces nouvelles opérations politiques, mais qu'un grand fonds de jalousie contre nous et un peu d'étourderie avaient tout fait en cette occasion.

Les choses étaient en cet état, lorsque le roi d'Angleterre jugea à propos d'informer sa majesté très-chrétienne, par son ambassadeur à la cour de France, des dispositions où il était de faire un traité avec l'Espagne. L'ambassadeur anglais en présenta en même temps le mémoire au roi. Sa majesté britannique y persistait dans l'opinion singulière que ce traité et celui de l'année précédente n'avaient rien de contraire l'un à l'autre. Jacques l'avait voulu de même persuader à Beaumont. Il promettait à Henri d'en surseoir la con-

clusion jusqu'à celle de l'affaire qui occupait alors les deux couronnes de France et d'Espagne; c'est l'affaire du commerce qui était alors fortement agitée. Cependant les commissaires ne laissèrent pas de signer toujours le traité [1] entre l'Espagne et l'Angleterre, et ils remirent Beaumont, pour l'affaire du commerce, à la venue du connétable de Castille. On en parla à celui-ci, lorsqu'il passa par Paris pour se rendre à Londres; mais il fit naître, de dessein formé, des contestations pour ne rien conclure avec le cardinal Buffalo, qui déjà travaillait à cette affaire. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces commissaires, en ne donnant aucune satisfaction à Beaumont sur ce sujet, osaient encore lui demander de lever par provision l'impôt du port de Calais. Beaumont, qui savait que l'intention de sa majesté n'était pas de l'abolir, même après la conclusion de l'affaire du trente pour cent, avec laquelle il n'avait rien de commun, éluda la proposition, en leur rendant la pareille.

Le connétable de Castille repassa par la France

[1] Ce traité n'est en rien différent d'un véritable traité de paix. Les rois d'Espagne et d'Angleterre y comprennent leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes et les états de la chrétienté, qui y sont nommés, excepté les seules Provinces-Unies. Il est rapporté en entier dans le *Septénaire,* année 1504. *Matthieu, ibid.* 650, etc.

dans les derniers jours de novembre, en s'en retournant en Espagne, où il portait le traité conclu. Il arriva à Paris, comme le traité du commerce s'y concluait aussi. Il fit demander, le lendemain de son arrivée, la permission de saluer sa majesté, à laquelle il se présenta, la joie et la satisfaction répandues sur le visage. Il lui fit un compliment très-étudié, et qui n'en était peut-être que d'autant moins sincère. Il prit, pour son sujet, les deux accords nouvellement faits. Il s'efforça de persuader à ce prince que, les rois de France et d'Espagne étant les deux plus puissans potentats de la chrétienté, leur union étroite était un moyen nécessaire et infaillible pour venir à bout des entreprises qu'ils feraient de concert; sur quoi il fit valoir l'alliance qui avait existé de tout temps entre la France et la Castille. Il s'étendit sur les avantages de cette association, qui ferait aux deux couronnes les mêmes amis et les mêmes ennemis; et sur les moyens de la rendre inséparable, c'était, disait-il, de n'avoir aucune partialité, de se défaire de toute jalousie sur l'autorité et la prééminence; d'éclaircir et de vider à l'amiable leurs prétentions sur certains cantons et certaines villes de l'Europe. Il n'oublia pas d'insinuer à sa majesté que les protestans étaient des ennemis que la bonne politique demandait qu'on abaissât. Il conclut son discours par représenter les avantages d'un double

mariage des enfans des deux rois, qui semblait, disait-il, par la conjoncture du temps, être déjà arrêté dans le ciel. En bon politique, il assura au roi qu'il n'avait aucun aveu de son maître pour tout ce qu'il venait de lui dire. Il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensait sur ces choses, parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyait qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de sa majesté, il serait plus hardi à les proposer ensuite au roi son maître.

Je n'étais pas présent à ce discours, mais le roi voulut bien venir à l'Arsenal uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire qu'il voulait savoir la réponse que j'y aurais faite, avant de me dire celle qu'il y avait faite lui-même. Je répondis à Henri, sur un ton aussi peu sérieux, que je la lui dirais bien sur l'heure, mais que j'attendrais au lendemain pour le satisfaire, afin d'y mieux penser encore, et qu'il ne m'accusât pas de précipitation, comme il faisait souvent lorsque mes paroles avaient le malheur de ne pas lui plaire. Sa majesté sourit, et y consentit, en me donnant un petit coup sur la joue, suivant sa coutume, lorsqu'elle était de bonne humeur.

J'allai le lendemain au Louvre dégager ma pa-

role. Je trouvai le roi qui se promenait sur la terrasse des Capucins. Je lui dis que, s'il se souvenait encore d'un mot que j'avais dit sur les Espagnols, et qu'il avait trouvé assez plaisant, *qu'ils préféraient les œuvres à la foi*[1], il ne chercherait pas long-temps ce que j'aurais répondu à l'ambassadeur de cette nation; qu'après tous les manques de foi et les parjures dont elle s'était déshonorée à la face de l'Europe, le discours du connétable de Castille ne m'aurait paru qu'un artifice nouveau du roi d'Espagne, pour mettre le divorce entre sa majesté et les Provinces-Unies, et tous ses alliés protestans, afin de retrouver une occasion d'envahir ce royaume plus favorable encore que ne l'avait eue son père. Ce trait étant une de ces noirceurs qu'on n'ose seulement entreprendre de colorer, je le rappelai à sa majesté, en y ajoutant que, sans l'Angleterre, la Hollande, les protestans français et étrangers, sans tous les travaux et les peines incroyables de sa propre personne, l'Espagne lui parlerait peut-être aujourd'hui en maître; que le conseil de Madrid, accoutumé à profaner ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, abusait du nom de *mariage*, dont le lien n'avait rien de capable de le retenir; sur quoi je fis faire à Henri une remarque qui, ce me semble, est juste.

[1] Par allusion à un des dogmes de Calvin, réprouvé dans l'église catholique.

Ce n'est pas un trait d'une aussi bonne politique qu'on le croit ordinairement que de marier les enfans mâles de la maison de France dans des maisons à peu près égales, comme celle d'Espagne[1]. Outre qu'il n'y a point d'alliance, quelque étroite qu'elle soit, qui ne cède à la haine que l'ambition inspire pour un rival, l'avantage qu'on pourrait envisager dans ces unions devient nul, par la raison même qu'il pourrait devenir trop considérable. Il n'en est pas de même de celles qu'on contracte dans des maisons inférieures : on peut du moins compter sûrement sur tous les services qu'elles sont en état de rendre. L'honneur d'une alliance avec la première maison du monde fait qu'elles se trouvent trop heureuses de pouvoir contribuer à sa gloire et à sa grandeur. L'Espagne a trouvé dans cette méthode[2] le secret d'augmenter considérablement sa puissance d'une manière moins rapide, mais aussi moins hasardeuse que les armes.

Je ne pense pas, pour le dire ici par occasion, comme le commun sur le fait de la loi salique, cette loi si renommée, qui pourtant ne se trouve

[1] Cette politique a pourtant valu à la France la couronne d'Espagne dans la maison de Bourbon, après la mort de Charles II.

[2] « La maison d'Autriche, disait Guy-Patin, acquit de grands « héritages, *per lanceam carnis*, c'est-à-dire par alliance et « mariages. »

écrite nulle part, mais dont l'origine se démontre assez par le nom qu'elle porte, comme son ancienneté se prouve par l'incertitude même de cette origine [1]. On la regarde ordinairement comme

[1] « Quant à la loi salique (c'est l'abbé du Bos qui parle « ainsi, dans son *Histoire critique de l'établissement de la mo-« narchie française dans les Gaules,* t. 3, liv. 6, p. 290, 291), « ce nom lui vient probablement, de ce qu'elle était déjà en « usage parmi les Francs-Saliens, lorsque Clovis incorpora « dans leur tribu, à l'exception de la tribu des Ripuaires, « toutes les tribus qui le reconnurent pour roi, en l'année 510. « La plus ancienne rédaction de cette loi que nous ayons au-« jourd'hui, est celle qui fut faite par les soins du roi Clovis, « et retouchée ensuite par les soins de Childebert et de Clo-« taire, ses enfans..... En l'année 798, Charlemagne en fit une « nouvelle rédaction, dans laquelle il ajouta beaucoup de sanc-« tions, etc. » Cet écrivain établit encore (*ibid.* 273) que la disposition qui statue, *que la couronne de France ne tombe point de lance en quenouille,* est véritablement contenue dans le soixante-deuxième titre des lois saliques.

Mais l'opinion contraire a été soutenue, et paraît appuyée sur des raisons encore plus fortes, par un autre académicien, également judicieux et savant (M. de Foncemagne), dans l'excellent mémoire sur cette matière, inséré dans le recueil des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, année 1727, p. 490 et suiv. Il y est prouvé qu'il n'y a aucun article dans tout le code salique qui exclue les filles de la succession à la couronne, et que le sixième paragraphe du titre soixante-deuxième de ce code, où il est dit, « que les mâles « seuls pourront jouir de la terre salique, et que les femmes « n'auront aucune part à l'héritage, » ne doit s'entendre que des seules terres et héritages des particuliers : mais que c'était d'ailleurs une coutume établie, de temps immémorial, chez les

le plus solide fondement du royaume et de la royauté; pour moi, tout ce que j'ai fait de réflexions sur ce sujet m'a porté à croire que la situation seule de la France et les autres avantages qu'elle a reçus de la nature sont des causes suffisantes de la prééminence qu'elle a sur tous les autres états de l'Europe; et que la loi salique, bien loin d'y contribuer, l'a fort souvent empêchée d'augmenter ces avantages de ceux qu'on peut y joindre par une sage politique. Qu'un prince étranger devienne roi de France en épousant l'héritière, il se pourra bien faire, à la vérité, que le premier

Germains mêmes, que les filles ne succédassent point à la couronne; qu'il en est fait mention dans Tacite, etc. M. de Foncemagne avait déjà démontré, dans un autre mémoire (*ibid.* année 1726, p. 464 et suiv.), que le royaume de France a été successif héréditaire, et pour les mâles seuls, dans la première race de nos rois.

Le sentiment de ces deux écrivains, quoique opposés entre eux, se réunit contre le principe établi dans cet endroit de nos mémoires : c'est une idée insoutenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la prééminence de la nation, elle jetterait ce royaume dans des guerres civiles et étrangères presque continuelles, par les brigues pour le choix d'un successeur, dans la confusion de ses lois, qui ne seraient pas toujours respectées par des rois étrangers, et dans plusieurs autres inconvéniens que l'auteur n'a sans doute pas aperçus; et je ne puis croire que cette imagination ne soit uniquement des compilateurs; on n'y reconnaît point les maximes du duc de Sully. Consultez, sur l'existence et la teneur de la loi salique, Vendelin, Eccard, Baluze, etc., cités par les deux académiciens.

des rois de cette race sera réputé Allemand, Italien, Espagnol, ou Anglais; mais comme il n'est nullement à craindre qu'il soit jamais tenté de transférer le siége de son empire ailleurs que dans une ville que tous les princes choisiraient, s'il était en leur pouvoir, pour y faire leur résidence, ce premier roi, ou prince étranger, sera bientôt naturalisé Français, et dès la première génération sa postérité sera tout-à-fait française. La maison d'Autriche, établie en Espagne, et celle de Stuart, placée sur le trône d'Angleterre, en sont des exemples très-sensibles. Ce prince, ou premier roi étranger, aura cependant uni à notre couronne ce qu'il possédait auparavant de son chef, pour n'en plus être jamais séparé. La loi salique, en défendant, pour me servir du terme, que le royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'agrandir, et un moyen d'autant moins à mépriser, que, la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun sujet ni aucun prétexte à la guerre.

Ma réponse au connétable espagnol fut fort du goût de Henri. Il m'assura que le même esprit l'avait inspiré, qu'il l'avait seulement caché sous de grands mots et de belles paroles, afin de ne pas faire entrer le Castillan en soupçon de ses desseins [1].

[1] Jean de Serre, parlant de la réception que Henri IV fit au

Ce qui venait de se passer à Londres entre l'Angleterre et l'Espagne y nuisait bien, à la vérité, mais pourtant n'òtait pas toute espérance d'y réussir; ils n'étaient pas encore en état qu'on y mît sérieusement la main. En fait de politique, le temps amène tout, lorsqu'on sait l'attendre. Je trouvai dans le cardinal Bufalo ce que je cherchais depuis long-temps du côté de Rome. Aussi ne fis-je point de difficulté de lui faire pressentir ce qui pourrait arriver un jour, persuadé que le royaume de Naples, dont je faisais le partage du saint-siége, était un motif suffisant pour le rendre discret sur le secret que je lui confiais, et même pour le faire travailler à la réussite. Cette émi-

connétable : « Le roi, dit-il, le fit recevoir à la porte de Paris « par le duc de Montbazon, par une fort honorable compagnie « de noblesse.... Comme Zamet traitait le connétable à souper, « survenant fort à propos, à l'instant qu'on lui présentait à « laver : Je veux, dit sa majesté, souper avec vous. Le connétable, surpris, voulut mettre le genou en terre et lui présenter la serviette. Le roi le releva, et lui dit : Ce n'est pas à « vous de faire les honneurs, mais bien de les recevoir; vous « êtes de la maison : et de fait, le roi a de l'alliance avec la maison de Velasques, en laquelle est héréditaire cet office, que « les rois donnent à ceux qu'ils veulent élever au premier grade « près de leurs majestés.... »

Cet ambassadeur, allant en Flandre, deux ans auparavant, avait déjà eu l'honneur de saluer le roi. « Il demeura, dit l'historien Matthieu, à genoux un peu plus qu'il ne pensait : il « dit que le roi l'avait reçu en roi, et caressé comme son parent. » Tome 2, liv. 3, p. 605; *Siri, ibid.* 317.

nence me paraissait d'ailleurs douée de l'esprit d'une parfaite politique. L'Espagne, en s'emparant, comme elle venait de faire, des forteresses de Porto-Hercole, Orbitello, Talamone, Piombino, Final et Monaco, ouvrait les yeux au pape, malgré qu'il en eût. Si les Romains n'avaient pas vu dans toutes ces invasions des avant-coureurs de leur prochaine servitude, il aurait fallu qu'ils n'eussent rien senti du tout. Il est assez clair, par les démarches qu'on voyait faire à Clément VIII, qu'il était fortement prévenu de ce sentiment. C'était là un pape tel qu'il le fallait à Henri; aussi ce prince s'efforçait-il de lui complaire en toute occasion, et il lui en avait donné une bonne preuve en retirant près de lui le prince de Condé, pour le faire élever et instruire dans la religion romaine.

Les princes d'Allemagne ne prenaient pas de moins bonnes impressions. Sa majesté m'ordonna de bien traiter l'ambassadeur du duc de Wirtemberg, pour en faire un ami; et quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente de l'électeur Palatin, à cause du duc de Bouillon, elle ne le chicana point sur le paiement de quelques deniers qui étaient encore restés dus à cet électeur, et que ses ministres sollicitaient. Henri n'y apporta d'autre condition sinon que l'électeur retirerait son fils de Sedan. A l'égard des Provinces-Unies, il est

vrai que l'Angleterre leur manquait; mais du moins elle ne se tournait pas contre elles, ce qui ne changeait presque rien dans leurs affaires, cette couronne ne les ayant presque jamais assistées en rien. Si l'on vit les États se reposer, aussi bien que l'Espagne, après les prises d'Ostende et de l'Écluse, ce ne fut uniquement que par lassitude et par épuisement, et ce repos n'était pas pour durer long-temps; ainsi ce sujet de diversion, lorsque la France se porterait à attaquer l'Espagne, lui demeurait encore assuré pour long-temps.

J'ai touché quelque chose d'un différend entre l'Espagne et les Grisons [1], qui fit assez de bruit cette année pour donner lieu à plusieurs mémoires qui furent composés sur ce sujet. Je vais en donner l'explication.

Les Suisses ont pour voisins et pour alliés les trois ligues des Grisons, les treize communautés du haut et du bas Valais, consistant en cinquante-quatre paroisses, dont l'évêque, nommé par eux, est seigneur; Saint-Gal, Genève, Neufchâtel, Bade et autres villes impériales et non-impériales qui se sont données aux Suisses, à condition de

[1] Voyez P. Matthieu, t. 2, liv. 3; les autres historiens, et surtout Vittorio Siri, qui traite fort au long ce point d'histoire. *Mem. recond.*, t. 1, p. 369 et suivantes.

leur conserver leurs priviléges : ces villes sont comprises sous neuf bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, et ce qu'on appelle la Valteline, qui est une vallée, ou pour mieux dire une espèce de large fossé entre le pied des Alpes appartenant à l'Italie, et les Alpes de-çà l'Italie, puisque, dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieue sur trente ou environ qu'elle a de longueur, depuis le Tirol jusqu'au lac de Côme. Tout le fond de cette vallée est arrosé par l'Adda, qui la traverse entière, et qui, se grossissant de tous les torrens qu'il reçoit, n'est guère moindre que la Marne, quand il se décharge dans le lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitans, presque tous catholiques romains. Elle est très-fertile en blés, vins, arbres fruitiers et pâturages. Ses bornes sont, du côté de l'orient, le comté de Tirol, auquel elle touche; mais les passages en sont également étroits et difficiles : au midi, Bresse et Bergame, dépendances de la république de Venise; la chaîne des montagnes qui l'en sépare est pareillement si raide et d'un terrain si rude, qu'elle est inaccessible dans toute cette longueur, excepté par les deux passages de Tiron pour entrer dans le Bressan, et de Morben dans le Bergamasque. Une pareille chaîne des

Alpes, habitées par les Grisons mêmes, fait le côté du septentrion. La disposition de toute cette plage est telle, que, pour aborder en Italie des pays qu'elle a à son septentrion, il n'y a de passages que ceux qui aboutissent dans cette vallée, qui débouche à l'occident dans le duché de Milan, par une plaine où est le lac de Côme, entre le Milanais et la Valteline.

C'est de cet endroit précisément qu'il s'agit ici. A six cents pas du lac de Côme, l'Espagne venait de faire construire un fort appelé Fuentes, du nom de celui qu'elle en avait chargé, sur un rocher de deux cents pieds de haut, dominant sur tout ce terrain, qui sépare le Milanais d'avec la Valteline, et qui n'est déjà que trop embarrassé par des marais et des prairies fangeuses : sur le bord du lac, qui en cet endroit n'est large que de deux ou trois cents pas, elle avait élevé un second fort vis-à-vis le premier, mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entièrement ce passage, elle avait fait faire de profondes tranchées dans l'intervalle, depuis le pied des montagnes jusqu'au lac. Les fortifications de ces deux châteaux étaient bien entendues, à pointes et angles, pour s'accommoder à la forme du rocher, qui d'ailleurs ne pouvait être vu du canon, d'aucun endroit aux environs.

Il était impossible que les Grisons vissent de

bon œil une pareille entreprise; car, quoique les Espagnols témoignassent, ou feignissent de ne pas penser à eux dans la construction de ce nouvel ouvrage, et même que, pour montrer qu'ils n'avaient aucun dessein sur ce qui ne leur appartenait point, ils eussent fait reculer quelques tranchées trop avancées, il n'était que trop visible que leur objet était de chercher à joindre un jour les états d'Italie et d'Allemagne par l'invasion de la Valteline, et, en attendant, de barrer aux ultramontains le passage en Italie par cet endroit; d'ôter toute communication aux Suisses et Grisons, et aux Français, leurs alliés, avec l'état de Venise; enfin de réduire les Grisons à capituler avec eux et à les reconnaître pour leurs maîtres.

L'Espagne avait déjà donné aux Grisons des preuves de ce dernier dessein. Le parti protestant avait été jusque là dominant dans les trois ligues, parce qu'il s'était établi dans les cantons les plus considérables, et qu'il avait été embrassé par les plus riches particuliers. Ceux-ci étaient fort attachés à la France, et ennemis mortels de l'Espagne; mais la différence de religion n'avait encore mis aucun trouble parmi ces peuples, parce qu'ils voyaient que toute leur force résidait dans cette union. Les Espagnols trouvèrent le moyen de la rompre en envoyant dans ces cantons leurs émissaires ordinaires, les jésuites et les capucins,

qui, par persuasion, par argent, par promesses, réussirent sans peine à commettre les deux partis ensemble, et dégoûtèrent les catholiques de la forme de gouvernement de leurs compatriotes presque autant qu'ils leur firent haïr leur croyance.

L'aliénation des esprits commença à paraître en ce que le résultat des délibérations de l'assemblée des catholiques tenue à Bade se trouva pour la première fois contradictoire à celui des protestans assemblés en même temps séparément à Arau. Les uns demandaient qu'on poursuivît ceux qui avaient manié l'argent de la république, et rendirent des arrêts contre eux; les autres les soutenaient ouvertement. Les catholiques se virent à la fin les plus forts, et ils éclatèrent contre les réformés jusqu'à entreprendre de les chasser tout-à-fait de quelques petits cantons, sous prétexte qu'ils cherchaient à livrer le pays à la France. c'est à quoi la France ne pensait guère; mais ce qui s'y passait ne pouvait pourtant lui être indifférent, et cet intérêt lui était commun avec la république de Venise. Nous y avions eu longtemps pour ambassadeur le sieur Pascal, dont les Grisons s'étaient montrés si satisfaits, qu'ils en demandèrent un qui lui ressemblât; et comme, dans leurs momens de bonnes intentions, ils demandaient aussi qu'il pût leur apprendre la guerre, on leur envoya de Vic, avec ordre à lui et à Ca-

naye, qui exerçait la même fonction à Venise, de n'agir que de concert.

Le meilleur et le plus court parti eût été de prêter main-forte aux ligues pour empêcher la construction du fort de Fuentes, ou du moins de leur donner les moyens d'en construire un de leur côté qui l'eût rendu inutile. On le sentait bien, et ce n'aurait pas été une chose nouvelle pour sa majesté que de répandre de l'argent dans ce pays-là; mais les Grisons avaient bien refroidi tous ceux qui prenaient leurs intérêts. Loin de savoir gré à sa majesté de toutes les pensions qu'elle leur distribuait, on ne recevait que plaintes de leur part de ce qu'elles étaient mal distribuées, et qu'on ne laissait pas ce soin à leurs ministres. Les Vénitiens n'étaient pas plus contens d'eux, pour d'autres sujets que Canaye communiqua à de Vic; et il s'en fallait de beaucoup que les Suisses les servissent avec leur chaleur ordinaire. Ceux-ci s'étaient laissé prendre au leurre d'une réception gracieuse qui avait été faite à leurs ambassadeurs à Milan; et l'on ne doutait pas du moins que les cinq cantons de Lucerne, Schwitz, Zug, Uri et Underwald ne renouvelassent leur alliance avec le Milanais.

Malgré tout cela, la liberté des Grisons paraissait à toutes ces parties intéressées un point qui n'était nullement à négliger, et l'Espagne

ne pouvait encore guère compter de venir à bout de fermer les yeux au sénat helvétique, quelque mal partagé qu'elle le supposât des lumières d'une bonne politique. Pour bien dire, c'était dans la diète indiquée à Coire, pour le 12 juin, que se devaient frapper les plus grands coups, et chacune des parties respectives qui en attendait le dénoûment de toute la question, ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonse Cazal y vint de la part du comte de Fuentes. J'y fis porter par Montmartin à de Vic des lettres de sa majesté, qui ne furent pourtant pas rendues publiques, parce que Canaye mandait que la république de Venise était à l'égard des Grisons dans des sentimens bien différens de ceux de sa majesté, et que c'était un point enjoint sur tous les autres à nos ambassadeurs de s'unir dans toutes les mêmes demandes. Les ambassadeurs français et vénitien se contentèrent donc de solliciter sous main, et ne parurent presque point. Leur inaction devait donner beau jeu au comte de Fuentes. Cependant les brigues et les mouvemens d'Alphonse Cazal, joints à cela, n'empêchèrent point que son parti n'y échouât. Le résultat de la diète fut que les ligues ne voulaient entendre parler d'aucun traité avec l'Espagne que préalablement le fort de Fuentes ne fût rasé, le passage et le commerce rendus libres,

toutes choses enfin remises dans leur premier état. L'alliance avec la France y reçut aussi une nouvelle confirmation. Il est vrai que de cette résolution aux effets il y avait encore bien loin, et les Espagnols avaient encore bien des ressources pour amuser les Grisons. Montmartin ne s'en revint pas sans avoir considéré attentivement tout ce qui avait donné sujet à la contestation, et sans avoir, par mon ordre, tracé le plan du fort et des environs. C'est sur son rapport et ces mémoires que j'ai formé cet article.

Une contestation assez semblable à celle-ci, excepté qu'elle regardait directement sa majesté, s'éleva cette année au sujet du pont d'Avignon. Ce fameux pont tombait en ruine, et était près de se détruire faute des réparations qui auraient dû y être faites il y avait long-temps. La raison de ce retardement est que la conjoncture des affaires de France n'avait pas permis de travailler à la solution d'une question entre le roi de France et le pape, sans laquelle on ne pouvait mettre la main à cet ouvrage; c'est que le pape, en qualité de propriétaire d'Avignon, se prétendait aussi propriétaire de ce pont, du port et passage du Rhône entre Avignon et Villeneuve, et conséquemment de tous les droits attachés à ces passages. Les réparations du pont ne souffrant plus du délai, pour savoir auquel des deux il appartenait de les

faire, ou de sa majesté ou du pape, sa majesté voulut que toute cette question fût une bonne fois décidée. Comme elle était entièrement de ma compétence, elle me fut remise entre les mains; c'est ce qui fait que je suis en état d'en rendre raison au public.

La loi reçue en France n'a de tout temps accordé aucun droit sur les eaux et cours du Rhône à ses riverains, même princes souverains; car il y en a qui ont cette qualité, le prince dauphin, le duc de Savoie, le comte de Provence et le prince d'Orange. La question se réduit à savoir si le pape, qui est l'un de ces riverains du Rhône, est en droit de se faire excepter de cette règle commune par quelque concession particulière.

Je fis consulter, pour décider ce point, les archives de la monarchie, les titres anciens du domaine, les registres de la sénéchaussée de Nîmes et toutes les chartes de la province. Je fis descendre sur les lieux des commissaires éclairés et intègres. Il demeura constant par tout ce travail que la règle qui partage les rivières par moitié entre les riverains, ne regarde point le roi de France; et en second lieu, qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône, dont, en qualité de souverain, il possède seul le lit, l'ancien et le nouveau canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des provinces que ce fleuve

traverse, le Languedoc est celle sur laquelle ce droit est encore le plus incontestablement établi, parce qu'elle est un ancien fief de la couronne, qui n'en a jamais été démembré, et que les comtes de Toulouse ont toujours tenu en cette qualité; elle a cela de différent du Dauphiné et de la Provence, qui sont des acquêts. Mais ni cette raison, ni celle que ces deux provinces peuvent être aliénées pour apanage ou pour dot, n'empêchent point que la Provence et le Dauphiné ne soient compris sous la même règle que le Rhône, par le droit de régale que rien ne peut faire perdre à nos rois. Une infinité d'arrêts intervenus en leur faveur contre les riverains du Rhône le leur confirment encore, et le traité fait avec le duc de Savoie après la dernière guerre l'établit formellement. Voici ce qui avait pu rendre la chose douteuse pour le pape, par rapport à Avignon.

Un fonds de quatre mille livres fut autrefois affecté par les rois de France pour les réparations de ce pont. Ce fonds fut ensuite délaissé à des religieux hospitaliers qui se nommèrent *Frères desservant l'hôpital du pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet hôpital joignait le pont; et on leur fieffa en même temps tous les droits qui en pouvaient revenir au roi, moyennant la soumission qu'ils firent, de ne rien laisser manquer à l'entretien du pont. Ils jouirent fort long-temps de ces re-

venus et de ces droits, mais sans que les recteurs du pont satisfissent à l'obligation qu'ils avaient contractée. A la fin, ce fonds primitif se trouva dissipé et perdu, on ne sait pas trop comment; et pendant ce temps-là les officiers de sa sainteté firent différentes entreprises pour se mettre en possession du pont et des droits. Rien ne leur parut plus propre à cela que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il fallait y faire; ils voulurent y travailler de temps en temps; mais, quoique le conseil de sa majesté ne fît pas, à beaucoup près, sur cette démarche d'usurpation, tout ce qu'il devait, les poursuivans furent pourtant toujours contredits et déboutés de leurs demandes; toutes preuves qui achevèrent de démontrer le bon droit de sa majesté.

Je fis rendre un arrêt définitif qui servit de solution à ce différent. Par cet arrêt le Rhône et ses îles, ses ports, péages, droits et dépendances, notamment le pont d'Avignon, sont déclarés appartenir uniquement au roi, par droit de régale, de domaine et de patrimoine de la couronne. Sa majesté fit en conséquence commencer les réparations du pont et des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainsi fut terminée cette affaire, qui importait presque autant à cause du duc de Savoie qu'à cause du pape.

Sa majesté fit aussi l'acquêt du comté de Saint-Paul, l'un des apanages du comte de Soissons. Ce prince, se voyant abîmé de dettes, se détermina à vendre ce comté pour satisfaire ses créanciers qui le pressaient vivement. Il crut sans doute qu'après la naissance d'un fils que sa femme venait de lui donner, il ne lui convenait plus de vivre dans le dérangement. Il reçut avec son air grave et stoïque les complimens que lui fit sa majesté sur cette naissance, et ensuite il envoya Guillouaire lui faire offre de son comté de Saint-Paul. Henri, dans cette acquisition, envisagea premièrement son goût, et ensuite l'inconvénient pour l'hommage, s'il passait dans les mains de quelque prince étranger. Il reçut donc favorablement la proposition de M. le comte, et en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance considérable pour le tirer d'affaire avec ses créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, sa majesté, qui jusque là ne m'avait point parlé de ce marché, écrivit au comte de Soissons qu'il vînt trouver Caumartin et moi, auxquels elle avait attribué la connaissance de cette affaire, et elle m'écrivit aussi pour savoir ce que j'en pensais. Je ne désapprouvais pas tout à fait cet acquêt, que Villeroi me manda que sa majesté avait fort à cœur; au contraire je servis M. le comte de tout

[illegible], mais je trouvais qu'il y avait bien [illegible] à [illegible] dans sa [illegible]. Cette affaire [illegible] un tour à la [illegible] de [illegible], je partis pour mon voyage de [illegible], pendant le- quel temps, il [illegible] que son [illegible], et persuadé qu'il ne pouvait jamais y avoir de grands risques, [illegible] l'affaire par MM. de Bel- lièvre, de Villeroi, de Sillery et de Maisse, qui consommèrent le marché avec M. le comte par un contrat d'échange. A mon retour, le roi me l'apprit et me vit très-surpris de ce qu'on avait été si vite. Il en voulut savoir la cause; il me fit même une espèce de reproche de ce que je me déclarais contre l'acquisition d'une belle terre qui avait passé, des mains de mes ancêtres, aux prédécesseurs de M. le comte. C'est pour cette raison que j'étais plus au fait que personne sur cette matière; et voici ce que j'en appris à sa majesté.

Du temps que ce comté était encore possédé par les comtes de ce nom, il y avait eu de grands débats pour savoir s'il relevait du comté de Boulogne ou de celui d'Artois, c'est-à-dire de la France ou de l'Espagne. Cette affaire étant de celles dont l'éclaircissement ne se fait pas facilement, il fut convenu, dans les derniers traités faits par François Ier et Henri II avec les rois d'Espagne, que

Sa majesté fit aussi l'acquêt du comté de Saint-Paul, l'un des apanages du comte de Soissons. Ce prince, se voyant abîmé de dettes, se détermina à vendre ce comté pour satisfaire ses créanciers qui le pressaient vivement. Il crut sans doute qu'après la naissance d'un fils que sa femme venait de lui donner, il ne lui convenait plus de vivre dans le dérangement. Il reçut avec son air grave et stoïque les complimens que lui fit sa majesté sur cette naissance, et ensuite il envoya Guillouaire lui faire offre de son comté de Saint-Paul. Henri, dans cette acquisition, envisagea premièrement son goût, et ensuite l'inconvénient pour l'hommage, s'il passait dans les mains de quelque prince étranger. Il reçut donc favorablement la proposition de M. le comte, et en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance considérable pour le tirer d'affaire avec ses créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, sa majesté, qui jusque là ne m'avait point parlé de ce marché, écrivit au comte de Soissons qu'il vînt trouver Caumartin et moi, auxquels elle avait attribué la connaissance de cette affaire, et elle m'écrivit aussi pour savoir ce que j'en pensais. Je ne désapprouvais pas tout à fait cet acquêt, que Villeroi me manda que sa majesté avait fort à cœur; au contraire je servis M. le comte de tout

mon pouvoir, mais je trouvais qu'il y avait bien des choses à observer dans la forme. Cette affaire prenant un tour à ne pas se conclure si tôt, je partis pour mon voyage de Poitou, pendant lequel Henri, n'écoutant que son impatience, et persuadé qu'il ne pouvait jamais y avoir de grands risques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery et de Maisse, qui consommèrent le marché avec M. le comte par un contrat d'échange. A mon retour, le roi me l'apprit et me vit très-surpris de ce qu'on avait été si vite. Il en voulut savoir la cause; il me fit même une espèce de reproche de ce que je me déclarais contre l'acquisition d'une belle terre qui avait passé, des mains de mes ancêtres, aux prédécesseurs de M. le comte. C'est pour cette raison que j'étais plus au fait que personne sur cette matière; et voici ce que j'en appris à sa majesté.

Du temps que ce comté était encore possédé par les comtes de ce nom, il y avait eu de grands débats pour savoir s'il relevait du comté de Boulogne ou de celui d'Artois, c'est-à-dire de la France ou de l'Espagne. Cette affaire étant de celles dont l'éclaircissement ne se fait pas facilement, il fut convenu, dans les derniers traités faits par François I[er] et Henri II avec les rois d'Espagne, que

jusqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il serait libre aux seigneurs de Saint-Paul de relever de celui des deux comtés qu'ils aimeraient le mieux. Les comtes de Saint-Paul suivans préférèrent l'hommage du comté d'Artois, et, par cette préférence, donnèrent à l'Espagne une espèce de droit qui était capable de rallumer la guerre d'abord que le roi de France, possesseur de ce fief, déclarerait ne vouloir plus relever que du comté de Boulogne, qui était lui-même; et il ne pouvait, sans une espèce de déshonneur, faire autrement. Il était triste de voir recommencer la guerre pour une bagatelle de cette nature, et honteux de l'éviter en se soumettant à rendre hommage à une couronne qui le devait elle-même à la France. Le roi avoua que j'avais raison. Le remède qu'on trouva fut de rompre le premier contrat, et d'en passer un second sous le nom d'une tierce personne, remettant à se déclarer lorsque les choses seraient au point de pouvoir le faire sans se compromettre.

La discussion de cette affaire se fit à Fontainebleau, où Henri fit cette année un long séjour. Il y fit venir de Saint-Germain le dauphin et ses autres enfans. Sa première idée fut que M. le dauphin ne passât point par Paris en faisant ce voyage, mais je le fis changer d'avis. Les enfans de France

vinrent coucher à Saint-Cloud, traversèrent Paris avec madame de Monglat, leur gouvernante, et se rendirent à Fontainebleau par Savigny.

Sa majesté fit recevoir dans l'ordre de Malte celui de ses enfans naturels qu'on appelait Alexandre Monsieur [1]. Elle donnait de Fontainebleau ses ordres pour ses bâtimens. On y fit la même dépense cette année que les autres, et plus grande encore, parce qu'on y ajouta les bâtimens destinés aux nouvelles manufactures. C'était à moi à obéir. J'obéis à regret et sans ouvrir la bouche. Je me souviens seulement que, comme dans le même temps on voyait aussi s'établir en France, par la mission du pape, un grand nombre d'ordres religieux, je citai à sa majesté l'exemple de Charlemagne pour les uns, et des Romains pour les autres.

Mahomet III étant mort de la peste, Achmet, son fils, qui lui succéda, âgé seulement de quatorze ans, pour apaiser les rumeurs contre le mauvais gouvernement, chassa sa grand'mère qui en était la cause. Sinan Bacha, qui servait de con-

[1] Cette cérémonie se fit dans l'église du Temple, en présence du légat et des ambassadeurs. Le petit prince ne pouvant prononcer lui-même ses vœux, Henri IV, par un mouvement de vivacité, descendit de son trône, et vint les faire pour lui entre les mains du grand-prieur. Il promit de les faire ratifier à cet enfant lorsqu'il aurait atteint seize ans. *De Th*

seil à cette princesse, fut cité pour rendre compte de sa conduite; mais, au lieu d'obéir, il prit la fuite. La Perse, qui était en guerre avec cette couronne, profita de cette confusion pour s'emparer de quelques villes. Notre ambassadeur à la Porte était le sieur de Salignac.

FIN DU LIVRE DIX-NEUVIÈME.

LIVRE VINGTIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGTIÈME.

Mémoires de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne et d'Entragues; complaisance et faiblesse de Henri IV pour la marquise de Verneuil. Dissertation à ce sujet entre lui et Rosny. Les jésuites obtiennent la démolition de la pyramide; il s'oppose à cette destruction; complot de ces pères contre lui; ils jurent sa perte. Détail de toute cette affaire. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton au sujet du collége de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis; on le réconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries et son raccommodement avec le duc d'Épernon et Grillon; traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny qui le mettent à deux doigts de sa disgrâce; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se réconcilient; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan; lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely refusée par Henri au duc de Rohan. Autres grâces et gratifications accordées et refusées à Rosny par le roi. Dessein de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.

LIVRE VINGTIÈME.

Le procès poursuivi au parlement contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues et la marquise de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux comtes à perdre la tête, et la marquise à être renfermée pour le reste de sa vie dans une maison religieuse cloîtrée. J'en reçus la première nouvelle de la bouche du roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira ensuite vers le balcon de la première galerie du Louvre, et me demanda quelle impression je croyais que ce traitement ferait sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à sa majesté si elle souhaitait, en me faisant cette question, que je lui disse librement ma pensée : «Oui, oui, répondit Henri; « ne craignez point que je m'en fâche; ce n'est « pas de cette heure que je suis accoutumé à vos « libertés.» Je lui dis qu'il pouvait répondre lui-même à sa question mieux que personne, parce que, s'il avait donné sujet à la marquise de le croire guéri de sa passion et animé d'une juste colère, il la verrait recourir à la soumission, aux prières et aux larmes pour le fléchir; mais que, si

au contraire elle pouvait le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabattrait rien de sa première hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henri que j'étais persuadé que, lequel de ces deux partis que prît madame de Verneuil, la chose reviendrait au même quant à l'effet, par plusieurs raisons dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, et de la considération des enfans qu'il avait eus de sa maîtresse, ne me paraissaient que les moindres. « Je voudrais bien, me dit ce prince, que vous « la vissiez, pour voir ce qu'elle vous dira, et « si elle ne vous priera point d'intercéder pour « elle auprès de moi. » Je suppliai très-instamment et très-sérieusement sa majesté de me dispenser de la visite et de l'intercession. J'étais véritablement las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, et je ne voulais pas achever de me perdre dans l'esprit de la reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa rivale, on m'avait fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flatteur et vénal de Henri. J'avais des preuves que ces discours avaient été soufflés aux oreilles de la reine depuis un mois; je le dis au roi. Je lui nommai trois personnes qui les avaient tenus, et je lui fis comprendre qu'il ne faudrait plus qu'une seule dé-

marche comme celle qu'il exigeait de moi pour m'ôter dans la suite tous les moyens de le servir auprès de cette princesse dans les occasions qu'il savait bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes Henri et moi; mais je l'emportai à la fin, et je laissai un autre faire sa cour au prince par des moyens infaillibles, mais pour lesquels je n'avais jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fut pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henri que je prévoyais qu'elle allait l'être.

Ce prince ne manqua pas de courtisans qui le servirent à son goût; le manége de la cour se montra dans son plus beau jour. Aussitôt qu'on s'y aperçut que Henri ne pouvait ni se dégager de sa maîtresse ni commander à la reine, cette foule d'esclaves volontaires de tous les désirs et des passions du souverain sut accommoder ses démarches, ses paroles, et jusqu'à l'air du visage, à cette disposition. Personne n'osait contredire ni la reine ni la marquise. On ne faisait que feindre l'un et l'autre auprès du roi, suivant l'espèce de commission qu'on avait reçue de ce prince. On ne servait sa colère qu'à demi, afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avait été envoyé de la part de sa majesté me porter, au sujet de la marquise, un ordre très-

sévère, et conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié; et ce qui est plus singulier, c'est que Henri le sut, me le dit lui-même, et ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la faiblesse fut poussée loin de la part de ce prince, la flatterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse, et tout ensemble rampante, basse et misérable.

Personne ne fut trompé à la manière dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grâce qu'on lui accordait s'étendît jusque sur deux coupables que la voix publique avait déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine [1] du comte d'Auvergne fut commuée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que

[1] « Le roi transmua cette peine, dit Bassompierre, en une « prison perpétuelle, partie en considération de madame d'An- « goulême, qui en fit de merveilleuses instances; mais davan- « tage, par une raison qu'il nous dit, que le feu roi Henri III, « son prédécesseur, ne lui avait, en mourant, recommandé « que le comte d'Auvergne et Le Grand, et qu'il ne voulut pas « qu'il fût dit qu'il eût fait mourir un homme que celui qui « lui avait laissé le royaume lui avait si affectionnément re- « commandé. » (Tome 1, p. 165.) Mais ni Sully ni Henri IV, s'entretenant sur ce sujet avec son ministre, ne disent un seul mot de ce motif.

cette fois il eut le temps de s'ennuyer [1]; celle du père de la dame en un exil dans ses terres; et pour elle, elle eut grâce entière [2], et même elle en dicta les conditions.

Ce procès ne pouvait être terminé entre le roi et sa maîtresse sans en faire naître un autre entre ce prince et la reine, à qui cette nouvelle complaisance du roi son époux donnait une belle matière de crier et de s'emporter. Il fallut songer à l'apaiser; et le roi sut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose auprès de celle-là. Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpréter, nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée, aussi-bien

[1] Il en sortit sous le règne suivant. Il avait soixante-onze ans, lorsqu'en 1644, il épousa en secondes noces mademoiselle de Nargonne; et comme cette dame n'est morte qu'en 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans, on a vu, par une espèce de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après son beau-père.

[2] « Le roi, dit Péréfixe, permit à la marquise de se retirer « à Verneuil; et sept mois s'étant écoulés sans que le procu- « reur général eût trouvé aucune preuve contre elle, il la fit « déclarer entièrement innocente du crime dont elle avait été « accusée. Il la dispensa, dit le *Mercure français*, de se pré- « senter à la cour du parlement, pour y faire enregistrer ses « lettres d'abolition, lesquelles furent entérinées le 6 septem- « bre. » Voyez le détail de tout ce procès dans *de Thou*, année 1605; *Siri, ibid.* p. 299, et autres historiens.

que le jour. Le calme était-il rétabli, un orage survenait aussitôt qui remettait tout au premier état. Je trouvai, à mon retour du Limousin, sur la fin de l'année, plus de brouilleries à Fontainebleau qu'il n'y en avait jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable, sinon le déplorer et se taire? C'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les lettres que le roi m'avait écrites à ce sujet, et je n'en laissai aucune entre les mains de mes secrétaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le roi dans tout ce temps-là, quelque instance qu'ils m'en fissent. J'arrachai une de ces lettres, et des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai commençant à la lire, dans mon petit cabinet vert, où je l'avais envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit d'ôter au public la connaissance de toutes ces tracasseries. Qu'y verrait-on, au reste? qu'une répétition inutile de rapports, de reproches, de jalousies, de desseins violens; toutes choses dont je crois que le lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont était le comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille, ni d'Entragues le repos dont on le faisait jouir malgré lui. On découvrit six mois après que le comte d'Auvergne avait concerté avec son beau-père, qui apparemment trouva le

secret de se faire jour jusque dans sa prison, les moyens de se sauver de la Bastille. L'avis fut si bien appuyé par celui qui le donna, qui était un nommé Le Cordier, que, sur son rapport, le grand-prévôt trouva effectivement dans le bois de Malesherbes les cordes, les poulies et les autres engins dont on devait se servir pour cette évasion, et qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, et lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'était pas obligé de répondre au grand-prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commission spéciale, que sa majesté envoya du fond des provinces où elle était alors.

D'Entragues composa pendant ce temps-là une espèce de *factum*, écrit et signé de sa main, pour justifier ses procédés, et il crut en être quitte pour cela. Cette pièce était bien digne de son auteur, par le tour adroit et spécieux dont il colorait sa conduite, quoique avec toute sa finesse il eût pourtant échoué sur l'article principal, qui était de donner l'explication des cordes et des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal lorsque, malgré cette pièce, il se vit obligé de subir l'interrogatoire. Il soutint opiniâtrément qu'on ne pouvait lui prouver aucune mauvaise intention dans ces cordes et dans ces poulies. Le grand-prévôt n'omit rien de ce qui était de sa charge. Il eut soin de

séparer tout d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pu rien concerter, ni entre eux, ni avec leur maître. Mais, malgré la colère que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique Le Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, et qu'il chargeât grièvement un nommé Giez, entre autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna de n'avoir connaissance de rien, et il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étais, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Racontons de suite la fin d'une autre affaire, commencée et presque achevée l'année précédente ; c'est l'entière réhabilitation des jésuites. Ces pères crurent qu'il y manquerait toujours quelque chose, quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de sa majesté, tant qu'on verrait subsister la pyramide [1] élevée sur

[1] Cette pyramide ou pilier, d'environ vingt pieds de hauteur, assez bien travaillée, était placée vis-à-vis le Palais, n'y ayant que la rue entre-deux. Au-dessus du piédestal, était gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du parlement, dont il a été fait mention ci-devant à l'occasion du procès de Jean Châtel; avec des inscriptions,

le sol de la maison de Châtel. Sa majesté, pressée, priée, persécutée sur cet article, consentit à la fin qu'il fût remis à la délibération de son conseil. Je croyais, et beaucoup d'autres pensaient comme moi, que ce n'était point traiter la société en ennemie, que de conclure à biffer seulement l'inscription, un peu forte, à la vérité, dont cette pyramide était chargée; mais elle avait su si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composaient le conseil, qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandait. Ce que je fis en cette occasion ne me paraît pas mériter tout le poids de l'indignation des jésuites; cependant ma perte parut dès-lors à ces pères, et surtout aux trois qui jouaient le plus grand rôle à la cour, importer si fort à la religion, à la cause commune et à leur intérêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travaillerait avec beaucoup d'ardeur. Aux trois jésuites fut associé pareil nombre des principaux seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de Ligue, dont le nom était à la vérité proscrit à la cour, mais non pas l'esprit ni

conçues dans les termes les plus flétrissans pour les jésuites. Ces inscriptions sont conservées dans les *Mémoires de la Ligue*, t. 6; *d'Aubigné*, t. 3, liv. 4, chap. 4; les manuscrits royaux, volume coté 9033, où se voit aussi la traduction française qui en fut faite en ce temps-là, et dans quelques autres écrits.

la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de temps considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenait que c'était avec plus d'imprudence que d'injustice que je censurais la vie molle et efféminée. En se rendant utile à leurs associés, les jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de temps on leur vit fonder nombre de colléges dans plusieurs des principales villes du royaume, et y appliquer des revenus considérables.

Ils ne trouvèrent pourtant pas partout une égale facilité à réussir. Ceux de Troyes, par exemple, de Reims et de Langres ne reçurent pas favorablement les offres que la société leur fit de ses services; il fallut avoir recours aux lettres de sa majesté. Les pères Cotton et Gautier furent chargés de les demander au roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre ne laissaient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandait pas mieux que de les gratifier en tout, mais qu'il craignait qu'à la fin ils ne compromissent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple Poitiers, où, malgré les mandemens qu'ils avaient obtenus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travaillaient à se faire recevoir dans cette ville, ils n'avaient pu venir à bout de rien, quoiqu'en même

temps elle fît instance pour la fondation d'un collége royal. Le P. Cotton repartit, que ce qui s'était passé à Poitiers n'emportait aucune conséquence pour les autres villes, parce qu'ils n'auraient pas le malheur de trouver partout dans leur chemin des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la province, et aussi favorisées de sa majesté même, qu'ils en avaient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquait quelquefois de connaître aux gestes seuls et à l'air du visage de ceux qui lui parlaient tout ce qu'ils avaient dans le cœur[1]. Il répliqua au P. Cotton, qu'il entendait de reste tout ce qu'il voulait dire, mais qu'il était assuré que c'était une pure calomnie, fondée, de la part du père, sur des rapports qu'on lui avait faits, parce que, m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposait, je l'avais assuré que je ne nuirais point à cette entreprise, et même que je l'appuierais. « Ah! ah! Sire, reprit le père, Dieu me garde « d'offenser, fâcher, ni mal parler de ceux que « vous aimez, et dont vous croyez être si bien « servi; je ne cesserai jamais de les honorer et de

[1] Matthieu a remarqué la même chose dans Henri IV. « Il « jugeait, dit-il, des actions et des paroles, sur la mine et sur « les yeux. » Tome 2, liv. 4, p. 807.

« les servir moi-même ; mais si votre majesté vou-
« lait bien qu'on lui fît connaître la vérité par de
« bonnes preuves, rien ne serait si facile que de
« lui justifier clairement qu'il n'y a point de sup-
« position dans tout ce que j'ai eu l'honneur de
« lui dire. » Le roi lui demanda plus sérieusement encore s'il était bien sûr de prouver ce qu'il venait d'avancer. Le père le confirma de nouveau. « Hé
« bien ! lui dit le roi en le congédiant, j'y avise-
« rai ; » et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries, Henri me prit par la main et me mena dans l'orangerie, où, en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où en était l'affaire des jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en savais rien, ne m'en étant point mêlé, pour les considérations que je lui avais marquées.
« Regardez bien à ce que vous dites, reprit ce
« prince, car on m'a voulu persuader que vous
« seul empêchez cet établissement. » Je lui assurai avec serment que, directement ni indirectement, je n'y avais pas fait la moindre opposition, que je n'avais pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien ! puisque cela est
« ainsi, me dit Henri, ne faites semblant de rien,
« et n'en parlez à personne. » En rentrant dans le Louvre, il prit de même le P. Cotton en particulier, et lui dit : « Or çà, mon père, qui vous
« a fait tous ces beaux contes touchant M. de

« Rosny? car cela est entièrement faux, comme « je m'en étais toujours bien douté. » Cela ne se trouvera point faux, Sire, répondit le P. Cotton; et pour ne laisser aucun doute à sa majesté sur la vérité de ces paroles, il l'appuya en ce moment sur des lettre écrites par moi à l'évêque de Poitiers [1], aux trésoriers de France de cette ville, aux Sainte-Marthe et autres, sur lesquels je pouvais tout, dit-il, et à qui je mandais formellement de s'opposer à l'établissement de la société; qu'il avait vu ces lettres, de ses propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur et de droiture, et qui les lui avait fait lire. « Me feriez-vous « bien voir ces lettres? lui dit le roi. Oui, Sire, « reprit le jésuite, quand il vous plaira. » Sa majesté, qui avait balancé jusque là entre le père et moi, ne put s'empêcher cette foi de le croire à mon préjudice. « Je parlerai demain à vous, lui « dit ce prince, et je vous donnerai tous les ordres « qui vous seront nécessaires. »

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, sur les huit heures, sa majesté me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires et des affaires courantes; puis elle me mena, comme la veille, dans l'orangerie, où je devinai, seulement à l'air de son visage, une partie de ce qu'elle allait me dire. « Vous

[1] Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers.

« savez, me dit ce prince, combien je vous aime;
« mais vous savez aussi combien j'aime la vérité
« et hais le déguisement. Vous en avez eu avec
« moi; et, quoique je ne vous cache aucun de
« mes secrets, vous avez usé de dissimulation dans
« ce que je vous ai demandé au sujet des jésuites.
« Ce n'est pas que je m'offense de la chose en soi;
« comme ils ne vous témoignent pas beaucoup
« d'amitié, je ne m'étonne point que vous ne soyez
« pas le solliciteur de leurs affaires; mais je suis
« fâché de voir que vous ne m'en avez pas parlé
« franchement, vous qui faites profession d'être
« vrai et sincère. »

J'écoutais le roi sans rien dire, par un effet de ma surprise. « Voilà, Sire, lui dis-je enfin, la plus
« grande imposture du monde. Je ne vous demande
« d'autre grâce que d'en poursuivre l'éclaircisse-
« ment jusqu'au bout. Si l'accusation des jésuites
« se trouve véritable, usez à mon égard de toutes
« les punitions qu'il vous plaira, je ne m'en plain-
« drai point; mais aussi, si elle est fausse, per-
« mettez-moi, Sire, je vous en supplie très-hum-
« blement, que je m'en fasse une justice exemplaire,
« afin de prévenir dans la suite tout autre dessein
« semblable à celui-là; parce que, s'il fallait que
« je ne fusse continuellement occupé qu'à faire
« des apologies pour ma défense, il ne me serait
« plus possible de vaquer à toutes les affaires de

« l'état, dont le nombre et le poids passent déjà « ma portée. Quoi! interrompit ce prince, vous « n'avez rien écrit contre les jésuites et leur col-« lége à qui que ce soit, ni de près, ni de loin? « Rafraîchissez votre mémoire, ajouta-t-il, afin de « ne vous engager à rien soutenir dont le con-« traire puisse être prouvé. Non, Sire, répliquai-je, « je vous le jure sur mon Dieu et mon salut. Com-« ment, poursuivit le roi avec une véritable in-« dignation; voilà de malins esprits, et qui ne « peuvent se lasser d'envier la vertu, et de nuire « à ceux qui me servent bien. Laissez-moi faire, « je veux approfondir cette menée, et en décou-« vrir la source et les auteurs. »

Il me quitta pour s'en aller à la messe aux Capucins, où il savait qu'il trouverait le P. Cotton. Il l'appela; et l'ayant encore mis sur la question des jours précédens, il lui demanda où étaient les lettres qu'il lui avait dit avoir vues. « Elles sont, « Sire, lui dit le père, entre les mains d'une per-« sonne d'honneur, et je garantis la vérité de ce « que cette personne m'en a dit, comme de ce « qu'elle m'en a montré. C'est assez, reprit sa « majesté, mais allez me les chercher, afin que je « les voie. Je connais son écriture et son seing, « comme le mien propre, ayant reçu plus de deux « mille lettres de lui en ma vie. » Le père se sentit embarrassé d'un ordre qui venait si mal à propos.

Il chercha à l'éluder en prenant sa majesté à témoin de sa bonne foi et de son aversion pour le mensonge. « Je veux bien vous croire, lui dit ce « prince, mais je veux aussi le faire croire aux au- « tres en leur présentant les lettres : ainsi ne man- « quez pas, poursuivit-il en prenant un ton tran- « chant, de me les apporter; car, encore une fois, « je veux les voir pour convaincre de malice et de « fraude ceux qui le mériteront. Allez, et revenez « aussitôt. »

Il n'y avait rien à répliquer à tout cela. Le père salua sa majesté et s'éloigna. Mais le roi l'attendit inutilement tout le reste du jour. Le père s'excusa le lendemain matin sur l'absence de la personne dépositaire des lettres; mais il fallait trouver une autre excuse, qui lui coûtait bien davantage, sur ce qu'il revenait sans les apporter. Il dit au roi qu'un malheur avait voulu que le valet de chambre de ce seigneur eût jeté au feu les lettres avec d'autres papiers. Au défaut de lettres, il apporta mille nouvelles assurances; mais le roi n'était plus d'humeur à se payer de cette monnaie. « Com- « ment! dit-il en l'interrompant avec colère, on a « brûlé ces lettres? cela n'est pas croyable. » Et comme il vit que le P. Cotton, qui sentait bien que cette affaire n'était plus pour en demeurer là, ne faisait que biaiser dans ses réponses, et semblait demander qu'on ne parlât plus de tout ce

qui s'était passé, il le quitta brusquement. « Vous « ne savez pas, Rosny, me dit ce prince en se rap- « prochant de moi, et me tirant à quartier, vos « lettres ont été brûlées. »

Je revenais trouver sa majesté pour lui proposer de mon côté un expédient qui m'avait paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'était d'engager le roi à écrire à l'évêque de Poitiers et aux officiers de cette ville, pour se faire représenter toutes les lettres qu'ils avaient reçues de moi, et de leur écrire moi-même de la manière la moins suspecte. J'apportais avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels sa majesté ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étaient en son nom, et enfermant les unes et les autres dans un même paquet, elle en chargea le courrier Constant. L'évêque et les officiers de la ville firent partir le sieur de La Parisière, afin qu'il satisfît sa majesté sur tout ce qu'elle désirait savoir. La Parisière attesta à mon sujet, au nom de tous ses concitoyens, qu'ils avaient regardé les lettres que je leur avais écrites comme remplies de dispositions favorables pour les jésuites, et il présenta au roi toutes celles qu'on avait pu ramasser.

Parmi un assez grand nombre, où il n'était question que des affaires de la province, il s'en trouva quatre dans lesquelles il était parlé des jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Sainte-Marthe,

lieutenant-général, et à son frère séparément, et au bureau des finances, étaient copiées toutes trois les unes sur les autres, et voici ce qu'on y lisait à la suite d'un autre détail : « Quant à ce « qui est du collége des jésuites, je ne sais pas « pourquoi vous vous y rendez si difficiles, et « pourquoi vous réitérez si souvent vos instances « pour ce collége royal dont vous m'avez écrit, « puisque vous connaissez, comme je vous l'ai « mandé plusieurs fois par le sieur de La Parisière, « que vous n'obtiendrez jamais du roi les moyens « nécessaires pour le dernier, et qu'il veut abso- « lument l'autre. C'est donc à vous à user de pru- « dence, et à faire de bonne grâce, afin qu'on vous « en sache gré, ce qu'aussi-bien vous ferez à la « fin, malgré vos intentions. Ne songez seulement « qu'à établir de tels réglemens, en les recevant, « qu'ils ne puissent troubler le repos de la ville « ni de la province, ni altérer l'union et la bonne « correspondance qui se voit entre ceux des deux « religions, afin que le roi soit également bien « servi de tous. »

La quatrième de ces lettres, adressée à M. l'évêque de Poitiers, a quelque chose encore de plus fort. Quelques affaires et quelques complimens remplissent le commencement, à la suite desquels le roi lut ces paroles : « Quant aux jésuites, je me « suis toujours bien douté qu'ils ne trouveraient

« pas tant de gens affectionnés et charitables en « effets comme en paroles. Pour mon égard, si la « province les désire, et qu'ils soient résolus d'y « vivre doucement, sans aigrir les esprits, et em- « pêcher la bonne intelligence des deux religions, « je serai bien aise de les voir en mon gouverne- « ment, et je les favoriserai dans tout ce que je « pourrai; mais s'ils y apportaient de la division, « altération et défiance, j'aimerais beaucoup mieux « qu'ils fussent ailleurs. »

Le courrier du roi, en repassant à Paris, où il ne trouva plus sa majesté, qui venait de partir pour Fontainebleau, me laissa la réponse particulière que M. l'évêque de Poitiers faisait à la lettre que je lui avais écrite. Voici ce qu'elle contenait : Que le P. Moussy, jésuite, était venu lui apporter une lettre de la part du P. Cotton, dans laquelle ce père paraît le prévenir sur certaines lettres prétendues écrites par moi, à lui évêque, contre l'établissement et l'honneur de la société, et sur des plaintes que ce père, les croyant vraies, a faites contre moi à sa majesté; qu'à la lecture de cette lettre, il avait fait convenir le P. Moussy que son confrère avait eu grand tort de croire une chose de cette conséquence si légèrement, et plus grand tort encore de l'écrire et de la porter aux oreilles du roi; que le P. Moussy avait vu toutes les lettres que j'avais écrites à lui évêque, et qu'il n'y avait

rien trouvé d'approchant; qu'il s'est chargé de détromper le P. Cotton en lui faisant part de ce qu'il avait vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'existence de cette lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le P. Cotton lui mandait être venue de Poitiers, et qui est persuadé apparemment que c'est me rendre service, aussi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ses soins, et qu'on lui a déjà dit, le jour précédent, qu'elle est signée *Guillaume;* mais que personne ne pouvait mieux le savoir que le P. Cotton lui-même, parce que, quoiqu'il lui mande encore que c'est lui P. Cotton qui a jeté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en était la suscription. La lettre de cet évêque est datée du 23 mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partait pour Panfou, d'où il se rendait à Fontainebleau, afin qu'il en fît son rapport au roi; mais ce prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avaient été renvoyées de Poitiers. Je m'aperçus que la nouvelle preuve de ma sincérité qu'il avait eue en cette occasion avait ajouté quelque chose à ses sentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu et Pont-Courlay, et leur demanda s'ils ne savaient point par qui étaient suggérées au P. Cotton les

plaintes qu'il avait faites de moi, et s'ils n'y avaient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que, bien loin d'y avoir trempé, ils avaient fortement conseillé au P. Cotton de ne jamais parler à sa majesté de ces lettres, soit imaginées, soit fabriquées par un imposteur, et données sous un nom supposé, parce que, si elle ajoutait foi à ce que je lui disais dans des choses où ma religion pouvait me rendre suspect, à plus forte raison me croirait-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit : « Il fallait qu'ils « cherchassent à me faire prendre le même parti « de la modération qu'ils avaient conseillé au « P. Cotton; ne cherchant, dit-il, qu'à éloigner « toute occasion de mésintelligence entre mes « bons serviteurs dans les affaires, tant politiques « qu'ecclésiastiques. » Il leur permit, s'ils ne pouvaient réussir autrement à nous réconcilier, de rejeter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grâce à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent assuré que le P. Cotton n'avait eu aucune volonté de m'offenser, ils me prièrent de permettre que ce père vînt m'en assurer lui-même en me baisant la main. J'y consentis encore, et ils me l'amenèrent dès le lendemain. Ce père me dit qu'il était bien vrai qu'il s'était plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du collége de Poitiers, mais

qu'il avait été bien éloigné de penser que ce fût moi; cependant que sa majesté l'avait compris ainsi, et me l'avait fait entendre de même; ainsi qu'il n'y avait qu'un simple malentendu dans cette affaire; qu'il ne laissait pas d'en être au désespoir, et qu'il n'en était que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire qui de part et d'autre avait fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation que le P. Richeome, de Bordeaux, me fit présenter, sur la fin de l'année, par le P. Cotton lui-même, un livre de sa composition, avec une épître dédicatoire très-flatteuse. Il y marquait que, quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion (il s'y agissait du pèlerinage de Lorette), il n'avait pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir, ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable, par le motif de mon attachement au roi, qui y était exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignait un second, qui était purement de son invention; c'est que je me sentais, à ce qu'on lui avait assuré, une disposition à embrasser la croyance romaine qui prenait de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelait un autre petit présent tout semblable, qu'il m'avait fait dès l'année précédente, en m'envoyant sa *Plainte apologétique des Jésuites au roi*.

Je lui dis dans ma réponse que, me sentant assez de force pour aimer jusqu'à mes ennemis, sa société pouvait juger à plus forte raison ce que je sentais pour elle lorsqu'elle se disait de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, souhaits pour souhaits, et même livre pour livre, car je lui envoyai le *Voyage de Jérusalem* pour celui *de Lorette.*

Si quelqu'un doute de la sincérité de cette disposition des jésuites à mon égard, qu'il attende un moment, il saura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonstances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuieront point, regardant deux personnes aussi connues à la cour que le duc d'Épernon et Grillon [1], mestre-de-camp du régiment des gardes.

[1] Louis Berthon de Crillon ou Grillon, gentilhomme avignonais, également connu par son caractère singulier, et par une intrépidité qui lui fit donner le nom de l'*homme sans peur.* Je trouve dans la vie du duc d'Épernon un trait fort propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte Sully sur ce gentilhomme. « Le duc de Guise, auprès duquel il avait été « envoyé après la réduction de Marseille, voulant l'éprouver, « proposa, dit l'historien, à quelques gentilshommes de faire « soudainement donner l'alarme devant le logis de Grillon, « comme si les ennemis eussent été maîtres de la ville. En « même temps, il fit mener deux chevaux à la porte du logis, « et monta à la chambre de Grillon. Il lui dit que tout était « perdu; que les ennemis étaient maîtres du port et de la ville; « qu'ils avaient forcé les gardes, chassé et rompu tout ce qui

Celui-ci avait pris pour moi au commencement les mêmes sentimens que presque tous les courtisans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avait haï, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au siége de Charbonnières pendant la guerre de Savoie. Grillon avait été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort, où il comman-

« s'était opposé; que, n'y ayant plus moyen de leur résister, « il avait pensé qu'il valait mieux se retirer, que d'augmenter « leur victoire par leur perte; qu'il venait se joindre à lui afin « qu'ils fissent ensemble leur retraite; qu'il avait fait amener « deux chevaux qui les attendaient à la porte; qu'il le priait « de se hâter, afin qu'ils ne fussent point surpris du temps et « des ennemis. Grillon était endormi, lorsque l'alarme fut « donnée, et n'était presque pas éveillé lorsque le duc de « Guise lui tenait ce discours. Sans s'émouvoir d'une si chaude « alarme, il demande ses habits et ses armes, et dit qu'il ne « fallait pas croire légèrement tout ce qu'on rapportait des en- « nemis; mais que, quand les avis seraient véritables, il valait « bien mieux mourir les armes à la main, que de survivre à la « perte de cette place. Le duc de Guise, ne pouvant le dé- « tourner de sa résolution, sort avec lui de la chambre; mais « comme il fut au milieu du degré, ne pouvant plus se con- « tenir, le rire lui échappa, et alors Grillon s'aperçut de la « raillerie. Il prit un visage beaucoup plus sévère que lors- « qu'il pensait aller combattre; et serrant le duc de Guise par « le bras, lui dit en blasphémant, car il commençait tous ses « discours par des sermens horribles : *Jeune homme, ne te « joue jamais à sonder le cœur d'un homme de bien. Par la « mort, si tu m'avais trouvé faible, je te donnerais de mon poi- « gnard dans le cœur;* et se retira sans lui rien dire davantage. » P. 176.

dait nos gens de pied, et venait souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étais. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'observais un ravelin que je voulais faire battre, et où nous étions, moi et ceux qui m'accompagnaient, à la portée d'une batterie, dont les décharges commencèrent à devenir si vives et si fréquentes, que, pour ne pas risquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me restait à faire à un temps moins clair. « Quoi! morbleu, mon grand-
« maître, me dit Grillon, de l'air et du ton que
« chacun sait, craignez-vous les arquebusades en
« la compagnie de Grillon? Arnidieu! puisque je
« suis ici, elles n'oseront approcher. Allons, allons
« jusqu'à ces arbres que je vois à deux cents pas
« d'ici, nous reconnaîtrons de là plus aisément.
« Hé bien! allons, lui répondis-je en riant, nous
« jouons à qui se montrera le plus fou; mais vous
« êtes le plus vieux des deux, je veux faire voir
« que vous êtes le plus sage. » J'aurais peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main, et le menai si loin encore au-delà de ces arbres qu'il avait montrés, que le plomb commença à siffler d'une étrange manière à nos oreilles. « Arnidieu! dit Grillon,
« ces coquins-là n'ont point d'égard au bâton de
« grand-maître, ni à la croix du Saint-Esprit, et
« pourraient bien nous estropier : gagnons cette

« rangée d'arbres et ces haies qui nous mettront « plutôt à couvert; car, par la corbieu! je vois bien « que vous êtes un bon compagnon, et digne « d'être grand-maître. Je veux être toute ma vie « votre serviteur, et que nous fassions une amitié « inviolable; ne me le promettez-vous pas? » Je mis ma main dans la sienne, qu'il me tendait en signe d'union; et il y fut si fidèle depuis ce moment-là, qu'il n'avait jamais tant rendu à personne, pas même, disait-on, au roi; et il ne pouvait se taire sur l'aventure qui y avait donné lieu.

On a vu aussi comment j'avais regagné l'amitié du duc d'Épernon. Il vint me prier, au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant ses appointemens et états de colonel du régiment des gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il était payé de tout ce qui pouvait lui appartenir dans la solde de ce régiment; que ce qu'il exigeait de plus n'était qu'une possession sans titre, ou plutôt une usurpation qu'il avait faite pendant sa faveur auprès de Henri III (c'est une découverte que je venais de faire), et que j'étais résolu de la lui retrancher dans la suite, à moins qu'il ne m'apportât un ordre du roi qui lui accordait ce supplément par forme de gratification. D'Épernon se piqua de ce discours, et en porta ses plaintes au roi, à qui il voulut faire croire que j'étais devenu son ennemi. Pour le dé-

tromper, sa majesté lui rappela le conseil tenu à Blois, où je m'étais opposé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui voulait qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Épernon n'avait jamais sue, fit un grand effet sur son esprit. « M'assurez-vous, Sire, dit-il au « roi, que M. Rosny m'a rendu ce bon office? Oui, « lui répondit ce prince, je vous en assure, et vous « pouvez me croire, car je ne suis pas menteur, « surtout dans les choses de conséquence. »

D'Épernon partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carrosse de relais, devant en trouver à Essone un des siens, qu'il y avait envoyé auparavant. J'avais fait la même chose, de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venais d'être mandé par sa majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-dessus d'Essone. D'Épernon dit à son cocher d'arrêter, et me cria qu'il me priait qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'est vous « avoir eu trop long-temps une très-grande obli« gation, me dit-il, sans vous en avoir fait les re« mercîmens que je vous dois. » Il m'instruisit de ce qu'il venait d'apprendre de la bouche du roi; et dans le transport de sa reconnaissance, il me donna toutes sortes de louanges et d'assurances d'attachement. Je lui répondis, comme je le pensais, que la circonstance dont il me parlait ne

l'obligeait à rien envers moi, parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout; qu'il connaîtrait encore mieux par la suite que toutes mes intentions étaient droites dans ce qui le regardait, et meilleures que quelquefois il ne l'avait cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guienne huit jours après, d'Épernon vint me voir, pour exiger de moi un de ces services qu'on se fait un plaisir de rendre à ses amis.

Il avait appris que Grillon était fortement sollicité de se défaire de sa charge de mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimaient pas, et en faveur d'autres personnes qu'il n'avait pas plus de sujet d'aimer; et comme il n'ignorait pas que Grillon faisait tout pour moi, il s'agissait de l'empêcher de se démettre, du moins jusqu'à son retour de Guienne; ce que je lui promis. On fit entendre à sa majesté, pendant ce voyage de d'Épernon en Guienne, des choses à son désavantage, qui déterminèrent le roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fût pas aussi dévoué au duc d'Épernon que l'était Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du roi; mais, comme il n'exerçait pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, et qu'il devait faire incessamment un voyage et un assez long séjour en Provence, on lui fit en-

tendre que, par ces deux raisons, sa majesté souhaitait qu'il prît récompense de sa charge, et lui promettait de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, singulier et fantasque, comme personne ne l'a jamais été, et déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premières fois qu'on lui proposa l'intention du roi. Il s'imagina ensuite que c'était peut-être moi-même que sa majesté avait en vue pour succéder à son emploi, et il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterais pas, quand on me la donnerait pour rien. « Quoi donc! « reprit-il aussitôt, vous n'estimez pas la charge « de Grillon digne de vous? Arnidieu! mon grand- « maître, vous êtes un glorieux; ayant passé par « mes mains, elle est digne du plus huppé de tous « les courtisans. Je sais bien, lui répliquai-je, qu'un « Grillon vaut mille Rosny; mais d'autres raisons « m'empêchent d'y penser. Oh bien! c'est assez, » dit-il. De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire que lorsque je le lui conseillerais, et qu'en des mains qui me seraient agréables; et il ne fit plus que se moquer de toutes les propositions que de là en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'en-

voya chercher, et ne fit que lui répéter les mêmes choses, sur l'incompatibilité de sa charge avec le séjour qu'il voulait faire dans son pays natal, excepté qu'il y ajouta mille choses obligeantes et polies, sur la valeur et les bons services de Grillon. « A ce que je vois, Sire, répondit Grillon, vous « voulez que je me retire de votre service, et que « je devienne tout papault; car, comme vous sa- « vez, je suis né sujet du pape. Ah! non, Grillon, « reprit sa majesté, ce n'est point là mon inten- « tion; » et elle revint encore à de nouvelles raisons, tirées de la nature de l'emploi de Grillon. « C'est « donc à bon escient, Sire, lui dit encore Grillon, « que vous voulez que je me défasse de ma charge; « et moi, arnidieu! parce que vous le voulez, je « ne le veux pas, du moins que pour celui à qui « j'en ai parlé. »

Ces paroles n'étaient pas d'un esprit bien sensé. Il se retira tout en colère. Le roi, qui connaissait son humeur, n'en fit que rire; il prit même la résolution de ne plus lui en parler, tant ce prince était éloigné de tout ce qui pouvait avoir l'air de violence à l'égard de ceux qui l'avaient bien servi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia et quelques autres capitaines du régiment des gardes, quelqu'un dit qu'il n'y avait que deux moyens de rendre Grillon traitable, d'y employer d'Épernon,

et de lui dire que c'était pour moi et en mon nom qu'on lui demandait sa charge. Le roi dit que ce ne serait jamais à la prière du duc d'Épernon qu'il disposerait de la mestre-de-camp; que je ne lui ferais pas non plus plaisir de la prendre, mais qu'il croyait que je ne lui refuserais pas de prier Grillon de la céder au sujet qu'il avait en vue. Sa majesté ne le nomma point. Elle ajouta seulement qu'il en était aussi digne par sa capacité qu'en état par ses richesses de donner une bonne récompense à Grillon, et de tenir tête à d'Épernon. Henri s'adressant ensuite à Piles, à Fortia et à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une chose qui lui serait fort agréable, et sans me dire qu'ils avaient eu ordre de ce prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs sinon que j'avais des raisons de ne point me mêler de cette affaire; et comme ils me pressaient de les leur dire, je leur appris avec ma sincérité ordinaire la parole qui me liait avec le duc d'Épernon, et qui était, pour ainsi dire, le gage de notre réconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colère, qu'il ne se souvenait pas, disait-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouverait sans doute le sujet bien léger, si je

ne disais pas en même temps que ce fut dans cette année, et précisément dans ce temps-là, que mes ennemis venaient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'aient jamais porté, et qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma disgrâce; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux et de plus noir venait d'être mis en usage, et l'était encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans un moment; il suffit pour le présent de dire que le poison avait été si habilement et si subtilement apprêté, que, quoique prévenu de long-temps contre la méchanceté de mes envieux, le roi n'avait pu s'empêcher d'y prêter l'oreille, d'où il était à la fin passé jusque dans son cœur.

Je n'emploierai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se récrient avec tant de véhémence contre l'injustice et l'ingratitude des princes à leur égard, je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de connaissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absens ne soit perdu, il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance; et cette défiance, par combien de rai-

sons ne se trouve-t-elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui, ayant tout à conduire, ont aussi tout à prévoir et à craindre! Combien d'apparences de fidélité si bien colorées que la vérité n'a, pour ainsi dire, presque point d'autres faces sous lesquelles elle puisse se montrer, aux rois surtout, auxquels on dirait qu'elle se plaît à se rendre méconnaissable! Mais combien d'ailleurs de ministres vraiment affectionnés devenus traîtres! A toutes ces considérations se joignait de la part de Henri une vue trop curieuse et trop active sur tout ce qui pouvait être, soit pour le temps présent, soit pour l'avenir, de quelque danger pour l'état; et de la mienne, peu d'empressement à diminuer ses soupçons; ce qui était moins un effet d'indifférence que du témoignage d'une conscience nette et irréprochable. On ne sera plus si surpris que les artifices de mes ennemis aient fait une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela je conviendrai de mon côté, je poserai même pour maxime, que tout souverain qui se persuaderait qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts et son autorité, tend directement à détruire l'un et l'autre, en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendus les dépositaires.

Lorsque les trois hommes qu'il avait fait agir

pour l'affaire de Grillon lui eurent fait de ma part ce rapport, qui lui causa un si vif chagrin, il rencontra fort à propos, pour se décharger de ce pesant fardeau, Villeroy, Sillery, La Varenne et le P. Cotton; ce hasard n'était pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint et de mes paroles et de ses propres sentimens avec les mouvemens de la plus violente agitation. « Hé « quoi! vous ne dites mot? » leur disait ce prince, voyant qu'ils ne lui répondaient rien. « Mais « pardieu! j'en jure, poursuivit Henri, tout ceci « ne va pas bien; car, puisque le feu et l'eau se « sont bien accordés ensemble (c'est d'Épernon « et moi qu'il désignait par là), il faut qu'il y ait « de bien plus hauts desseins, au moins d'un « côté, que je ne l'eusse jamais pu imaginer; mais « j'y donnerai bon ordre. » Il ne tenait qu'aux quatre auditeurs d'empêcher l'imagination de ce prince de faire tout ce chemin; il n'aurait peut-être fallu qu'un mot; mais ils se donnèrent bien de garde de le dire. Au contraire, le roi en ayant ajouté un sur l'utilité dont je lui avais été tant que j'étais demeuré fidèle à mon devoir, et sur le regret qu'il ne pourrait s'empêcher d'avoir en me perdant, pour attiser encore davantage le feu, sous la feinte attention de remettre l'esprit de sa majesté, ils se mirent à louer à l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractère actif et l'ar-

deur infatigable de mon esprit, d'où ils passèrent au besoin que tous les membres de l'état avaient de moi, à la dépendance où ce besoin les mettait, au crédit que je m'étais acquis chez tous les étrangers, et à l'habileté de tout remuer sans sortir de mon cabinet; louanges que je ne méritais ni dans leur bon ni dans leur mauvais sens. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie, puisqu'elle se force jusqu'à louer. Non-seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre, mais elle donnerait encore là-dessus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens dûrent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avaient gardé, lorsqu'ils virent qu'ils n'avaient tempéré les bouillons de colère du roi qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie et de l'appréhension; ce qu'ils reconnurent en lui entendant dire que, si je me livrais à l'ambition d'être chef de parti, j'avais tant de gens à moi, que j'étais capable de causer plus de mal à l'état que n'avait fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne fallait plus que laisser fermenter ces noires idées, et prirent congé du prince, après lui avoir ainsi enfoncé la pointe jusque dans le fond du cœur. Dans cette situation, Henri ne fut plus capable de secret ni de ménagement. Il parla publiquement de moi comme d'un rebelle, et toute la cour se trouva incontinent

remplie du bruit de ma disgrâce et de ma ruine prochaine.

J'y avais aussi mes partisans et mes amis, qui, long-temps avant que la chose en vînt à ce point, m'avaient averti de tout ce qui se tramait contre moi entre mes ennemis, et de ce qui se disait de la part du roi. Je ne savais si le plus court n'était pas d'agir comme j'avais déjà fait dans mille petites occasions semblables, où de lui-même Henri était revenu de ses soupçons à sa manière naturelle de penser sur mon chapitre. C'est un triste emploi pour l'innocence que d'avoir sans cesse à se produire et à se préconiser elle-même. Un homme qui croit devoir toute son élévation à la vertu a honte d'être obligé de lui associer tout autre moyen indigne d'elle; cependant il éprouve en mille occasions que, si le hasard et l'industrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute seule assez de force pour le sauver de la haine, et même du mépris public. Je me déterminai à la fin, sur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au roi. Sa majesté ne s'était encore fixée, par un séjour un peu long, dans aucune de ses maisons; elle avait consumé les mois de janvier et de février en voyages et en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle allait voir ses enfans, et à Monceaux; et actuellement, c'est-à-dire le 13 mars, qui est la date de ma

lettre, elle était à Chantilly. Je ne transcrirai point ici cette lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, et que, n'ayant même aucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, et des raisons tout-à-fait simples, mais qui devaient n'en être que plus convaincantes.

Je faisais observer à sa majesté que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avait que j'étais à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, et n'ayant jamais voulu m'en séparer lorsque l'épuisement où je m'étais mis, et la raison d'un honnête établissement ailleurs, auraient pu du moins colorer cet abandon, il n'était pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui que je m'en voyais si généreusement récompensé; que ma fortune ne pouvait plus faire autre chose que croître, et lorsque tant de bienfaits que je recevais de mon roi chaque année, d'une manière toute gratuite, ne m'attachaient pas moins à sa personne que mes charges et mes emplois; qu'il n'était pas croyable, dis-je, que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela par la même main qui m'en avait comblé, et le reste par les revers de la fortune; que je défiais tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit que je ne fisse évanouir d'une seule pa-

role, dès que sa majesté voudrait bien me le communiquer; que tout se réduisait à de pures possibilités, sur lesquelles elle était trop judicieuse pour condamner personne, sous quelques couleurs de supposition, de vraisemblance, d'imputation, de calomnie, et même de louanges, qu'on les lui présentât; que, laissant tout cela à part, je la priais de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fournirait; que j'attendais là sans crainte mes ennemis, et me soumettais sans répugnance à toute la rigueur de la loi et à tous les effets de sa colère, s'ils pouvaient, par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que, si, dans le grand nombre d'emplois que j'exerçais, il se trouvait un seul reproche qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne serait en rien de ce qui peut intéresser l'honneur et la fidélité, mais tout au plus en ce qui tombe sur l'insuffisance et le défaut de lumières; que sur ce dernier point, sans que sa majsté prononçât, elle n'avait qu'à me dire un seul mot pour me faire tout résigner entre ses mains, parce que je préférais l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes grâces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y était attaché.

Il me fut aisé de comprendre par la réponse que sa majesté fit à cette lettre qu'on ne m'avait

point donné de faux avis. Le terme d'*ami* y était retranché et avait fait place à celui de *mon cousin.* Elle n'était point écrite de sa main, quoique courte. Il y régnait un air de circonspection et de réserve qui ne lui était pas ordinaire; nul mot de consolation; le roi se contentait de m'y marquer d'une manière succincte et froide que je n'avais rien à faire que de laisser parler le monde, et continuer à le bien servir. Je feignis pourtant d'en être satisfait; et, après avoir fait ce que je devais, mon innocence me persuada que je devais m'abstenir de tout air empressé. J'attendis que sa majesté voulût bien m'en parler, et je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence était nécessaire à Paris. Il commençait à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avait encore mandé qu'il se portait au mieux, comme je le connaîtrais à son visage; qu'il y mangeait et dormait bien, ne se levant qu'à sept heures, quoiqu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendais du moins qu'il me parlerait de ma lettre lorsqu'il serait venu à Paris; cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y séjournât huit jours entiers, et que pendant ces huit jours je l'entretinsse quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en présence, à la

vérité, de Villeroi et de Sillery. Il nous donna ses avis et ses ordres sur tout ce qui lui fut proposé, et il prit ensuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de mars sur les affaires générales et particulières.

C'est en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on suppléa ce qui manquait encore aux dispositions de sa majesté pour résoudre ma perte; et comme elle y passa avril et mai entiers, on eut tout le temps nécessaire pour cela, et les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvaient y rester plus long-temps sans se terminer malheureusement pour moi ou pour mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vite, qu'il est plus violent, lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir, et il n'est pas aussi facile qu'on le pense de soutenir long-temps une calomnie, surtout auprès des princes qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif et bouillant comme l'était Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais si loin que la raison ne les ramène; et si c'est de ceux-là qu'on a à essuyer les plus violentes bourrasques, il ne faut en appréhender, en récompense, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisait attendre plus tran-

quillement que je n'aurais fait l'issue d'une affaire si mêlée, et sans rien déranger soit dans ma façon de me comporter à Paris, soit dans les courts voyages que je faisais de temps en temps à Fontainebleau comme auparavant. Tous mes amis ne comprenaient rien à cette tranquillité, et ils n'en étaient pas capables eux-mêmes, quoique si peu alarmés sur mon crime prétendu, qu'ils m'auraient tous volontiers servi de caution. Ils paraissaient surpris des procédés de sa majesté à mon égard; ils ne pouvaient s'en taire à la cour; et peut-être taxaient-ils secrètement ce prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables amis et de parens affectionnés, je les ai reçus en cette occasion de la maison de Lorraine.

Enfin ce que j'avais toujours espéré m'arriva; c'est que le roi, voyant que rien de tout ce qu'on avait avancé contre moi ne se vérifiait, commença à craindre d'avoir été un peu trop vite. Il s'arrêta sur mes services passés, sur ma conduite présente et sur ma lettre; il fut frappé de tout cela, et souhaita de retenir ce qui lui était échappé, ne trouvant rien de si juste que la prière que je lui avais faite, de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étais à Fontainebleau, il m'envoya, sous prétexte de quelques affaires, La Varenne, d'Escure et Béringhen, croyant que j'allais leur faire confidence de toutes

mes peines; excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroi et Sillery vinrent ensuite de la même part, et à même intention; je le connus lorsque je vis qu'ils n'avaient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valait pas la peine qu'ils se donnaient; c'était une dépêche d'Ancel [1], qui faisait les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédens. Ils avaient ordre d'avancer et de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes sentimens sur le traitement que je recevais de sa majesté. On va juger s'ils s'acquittaient de leur commission loyalement et en bons pacificateurs. Laissant là les affaires, ils firent tomber la conversation sur la difficulté qu'il y a à servir les princes à leur gré, sur les déboires auxquels on est de temps en temps exposé, et sur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre ensuite plus clairement qu'un ministre n'était pas à couvert de tout cela sous le roi régnant.

Je voyais bien qu'en parlant ainsi, ces deux messieurs exécutaient, à la vérité, l'ordre qu'ils avaient reçu, mais avec un mélange de leur part qui supposait en eux une grande envie de trouver l'occasion de réaliser mon crime prétendu en fai-

[1] Guillaume Ancel, maître-d'hôtel chez le roi, résident à Vienne.

sant leur rapport à sa majesté. Parler comme eux eût été une insolence, et se taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement que je ne doutais pas qu'il n'y eût des princes tels qu'ils venaient de le dire; mais que le roi était un prince trop bon et trop juste pour traiter de la sorte des serviteurs qui auraient toujours vécu sans reproche, comme, par exemple, je croyais l'avoir fait; que j'en étais si bien persuadé, que, quand même je l'aurais entendu de sa propre bouche, je croirais encore que sa langue aurait trompé son cœur. Il y avait dans ces paroles de quoi bien déconcerter ces malintentionnés commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours pour tâcher de m'arracher quelques paroles d'aigreur et de dédain; et voyant qu'ils ne pouvaient en venir à bout, ils s'en retournèrent rapporter à sa majesté, non ce que j'avais dit, mais que je n'avais rien dit du tout, et que je m'étais si bien observé, que, quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coutume, je n'avais pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par là de ce que ces deux messieurs auraient dit et fait si je leur avais donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers; mais j'étais bien résolu de n'en point parler au roi lui-même, s'il ne m'en parlait le premier; et afin qu'il ne vît aucun changement dans

ma manière d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avais dit la veille.

J'allai me présenter à sa majesté pour recevoir ses ordres selon ma coutume. Je le trouvai au milieu des courtisans qui étaient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet pour aller à la chasse. Sitôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, et me dit *bonjour*, en m'appelant *monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé, ses termes ordinaires étaient *mon ami Rosny*, ou *grand-maître;* mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'ivoire fit que je ne me mépris point lorsque je jugeai qu'il n'y avait nulle colère dans son action. Je lui fis de mon côté une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri, qu'il s'en était peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même se jeter à mon cou. Il demeura quelques instans dans la même rêverie, puis dit à Béringhen qu'il ne faisait pas assez beau pour aller à la chasse, et qu'il le débottât. Béringhen, surpris de ce changement si prompt, lui ayant répondu, un peu imprudemment, qu'il faisait fort beau : « Non fait, répliqua Henri avec un mou-
« vement d'impatience, il ne fait pas beau temps,

« et je ne veux pas monter à cheval, débottez-« moi. » Après que cela eut été fait, ce prince se mit à discourir, en portant la parole tantôt aux uns, tantôt aux autres, de choses qu'il croyait devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisais rien, il prit Bellegarde par la main, et lui dit : « M. Le Grand, allons nous promener, « je veux parler à vous, afin que vous partiez dès « aujourd'hui pour vous en aller en Bourgogne. » Il y avait eu aussi entre eux je ne sais quel petit débat, où il entrait beaucoup de rapports et de tracasseries de femmes.

Étant sur la porte du petit degré qui descend au jardin de la reine, le roi appela L'Oserai, et lui dit, comme je l'ai su de L'Oserai même, qu'il prît garde si je le suivais, et que, si je tournais d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en ma même place pendant tout le temps que sa majesté entretint M. Le Grand sur le chemin qui mène au jardin de la Conciergerie; mais je remarquai bien qu'elle jeta de fois à autre les yeux sur moi. Après que Bellegarde eut pris congé du roi, je m'avançai et lui demandai si sa majesté n'avait rien à m'ordonner. « Et où allez-vous ? me « dit ce prince. A Paris, Sire, lui répondis-je, « pour les affaires dont votre majesté me parla il « y a deux jours. Eh bien, allez, me dit-il, c'est « bien fait; je vous recommande toujours mes

« affaires, et que vous m'aimiez bien. » Je fis la révérence, il m'embrassa comme à l'ordinaire, et je repris le chemin de chez moi. Je n'étais pas à plus de trois cents pas, que je m'entendis appeler; et m'étant retourné, je vis La Varenne qui courait après moi, en me criant : « Monsieur, le roi « vous demande. » Ce prince, me voyant revenir, tourna sur le chemin du Chenil, et m'appelant, avant que je fusse proche de lui : « Venez çà, me « dit-il, n'avez-vous rien du tout à me dire? Non, « Sire, pour le présent, lui répondis-je. Oh! si « ai-je bien moi à vous, » reprit-il précipitamment. Il me prit la main en disant ces paroles, et me mena dans les allées des mûriers blancs, où il fit mettre, à l'entrée des canaux qui environnaient ces mûriers, des Suisses qui n'entendaient point le français.

Ce prince commença par m'embrasser étroitement deux fois, ce qui fut facilement aperçu des courtisans attentifs à tous nos gestes, parce que nous étions fort en vue, et, en reprenant avec moi le nom d'ami et sa première familiarité, il me dit, d'une manière dont je fus pénétré, que la froideur et la réserve dont nous usions ensemble depuis un mois devaient être trop sensibles à deux personnes accoutumées depuis vingt-trois ans à ne se rien cacher, pour les laisser durer plus longtemps; qu'il était temps d'ôter à ceux qui en

étaient la cause un sujet de triomphe qui flattait trop leur haine pour moi, et l'envie qu'ils portaient à la prospérité de son état et à la sienne. Le cœur de ce bon prince s'ouvrant à mesure qu'il me parlait, il poursuivit qu'il ne voulait pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre le moindre souvenir; qu'il croyait nécessaire pour cela de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'était passé de son côté, soit sur les rapports qui lui avaient été faits contre moi, soit sur l'effet qu'ils avaient produit dans son esprit, soit enfin sur les paroles et les actions par lesquelles il avait fait connaître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il allait me montrer, de lui découvrir de même tous les différens sentimens dont j'avais été susceptible, tant sur les traitemens que j'avais reçus de lui que sur le fond de la chose même, sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'apercevrais qu'il n'en aurait point pour moi. «Je veux, me « disait-il, que nous sortions d'ici, vous et moi, le « cœur net de tous soupçons, et satisfaits l'un de « l'autre; mais encore un coup, comme je veux « vous ouvrir mon cœur, je vous prie de ne me « rien déguiser de ce qui est dans le vôtre. »

Je lui en donnai ma parole d'honneur; après quoi, il commença le premier par me nommer tous ceux qui m'avaient desservi en cette occasion

auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avait de tout état et de tout âge; quelques-uns aussi anciens serviteurs de sa majesté que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici en sept classes. Je mets dans la première les princes et officiers de la couronne; dans la seconde, les maîtresses du roi, avec leurs enfans et ceux qui servaient leurs intérêts et leurs passions à raison de parenté et de liaison; tels étaient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, etc., la marquise de Verneuil, à la tête de tous : le dépit des gratifications retranchées était ce qui animait contre moi ces deux classes. La troisième était composée des partisans de l'Espagne et des restes de l'ancienne Ligue, pour raison de politique et de principes de gouvernement contraires à ceux du roi et aux miens. Il y entrait plusieurs membres du conseil; Villeroi, Sillery, Fresnes, Forget et autres, agissant de concert avec les jésuites. Je comprends dans la quatrième tous les petits-maîtres, favoris de cour et gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, aussi par ressentiment des grâces que j'empêchais sa majesté de leur faire, et par opposition de vie et de conduite d'eux à moi : le nombre en est trop grand, et ils sont trop méprisables pour salir le papier de leurs noms. La cinquième renferme tous les séditieux et les malintentionnés, gens à qui l'état florissant de ce

royaume, la sage économie de Henri et ses préparatifs, qui le leur rendaient redoutable, faisaient conspirer ma perte. Les financiers et tous autres gens de plume et d'affaires remplissent la sixième: on ne saurait les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une septième classe d'une autre espèce de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés, donneurs d'avis, qui cherchaient à faire leur cour au prince en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent, gens autrefois en place, pour la plus grande partie, et à qui il ne restait de la situation brillante où ils s'étaient vus que la malheureuse science de sucer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchaient à instruire sa majesté, pour leurs intérêts et par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendait plus guère, depuis que le roi avait remis dans mes mains seules la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à peu près les mêmes dispositions; c'est celle d'inventer la calomnie, d'assaisonner la médisance, et de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osaient ou ne voulaient pas paraître dans les libelles satiriques dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composaient, répandaient ou accréditaient ces

méprisables écrits. Le talent dangereux des bons mots et de la raillerie les faisait admettre à la compagnie, et entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive et enjouée ne déplaisait pas. Quoiqu'en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvait qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques-uns de ceux qu'il avait méprisés et chassés dans le commencement trouvèrent les moyens de s'en faire écouter. On ne verrait dans cette liste que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussière, tels qu'un Juvigny, Parasis, Le Maine, Beaufort, Bersot, Longuet, Chalange, Versenai, Santeni, etc., si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avait achevé de se déshonorer par ce vil métier qui lui servait à retarder sa ruine, après que sa folie et ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources; il en était à vendre ses bagues : il les offrit à sa majesté, qui, pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter.

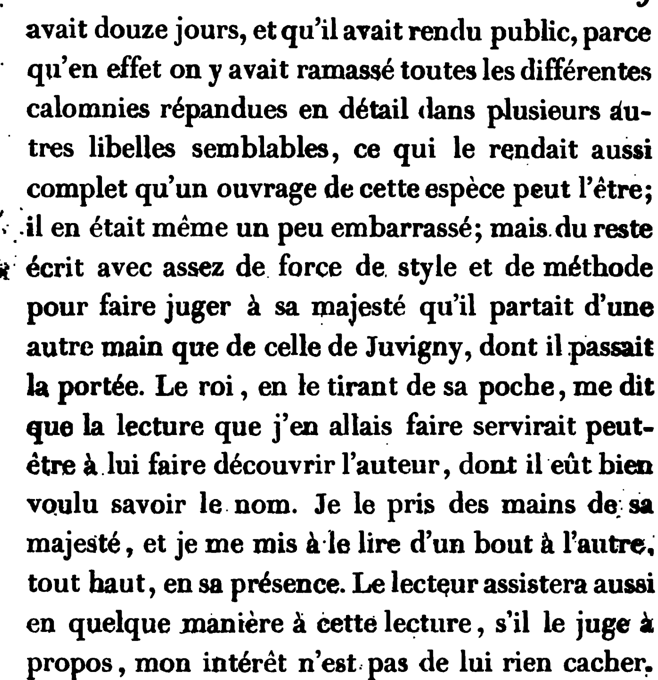
Après les noms des auteurs, le roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit éveillé par l'envie de nuire peut imaginer était employé par eux. Partout où sa majesté portait ses pas, elle ne voyait que des avis, des lettres, des libelles, des billets et autres écrits de cette espèce, sans compter les mémoires politiques qu'on lui présen-

tait sous l'apparence de zèle pour l'état, et d'amour pour sa personne. Elle en trouvait sous sa table, sous le tapis de sa chambre, sous le chevet de son lit; on lui en faisait rendre par des gens inconnus, on lui en mettait dans la main en forme de requête, on en farcissait ses manches et ses poches. J'y étais représenté sous toutes les couleurs qu'on pouvait imaginer, et les épithètes les plus odieuses ne m'étaient pas épargnées, excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide dont j'ai parlé, on exagérait à sa majesté mon travail, ma capacité, mon esprit et mes manières devenues caressantes pour tout le monde, de brusques et sauvages qu'elles étaient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de sincérité qu'il s'était si bien laissé surprendre à tout ce manége, qu'il était venu au point de perdre entièrement la bonne opinion qu'il avait eue de moi, et que ces misérables avaient si bien allumé dans lui le désir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que, dans le temps même qu'il paraissait las de ce grand nombre de libelles et d'avis jusqu'à les jeter sans y faire attention, il ne pouvait pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite et de se les faire lire.

Il fallait que ce prince fût étrangement prévenu pour ne pas s'apercevoir que souvent ces écrits ne lui étaient pas moins injurieux qu'à moi, lors-

qu'il y voyait, par exemple, que je le rendais avare et injuste à l'égard de ceux qui l'avaient bien servi, auxquels il refusait ce qui leur était légitimement dû, sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes. On lui imputait encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisait assurément pas honneur, soit qu'on en fît en lui prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord; et, tant qu'on s'en tint là, le roi, qui n'y voyait que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en sut pas plus mauvais gré: seulement, pour fermer la bouche aux critiques, il se contentait de prendre des sommaires des dettes de l'état que j'avais acquittées, qu'il leur montrait; et moi-même, lorsque l'occasion s'en présentait, je reprenais sévèrement ces censeurs trop libres de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisait s'échapper à des discours dont sa majesté pouvait être offensée. Mais bientôt on laissa des imputations si légères pour attaquer le fond de l'esprit et du cœur.

Pour se justifier en quelque manière de sa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeasse moi-même sur les libelles où elles étaient renfermées. C'eût été quelque chose de trop ennuyeux que de les lire tous; ce prince s'arrêta sur celui que Juvigny lui avait fait voir il y



avait douze jours, et qu'il avait rendu public, parce qu'en effet on y avait ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables, ce qui le rendait aussi complet qu'un ouvrage de cette espèce peut l'être; il en était même un peu embarrassé; mais du reste écrit avec assez de force de style et de méthode pour faire juger à sa majesté qu'il partait d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il passait la portée. Le roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allais faire servirait peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont il eût bien voulu savoir le nom. Je le pris des mains de sa majesté, et je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en sa présence. Le lecteur assistera aussi en quelque manière à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençait (et jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie et de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son règne, et la situation avantageuse de ses affaires faisaient un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce prince, et plus encore à amener comme naturellement l'accusation qu'on faisait contre moi de me vanter orgueilleusement que cet état heureux était uniquement mon ou-

vrage. Par là encore on préparait adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins pernicieux au souverain et à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissaient ce tableau.

De là l'auteur passait, non à examiner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer mes manières; et il trouvait dans l'accueil gracieux que j'avais tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordaient une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux : aussi, disait-on, tout ce que j'avais déjà mis, par cet extérieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les princes jusque parmi le peuple, était innombrable. On essayait de faire ce dénombrement, qui ne pouvait qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, était tout ce qui établissait ce prétendu crime. Le prince de Conti et le duc de Montpensier étaient à la tête de cette liste; ensuite la maison entière de Lorraine, puis les autres seigneurs français; le duc d'Épernon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, était traduite sous le nom d'*union*, formée par une ambition démesurée; MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaques, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont,

d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg, et autres que je m'étais attachés étroitement par la distinction que je faisais de leur personne, par les services continuels que je leur rendais, et par la distribution que je faisais entre eux d'une partie de ces trésors de sa majesté dont j'étais si avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne suffisait pas encore pour les vues que l'auteur m'attribuait, il y joignait les intelligences que j'avais hors du royaume. Il abusait d'un mot que le roi d'Angleterre pouvait bien avoir dit, mais par compliment, que le roi de France était heureux de m'avoir, pour prononcer sans balancer que j'avais violé la foi que je devais à mon prince. Non-seulement sa majesté britannique, mais encore les états-généraux des Provinces-Unies, les ducs de Wirtemberg et des Deux-Ponts, le landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le marquis d'Anspack, de Dourlack et de Bade, étaient prêts à prendre hautement et aveuglément ma défense. Le plus petit service que j'avais rendu était taxé sans rémission d'intrigue criminelle; ainsi tout le corps protestant, français et étranger, m'était entièrement dévoué, aussi-bien que le sénat helvétique, gagné par la régularité des paiemens et par mes largesses.

Après s'être, pour ainsi dire, essayé sur des choses qu'on pouvait du moins colorer de quelque

air de vraisemblance, l'auteur, devenu plus hardi, en hasardait ensuite effrontément de purement fausses et imaginaires. Si on l'en croyait, je n'en étais plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de sa majesté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, j'y faisais pour moi-même de cet argent des fonds immenses, afin de pouvoir m'y retirer un jour, et y faire dans l'occasion, en faveur de la religion réformée, des levées considérables de Suisses, reîtres, lansquenets, auxquels, à l'exemple de l'amiral de Coligny, je mettrais la France en proie. L'auteur, qui savait sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de la vérité et de la bonne foi, particularisait cet événement comme s'il l'avait déjà eu sous les yeux. En faisant pour les magasins de sa majesté les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets et autres munitions de guerre, j'avais aussi, selon lui, mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes, où je faisais déposer une partie de tout cela en mon nom, et pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se seraient bien applaudies, si, avec ce stratagème, elles avaient fait discontinuer au roi ses préparatifs. On concluait cette pièce admirable par un avis qu'on donnait à sa majesté, de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme

le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité, et l'administration de toutes ses affaires, sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henri m'observait attentivement. Comme il vit que j'avais lu le mémoire tout entier, comme j'aurais lu l'écrit le plus indifférent, sans dire un seul mot, sans montrer d'émotion, sans même changer de couleur : « Hé « bien ! que vous en semble? me dit-il. Mais vous« même, Sire, lui répondis-je, quelle opinion en « avez-vous, vous qui les avez lus et relus, et si « long-temps gardés? car, pour moi, je ne suis pas « si surpris de toutes ces pièces, qui ne sont en « effet que des niaiseries de gens sots et méchans, « comme je suis de voir qu'un aussi grand roi, si « rempli de jugement, de courage et de bonté, et « qui m'a si bien connu, ait pu avoir la patience « de les lire et de les garder si long-temps, de me « les faire lire tout au long, et en sa présence, et « d'entendre tenir tous les mêmes discours qu'ils « renferment, sans du moins témoigner par sa co« lère la violence qu'il se faisait en les entendant, « et faire rechercher les auteurs pour les châtier « sévèrement. »

Après avoir ainsi parlé au roi, je fis réflexion que je travaillerais plus efficacement à lui rendre la tranquillité et tous ses premiers sentimens pour

moi, en répondant directement et en détail à chacun des chefs d'accusation de mes ennemis, et que je lui en avais donné ma parole. Je m'attachai pour cela à chacun des articles du libelle de Juvigny même, que j'avais encore dans les mains. Tous ces calomniateurs, qui n'osent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie sur les preuves, ne sont dignes que de mépris; c'est la remarque que je commençai par faire à sa majesté. J'opposai aux discours présomptueux et peu avantageux pour elle, qu'on me faisait tenir au sujet du gouvernement, les paroles que j'avais si souvent à la bouche, par lesquelles je proposais ce prince pour modèle des grands princes et des bons rois. Les exemples des ministres révoltés et des favoris ingrats ne peuvent rien pour établir l'infidélité d'un homme qui ne s'est étudié dans cette place, comme je croyais l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un sang assez illustre avait déjà mis d'heureuses dispositions en lui. Je défiai qu'on pût jamais citer une seule personne, soit ami, soit parent, que j'eusse gratifiée sans une raison légitime, et, de plus, sans un ordre particulier de sa majesté. J'appelai de ces imputations si gratuites de dessein de révoltes et de guerres civiles, à la connaissance qu'avait Henri de mon amour pour ma patrie, de mon attachement à sa personne, du soin de mon honneur et de ma

réputation, et des obstacles qu'en toute occasion j'avais apportés aux méchans desseins des protestans, jusqu'à me charger de toute leur haine.

Mais encore, quel profit me serait-il revenu de ces entreprises chimériques, que je ne trouvasse pas actuellement dans le plus grand et le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer? Quel eût pu être mon but? de me mettre la couronne sur la tête? on ne m'accusait pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement. De la transporter hors la famille royale? quand il aurait été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurais-je pu faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avais consacré tout mon travail et mon service, et sacrifié depuis trente ans mon sang et ma vie? Pourquoi, si cela était, ne m'occupai-je encore que du soin de sa gloire, dans ces desseins si nobles dont j'étais, sinon l'auteur, du moins seul participant et seul promoteur? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre et les autres puissances de l'Europe, n'aurais-je pas agi directement contre moi-même, si j'avais eu des desseins préjudiciables à sa couronne ou à sa personne? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états et causé les révolutions? N'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur maître le penchant à la mollesse, aux plai-

sirs, à la prodigalité, en lui faisant violer toutes les lois, négliger tout ordre, et jeter dans la confusion toutes les parties de l'état? au lieu que j'entretenais sans cesse sa majesté de l'état de ses affaires; je lui montrais l'usage et la destination de tout; je lui faisais pousser l'ordre et l'économie, jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile; je lui amassais des trésors; je remplissais ses magasins et ses arsenaux; je lui montrais combien tout cela allait le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour saper sourdement, comme font les sujets rebelles, tous les fondemens de la puissance du souverain? La conduite des ministres est toujours équivoque par quelque endroit; je puis dire qu'il n'y avait qu'à gagner pour moi, en approfondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que sa majesté sentait toute la force de ce que je venais de lui dire. Je finis en la suppliant avec les instances les plus vives de croire que je ne lui avais rien caché ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur; je le lui confirmai par ces sermens redoutables, qu'elle savait bien que je n'avais jamais faits en vain, et en l'appelant de ces noms qui avaient été de tout temps l'expression de ce que je sentais de zèle et d'attachement pour ce prince. Je voulais embrasser ses genoux; mais il ne le souffrit pas,

afin que ceux qui auraient vu de loin cette posture ne pussent pas croire que j'y avais eu recours pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquait dans son esprit à ma justification; qu'il se repentait véritablement d'avoir été si crédule, et qu'il ne se souviendrait de tout ce qui s'était passé que pour mieux sentir l'obligation où il était de m'en aimer davantage. C'est ainsi que se passa un entretien si nécessaire à la consolation de tous deux.

Ceux qui connaissent ce que c'est que la cour jugeront sans peine de tous les mouvemens qui agitaient le cœur des courtisans pendant une conversation qui avait duré plus de quatre heures, et avec quelle attention nos actions et nos gestes étaient observés; car, quoiqu'ils ne pussent point entendre nos paroles, il leur était cependant facile d'en connaître le sujet. La manière dont Henri m'avait reçu le matin, et ensuite fait rappeler, la précaution qu'il avait prise en commençant à m'entretenir, les papiers qui avaient été tirés, l'air de vivacité et de feu qui se faisait apercevoir dans notre démarche et dans toutes nos situations, suffisaient de reste pour les en instruire. Chacun attendait, suivant ses craintes et ses espérances, quel allait être le résultat d'un éclaircissement si important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après

qu'il eût repris ses papiers, bien résolu de les jeter tous au feu, il sortit de l'allée des mûriers, en me tenant par la main, et demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il était. On lui répondit qu'il était près d'une heure après midi, et qu'il avait été fort long-temps. « Je vois ce que « c'est, dit ce prince d'un ton qui fit pâlir bien « des visages, il y en a auxquels il a plus ennuyé « qu'à moi. Afin de les consoler, je veux bien vous « dire à tous que j'aime Rosny plus que jamais, « et qu'entre lui et moi, c'est à la mort et à la vie; « et vous, mon ami, poursuivit-il, allez-vous-en « dîner, et m'aimez et servez, comme vous avez « toujours fait, car j'en suis content. » Bien d'autres en ma place n'auraient plus songé, après cela, qu'à tirer vengeance[1] de tous ceux que sa majesté venait de me faire connaître pour mes ennemis. Je rends grâces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secrétaires, et on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le roi et moi de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils

[1] Le sieur de Juvigny ou Duvigny, gentilhomme français, auteur du mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. « Il fut poursuivi, disent les mémoires de L'Étoile, en sa vie « et en ses biens, comme crimineux de lèse-majesté, et pendu « en effigie à Paris, faute de l'original. »

m'ont donné du contraire ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de manière qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus de Créquy, auquel, en considération de Lesdiguières, sa majesté avait donné son agrément [1]; ce qui m'attira des remercîmens du beau-père et du gendre. Créquy vint me les faire en personne, et il les accompagna de mille assurances de reconnaissance et d'attachement. Lesdiguières m'écrivit de Grenoble, et renchérit encore sur les termes dont Créquy s'était servi. La parenté qui était entre nous se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais

[1] Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Épernon, qui s'était retiré à Angoulême, et avait fait de grandes plaintes de l'injustice prétendue que lui faisait ce prince en cette occasion, voulut pourtant que Créquy allât trouver son colonel à cent lieues de Paris, pour prêter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, et recevoir ses ordres pour son installation. Le duc d'Épernon le fit languir quelques jours à sa suite, et le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre. *Histoire du duc d'Epernon*, p. 212.

office, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnaissance n'est pas une vertu de courtisan.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'était pas impossible d'y rouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tardèrent pas à revenir à la charge, et (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu qu'ils ne remissent le roi dans l'état d'où je venais de le tirer[1]. Mais la chose n'éclata

[1] « Le roi, dit Le Grain, liv. 7, avançait le duc de Sully, en « sorte qu'il retenait toujours une grande autorité sur lui; et « qui sait si ce n'était point un trait de prudence, de l'exposer « ainsi par le roi à la haine de plusieurs desquels il le pouvait « bien défendre, afin de lui en faire appréhender les effets, « s'il forlignait à son devoir? » Cet endroit de nos mémoires paraît présenter d'abord de quoi favoriser cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juste le sentiment de ceux qui ne voient de la part de Henri IV aucun artifice dans les soupçons auxquels il se livrait contre le duc de Sully. Mais qu'ils soient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup de personnes judicieuses, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce prince. Dans la première supposition, on n'y voit qu'une finesse indigne d'un grand prince; et dans la seconde, une injustice à laquelle on ne saurait donner pour excuse la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le prince et le ministre, que le premier passerait tout à celui-ci, du côté du caractère d'esprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des princes

pas à beaucoup près comme avait fait la première, parce que l'éclaircissement suivit d'assez près. Je ne ferais ici qu'une inutile répétition; c'est ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtaient de temps en temps le plaisir de pouvoir se flatter que je succomberais sous leurs efforts, ils ne tardaient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage; et si de mon côté j'avais été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette dernière ne fut pas moins complète que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, et c'était encore à Fontainebleau que se fit cette explication, le roi m'envoya chercher de grand matin; et, en me prenant par la main, lorsque j'entrai dans sa chambre, pour me tirer vers la croisée qui donne sur le jardin de la reine, parce qu'il avait à me parler secrètement, il me dit fort haut en présence de toute la cour qui était assemblée : « Mon ami, vous ne sauriez croire « comme j'ai dormi d'un bon somme toute cette « nuit, pour m'être ainsi éclairci et déchargé le « cœur avec vous. » Il me demanda si je ne sentais pas intérieurement la même satisfaction. Je le lui assurai, et qu'il trouverait toujours en moi la même fidélité.

même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

Au milieu d'une faveur si traversée, ce qui me faisait voir que le cœur de Henri était toujours pour moi, c'est que, dans quelque disposition qu'on l'eût mis par rapport à moi, il n'interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avait coutume de répandre sur moi et sur les miens. J'en eus des preuves parmi les orages mêmes dont j'ai parlé au sujet de ma fille aînée [1]. J'étais en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que sa majesté m'avait ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, et la chose était sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenais avec ce prince sur la terrasse des Capucins, au commencement de cette année, il

[1] Marguerite de Béthune. C'est elle qui, pour se venger de sa fille unique, qui avait épousé, contre sa volonté, Henri de Chabot, produisit en 1645 un garçon de quinze ans, comme vrai fils d'elle et du duc de Rohan, mort sept ans auparavant. « Plusieurs personnes dignes de foi, dit Amelot, qui ont vu « Tancrède (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison « de Rohan) à Paris, lors du procès, m'ont assuré que ce jeune « homme avait le toupet des Rohan, c'est-à-dire un petit bou- « quet de cheveux sur le devant de la tête, et des traits re- « marquables du visage de son père putatif. » A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le duc de Rohan avait voulu acheter du grand-seigneur le royaume de Chypre, et le donner à cet enfant. On disait encore que son père et sa mère ne l'avaient tenu caché que pour faire épouser à leur fille le comte de Soissons, et ensuite le duc de Veymar. Voyez ces curieuses fables dans Amelot de La Houssaye, art. *Béthune*, etc., et art. *Chypre*.

me remit encore sur cette matière. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avait d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avait été proposé par Madame, sa sœur, à la duchesse de Rohan, et accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé; et que d'ailleurs M. et madame de Fervaques l'avaient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avaient engagé à me le donner pour gendre plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité, n'était pas à beaucoup près aussi riche, mais qui avait l'honneur d'être son parent si proche, que, s'il était mort sans enfans, comme cela était déjà arrivé à la princesse sa sœur, le duc de Rohan aurait été son héritier pour le royaume de Navarre, et les autres biens des maisons d'Albret, de Foix et d'Armagnac. Il me dit ensuite que, pour d'autres raisons qu'il me communiquerait, il avait encore une fois changé de sentiment; que son intention était que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avait déjà disposés; que je retirasse les promesses et les articles dont nous étions convenus, de manière qu'il parût dans le monde que c'était véritablement moi qui rompais avec eux, et qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avaient refusé mon alliance; qu'il m'amènerait lui-même le duc de Rohan me faire son compliment avec la duchesse sa mère; que je le reçusse comme celui

de Moreilles, qui venait de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si l'on doit appeler cela un refus; voici de quoi il s'agissait.

Le duc de Rohan était gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, qui avait pour lieutenant de roi des Ageaux[1]. Cette lieutenance n'était point, comme naturellement elle devait l'être, à la nomination du gouverneur, mais de sa majesté immédiatement, à qui les différentes conjonctures avaient fait juger expédient pour le bien de son service d'ôter ce privilége au gouverneur, afin que le lieutenant de roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les temps difficiles, fût en quelque manière indépendant du gouverneur, et même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employait pas à la satisfaction du roi et au bien de l'état; ce qui faisait que ce lieutenant avait en effet toute la réalité de ce gouvernement, et n'en laissait au gouverneur que le titre et l'apparence. Le duc de Rohan avait fort envie de se faire restituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture était favorable : on lui mandait que des Ageaux était malade à n'en pouvoir pas revenir. Quelque envie que j'eusse de rendre service à mon gendre, je n'osai en faire ouvertement la propo-

[1] François d'Alloué des Ageaux, ou des Ageols.

sition au roi ; la chose avait trop de rapport avec cette dépendance où on lui faisait entendre que je cherchais à mettre toutes les villes protestantes[1] ; il n'en aurait pas fallu davantage pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que sonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de des Ageaux, pour pressentir sa majesté sur ce qu'elle pensait de cette place, et c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de sa majesté : elle me mandait qu'elle ne prétendait point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, disait-elle, ce ne serait ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui serait toujours gouverneur de cette place ; je lui parlais du maire de cette ville, nommé Pousou, qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, des Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage et

[1] On voit dans l'histoire de la mère et du fils, t. 1, p. 15, que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de Saint-Maixent, qu'il lui avait fait demander par la reine, pour lui-même, disant que la prudence ne voulait pas qu'on rendît un calviniste maître de cette place, toute petite qu'elle était. Si quelque chose pouvait faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun, ma nièce, qu'on parlait aussi de marier en ce temps-là. Comme elle était un parti très-riche et très-considérable, la marquise de Roubais, ma tante, l'ayant fait son unique héritière, tous les d'Estrées jetèrent les yeux sur elle pour la faire épouser à de Cœuvres [1]. Ils comptaient sur la protection du roi, ou plutôt ils s'en tenaient assurés. De Cœuvres était fort agréable à sa majesté, et lui touchait de près par l'affinité avec ses enfans de la feue duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parlerait avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre en Parisis, et il m'en écrivit de manière à me faire voir qu'il souhaitait passionnément que l'affaire réussît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent n'étant pas de ces choses qu'on puisse ni qu'on doive écrire à son maître, je ne lui en fis point; et lorsqu'à son tour il m'en demanda la raison, je lui dis simplement que les parens de mademoiselle de Melun n'avaient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faisais parler, et que peut-être je

[1] François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc et pair et maréchal de France.

ne leur avais pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubais, du prince et de la princesse de Ligne, de la princesse d'Épinoi, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay et de Buquoy, qui tous m'en avaient écrit ; et Henri vit ce que je n'avais pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avait fait à la maison d'Estrées, ils la tenaient au-dessous d'eux[1]. « Je vois bien, dit ce prince avec quelque « colère, qu'il n'y faut plus penser, ayant affaire « à tous ces glorieux sots de Flamands que vous « m'avez nommés. » Effectivement la chose n'alla pas plus loin, sa majesté ne s'en étant plus voulu mêler.

[1] La maison d'Estrées est pourtant incontestablement de la plus ancienne noblesse de Picardie. Consultez nos généalogistes.

FIN DU LIVRE VINGTIÈME.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-UNIÈME.

SUITE des Mémoires de l'année 1605. Détails de finance et de gouvernement. Réflexions de l'auteur sur la taille, la gabelle, etc. Dettes de la France acquittées ; état florissant du royaume. Application de Henri IV aux affaires de l'état; ses lettres à Rosny. Mort de Clément VII. Léon XI doit son exaltation à la protection de Henri ; sa mort. Paul V, pape. Éloge de l'ambassade du comte de Béthune. Bref de Paul V à Rosny ; estime qu'on a pour ce ministre à Rome. Suite des affaires d'Espagne, de Flandre et d'Angleterre ; mécontentement des rois de France et d'Angleterre contre l'Espagne. Affaires des calvinistes ; avis donnés à Henri sur leurs mauvais desseins ; sentiment de Rosny sur l'état présent de ce corps. Indisposition de Henri. Assemblée des protestans à Châtellerault ; objet de Henri et des huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du roi ; instructions publiques et particulières qu'il reçoit ; il s'abouche en passant avec la reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des chefs de la religion. Manége du duc de Bouillon et de ses partisans contre Rosny ; conduite sage de celui-ci ; son discours d'ouverture plein de fermeté : il refuse la présidence de cette assemblée, etc.

LIVRE VINGT-UNIÈME.

Tous ces dégoûts que j'eus à essuyer me coûtèrent une partie du temps que j'avais coutume d'employer tout entier à l'administration des finances; mais ils ne diminuèrent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à constater les aliénations et usurpations du domaine de sa majesté, et à liquider exactement toutes les rentes sur les tailles, gabelles, décimes, aides et autres parties, ainsi que toutes les autres dettes créées tant sur le roi que sur les villes, pays et communautés. Je trouvai par le calcul que ces aliénations, rentes et dettes coûtaient déjà au royaume, depuis leur création jusqu'à cette année, plus de cent cinquante millions [1]. Ce qui est bien plus singulier, c'est que tous ces deniers, dont l'état se trouvait

[1] « Il ne fallait pas moins que le courage constant du duc « de Sully pour rétablir les finances, en retirant cent millions « de domaines aliénés, en payant les dettes légitimes, en re- « tranchant les autres, etc. Il seconda toujours son roi, dans « les magnanimes desseins de soulager son peuple. » (*Essai politique sur le commerce*, chap. 19.) Claude de L'Isle en parle de la même manière, et avec toutes sortes d'éloges, dans son Abrégé de l'histoire universelle, t. 5, p. 501.

surchargé, sans qu'on pût s'apercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avaient en effet été usurpés, pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus et aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le roi ne pouvait le croire; mais je lui fis voir la chose clairement par le moyen de deux pièces que je venais de recouvrer. L'une est un état des personnes qui avaient été intéressées dans le parti du sel pendant le bail de Champigny et de Noël de Hère. Ils étaient au nombre de vingt, de Paris, de la cour et du conseil même; et depuis cinquante mille livres jusqu'à cent cinquante mille écus, le total montait à neuf millions sept cent trente-huit mille livres. L'autre pièce, datée du 27 octobre 1585, est une association du surintendant d'O avec les partisans du sel, pour un cinquième. Il y cautionne, jusqu'à la concurrence de ce cinquième, Antoine Faschon, notaire, qui lui prêtait son nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer.

Un manége semblable faisait qu'il n'était non plus presque rien revenu à sa majesté des deniers des aides et des parties casuelles. Gondi, de concert et de moitié avec d'Incarville et les autres membres du conseil, se les était fait substituer, pour paiement de prétendues dettes du roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces

premières suppositions et connivences, je furetai si soigneusement, que j'en avais déjà découvert pour trois millions, qui revenaient de plus au trésor royal. Comme ce n'était qu'en vue de soulager le peuple que je dépouillais ainsi de temps en temps les usurpateurs de biens qui ne leur étaient pas dus, à proportion de ces découvertes, je faisais, au nom de sa majesté, des remises considérables sur la taille, source principale d'abus et de vexations de toute espèce, dans sa répartition et sa perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à espérer, qu'on change un jour en entier le fonds de cette partie des revenus royaux [1].

Je mets la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de si bizarrement tyrannique que de faire acheter à un particulier plus de sel qu'il n'en veut et n'en peut consommer, et de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je m'en expliquais un jour en cette manière, en m'entretenant avec le roi. Il me demanda un mémoire détaillé sur toute cette matière; de ce que coûtait le sel d'achat aux salines, des frais qu'on

[1] C'est une maxime également fausse et cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple bien entendu, est que le souverain connaisse parfaitement la valeur de tous les biens et la force de son royaume; que, sans égard pour les exemptions et les priviléges injustes, tous les individus soient traités également, et que le commerce et l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus.

y faisait de là jusqu'à sa vente, de sa distribution dans les greniers, et autres questions qu'on peut faire à ce sujet. Sa majesté ne me dit point à quelle fin elle me demandait ce mémoire. Je me hâtai de le dresser le mieux que je pus, et à peu près, parce que, suivant les raisons que j'y exposais, on ne peut marquer au juste la vraie valeur des choses; mais il ne produisit aucun effet, et tout demeura à cet égard comme auparavant, tant il est difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance et le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal dans les premiers établissemens, lors même que d'autres impositions, plus selon la droite raison, comme le dixième et les entrées, semblent en indiquer si clairement les moyens et en aplanir les voies.

Les dettes créées sur les provinces, maisons de villes et communautés, ne faisant pas moins de tort au roi que les siennes propres, je le sollicitais continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même révision et la même opération qu'on avait faites sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, et sa majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commissaires, que je choisis parmi les personnes que je connaissais les plus laborieuses et

les plus fidèles dans les cours souveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des trésoriers de France et des autres officiers; mais comme ce travail ne put aller si vite, je remets à en rendre compte lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne pus m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre et l'économie aient des ressources infinies, lorsque je pense que, malgré les dépenses ordinaires de l'état, et celles que sa majesté faisait extraordinairement dans son royaume, malgré trois ou quatre millions qui en sortaient tous les ans pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuisement et de ruine où le roi avait trouvé la France, ses finances et son trésor, à son avénement à la couronne, malgré des obstacles et des difficultés comme insurmontables, le gouvernement avait déjà pris un air d'opulence qui ne permettait presque plus qu'on se souvînt de sa première indigence. Aurait-on pu se figurer, dix ans auparavant, qu'en 1605, le roi se trouverait aussi riche qu'il l'était, si l'on avait fait sérieusement attention que les sommes qu'on lui demandait lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la couronne, celles dont il voyait son épargne obérée, avec tous les intérêts et arrérages de ces sommes, ne montaient à guère moins de trois cent trente millions? Qui eût pu

imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvait être acquitté sur cette somme énorme, comme toutes les dettes pures et simples, le serait, et qu'il y aurait des arrangemens pris pour tout le reste, de manière que le trésor royal n'en serait plus épuisé, ni même incommodé? C'est pourtant ce qui était arrivé, et je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lecteur d'aussi intéressant dans ces mémoires qu'un état en gros des sommes particulières d'où résultait cette somme principale.

Il était dû à la reine Élizabeth, lors de son décès, tant d'argent pur prêté à Henri dans ses besoins, avancé aux troupes allemandes, et fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres sommes auxquelles avait été évalué l'entretien de tous les secours donnés au roi par les Anglais, hommes, vaisseaux, provisions pour le siége de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin, pendant tout le temps qu'avait duré la Ligue, la somme de sept millions trois cent soixante-dix mille huit cents livres; aux cantons suisses, tant pour leurs services que pour leur pension, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cent vingt-trois mille quatre cent soixante-dix-sept livres six sous; aux états-généraux, argent prêté, solde de gens de guerre, entretien de vaisseaux, poudres, vivres, munitions, etc., aussi fournis pendant la Ligue, neuf

millions deux cent soixante-quinze mille quatre cents livres; à différens seigneurs, colonels et officiers français, pour service, solde, pensions, gages, etc., pendant les guerres civiles, six millions cinq cent quarante-sept mille livres; aux partisans de toute espèce de fermes, aux princes, villes, communautés et autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens et pensions des officiers de la maison du roi, de justice, de police et de finance, par états dressés, vingt-huit millions quatre cent cinquante mille trois cent soixante livres; à différens particuliers, suivant leurs billets, rescriptions, quittance de l'épargne, ordonnances, acquits-patens, etc., presque tous du règne de Henri III, douze millions deux cent trente-six mille livres; engagemens de domaine, constitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par sa majesté, cent cinquante millions; traités faits à l'extinction de la Ligue, dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-une livres [1].

Il est vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en

[1] Il y a erreur de calcul dans les anciens mémoires, tant sur les traités de la Ligue, d'environ un million, que sur le total; mais cela est peu considérable.

trouva plusieurs qui, étant exigées injustement, furent annulées tout-à-fait; d'autres, sur lesquelles on composa avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de se libérer par quelques expédiens, comme celles sur les tailles et le domaine; mais on comprend facilement combien il en resta encore à acquitter de justes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencèrent par détruire une partie de ces bons ménages, et par abolir les réglemens qu'il avait établis. Cette opération, qui, sous une apparence de douceur et de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que, sous le nouveau règne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le temps de la mort de ce prince, et contentons-nous de marquer comme un monument éternel de sa gloire, l'état où la sagesse de son gouvernement avait déjà mis la France dans cette année. Les paiemens hors et dans le royaume se faisaient à point nommé; nulle souffrance de ce côté-là, ni dans les dépenses courantes, sans que pour cela sa majesté cessât d'en faire de très-considérables pour rétablir, meubler et décorer ses maisons royales, réparer les places fortifiées, en faire construire de nouvelles, élever des bâti-

mens publics[1], réédifier les églises, hôpitaux et couvens; entretenir les pavés, levées, ponts et chaussées; fabriquer grand nombre de galères sur la Méditerranée; remplir les magasins et arsenaux; racheter ou dégager les bagues et joyaux de la couronne, et y en joindre de nouveaux; et

[1] Henri le Grand a fait peindre et dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, et embellir en plusieurs autres manières cette maison royale. Il acheva le Pont-Neuf; il fit construire la place et la rue Dauphine, redresser grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, etc. Outre ce qui en est marqué en différens endroits dans ces mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans *le Mercure français*, année 1610, p. 404; Décade de Le Grain, liv. 8; Morisot, chap. 46, ainsi que dans les écrivains qui nous ont donné des descriptions, ou l'histoire des antiquités de Paris, etc. Personne n'ignore que ce grand prince, par les soins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, presque dans tous les endroits du royaume, construire quantité de chaussées et de ponts dans des lieux impraticables, surtout du Berry, qui pouvaient disputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui, faute d'entretien depuis cent trente ans, sont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins des ormes et autres arbres, dont il en reste encore en différens endroits, où on les nomme *des Rosny*. Nous avons plusieurs ordonnances de ce prince à ce sujet, et d'autres par lesquelles il est défendu de coucher les terres de labour en herbage, et ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, et cette application à rendre son royaume florissant, contribuèrent peut-être, autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV le nom de *Grand*, qui lui fut donné dès son vivant, et, à ce qu'il paraît, à peu près dès l'année 1602.

après tout cela, il restait encore au bout de l'année une somme considérable à déposer dans le trésor de la Bastille[1].

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non-seulement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portait, comme on l'a vu dans ces mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenaient point, si même on leur voyait publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai que l'abondance commençait à se faire sentir par tout le royaume, et que, délivré de tous ses tyrans dans la finance, la noblesse et la milice, le paysan ensemençait et recueillait en assurance[2]; l'artisan s'enrichissait de sa pro-

[1] La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela lui a mérité cet éloge singulier dans *le Mercure français,* année 1616, page 101 : « Comme il s'est acquitté au bien et à l'utilité de la « couronne de France, en ces états et charges-là, plus qu'au- « cun de ceux qui l'ont précédé, tous les Français l'ont re- « connu et du vivant et après la mort de sa majesté, et bien « qu'il n'ait été exempt de la calomnie par ses envieux, si est-ce « qu'il faut avouer qu'il a été et le Joseph de notre roi et celui « de la France. »

[2] La tendresse de ce bon prince pour ses peuples paraît par ce dicton de lui, qui s'est conservé par une espèce de tradition, qu'il ferait en sorte que le plus pauvre paysan pût manger

fession ; le plus petit marchand se réjouissait du profit de son trafic, et le noble lui-même faisait valoir ses revenus.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de sévérité qu'avait donnés sa majesté, n'en était que plus affermie et mieux goûtée ; et la licence qu'on avait retranchée aux gens de guerre était un avantage procuré au peuple et à la discipline militaire, sans aucun préjudice à la personne du soldat et de l'officier, exactement payés de leur solde, et de plus récompensés à proportion de leurs services, et caressés à raison de leurs talens ou de leur valeur. Les jetons que j'avais donnés à sa majesté, selon la coutume, le premier jour de l'an, représentaient un lis étendant de côté et d'autre deux fleurons répondant à deux étoiles, qui marquaient les deux pôles, avec ces mots, *hi fines.* C'est par de pareilles actions qu'un roi peut aspirer à la gloire d'avoir rempli cette devise.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des lettres de Henri. J'en trouve une si grande quantité pour cette année, et sur toutes sortes de sujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque plusieurs libéralités : trente mille livres à la reine pour ses

de la viande toutes les semaines, et de plus, mettre tous les dimanches une poule dans son pot.

étrennes; neuf mille livres à la comtesse de Moret[1]; quinze cents livres aux femmes de chambre de la reine, et autant pour être distribué par madame de Montglat aux nourrices de ses enfans, en différentes occasions; quatre mille aux enfans du commandeur de Chastes; douze cents livres à Praslin, autant à Merens; trois mille livres au comte de Saint-Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avait faits pour la compagnie de Montigny, son beau-père; deux mille quatre cents livres à différens pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector Le Breton, son commissionnaire en cette province; quatre mille livres de pension à Lognac[2], capitaine réformé, pour

[1] Jacqueline du Beuil. Le roi l'avait faite, à la fin de l'année dernière, comtesse de Moret, faisant, dit L'Étoile, revivre en elle l'amour qui était comme éteint en la marquise. Il lui avait fait aussi épouser un gentilhomme nommé Chanvalon. Il y a dans le journal de L'Étoile quelques anecdotes sur ce sujet, mais trop licencieuses pour que nous puissions les rapporter. (Année 1604.) Mademoiselle du Beuil ou de Beuil nous est représentée dans les écrits de ce temps-là comme une fille qui n'avait pas du côté de la beauté tous les avantages de mademoiselle d'Entragues; mais en récompense, une physionomie fine et spirituelle, une humeur extrêmement gaie, et une conversation pleine d'enjouement, que Henri IV aimait beaucoup. Il paraît que la reine ne prit point le même ombrage, ni la même aversion pour cette maîtresse que pour la marquise de Verneuil.

[2] Ce n'est point celui dont Henri III s'était servi pour poignarder le duc de Guise aux états de Blois. Ayant demandé à

récompense de ses services; quarante mille livres que sa majesté crut devoir, comme restitution, à Villars, en disant que cette somme avait fait perdre plus de six mille livres d'intérêts à cette famille depuis qu'elle lui était due; cinq cents livres au duc de Ventadour, qui les avait avancées en menus frais, afin qu'on vît, disait ce prince, qu'on ne perdait rien en le servant. Le sieur de Canisy reçut un pareil remboursement; dix-sept mille cent trente-huit livres à son apothicaire, nommé La Livre. Sa majesté était débiteur de cet homme-là depuis 1592, et avait en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter et mettre en prison : elle l'en dédommagea; neuf mille cinq cent quarante et une livres à Jean Sellier, marchand de la ville de Troyes, qui s'était chargé pour sa majesté de la construction de je ne sais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres données au comte de Soissons, de l'édit des greffes, et d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel en faveur du duc de Mayenne,

ce prince, pour récompense de cette action, un gouvernement qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guienne, où très-peu de temps après il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avait eu querelle. *Chronologie novennaire de Cayet*, t. 1, liv. 1, p. 133.

ni de beaucoup d'autres gratifications ou paiemens justes. Zamet obtint de sa majesté les deux offices des receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice la forêt de l'Aigle, entre lui et le connétable; mais, pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, et régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cent mille livres qu'on lui faisait pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie s'établir dans la tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui était ce fort, qui déterminèrent sa majesté à en traiter avec lui, soit par voie d'échange ou de récompense.

Une grande partie des lettres de ce prince roulaient encore sur ses bâtimens, surtout ceux des nouvelles manufactures de soie, qu'il faisait toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers à soie, qu'on lui envoyait d'Espagne, son orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la construction pour cet effet [1]. Je fis

[1] Je trouve encore dans quelques écrits de ce temps-là qu'un fabricant provençal, nommé Sertau, entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers; qu'il s'établit des manufactures de cristal et de glaces de Venise, de perles bien imitées, et plusieurs autres, que le célèbre Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

jeter par son ordre les fondemens de nouveaux édifices pour ses tapisseries, dans la place du Marché aux chevaux. On ne pouvait donner à ces édifices toute l'étendue convenable sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderait, en remarquant pourtant que, lorsqu'il est question de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts qui sont nommés à ce sujet. Sa majesté fit venir des pays étrangers les Comans et les Laplanche, pour leur confier le soin et l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-temps sans se plaindre, soit qu'ils trouvassent que le profit ne répondait pas à leurs espérances, ou qu'ayant fait des avances considérables, il leur fût difficile de les retirer. Le roi se déchargea de leur importunité sur moi, et me commanda de faire en sorte qu'ils ne se ruinassent ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce prince à ménager toutes les puissances qui pouvaient un jour prendre intérêt à ses grands desseins paraît aussi dans ses lettres, comme dans toute sa conduite, soit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la manière de traiter leurs ambassadeurs et envoyés, de les ga-

gner par des dépenses et des libéralités faites à propos, et, ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entre eux, en terminant leurs différends, et en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. Sa majesté m'envoya une lettre de compliment toute ouverte, qu'elle crut devoir à la duchesse des Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, et de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cents écus au moins, auquel cette princesse se montra fort sensible dans la lettre de remercîment qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté Henri sur le mariage qu'il destinait de faire avec la princesse de Mantoue, et qui fut tenu encore longtemps secret, ce prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, et lui dépêcha aussitôt un courrier extraordinaire, quoique sur cet article il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espèce de reproche à son ambassadeur à Rome de lui envoyer trop souvent des courriers, et qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'ambassadeur de la république de Venise prit congé de sa majesté, au mois de novembre, il reçut par mes mains un présent considérable; j'en fis même un à son secrétaire. L'envoyé du duc de Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait. Je lui fis voir l'arsenal

et tous les magasins du roi; et afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis présent, suivant l'intention de sa majesté, d'une paire de ses plus belles armes pour le prince son maître.

La mort de Clément VIII[1] arriva la nuit du 3 au 4 mars, et elle fut aussitôt mandée en France

[1] L'Étoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du pape et des catholiques, confirme tout ce que Sully a dit en différens endroits de ces mémoires à la louange de Clément VIII. « Pape pacifique, dit-il, et bon Français. Ceux de « la religion même ne le haïssaient pas, s'étant toujours com- « porté en leur endroit fort gracieusement, et plus que pas un « de ses prédécesseurs, jusqu'à leur octroyer des passeports, « pour aller et venir librement à Rome ; ce qu'on ne trouve « point avoir jamais été fait par aucun pape. Quand il mourut, « et long-temps auparavant, ce n'était plus de lui qu'une « masse de chair, étant perclus de corps et d'esprit, ayant « les mains mêmes toutes pourries et crevées; si que quand « on lui venait baiser les pieds, qui étaient bien puans, au- « tant que tout le reste de son corps, il lui fallait soulever les « mains pour donner la bénédiction. » *Journal du règne de Henri IV.*

Pierre Matthieu en parle avec toutes sortes d'éloges, t. 2, liv. 3, p. 328; et liv. 3, p. 696, ainsi que tous nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut qu'un peu trop d'attachement à sa famille. On disait de lui : « Clément VIII, « bon homme, bon prélat et bon prince, » par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint et Grégoire XIII, dont le premier n'était, disait-on, que bon prélat; le second, que bon prince, et le troisième, bon prélat et bon prince. *Amelot de La Houssaye,* note 3, sur la 311e *lettre du cardinal d'Ossat.*

par un courrier que mon frère dépêcha vers le roi alors à Chantilly, et par les lettres qu'écrivirent en même temps les cardinaux français, auxquels sa majesté avait fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, et qui y furent suivis par le cardinal du Perron à la fin de la même année.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce cardinal me fit entretenir avec lui un commerce de lettres pendant tout le temps qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de son arrivée par une lettre du 28 décembre 1604, et il m'en écrivit une seconde le 6 février suivant. Si je l'en crois, j'avais gagné l'amitié de tout le consistoire romain, qui ne pouvait se lasser de louer mes procédés avec le clergé, et dans tout ce qui concernait les affaires de l'Église. J'avais surtout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent panégyriste à Rome. Je lui avais écrit depuis son départ de Paris une assez longue lettre, qu'il montrait à tout le monde, pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connaissait pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que, grâce au ciel, je n'ai jamais eu ce zèle amer et emporté qu'inspire la

différence de religion. Le changement de la mienne était un point dont les cardinaux entretenaient sans cesse du Perron, comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois qu'il ne célébrait jamais la messe sans se souvenir de moi au *memento*. Le pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son audience par Béthune. Il l'entretint long-temps sur mon chapitre, et particulièrement sur les moyens d'opérer ce qu'il appelait, suivant le langage de Rome, ma *conversion*. Il est assez extraordinaire que la justice qu'un ministre ne peut obtenir que ses compatriotes rendent à son désintéressement et à la droiture de ses intentions lui soit rendue par des étrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les cardinaux, du Perron me parlait comme eux du désir qu'il avait personnellement que j'achevasse de m'unir avec des personnes qui me voulaient tant de bien, « n'ayant « pas, ce sont ses termes, plus d'amis à Genève « que j'en avais à Rome. »

Il ne m'était guère moins sensible de lui voir rendre ce témoignage à mon frère, qu'il avait si bien gagné le cœur des ultramontains, « qu'au-« cun cavalier français, depuis cent ans, disait-il, « n'avait acquis autant de réputation dans toute

« l'Italie [1]. » Il s'exprimait avec autant de louanges que de reconnaissance sur la politesse qu'avait eue Béthune de venir au-devant de lui, à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortége de noblesse française et romaine.

Le roi avait enjoint sur toutes choses à ses cardinaux de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandait d'eux dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape [2]. Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque, par les lettres qu'apporta un second courrier de Rome, arrivé à Paris le 28 mars, on sut que, suivant toutes les apparences, le conclave serait un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguaient la tiare, et qu'on en trouvait en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement et si promptement levée, que, deux jours après l'arrivée de ce courrier, c'est-à-dire le vendredi premier jour d'avril, à huit heures du soir, le saint-siége fut rempli par le cardinal de Médicis, appelé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom

[1] Cet éloge paraît n'être point outré. P. Matthieu, parlant des services que le comte de Béthune rendit au roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour. (Tome. 2, liv. 3, p. 681.) Siri en parle partout de même.

[2] Voyez le détail des deux conclaves suivans dans Matthieu, *ibid.* 698, et autres historiens.

de Léon XI. Le choix d'un homme parent de la reine, et de même nom qu'elle, fait assez voir que sa majesté très-chrétienne fut bien servie par la nation italienne[1]. Aussi en témoigna-t-elle publiquement sa joie, lorsque la nouvelle en fut apportée à Paris, et elle voulut que tout le monde y prît part. Ce prince m'écrivit de ne point épargner son artillerie, et d'expédier les ordres nécessaires pour que l'exemple que je donnais dans Paris fût suivi dans mon gouvernement, et dans tout le reste du royaume. L'évêque et le gouverneur de Paris, le président de Bellièvre et les gens du roi du parlement, les évêques et autres personnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, et suivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *te Deum*, allumer des feux de joie, etc. On peut dire que jamais exaltation de pape n'avait été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Léon XI, qui ne vécut que peu de jours après, et était peut-être déjà mort lorqu'on les lui rendait en France[2].

Celui qui lui fut donné pour successeur con-

[1] « Le pape Léon XI avait coûté au roi, dit malignement « Duplessis-Mornay, trois cent mille écus à faire. »

[2] Il fut atteint de maladie le 17 avril, au retour de la procession à Saint-Jean-de-Latran, qui se fait pour la prise de possession du nouveau pape, et mourut le 27.

sola en quelque manière sa majesté. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghèse, parce que deux choses concoururent à son élection; la faveur que lui accorda hautement la nation française, par ses cardinaux, et son mérite personnel, qui lui valut cette distinction, qu'on s'attendit de voir récompensée par une heureux et digne pontificat. Deux sujets de suite, placés, pour ainsi dire, de la main de sa majesté très-chrétienne sur le saint-siége, ne laissèrent plus de doute par toute l'Europe sur le crédit qu'elle s'était acquis dans l'esprit des Italiens. Ce prince en jugea de même avec un vif sentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'aussitôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife, qui arriva à Fontainebleau le 25 mai à dix heures du soir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venait de donner pour Léon XI, excepté seulement qu'il ne se fit pas de feux de joie. Sa majesté en donna elle-même la raison à ceux qui auraient pu prendre mal cette singularité; c'est que cette marque d'honneur n'avait été rendue au cardinal de Florence qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reste, rien ne fut omis, et le roi assista en personne au *te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois lettres de même date de sa majesté, de pur cérémonial sur mes différentes charges; et, en qualité de personne publique, elle m'adressa, aussi-bien

qu'au chancelier et à Sillery, un discours en forme de relation de tout ce qui venait de se passer au conclave.

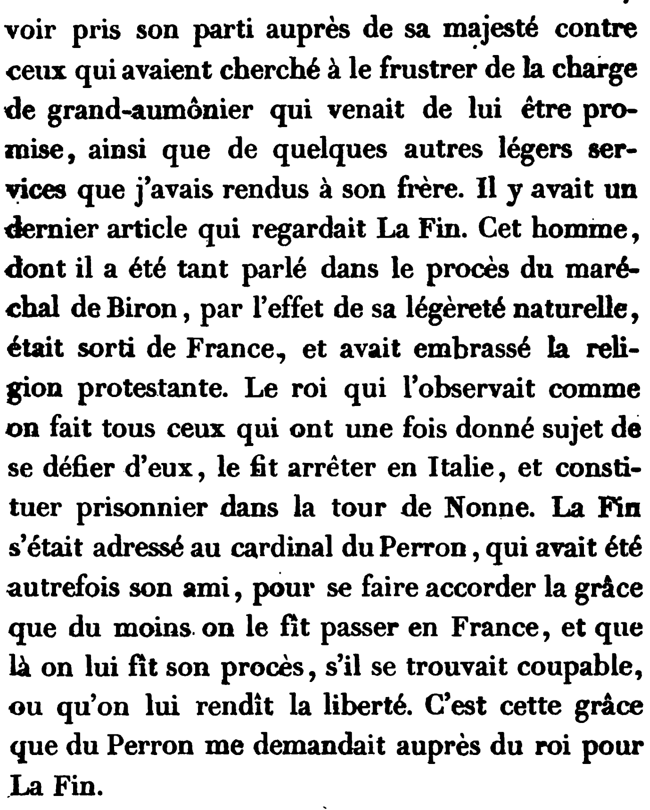
Paul V ne démentit point les espérances qu'on avait conçues de son pontificat. Le conseil romain parut se conduire à tous égards par les mêmes vües que sous Clément VIII. On ne prescrivit à Barberin, qui fut envoyé nonce en France, rien au-delà de ce qu'avait fait le cardinal Bufalo, et il lui fut ordonné par le cardinal Aldobrandin, et par sa sainteté elle-même, de ne s'adresser qu'à moi dans tout ce qu'il aurait à faire ou à solliciter. Je ne sais ce que peut avoir dit à mon avantage le cardinal Bufalo. Ce ne peut être que lui qui soit l'auteur de ce conseil, de m'employer toujours seul, préférablement à tant de personnes qui portaient jusqu'à la servilité le dévouement au saint-siége. Mon frère me mandait que je ne pourrais trop reconnaître les obligations que j'avais à cette éminence, ni trop bien répondre à son amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune est du 12 novembre; car il était encore à Rome en ce temps-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France immédiatement après l'installation du pape. De nouveaux ordres l'avaient retenu, et il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il se fit assez regretter de sa sainteté, pour être obligé de la sup-

plier de ne pas écrire au roi, comme elle voulait le faire, afin qu'on le laissât encore auprès d'elle. Il s'était défait de cet air réservé, timide, et peut-être un peu trop froid, qu'il avait montré en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en une sagesse pleine d'assurance, qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvait espérer dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs; il voulut que toutes les villes de sa dépendance par lesquelles il passa le reçussent et le traitassent avec les distinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui se crut obligé de m'écrire cette lettre sur le départ de mon frère, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au roi, et lui représente qu'il ne saurait mieux faire que de donner une place à Béthune dans le conseil des affaires étrangères, en ce qui regarde l'Italie, parce que personne n'en a une plus particulière connaissance [1].

Du Perron me remerciait, dans cette lettre, d'a-

[1] Le cardinal d'Ossat lui-même, quoique peu content, selon toutes les apparences, de la conduite de Sully à son égard, parle très-avantageusement de cet ambassadeur, dans sa lettre au roi, du 10 décembre 1601, dans celle à Villeroi, du 2 décembre 1602, et autres.



voir pris son parti auprès de sa majesté contre ceux qui avaient cherché à le frustrer de la charge de grand-aumônier qui venait de lui être promise, ainsi que de quelques autres légers services que j'avais rendus à son frère. Il y avait un dernier article qui regardait La Fin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de sa légèreté naturelle, était sorti de France, et avait embrassé la religion protestante. Le roi qui l'observait comme on fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, et constituer prisonnier dans la tour de Nonne. La Fin s'était adressé au cardinal du Perron, qui avait été autrefois son ami, pour se faire accorder la grâce que du moins on le fît passer en France, et que là on lui fît son procès, s'il se trouvait coupable, ou qu'on lui rendît la liberté. C'est cette grâce que du Perron me demandait auprès du roi pour La Fin.

La lettre la plus digne de remarque qui me vint de delà les monts est celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai seulement le précis de ce bref, parce qu'il est assez long. Comme il paraissait que c'était au sujet de mon frère que le saint-père me l'écrivait, il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence,

de sa politesse pleine d'égards pour tous les cardinaux et pour lui-même, lorsqu'il ne jouissait encore que de cette dignité. Sa sainteté passe de là au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettais à ma conversion l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement qu'elle aurait voulu le faire à son amitié pour moi, sa piété et son zèle lui fournissant mille motifs pour me persuader de changer de religion. Elle m'assure que, si sa place ne l'eût pas retenue, elle se sentait disposée à passer en France sans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propose l'exemple des anciens comtes de Flandre, mes ancêtres, et nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avait dit que j'avais une vénération particulière. Elle y joint celui des premiers saints de France et de ses rois les plus illustres, ce qui amène naturellement l'éloge du roi régnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié à l'occasion de tout ce que j'avais rendu de services à ce pape, dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices dont les légats et nonces apostoliques de son prédécesseur et les siens m'avaient obligation. Ce bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prières et des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je le devais, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement

de religion, je me contentais d'exalter les vertus et les grandes qualités de sa sainteté, de l'assurer de mon obéissance, de mon attachement à la servir, et de la passion que j'avais de pouvoir lui être utile. Les remercîmens des sentimens qu'elle me témoignait, et les souhaits d'une parfaite prospérité remplissaient ma lettre entière, où, sans croire intéresser ma religion, je n'avais rien oublié de ce qu'on doit au caractère des princes souverains, et en particulier à celui qu'une église tout entière donne au pape. Je ne faisais donc aucune difficulté de me servir du terme de *lui baiser les pieds*, qui sans doute n'aurait pas plu à mes confrères; aussi Paul V, en recevant ma réponse, dit hautement qu'il goûtait un des plus grands plaisirs qu'il eût eus depuis son pontificat. Il la lut trois fois de suite, en s'écriant que je lui faisais trop d'honneur. Il en loua infiniment le style, le tour et toutes les expressions, et dit encore que mes louanges lui dérobaient une partie de celles qu'il aurait voulu me donner. Il fut tout près de me remercier par un second bref. Il fallut que du Perron lui-même s'opposât à un excès de tendresse qui pouvait avoir ses risques. Ce cardinal fut témoin de tous les mouvemens du saint-père, parce que, comme ma lettre était écrite en français, il fut appelé pour en être l'interprète. Du Perron demeura encore quelque temps à Rome,

dont le séjour lui occasionait une grande dépense. Il me marquait que, depuis un an, il lui en coûtait plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles et d'habillemens pour lui et pour sa maison. Dans l'épuisement où ces dépenses l'avaient réduit, il me priait de le faire payer des fermiers de son abbaye de Lire, qui lui refusaient ses fermages, sous prétexte d'un arrêt du conseil, touchant des droits qu'il avait sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençait à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du saint-siége pour la France, excepté le duc de Savoie, qui n'était point encore dégagé de la politique espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année, de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne, la France continua avec elle comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages et de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour et les états des Provinces-Unies n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencèrent dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres pour les troupes qu'il envoyait en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Gresins, qui les aurait trop retardées.

Il offrit, pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaine, et au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignait encore mille autres. Le roi, en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola, qui devait les commander, prenant la même route, il ne serait pas impossible que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs français, et choisissant bien son temps, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général : « ce qui, disait Henri, aurait valu « une bataille gagnée. » Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, et de la faire passer, par son moyen, jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presque aussitôt, par un courrier espagnol, qui passa par Paris, s'en allant en Flandre à la fin de mars, que Spinola avait pris une autre route, et devait arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeait si fort la chose, que sa majesté se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré, tant qu'il serait sur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du roi, ce prince s'imagina encore que ce commandant était chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'apercevais point cette conséquence, et je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola, ayant cru devoir prendre le chemin le plus court et le plus sûr, qui est celui par Paris,

avait jugé en même temps que son devoir demandait qu'il rendît ses respects à sa majesté, et qu'assurément il ne lui parlerait que de choses générales, quoique peut-être il chercherait à faire croire le contraire en Flandre. Il se trouva que j'avais pensé juste.

Spinola partagea son armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy [1], à qui il fit passer le Rhin entre Cologne et Bonn, où il fit ensuite des retranchemens pour interdire ce passage à d'autres troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devait bien réveiller les princes allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'était réservée du côté de la Frise, où l'armée des alliés la côtoya long-temps. Le bruit qui se répandit, au mois de juillet, de la mort de ce général, ne se trouva pas mieux fondé que celui qui courut au mois de septembre qu'il avait été battu. On prévit qu'il en voudrait à Linghen, quoique cette place fût fort bonne; et effectivement il s'en approcha, et l'investit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses quartiers, et ses tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il allait être obligé d'abandonner son entreprise, auquel cas le prince s'attendait de son côté à assiéger et emporter le

[1] Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola était encore devant sa conquête le 23 septembre, et il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part et d'autre, les troupes étaient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de son côté aux forts Covoerden et Breton, qui couvraient et assuraient la Frise. Du Terrail, pendant ce temps-là, à la tête d'un secours que lui avait envoyé Spinola, avait attaqué et surpris Berg-op-Zoom; mais il en fut repoussé avec quelque perte.

Du Terrail était un officier français, de la cabale séditieuse, qui avait jugé à propos de se retirer à Anvers, et d'aller s'offrir aux archiducs. Sa majesté n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis, par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne ferait rien de contraire à son devoir, comme elle lui sut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis et Chef-Boutonne, qu'on disait sur le point d'y passer avec une compagnie entière. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passait en Auvergne chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il tâchait d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevait. Cet exemple avait été donné dès l'année précédente par Saint-Denis-Mailloc et

quelques autres gentilshommes, qui avaient offert leurs services aux archiducs; en quoi ils n'agissaient certainement ni en bons politiques, ni en bons sujets.

Ce n'est là que le moindre des sujets de plainte que le roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnait aux séditieux français, la part qu'elle avait prise aux assemblées qu'ils avaient faites dans le Limousin et le Périgord, les entreprises qu'elle méditait de concert avec eux sur les villes et côtes de Provence, étaient des griefs d'une tout autre conséquence. Mais, tout bien pesé, sa majesté jugea qu'elle devait s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avait elle-même donnés aux Espagnols; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendaient après cela à faire observer exactement les dernières conventions par rapport au commerce qu'elle venait de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena de la Rochelle un vaisseau espagnol, qui s'avoua flamand, et du prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le roi, qui leur répondit en louant leur conduite, leur cita l'article du traité, qui était formel, et y fit donner à l'Espagne la même satisfaction que si elle l'avait fait demander par son ambassadeur.

Le conseil de Madrid, de son côté, ne savait trop sur quel ton il devait le prendre avec nous, combattu d'un côté par sa fierté naturelle, de l'autre par le sentiment de son insuffisance, et par les besoins qu'il sentait avoir de nous. Cet esprit conduisait les Espagnols dans toutes leurs manœuvres, et leur faisait tour à tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les États, se plaindre amèrement de ce que, sous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auraient pu faire de véritables ennemis, et affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre; mais aucune de toutes ces ruses ne leur réussit. Le roi, secrètement rassuré par la connaissance de ses forces, se moqua de leurs menaces; et, pour moi en particulier, je connaissais trop bien l'esprit et l'humeur du roi d'Angleterre pour croire qu'il fît jamais pour eux plus qu'il n'avait voulu faire pour nous.

Ils s'y prenaient d'ailleurs si mal avec sa majesté britannique, qu'ils ne purent même sauver long-temps ces apparences; car, comme ils ne faisaient pas un long séjour dans un pays sans y laisser bientôt des marques de cet esprit de cabale qu'ils avaient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisaient dans ses états; ce qui le mit dans une fu-

rieuse colère contre eux. Il n'en fallait pas moins pour rappeler ce prince aux premiers engagemens qu'il avait contractés avec moi, et auxquels il avait donné atteinte dès l'année suivante par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont, qui était sur la fin de son ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matière, et qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servait ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri et pour moi; et lui faisant entendre de quoi il était question, il le chargea encore verbalement d'insister particulièrement avec le roi de France, lorsqu'il lui rendrait compte de sa négociation, sur celui de ces articles qui regardait la succession de l'Empire; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendait le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhortait à se joindre à lui dès ce moment, pour faire en sorte qu'avant la mort de l'empereur régnant, les électeurs pussent être remis en possession de la liberté de l'élection et de leurs autres droits, et qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frère, ou parent même éloigné de sa majesté impériale, le chemin à l'Empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin pour faire statuer que

l'empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisterait de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont, en exécutant, à son retour à Paris, la commission dont il était chargé par sa majesté britannique, dit au roi qu'il avait une lettre de ce prince pour moi, que sa majesté décacheta, parce que j'étais pour lors à Châtellerault. Elle voulut essayer si cette nouvelle politique trouverait des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses ministres sur cette idée du roi Jacques par rapport à l'Empire, non pas entièrement, mais par forme de consultation; encore moins leur donna-t-elle à soupçonner la plus petite partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne savait que répondre sur cette idée, tant elle leur paraissait fausse et déraisonnable. Le prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour pour s'en entretenir avec moi; mais comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités qui parurent de si grande conséquence à sa majesté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche[1].

[1] Je ne sais si ce secret ne roulerait point, du moins en partie, sur l'incertitude où il paraît que fut quelque temps ce

Henri, en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa majesté britannique me donnait avis de la proposition qu'elle avait enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me représentait l'intérêt que j'avais de l'appuyer, d'une manière qui, toute générale qu'elle était, avait pourtant un rapport si direct aux ré-

prince, s'il ne travaillerait point à se faire déclarer empereur lui-même; il se crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'apprenons du volume 8474 des manuscrits de la bibliothèque du Roi, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvaient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire empereur; le second l'en détourna; et le troisième, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias. « Le roi, ajoute l'auteur, qui avait attentivement « prêté l'oreille à ce dernier, se leva; ayant ouvert une fenêtre « pour prendre l'air, tenant la vue et les mains vers le ciel, « dit tout haut : Dieu formera et fera naître en mon cœur, s'il « lui plaît, la résolution que je dois prendre sur tous vos dis- « cours, et les hommes les exécuteront. Adieu, Messieurs, il « faut que je m'aille promener. Et ainsi finit cette conférence. » Quoique cette idée ne fût pas absolument contraire à ses grands desseins, on peut cependant douter avec assez de fondement s'il l'a eue véritablement. Il se pourrait bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

flexions que je lui avais fait faire sur cette matière, que je ne pus pas douter que de temps en temps elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avais tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié et de bienveillance dont cette lettre était remplie. Beaumont en avait encore davantage à me dire de bouche ; il n'était pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel et son intelligence dans les affaires y recevaient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de sa majesté. Si ce prince n'avait pas encore connu toute la confiance qu'avait en moi le roi Jacques, cette lettre était bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, et m'ordonna de la cultiver soigneusemnnt; ordre que je reçus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de presque toute l'Europe. J'aurais peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différens cantons germaniques; mais le peu qu'il est important d'en savoir par rapport aux affaires de France se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la cabale séditieuse de France. Cet article amènera un assez long détail, parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, et à celui que sa majesté fit en Limousin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle sur la bizarrerie d'une association qui causait tant d'alarmes à l'état. Une société composée indifféremment de catholiques romains et de huguenots; ces catholiques espagnols et ces huguenots français; un parti agité par des intérêts si opposés, qu'on doit se le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier; un corps dont le duc de Bouillon est le chef, et dont l'Espagne est l'âme; ce coup-d'œil seul a quelque chose de si singulier et de si monstrueux, qu'il suffira pour rassurer bien des personnes sur les suites d'une confédération si mal assortie. J'en ai toujours eu cette pensée; mais, comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle désobéissance au souverain ne peut qu'être très-préjudiciable à l'état, en le supposant même frustré de l'attente de son objet principal, on ne niera pas qu'il est d'une saine politique d'empêcher par toutes sortes de moyens qu'il ne se forme, ou de le détruire lorsqu'il est déjà formé. Les révoltés étaient dans ce cas. Il n'y avait ni prudence dans leurs résolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produisissent jamais rien de bien à craindre; cependant, comme on ne doit point laisser tenter impunément de pareilles entreprises, sa majesté ne négligeait aucun des avis qu'elle recevait. Ils se renouvelèrent dès le commencement de cette

année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant-général de Riom, m'écrivit, dans les premiers jours du mois de mars, qu'on venait de l'instruire de particularités si importantes, que, quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il se croyait obligé de les faire passer jusqu'à moi; et afin que je pusse mieux en juger, c'était la personne même qui lui avait donné cet avis qu'il chargeait de me rendre la lettre qu'il m'écrivait.

Je commençai à tâter cet homme, et dès les premières questions que je lui fis, je vis que sa déposition enveloppait un si grand nombre de personnes, et de la première distinction de la cour, que, sans aller plus avant, je crus que cet éclaircissement méritait bien d'être fait en présence de sa majesté même. Je lui écrivis à Saint-Germain, où elle était alors, en lui désignant par des chiffres connus d'elle seule le nom de ces personnes. Le roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui assura que toutes ces personnes (et il les lui nomma) avaient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence et du Languedoc. Il spécifia nommément Toulon, Marseille, Narbonne, Bayonne, Blaye et quelques autres; que le comte d'Auvergne était à la veille de tenter celle qu'il avait sur Saint-Flour lorsqu'il avait été arrêté; que

toutes ces pratiques se faisaient de la participation de l'Espagne, et moyennant l'argent qu'elle répandait pour cela. S'il disait vrai, les conjurés avaient déjà reçu plusieurs milliers de pistoles du roi catholique ; ils en attendaient encore beaucoup davantage, et ils faisaient même fond sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne voulaient pourtant leur accorder, disait-il, que lorsqu'ils se seraient déclarés ouvertement ennemis de l'état par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées, et de plusieurs autres forteresses maritimes.

La sincérité des paroles du dénonciateur était bien douteuse par un endroit qui apparemment n'avait point échappé à Murat ; c'est qu'il avait servi Calvairac [1], chez lequel il pouvait bien, à la vérité, avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançait-il point comme des réalités ce qu'il avait entendu proposer comme de simples possibilités ? Il avait reçu quelques mauvais traitemens chez son maître, et sans doute le plaisir de s'en venger était de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit qu'on savait devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avait à faire paraîtraient plus graves à sa

[1] Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme quercinois.

majesté! Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au-delà de la vérité.

On peut donner comme beaucoup plus certain ce qui s'était passé dans les synodes et les autres assemblées particulières de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et les provinces voisines. L'esprit de paix n'était pas ce qu'on apportait dans tous ces conventicules. Entre autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avait passé à la pluralité des voix qu'on demanderait à sa majesté la permission de convoquer une assemblée générale de la religion, sans lui en expliquer le sujet ni les motifs. Le roi, auquel la requête avait été en effet présentée, ne leur avait pas refusé leur demande; mais, suivant le droit qu'il en avait, il prétendait leur prescrire le lieu, la matière et la forme de cette assemblée, et y envoyer une personne qui le représentât. C'est Châtellérault qui leur fût nommé, et moi, qui devais y paraître chargé des intérêts de sa majesté.

Les protestans, j'entends ceux qui remuaient ce corps, auraient, je crois, mieux aimé un refus de sa majesté qu'une pareille acceptation. Ils se dirent que, si je joignais le titre d'homme du roi à la qualité de gouverneur de la province dans laquelle devait être tenue l'assemblée, rien ne serait capable de les soustraire à l'autorité que

je ne manquerais pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens j'étais moins ménagé de mes confrères que le papiste le plus détesté.

Le parti que prirent les mutins du corps fut de présenter une nouvelle requête, signée de deux ou trois cents personnes au moins, dans laquelle ils énonceraient à sa majesté que, sur de meilleures raisons que celles qui leur avaient fait demander une assemblée, ils la priaient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eut mandé à Henri cette disposition des réformés, il s'attendait à recevoir la nouvelle requête, et il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avait à faire en cette occasion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau le 30 mars. Tous ces mêmes avis m'avaient été donnés, ainsi qu'à sa majesté, et j'avais pris de plus toute la peine possible pour connaître la vraie situation des choses, à quoi me servait beaucoup le voyage que j'avais fait l'année précédente en Poitou. Je n'avais rien trouvé de bien positif, sinon que les trois ou quatre boute-feux du parti, que j'ai souvent nommés, s'étaient donné beaucoup de mouvemens, mais si infructueusement, qu'il ne me paraissait pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en allaient en fumée. Je n'ose dire que mes lettres et mes discours aux personnes du parti les moins

préoccupées, avec tous les autres soins que je me donnais, avaient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulèrent le conseil et la réponse que le roi m'avait demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde requête, dont on avait fait tant de bruit, et par là sa majesté pouvait bien s'imaginer de quelle nature était tout le reste; mais il continua à lui venir dans le commencement d'avril un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, et en apparence si positifs, qu'elle se laissa entraîner au torrent. Les protestans, disait-on, et c'était par la bouche du premier président de Toulouse, et de mille autres personnes en Guienne, que cela se disait, avaient tenu dans cette province et dans celle de Languedoc les discours les plus emportés contre sa majesté; ils avaient, ajoutait-on, résolu de faire une députation pour se faire accorder la rupture de l'assemblée indiquée à Châtellerault. Autre lettre du jeudi saint, 7 avril, par laquelle ce prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de Pâques lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles lettres, et en même temps être présent à la réception des députés huguenots, enfin leur expliquer les volontés du roi d'un ton dont il convenait que sa majesté parlât à des sujets qui venaient en quelque manière lui faire la loi. Il est vrai que, quand ce

prince en aurait voulu prendre la peine, il n'était pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, sa santé avait souffert de plusieurs petits ressentimens de goutte qui l'avaient obligé de recourir à un remède dont il s'était toujours bien trouvé ; c'est la diète, qu'il observa durement pendant les premiers jours de mai. De tout son conseil, il n'avait près de sa personne que Sillery, qu'il ne trouvait pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de sa majesté, qui finissait par me dire qu'elle me laisserait retourner à Paris aussitôt que cette affaire serait terminée. Dans la réponse que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisais sentir deux choses qui étaient, ce me semble, sans réplique; c'est que, si sa majesté ne voulait pas croire, ce qui pourtant était très-vrai, que ce qu'on lui mandait avec tant de mystère ou de bruit n'était que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avait grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec sa majesté cette affaire si sérieuse, qu'on a vue dans le livre précédent ; et l'on imagine aisément que, pendant tout le temps qu'elle dura, ce prince ne songea pas à me choisir pour son con-

fident, ni pour son agent auprès des protestans. Le retour de ses bonnes grâces s'étant fait de la manière que je l'ai aussi détaillé, il me dit que rien ne montrerait mieux qu'il était parfaitement guéri de tous ses soupçons que si on le voyait me confirmer l'emploi qu'il m'avait d'abord destiné. Je priai ce prince de vouloir bien faire exercer son autorité à Châtellerault par quelque autre personne, parce que je craignais de fournir, sans y penser, nouvelle matière à la calomnie; Henri raisonna d'une manière toute différente. Il crut qu'après ce qui s'était passé, il me devait, il devait aux autres et à lui-même de me montrer au public dans un poste où le sacrifice qu'il s'attendait que je lui ferais de ce que le cœur a de plus chers intérêts acheverait de mettre mon innocence dans tout son jour. Ce prince me dit avec bonté que mes ennemis venaient de le mettre en garde contre eux, qu'ainsi je n'avais rien à craindre. Et après m'avoir embrassé deux fois, et comblé de ses caresses ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris pour y disposer les affaires à souffrir mon absence, pour dresser des mémoires de toutes celles qui avaient rapport à ma commission, et pour composer moi-même les instructions que je devais recevoir par écrit de la main de sa majesté et de l'avis de son conseil.

Pour sa majesté, elle revint pendant ce temps-

là passer une partie du mois de juin à Saint-Germain. Ce prince eut dans les premiers jours de ce mois une fluxion sur un pied [1], qu'il crut dissiper par l'exercice de la chasse, avec la précaution de faire couper sa botte à l'endroit malade; mais il n'eut pas fait une demi-lieue, que des douleurs excessives l'obligèrent de retourner sur ses pas. Il ne put, tant qu'elles durèrent, s'appliquer à aucune affaire, quand il se fût agi, m'écrivait-il, de la perte de la moitié de son royaume. Lorsqu'il les sentit dissipées, il revint à Paris, d'où il se disposa à aller à Monceaux, après qu'il aurait donné ordre à toutes les choses nécessaires pour mon départ.

Je mis sur le papier toutes les questions dont je souhaitais être instruit par rapport aux différens points de ma fonction d'homme du roi, et dont les réponses devaient composer le fond de l'instruction sur laquelle je venais de convenir avec sa majesté; et j'envoyai cet écrit à Villeroi et à Fresne, qui, deux jours après, me le renvoyèrent

[1] « J'étais allé à l'Arsenal (dit Henri IV, parlant d'une de « ces attaques de goutte) avec ma femme, Sully me dit : Sire, « vous avez de l'argent, et vous ne le voyez point; comme de « fait, je me contenté de savoir que j'en ai, sans m'amuser au « plaisir de le voir. Nous allâmes à la Bastille, et il nous montra « comme cela était ordonné. Je vous assure qu'au même instant « la goutte me prit, et me fit souvenir du proverbe : ceux qui « ont la goutte ont des écus. » *Matthieu,* t. 2, liv. 3, p. 613.

avec la réponse aux questions, en me disant que je visse si elle satisfaisait à tout, et que je la rédigeasse en telle forme que je jugerais à propos. Je voulus en avoir deux, l'une plus générale, et l'autre en forme de mémoire particulier joint à la première. Ces deux pièces réglaient la manière dont je devais parler et agir avec les protestans, comme on va le voir.

Le sujet de l'assemblée de Châtellerault ne paraissait pas, à la première vue, aussi important qu'il l'était, tant pour le roi que pour le corps des réformés, puisqu'elle semblait n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps, qui sortaient de l'exercice de leurs charges, auprès de sa majesté, pour les en décharger, et pour leur en substituer d'autres, ce qui n'avait pas besoin d'une assemblée aussi solennelle que celle qui se préparait. Mais, en examinant la chose de plus près, on voyait que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la religion était de se servir de cette assemblée pour étendre leurs droits et pour se faire accorder de nouvelles grâces et de nouveaux priviléges; à quoi sa majesté ne pouvait mieux répondre qu'en profitant aussi de cette occasion pour les rappeler d'une manière plus solennelle aux anciens réglemens, dont la sagesse et l'utilité étaient reconnues par les fruits qu'on en avait vus naître, et pour les revêtir d'une nou-

velle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; en sorte qu'après cela le corps des religionnaires en France, persuadé de la droiture des intentions du roi et de sa fermeté à soutenir ses droits, prît une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer sincèrement dans son devoir. Voilà le point principal de ma commission.

Pour cela, il m'était enjoint de leur faire principalement arrêter la vue sur l'édit de pacification fait à Nantes, comme sur une pièce fondamentale qui devait leur servir également de règle pour juger de leur conduite envers le roi, et de celle de sa majesté à leur égard. Je devais leur faire comprendre que cet édit, qui avait souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des sentimens même que leur religion devait leur inspirer, se tirerait de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivait, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite ni à gauche, comme Henri s'y était si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avaient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouissance paisible de leurs biens et de leurs charges, la douceur de leur gouvernement, l'état des affaires tranquille, mais solide, et s'affermissant tous les jours, la sûreté des promesses

faites par ce prince, connue par une longue suite d'effets, et en dernier lieu par la réponse satisfaisante qu'il avait faite à tout ce que leurs cahiers renfermaient d'important, c'étaient là autant de cautions, d'un côté, auxquelles les protestans devaient répondre du leur, par la soumission et la reconnaissance qu'un prince bienfaisant est en droit d'exiger de ses sujets. Le motif de leur intérêt leur conseillait encore ce plan de conduite, parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvaient guère regarder qu'eux.

La conséquence qu'on tirait dans l'instruction de ces motifs, et que j'étais chargé de faire sentir à l'assemblée, c'est qu'elle devait se montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que ferait celle de pouvoir se choisir un chef, soit dedans, soit hors le royaume, autre que la personne du roi lui-même, qui méritait d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvait pas prévoir toutes les autres demandes que les protestans s'aviseraient peut-être de faire, on me laissait le choix des raisons propres à les détruire ou à les éluder. Il m'était seulement ordonné de leur signifier encore nommément qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles assemblées générales, et que celle-ci, que sa majesté avait bien voulu leur accorder

pour s'instruire tous ensemble de leurs devoirs et pour s'animer à les remplir, leur tiendrait lieu de celle qu'ils avaient résolu dernièrement, dans leur synode de Gap, de supplier sa majesté de leur accorder.

Les raisons de cette cessation d'assemblées extraordinaires étaient palpables; car le sujet qui les fait convoquer regarde ou la discipline ecclésiastique, ou un point de justice et de police, ou enfin une grâce qu'on veut obtenir du roi. Dans le premier cas, les protestans ont leurs synodes provinciaux, auxquels sa majesté ne prétend point toucher, en abolissant les assemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandait encore au sujet de ces synodes, et il n'y avait rien de si juste, c'est qu'on s'y renfermât dans ce qui est du ressort de la religion et de la discipline; au lieu que sous ce prétexte on y traitait fort souvent de matières purement civiles. Si le but de ces assemblées a rapport à la justice et à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la règle générale, qui renvoie toute affaire contentieuse dans ces deux genres aux tribunaux des juges et des magistrats ordinaires; enfin les choses purement de faveur doivent se traiter par la voie de la requête et de la supplique. Rien n'est encore si inutile que les mouvemens et les grandes dépenses dans lesquelles jette une assemblée extraordinaire, sou-

vent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avait une dernière raison contre ces assemblées, et je ne devais point la dissimuler, mais seulement l'adoucir, en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti protestant, parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins que les brigues des malintentionnés, qui demeurent confondus dans ces assemblées tumultueuses avec les personnes équitables, et qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenait à Châtellerault quelque contestation sur ces articles ou autres semblables, le parti qu'on pouvait prendre suivant l'occurrence pour les finir, était laissé à ma disposition jusqu'à pouvoir me servir de la religion qui m'était commune avec eux, pour mériter leur confiance et pour captiver leurs suffrages. Le seul cas d'opiniâtreté et de désobéissance formelle m'obligeait à avertir sa majesté et à suspendre toute résolution jusqu'à la réception de ses ordres, de même qu'à défendre que l'assemblée se séparât, que de son congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion, il faut savoir que les protestans étaient dans l'usage de tenir près de la personne de sa majesté deux hommes pris dans leur corps, l'un pour l'ordre ecclésiastique, l'autre pour la robe,

c'est-à-dire pour l'ordre séculier, afin de résider à la cour, de traiter auprès des ministres de sa majesté, ou avec le prince lui-même, les affaires qui devaient lui être communiquées; enfin de recevoir immédiatement ses ordres et ses dispositions. Ces députés entraient en charge, et ils en sortaient par un nouveau choix qui se renouvelait tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant jusqu'à la source, que ce prétendu droit de résidence et de nomination de députés, dont les réformés faisaient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en est rien dit dans les édits ni même dans les pièces qui renferment ces articles secrets qu'on sépare quelquefois des traités. C'est un usage de simple tolérance établi à l'occasion de la résistance que quelques cours souveraines firent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, et qui ne devait durer que jusqu'à cet enregistrement. Sa majesté n'avait pour cela aucune envie de priver les protestans de ce privilége. Elle voulait seulement, et c'était un des chefs de ma commission, qu'ils s'en tinssent, pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avait prescrits par leurs propres députés, lorsqu'ils lui avaient demandé la convocation de l'assemblée, et s'il se pouvait au second, par lequel ce prince entendait que les réformés lui présentassent les noms de six personnes choi-

sies dans leur corps, sur lesquelles il se déterminerait à nommer les deux qui lui seraient le plus agréables.

Il pouvait arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que sa majesté se proposait de faire recevoir dans l'assemblée, affecteraient de se renfermer dans cette seule question; c'est ce que je devais encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvait manquer d'être mise sur le tapis (on saura bientôt quelle elle était), j'avais ordre de représenter que Henri avait travaillé inutilement pour faire en sorte que le prince d'Orange laissât cette ville aux protestans français; qu'il ne pouvait refuser de la remettre à ce prince; que tout ce qu'il pouvait en cette occasion, c'était d'obtenir de Maurice, qu'au lieu de Blaccons, qui commandait dans cette place, et qui demandait lui-même à en sortir, il n'y mettrait du moins pour lieutenant qu'un officier de la religion, auquel on ferait prêter serment d'obéissance à sa majesté : je parlerai plus au long de cette affaire dans la suite. Voilà quelle était l'instruction générale : elle était datée du 3 juillet 1605, et signée Henri et Forget.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avait de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermait dans quelques autres

questions qui pouvaient y être agitées, et qui tendaient à rendre de nul effet les desseins qu'on soupçonnait les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenait point dans le premier écrit, parce qu'il pouvait être fort inutile; mais il ne laissait pas de m'être nécessaire, c'est ce qui m'avait donné l'idée de partager ainsi les matières en deux.

Le mémoire portait donc que j'empêcherais qu'on avançât rien d'offensant pour le pape, de vive voix, ni par écrit, et qu'on ne remuât ce dogme si frivole de l'antechrist, digne du synode de Gap, où il avait pris naissance; que personne n'eût séance dans l'assemblée en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Lesdiguières même; qu'on n'y recevrait point, comme on avait fait dans le même synode, des lettres de princes étrangers, et en particulier du duc de Bouillon. Il paraissait important à sa majesté qu'un sujet ingrat et perfide, tel que l'était Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son souverain. Que la manière dont les autres qui pouvaient être mis dans cette classe se comporteraient dans l'assemblée réglerait aussi le traitement dont j'userais à leur égard.

Si la qualité de président de l'assemblée, que sa majesté souhaitait fort qu'on me déférât, et que

dans ce cas elle trouvait bon que j'acceptasse, ne me suffisait pas pour me faire écouter, je devais y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvais, suivant les occasions et la situation des esprits, donner à connaître que le roi n'ignorait aucun des desseins des protestans séditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en était informé des lieux mêmes.

Il y avait d'autant plus d'apparence que l'article de villes de sûreté remises entre les mains des protestans serait discuté, que le terme de prolongation accordé par sa majesté pour la garde de ces places était près d'expirer. Si cela était, je devais faire entendre, soit à l'assemblée en général, soit aux députés en particulier, que, pourvu que sa majesté trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeait, elle se porterait volontiers à une seconde prolongation, et cela sans restriction des places appartenant aux simples particuliers. J'avais ordre de ne donner cette assurance que comme d'une chose qui n'était pas encore obtenue, mais que je me promettais d'obtenir de sa majesté, quoique j'eusse déjà dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étais seulement obligé à sa majesté de le tenir secret jusqu'à ce que son commandement m'en fît faire usage.

Pour celles de ces places qui étaient au duc de

Bouillon, et qui dès-lors n'avaient plus de part aux fonds que le roi destinait à leur entretien, elles devaient en être déclarées exclues pour toujours, aussi-bien que déchues de l'espérance de toucher la somme promise par l'édit de Nantes pour l'entretien des garnisons. Cette somme montait alors à cinq cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres, sur laquelle on avait déjà retranché auparavant quatre-vingt-dix mille livres : elles ne devaient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds qui leur avaient été assignés. J'avais déjà reçu quelques requêtes sur ces différentes suppressions, auxquelles j'avais toujours répondu que je ne trouvais rien que de juste dans ce procédé de sa majesté. Il m'était enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin je m'obligeais dans cet écrit à ne rien faire sans prendre avis de sa majesté, avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de lettres, la plupart fort longues, et quelques-unes en chiffres. Ce mémoire est daté du 4 juillet, signé par sa majesté, et contre-signé par Villeroi. Je partis deux jours après.

La reine Marguerite, que son séjour au château d'Usson mettait à portée d'entendre parler souvent des séditieux, n'eut pas plus tôt appris que je m'acheminais en Poitou, qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étaient venus

à sa connaissance. Elle avait encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles; mais, pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-ci après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette princesse vint d'Usson à Toury, d'où elle écrivit à sa majesté le motif de sa démarche, et le désir ardent qu'elle avait de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étais plus à Paris lorsque cette lettre y arriva pour sa majesté, avec une seconde de la même part pour moi. J'étais parti il y avait deux jours, prenant ma route par Rosny et Lavinville. Henri, ayant vu, et par sa lettre et par la mienne, ce que la princesse souhaitait de lui, fit partir le 9 juillet La Varenne pour me rejoindre et me rendre une lettre dans laquelle il me faisait savoir que je lui ferais plaisir de voir en passant la reine Marguerite, quand je devrais pour cela quitter le chemin de Châtellerault et me détourner jusqu'à Orléans. Il me renvoyait avec sa lettre celle de Marguerite, aussi datée de Toury, du 7 juillet, par laquelle je vis que cette princesse s'attendait à s'aboucher avec moi entre Paris et Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, son écuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orléans, si je ne la rencontrais pas auparavant sur cette route; mais elle m'épargna la peine d'aller jusque là. J'appris, en arrivant à Cercote, qu'elle venait d'y arriver aussi.

Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet endroit mon épouse, qui était venue avec moi à Rosny et à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette princesse.

Il était encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'était pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans sa chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller, et nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour. Je laisse tout ce que cette princesse me dit de poli et d'obligeant. Ce qui m'avait été dit en gros de la part de Murat sur les factions civiles me fut amplement particularisé par elle et par Rodelle. Ils me désignèrent par leurs noms quantité de personnes de la première qualité de Provence et de Languedoc, et des parens même du duc de Montpensier et du cardinal de Joyeuse, qui y trempaient. Une partie de ces personnes avaient été dans le conseil du maréchal de Biron, et s'étaient ensuite attachées à ceux qu'ils avaient vus résolus de poursuivre ses desseins. La vengeance de ce maréchal y entrait, disait-on, pour quelque chose, et ils employaient les mêmes moyens dont ils s'étaient servis pour soulever le peuple. On joignit Béziers, Narbonne et Leucate aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cher-

chaient à surprendre; et l'on offrit sur tout cela des éclaircissemens qui, me dirent-ils, ne laisseraient plus lieu d'en douter. J'en informai sa majesté dans une lettre que je lui écrivis de Cercote le 14 juillet. Je lui envoyai la liste des noms qui m'avaient été indiqués; mais je persistai toujours dans mon premier sentiment, et je ne voyais pas que rien de tout ce qu'on me disait dût m'en faire changer.

Ce n'est pas que je n'aperçusse toute la bonne foi possible dans des avis si bien circonstanciés : pour tout dire, Rodelle avait été lui-même de la cabale, et il ne s'en était retiré que par réflexion sur l'étourderie de toutes ses démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron et plus de trente gentilshommes de sa connaissance avaient pris aussi le parti de se retirer, de venir trouver sa majesté, de l'informer de tout, et de lui demander pardon, pourvu qu'ils fussent assurés d'obtenir leur grâce; qu'ils s'étaient adressés à lui Rodelle pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il justifiait par les lettres qu'ils lui avaient écrites à ce sujet. Il m'ajouta que toutes ces personnes avaient un violent soupçon que mon voyage en Poitou pouvait bien servir de prétexte à une surprise qu'on avait envie de leur faire; qu'ils avaient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs dispositions, et de la passion qu'ils avaient de faire

oublier leur faute par d'utiles services. Rien n'est si positif que cela. Mais inutilement cherchait-on à me faire voir tout le royaume en feu là où je ne voyais qu'un petit nombre de têtes chaudes, qu'il était facile à sa majesté de mettre à ses pieds, lorsqu'elle voudrait s'abaisser à traiter sérieusement des desseins qui n'étaient dignes que de mépris et de risée. Au reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves et si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassait de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri et moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens civils, par la raison que les Français, disait-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeait rien de ce qui pouvait lui donner une pleine lumière sur tous ces faits. Il se plaignait quelquefois dans les réponses qu'il me faisait que quelques-uns de ses ministres, avec moi, n'avaient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée lorsqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Marguerite et par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant de lui envoyer la personne dont il avait su ce qu'il lui mandait, et à moi de faire, de concert avec Vivant, lorsque je serais arrivé à Châ-

tellerault, les perquisition les plus exactes. Vivant était l'un des députés protestans à l'assemblée : cette qualité pouvait me rendre suspect à lui. Le roi y avait pourvu en lui mandant de prendre une entière confiance en moi, par une lettre qu'il fit passer par mes mains, avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir sa majesté auprès des protestans. Quant à Rodelle et aux autres gentilshommes dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avais pris avec la reine Marguerite de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, et les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce prince ne plaignait aucune des dépenses que lui coûtaient tous ces émissaires et ces donneurs d'avis.

On avait intercepté la copie d'une lettre écrite au duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnait être Saint-Germain-de-Clan, et on l'avait portée au roi ; c'était peut-être ce qui redoublait encore son activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge si les conséquences qu'on en tirait à Monceaux étaient bien justes ; elle faisait partie du paquet que Henri me faisait tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le correspondant de Bouillon, quel qu'il pût être, se proposait surtout de lui persuader, dans cette lettre,

qu'il devait envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée de Châtellerault qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre que ses amis pussent y produire. Le rôle que jouait le duc dans son parti, la nécessité de faire connaître son innocence, l'utilité d'exposer ce qu'il souffrait pour la cause commune, l'intérêt de tout le corps, son propre crédit à conserver chez les étrangers la solennité de cette assemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étaient là autant de motifs, étalés avec soin dans le commencement de la lettre pour ébranler Bouillon.

La suite n'était qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au sujet de cette assemblée; le tout pour prouver au duc que l'église réformée n'avait rien à espérer que de ses seuls efforts. L'auteur supposait que Henri avait perdu de vue toutes ses anciennes promesses, et qu'il sacrifiait hautement les protestans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportait pour preuves les liaisons du conseil du roi avec celui de Rome, les sommes immenses employées, disait-il, à faire un pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des jésuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinait ensuite quel pouvait être, dans les circonstances présentes, le résultat de l'assemblée, et il n'en augurait rien que de fâcheux, tant à cause de la timidité du parti que

par les artifices que le roi saurait y employer.

Je commençais ici à entrer sur la scène, et l'on devine sans peine quelle figure on m'y faisait faire. J'avais, selon l'auteur, à soumettre des propositions qui ne devaient point trouver d'obstacles qu'elles ne renversassent, entre autres, celles de la prolongation des places de sûreté; et malgré cela, Saint-Germain, espérant contre ses propres espérances, ou plutôt cherchant à rassurer Bouillon, comptait que toutes mes finesses échoueraient sur l'article du choix des députés. Raisonnant à sa mode sur le combat qu'il supposait se passer dans mon esprit, entre ma conscience qui ne pouvait se prêter à la politique du conseil, et mon ambition qui ne permettait pas de m'attirer le pape et les papistes pour ennemis, il ne voyait quelquefois aucune apparence que je me chargeasse d'un emploi où je ne pouvais réussir au gré du roi sans trahir ma religion, ni la servir sans m'exposer à une disgrâce certaine. Il ne voyait d'ailleurs qu'obstacles et difficultés insurmontables pour moi dans une pareille commission. Comme il ne savait pas que sa majesté, en laissant au corps protestant les places générales de sûreté, consentirait encore que les particuliers de ce corps gardassent aussi celles dont ils étaient en possession, et qu'il croyait cette circonstance capable d'aliéner pour jamais les esprits, il se fai-

sait un triomphe de mon embarras et de ma confusion. Il attribuait au roi d'avoir dit que celui qu'il enverrait en son nom à l'assemblée n'aurait rien à y faire que d'exposer simplement ses volontés; et, sur cette parole, il affirmait hardiment que, plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement où l'on ne me rendrait pas tous les honneurs que je croyais mériter, où l'on ne m'admettrait pas même aux délibérations, je saurais bien me dispenser de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain se rendait caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne suffirait pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuse à sa lettre, ou un accueil honorable à son député.

Le malheur est que la faiblesse des partisans de ce duc était un point si généralement connu, que, malgré toute cette montre de hardiesse et d'ostentation, son ami se trouvait obligé de passer l'éponge sur cet endroit. Il convenait de la froideur des provinces et de la nonchalance du parti, en ce qui le regardait; et après avoir sauvé la confusion au duc de Bouillon par ces termes mitigés, il approuvait le ménagement dont le duc avait été le premier à conseiller qu'on se servît, en parlant de lui : c'est de ne faire en son nom personnellement aucune demande tant soit peu susceptible de difficulté, mais de se retrancher à

faire faire, par le corps entier, des représentations sur le retranchement de ses places, sur le déni de justice, sur le bannissement et la persécution, auxquels il se voyait exposé par son amour pour la religion. Il demande quel pourrait être le risque d'une lettre écrite à l'assemblée dans cette forme ; et n'y en trouvant aucun, quand même on n'y aurait pas égard, et, pour mettre tout au pis aller, qu'on la sacrifierait au roi, il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conseillant seulement qu'elle ne soit pas rendue publique d'abord ; afin que, si elle venait à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commisération. Il regardait comme un coup de parti pour le duc, si la lettre, au lieu d'être présentée à l'assemblée par une personne seule, y était apportée par les députés eux-mêmes de la haute et basse Guienne, où étaient situées ses places, soit que d'eux-mêmes ils parussent s'en être chargés, ou, ce qui serait encore mieux, qu'ils en eussent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

Voilà quelle était la lettre dont on faisait un si grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de sa majesté, Sillery avait jugé à propos d'y joindre une lettre de sa part, sur cet unique sujet. Sillery était celui que Henri avait retenu près de sa personne, où il était alors occupé, tant au

raccommodement du prince de Conti avec le comte de Soissons, très-brouillés ensemble, qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, selon ce que Lesdiguières et quelques autres en écrivaient à sa majesté, prenait un assez mauvais tour. Il me parut, lorsque j'eus lu la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenait à la cour une fausse alarme. Je n'y vis rien qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étais, que le parti séditieux était peu considérable, chancelant, dénué de tout, et bien éloigné de rien entreprendre d'important; et que Bouillon, plus expérimenté que les autres, ne se prêtait point à des idées vagues, qu'on lui présentait les unes sur les autres, sans aucune liaison ni rapport à un but fixe, parce qu'il n'y avait que de la confusion à en attendre. En un mot, au travers d'une fausse assurance, inspirée par beaucoup de présomption, et malgré cette affectation de fine politique, il me semblait que je découvrais clairement la désunion des membres et le désespoir du chef. Je ne changeai point encore de langage dans la réponse que je fis à Monceaux, quoique peut-être par là je donnasse sujet de me soupçonner de peu de sincérité; mais je me rassurais, sur ce que cela ne pouvait durer tout au plus que jusqu'au dénouement que l'assemblée de Châtellerault apporterait à tout ceci.

Au reste je puis assurer que je n'ai jamais rien

senti de cette peine d'esprit, où l'auteur de la lettre, et beaucoup d'autres avec lui, voulaient que je fusse, ayant à opter entre le service de mon prince et celui de ma religion, parce qu'en effet je ne voyais dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun, dans toutes les religions, veut qu'on ne soit censé favoriser véritablement celle qu'on suit, que lorsqu'on la soutient opiniâtrément jusque dans ses torts les plus visibles. Sur ce pied-là, j'avoue que le parti que j'étais déterminé de prendre pouvait m'attirer dans l'esprit de l'auteur de la lettre, et de ceux qui pensent dans le même goût, les noms de faux-frère, de déserteur, et même, si l'on veut, de traître : aussi n'était-ce pas de pareils suffrages que je me proposais d'obtenir, mais celui des personnes qui, de quelque parti et de quelque religion qu'elles fussent, voudraient se servir de la balance de l'équité et du désintéressement. Si la religion souffre que la politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une politique simple, droite et pure comme elle. Toute autre paraît la servir, mais ne la sert pas véritablement, et tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'assemblée, je crus que je ne pouvais trop éloigner de moi l'affectation et le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale et au

zèle imprudent toute espérance de pouvoir jamais me gagner ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir en cette occasion le caractère par lequel je m'étais donné à connaître à la France entière dans toutes les autres, c'est-à-dire celui d'un homme aussi sincèrement attaché aux vrais principes de la réforme qu'éloigné des fausses conséquences, et ennemi des démarches irrégulières de quantité de réformés. Le discours que je fis à l'ouverture de l'assemblée fut tout entier selon cette maxime, sans m'embarrasser s'il plaisait ou déplaisait au plus grand nombre : il dura une demi-heure.

Je commençai par leur faire envisager que, parmi tant de personnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du roi, sa majesté n'aurait point jeté les yeux, pour traiter avec eux, sur un homme connu par sa fermeté inébranlable dans sa croyance, si elle avait eu plus d'envie de soutenir ou d'augmenter ses droits, que de gagner leurs cœurs, et de persuader leurs esprits; que cette raison était suffisante pour leur faire prendre une entière confiance en tout ce que je pourrais dire et faire, parce qu'assurément je n'avais pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même temps, qu'ils devaient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon prince, lors-

qu'elle n'aurait rien de contraire à ce que je devais à la religion et au bien général, parce que j'avais à justifier le choix de sa majesté à elle-même, et à soutenir à la face de tout le royaume la réputation de ministre prudent et intègre, dont je me flattais de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi, en leur faisant observer que, par cet endroit, l'honneur et la bonne politique ne devaient passer que pour la même chose. Ce point était le plus difficile à leur persuader, et lorsqu'ils entendaient avancer que leurs villes de sûreté n'avaient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'était, pour vraie au pied de la lettre, ils ne voulaient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'était si certain. Pour faire voir aux protestans que le premier fondement de leur politique portait à faux, je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisaient consister la plus grande partie de leur force, et sur lesquelles on m'avait dit qu'ils étaient poussés à faire à sa majesté des instances également fortes et hardies. Je leur montrai que cette quantité de bicoques qu'ils tenaient sous ce titre, loin de leur être avantageuse, ne pouvait que hâter leur ruine,

si jamais ils se voyaient attaqués par un roi de France, surtout par le roi régnant, qui comptait un grand nombre de leurs officiers attachés à sa personne; parce que n'y ayant si chétive place, ni si petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance, il arriverait de là que ce qu'ils avaient de villes passables, au nombre de dix ou douze au plus, souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats et de leurs munitions, ils verraient tout tomber en peu de temps, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lesdiguières[1], leur Achille, pourvu

[1] Les écrivains calvinistes ont traité le connétable de Lesdiguières comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le Vassor est le plus cruel de ses ennemis, et le duc de Sully un des plus modérés. Il n'est pas le seul qui ait cru que le désir d'être connétable seconda un peu les motifs de sa conversion. « Après la mort du connétable de « Luynes, dit Amelot de La Houssaye, Louis XIII envoya le « sieur Claude de Bullion au maréchal de Lesdiguières, pour « lui déclarer que, s'il ne se faisait actuellement catholique, il « ne serait point connétable, quoique cette charge lui eût été « promise. Bullion, qui avait été long-temps bon huguenot, « abordant le maréchal, lui demanda tout haut : Monsieur, « croyez-vous à la transsubstantiation? Oui, répondit le ma- « réchal, qui devina de quoi il s'agissait; puisque vous me l'as- « surez, dit Bullion, je vous annonce que vous allez être con- « nétable. » Art. *Bonne, etc.*

même qu'il attendît cette extrémité pour se séparer d'eux. En effet, on pouvait bien, sans juger témérairement de cet officier, avancer que la seule religion capable de le fixer serait celle qui pourrait lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, et de l'autorité qu'il avait toujours exercée dans toute sa province, pour ne rien dire des autres preuves par lesquelles on pouvait établir qu'il n'était d'ailleurs que faiblement attaché à la doctrine des réformés. Je dévoilai ainsi Lesdiguières, parce qu'il entrait dans ma commission de montrer que les plus secrètes dispositions du parti ne m'étaient pas cachées.

La manœuvre de Duplessis était toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zèle plein de feu pour son parti tenait lieu d'expérience et de vertus militaires, s'était mis en tête de fortifier son château de Saumur, et il s'y était pris de façon que Saumur avait besoin dorénavant, pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes, et de tout le reste à proportion. Je demandai où Duplessis prendrait tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai que ce que je leur disais n'était point par forme d'avis, n'ignorant pas que, par le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étaient condamnés à n'être instruits de cette vérité que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir

que le conseil du roi raisonnait assez juste sur leur situation, et que, si malgré cette connaissance on les laissait jouir de leur tranquillité, ils n'en devaient avoir que plus de gratitude et d'affection pour le prince leur bienfaiteur.

Je fis connaître ensuite aux députés les intentions de sa majesté d'une manière qui ne souffrît ni interprétation ni équivoque; qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, et même dans leurs maisons, ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés et seigneurs français que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguières, de La Force, de Châtillon et Duplessis, parce que le roi n'entendait pas qu'on traitât aucune matière dans l'étendue de son royaume sans sa participation; que, sous quelque raison et prétexte que ce fût, ils n'eussent plus à tenir aucune assemblée pareille à celles qu'ils avaient tenues précédemment; mais que, s'ils avaient quelques demandes à faire à sa majesté, ils se servissent de la voix des députés près de sa personne, qu'on leur accordait à cette intention, et qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai que, s'ils prétendaient prendre dans l'assemblée des résolutions contraires à ses volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeraient, j'userais à leur égard de tout le pouvoir

attaché à ma commission, et en même temps de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une manière plus étendue. Je laissai à résoudre en son temps la question des députés et celle des villes de sûreté.

Ce discours, et particulièrement la déclaration par laquelle j'avais fini, déplurent à quantité de députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives lorsqu'ils en délibérèrent entre eux, et de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avaient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires ne demandaient pas mieux que de faire consommer le temps dans ces sortes de questions préliminaires, et les alongeaient à dessein; mais avec un peu de vigueur et beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée, quoique, changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvait que j'avais trois ou quatre titres qui semblaient exiger qu'on me déférât cet honneur. Il dit publiquement, avec beaucoup de mécontentement, que les protestans n'avaient pas donné en cette occasion une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public

que de leur jalousie à mon égard; mais il est vrai que je fus le premier et même le seul qui y apportai obstacle, et cela pour des raisons que je mandai à sa majesté que je lui dirais, et dont elle serait satisfaite.

FIN DU LIVRE VINGT-UNIÈME.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

SUITE des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtellerault. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au roi et à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis différens donnés à Henri IV sur les séditieux; conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs protestans à Châtellerault. Il y termine à l'avantage et à la satisfaction du roi la question des députés généraux; celle des villes de sûreté, etc. Il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange; il met fin à l'assemblée, y explique les volontés du roi, et revient en rendre compte à sa majesté. Voyage de Henri IV en Limousin. Rosny l'y accompagne. Turenne et les autres places du duc de Bouillon se rendent au roi. Retour de sa majesté. Rosny tient les grands jours. Punition de Meirargues et des Luquisses. Mort de Théodore de Beze. Marques d'estime et d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons au sujet de la grande maîtrise de l'artillerie; autre avec le duc d'Épernon au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Rosny à Paris, où il rend compte au roi. Arrivée de la reine Marguerite à Paris; accueil qu'elle reçoit de leurs majestés. Mémoires de Rosny sur les duels, où il expose l'origine et les différens usages du duel. Indulgences blâmables de Henri à cet égard. Bonheurs et périls de ce prince.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

L'ASSEMBLÉE générale des protestans à Châtellerault était déjà ouverte lorsque le roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Russy. Bouillon y donnait avis à sa majesté qu'il se traitait actuellement d'une ligue contre la maison d'Autriche, entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'était désigné dans la lettre; et que ces princes, cherchant à se fortifier de la puissance et des secours de sa majesté, avaient jeté les yeux sur lui pour le rendre médiateur entre elle et eux. Il promettait de leur part une pleine garantie au roi et au royaume; et de la sienne, il offrait, avec une effusion de sentimens les plus nobles, de servir, dans ce dessein, de sa personne et de toutes ses forces, paraissant charmé d'avoir trouvé l'occasion dont Montluet l'avait souvent entretenu, lorsque, lui écrivant de la part du roi, il lui mandait que c'était par des services réels et solides, et non par de simples paroles, qu'il pouvait désormais persuader ce prince de la pureté de ses intentions.

Henri ne se sentit pas fort ému, à la réception

de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre en apparence si favorable à ses desseins, il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable par trop de précipitation. D'ailleurs le piége que lui tendait Bouillon était trop grossier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeassent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur et de conciliateur, lui que personne n'ignorait faire celui d'accusé au conseil de France. Aussi Henri se contenta-t-il de répondre à Russy que l'avis n'était pas complet, et qu'il venait trop tard. Bouillon ne se serait assurément rien promis de ce jeu, s'il avait su qu'il était tombé en même temps entre les mains de sa majesté une autre lettre qu'il écrivait aux protestans assemblés à Châtellerault. Il faut aussi en faire part. C'est une espèce de réponse à celle qu'on vient de voir qu'il avait reçue, et c'est au même, c'est-à-dire à Saint-Germain-de-Clan, qu'on sut qu'il voulait la faire remettre. Quoique dans le corps de la lettre il parlât de Saint-Germain comme d'une tierce personne, on comprendra encore mieux que cette autre lettre, écrite d'Allemagne, n'avait apparemment pour but que d'engager sa majesté à traiter plus favorablement Bouillon à l'assemblée, ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

Le duc de Bouillon n'oubliait pas dans cette lettre sa qualité de chef de parti, puisqu'il l'écrivait comme pour servir de regle aux opérations de l'assemblée. La nomination des députés est l'article qu'il traite premièrement et principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvaient prétendre à cette charge, comme étaient La Noue, Duplessis, Bellujon, et Saint-Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnait son suffrage pour être continué dans l'emploi (car il en sortait), jusqu'à exhorter qu'on réunît tous ses efforts pour faire réussir ce choix. Il donne de grandes louanges à La Noue, mais il veut qu'on lui préfère Saint-Germain. L'emploi que le premier exerçait à Genève utilement pour la religion offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, sans qu'il puisse s'en tenir offensé. Pour Duplessis, il en parlait comme d'un homme trop opiniâtrément attaché à son sens, capable d'ailleurs de se faire écouter et respecter de Lesdiguières, ce qui paraissait un point si important au duc, qu'il fait presqu'un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avait de l'esprit et de la circonspection, en un mot, le moins de défauts et le plus de titres, après Saint-Germain, pour aspirer à la députation; surtout son union avec Saint-Germain pouvait produire des merveilles; mais son attachement à Lesdi-

guières lui restait comme une tache dans l'esprit de Bouillon, qui aurait mieux fait de dire nettement qu'il était jaloux de la réputation que Lesdiguières s'était acquise dans le parti. Un autre défaut que le duc trouvait également, et sans exception, dans tous les prétendans, c'est l'esprit d'intérêt qu'il comptait pour rien, à cause de cette généralité.

Bouillon vient ensuite à parler de lui-même : la vanité avait dicté cet article tout entier. Il donne avis à Saint-Germain que le bruit court en Allemagne que le roi le recherche d'accommodement, et doit lui envoyer incessamment à cet effet Parabère et Montluet. Pour ôter tout soupçon qu'il en imposât à cet égard, Bouillon lui envoie une lettre, qu'il dit que Montluet lui a écrite pour le convier à chercher quelques personnes qui puissent les rapprocher Henri et lui. De tout cela Bouillon tire mille conséquences sur la considération qu'on a pour lui en Allemagne, sur l'utilité dont il est au parti protestant, sur les craintes qu'il inspire au roi et à son conseil. Il veut bien rassurer ses confrères sur celle qu'ils pourraient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait sa majesté, par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piége pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à

l'assemblée, comme une chose sujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, et sur laquelle il faut consulter Lesdiguières, Duplessis et Saint-Germain.

Il s'étend après cela avec emphase sur les assemblées solennelles qui se font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand et de plus distingué; il en doit, selon lui, résulter un bien infini pour la religion. On conjecture, par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lesdiguières, que celui-ci avait peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le duc de Bouillon assure que la seule appréhension de ce qui peut y être arrêté est plus que capable de troubler le repos de Henri, et de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composaient ces assemblées de ce qu'il ne sait pas assez se faire valoir à la cour de France, et reçu des offres de prendre cette peine pour lui; mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zèle (on va voir ici un trait de modestie singulier) en leur faisant connaître que, la seule jalousie que Henri a conçue de lui étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre, leur intercession ne servirait qu'à l'augmenter, et leur nuirait à eux-mêmes sans lui servir. Le véritable moyen de mettre là-dessus Henri à la raison, qu'il

insinue être l'avis de toute cette assemblée d'amis et le sien, est de le réduire par la crainte à la nécessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourrait mériter cette lettre assurément singulière, supposé qu'elle en mérite quelqu'une, est pour s'en servir à prévenir quelques demandes qui seraient peut-être faites dans l'assemblée; car, du reste, à qui Bouillon croit-il en imposer par ce ton suffisant et fanfaron? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades la preuve que le parti séditieux n'avait encore rien de prêt ni au-dedans ni au-dehors; qu'ils n'en étaient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun et général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue en faveur de la religion, on peut bien en penser comme en pensait Lesdiguières, et trancher le mot, que c'était un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en disait rien dans ses lettres au roi, quoiqu'il se fût entretenu avec le landgrave de Hesse sur tout ce qui pouvait avoir rapport à Bouillon. Le landgrave lui avait seulement demandé s'il était vrai que le roi de France se fût servi de Montluet pour les voyages que sa majesté avait fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui était tout ce que le landgrave avait à demander sur le chapitre du duc de Bouillon,

vient de ce que le bruit courait en Allemagne que le roi très-chrétien cherchait à s'emparer par surprise de Sedan, et à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvait provenir que de Bouillon lui-même, qui, en satisfaisant par là sa haine pour le roi, insinuait en même temps que Henri regardait sa place comme si forte, qu'il n'espérait pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise; cela s'appelle posséder l'art de réunir ensemble la présomption, la méchanceté et la fausseté. Tous les talens du duc de Bouillon paraissaient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, et à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétendue résolution si contraire aux intérêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, était sorti de la même boutique. On en fut quelques instans dans l'inquiétude en France, d'autant plus que l'affaire dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupait les ligues des Grisons, n'était point encore finie; mais, lorsqu'on vit que Caumartin, qui n'aurait pas manqué d'en informer tout d'abord sa majesté, n'en disait rien, on devina sans peine que c'était une invention de ceux qui avaient intérêt qu'on crût que nos affaires n'allaient pas bien dans ces cantons-là.

J'aurais bien souhaité que sa majesté eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mer-

cenaires, qui commençaient à se multiplier à un point qu'ils en étaient à charge; et franchement je regrettais bien tout l'argent qui servait à payer cette sorte de service, qui m'était fort suspect, par l'intérêt qu'y avaient ceux qui le rendaient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la garnison d'une ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une assemblée qui s'était tenue à Puylaurens, dans le haut Languedoc; il fournissait un mémoire de ce qui s'était passé, et il assurait de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au roi, parce qu'il disait avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme en Périgord. Il désignait ceux qui avaient parlé à l'un et à l'autre; ce qui détermina Henri à envoyer Thémines sur les lieux pour s'assurer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvaient la plupart du temps ou faux, ou excessivement chargés. Mon sentiment n'était pas qu'on négligeât toute précaution; au contraire, je fus le premier à conseiller au roi d'avoir dans le Périgord et le Quercy quelques personnes de confiance; ce qui donna une grande inquiétude à sa majesté, qui n'était pas accoutumée à me voir parler de la sorte, et je fus obligé de l'assurer que je n'avais reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuse.

Mais le parti que je voulais qu'on préférât à toutes ces petites perquisitions, comme le plus court et le plus sûr, c'était de donner de temps en temps et à propos l'exemple d'un châtiment sévère, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquisses, gentilshommes provençaux. Le dessein avait été pris à l'Arsenal, avant que je partisse, de tâcher de s'en saisir. Le roi se servit pour cela de Ranchin, médecin du connétable, qui amusa si bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette séquelle, avec les deux chefs, et fit jeter en prison, à Aigues-Mortes, des conjurés si maladroits, que, dans la première surprise, ils se déclarèrent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Espagne. Henri, bien résolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency et Ranchin, qui arrivaient de cette expédition, dire au connétable qu'il vînt dès le lendemain commencer à instruire leur procès. Le gouverneur d'Aigues-Mortes et le sieur de Saint-Genis aidèrent utilement de leurs personnes en cette occasion. C'est ce complot qui redonna à sa majesté l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence; et un second motif de ce voyage fut le bruit d'un armement de galères que les Espagnols faisaient à Naples, dont je ne voyais pourtant pas qu'il y eût plus de sujet de prendre ombrage cette

fois que toutes les autres, l'Espagne faisant à peu près la même chose tous les ans pour son commerce du Levant.

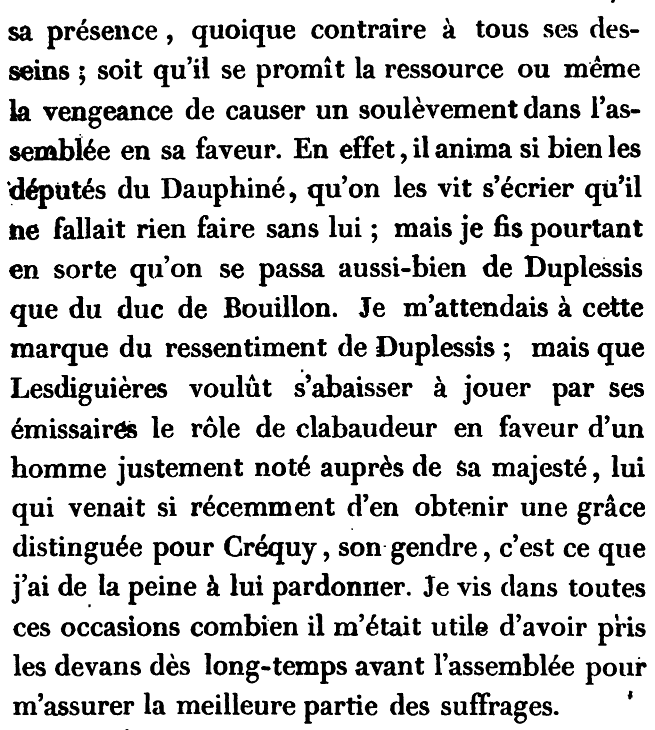
On manda encore au roi que quelques-unes des principales têtes de l'assemblée ne cherchaient qu'à alonger le temps inutilement, afin que l'ennui me fît quitter la partie, ou que les affaires souffrissent du moins d'un autre côté pendant mon absence; que pour cela on avait résolu de se servir de différens prétextes, tel qu'est celui d'envoyer directement au roi des députés pour proposer leurs demandes, ou pour le remercier, comme si l'on eût regardé l'assemblée comme inutile. Henri chargea Parabère, qui partait de la cour pour son gouvernement, d'en conférer avec moi, en se remettant sur ma diligence du soin d'expédier promptement, mais pourtant complètement, les affaires de l'assemblée, à quoi je m'étais déjà promis de faire servir un moyen d'autant meilleur, qu'il flattait la vanité de tous ces députés. Sa majesté enjoignit encore à Parabère de m'aider de toutes ses forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais du reste elle n'osa lui confier les secrets les plus importans, et même, en me le députant pour agir de concert sur certain mémoire, elle avait cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie, afin que j'eusse le temps de l'examiner et de prendre mes arrangemens avant

la venue de Parabère. Ce n'est pas que Henri le crût capable de lui manquer; mais Parabère avait un défaut, qui n'en est guère un que pour la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de personne, et un second, qui se joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes sortes de personnes, mal comme bien intentionnées. Il ne se remuait de rien de tout ce qu'on lui disait touchant les factieux, et jamais le roi ne parla devant lui du duc de Bouillon qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde, et qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputait à la malice de ses ennemis. C'est ce qui fit que sa majesté montra bien à la vérité à Parabère tout son mécontentement contre le duc, mais qu'elle ne l'appuya que sur les anciens griefs, sans lui rien toucher des preuves les plus récentes; ce fut à moi à régler aussi sur cette connaissance ma conduite avec Parabère.

Mais laissons là tout ce qu'on mandait au roi, et voyons ce qui se passait réellement dans l'assemblée. Le commencement en fut aussi tumultueux que je m'y étais attendu. Les brouillons s'appliquèrent à tourner les esprits à la mutinerie et à l'aigreur, parce qu'ils crurent qu'il serait bien plus difficile de les réchauffer après coup, s'ils laissaient prendre à l'assemblée un cours paisible. Ils mirent en usage leurs manéges ordinaires; ils

secondèrent de tout leur pouvoir la fausse rumeur qu'ils avaient répandue, que le roi allait abolir leurs priviléges, casser leurs synodes, et se servir de la présente assemblée pour déclarer retranché de son état des finances tout ce qu'il avait coutume de donner aux ministres de la religion. Henri disait quelquefois, en se plaignant de l'aversion des protestans pour lui et pour ceux dont il se servait dans ses affaires, qu'ils auraient bien mérité qu'il leur ôtât pensions, charges et gouvernemens; cette parole fut rapportée à l'assemblée comme une résolution arrêtée et une déclaration positive.

Comme je n'ignorais pas de quelle source venaient toutes ces allégations empoisonnées, après en avoir représenté toute la fausseté, je m'opposai fermement à ce qu'il fût rien proposé dans l'assemblée sous le nom ou de la part de Bouillon, de Lesdiguières et de Duplessis, et je ne souffris que personne y prît la parole, excepté ceux qui avaient ce droit par leur qualité de députés des provinces. Je fis donner sous main à Duplessis l'option de se tenir volontairement éloigné de Châtellerault, ou d'y venir pour y être simple spectateur, et sans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin, et il prit le premier parti, soit que, désespérant du succès, il voulût éviter le blâme d'une résolution prise en



sa présence, quoique contraire à tous ses desseins ; soit qu'il se promît la ressource ou même la vengeance de causer un soulèvement dans l'assemblée en sa faveur. En effet, il anima si bien les députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne fallait rien faire sans lui ; mais je fis pourtant en sorte qu'on se passa aussi-bien de Duplessis que du duc de Bouillon. Je m'attendais à cette marque du ressentiment de Duplessis ; mais que Lesdiguières voulût s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabaudeur en faveur d'un homme justement noté auprès de sa majesté, lui qui venait si récemment d'en obtenir une grâce distinguée pour Créquy, son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions combien il m'était utile d'avoir pris les devans dès long-temps avant l'assemblée pour m'assurer la meilleure partie des suffrages.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles et captieuses ; je voulus qu'on avançât chemin, et, par-dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchait à l'autorité royale. C'est ce que Henri avait toujours le plus appréhendé, et la vérité m'oblige de dire que ses craintes n'étaient pas mal fondées. Ce sera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, Duplessis, d'Aubigné, Constant, Saint-Germain et

quelques autres, mais surtout, je le répète, pour Lesdiguières, d'avoir souscrit à un mémoire dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jetait les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre et absolument indépendante du souverain. Je sais bien que ces termes ne se trouvent point dans le mémoire; on les y a évités avec un soin qui paraît étudié; mais les termes ne font rien là où se trouve la réalité; et je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble que séparés d'avec les autres, et de conseils provinciaux qui prennent la loi d'un conseil suprême général; ce que signifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impose à tous gouverneurs et gens en place de prêter certains sermens; enfin l'exclusion qu'on y donne à tout catholique romain, et à tout officier particulièrement attaché au roi, des charges, dignités et des affaires du nouveau parti. Duplessis, qui apparemment avait ses raisons de craindre que je ne fisse savoir à sa majesté la part qu'il avait eue à ce mémoire, jugea à propos, lorsque le résultat de l'assemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les risques du silence, et envoya au roi, avec ses excuses de n'être point venu à l'assem-

blée, un désaveu formel de tout le contenu au mémoire.

C'était là une de ces pièces dont il faut empêcher l'effet sans faire de bruit. Ainsi, voulant m'instruire si une grande partie du corps protestant en avait eu connaissance, et s'il y avait adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, et sous les noms d'associations, de réserves et de défiances, que je faisais pourtant sentir n'être pas exemptes de crime. La réponse qui me fut faite est que, si Henri eût été immortel, les protestans, contens de sa parole en tout ce qui les regardait, auraient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de sûreté, rejeté tout appui au-dehors, et regardé comme inutiles tous réglemens particuliers pour la conservation de leur société; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses successeurs des sentimens bien différens les forçait à conserver les mesures qu'on avait bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir que toute autre réponse plus adoucie. Si l'assemblée avait trempé dans le projet en question, elle ne s'en serait pas tenue ainsi à l'écorce de mon discours, et elle aurait commencé par repousser fortement ce reproche par toutes sortes de protestations et par un déni formel.

Je me tins donc assuré que la contagion des

mauvais discours et du méchant exemple n'avait point encore passé le nombre des six ou sept personnes que j'ai nommées ; mais il ne me fut pas si facile d'en convaincre Henri, ou de le rassurer contre l'appréhension que le mal ne se communiquât bientôt. Il se laissait vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses chefs et ses défenseurs, et des suites fâcheuses qu'on en pouvait voir arriver, si la France avait le malheur que sa mort laissât le dauphin en bas âge. Il me disait quelquefois que mon intérêt particulier se trouvait lié en cette occasion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, et devant être lieutenant de la compagnie de son second fils, si Dieu lui en donnait un, comme il arriva. Mais, après tout, de quoi pouvaient être capables un duc de Bouillon errant et méprisé, un Duplessis avec sa plume, les Constans et d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité aussi solidement établie, que celle que Henri était dès à présent en état de laisser à son fils? L'incertitude de la succession royale m'avait toujours paru en quelque manière le seul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'était par occasion que cette matière se traitait entre les députés de l'assemblée et moi, et sans nuire à la première et principale, je veux

dire à la nomination des députés particuliers, que j'avais d'abord mis sur le tapis. Les protestans prétendirent que cette nomination ne regardait en rien sa majesté, et devait se faire par eux seuls. Je détruisis ce préjugé en montrant que sa majesté, par sa qualité de roi, doit avoir la principale part dans une affaire qui a une influence si nécessaire sur le bon ordre, et une liaison si marquée avec la police; que du bon ou du mauvais caractère des députés choisis dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence entre les deux religions; ce que j'appuyai par un exemple pris dans la chose même, celui de la conduite pleine de manége et de mauvaise foi de quelques-uns de ceux qui avaient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vider ce combat d'opinions, je proposai que l'assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette charge, sur lesquelles le roi choisirait les deux qui lui conviendraient; et, malgré la répugnance que j'aperçus encore à cet expédient, je ne désespérai pas de le faire passer, ayant à disposer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui se conformeraient aux intentions de sa majesté. Henri faillit y mettre lui-même obstacle sans y penser. Il avait jugé par l'opposition générale de l'assemblée qu'elle n'agréerait jamais ce point, et il m'écrivit de me

contenter que les deux députés fussent proposés et choisis de concert entre lui et les protestans, ce qui rendit l'assemblée plus attachée à son sentiment; car, soit que sa majesté s'expliquât publiquement sur le contenu de ses lettres, ou que ceux qui en étaient participans gardassent mal le secret, toutes les intentions du prince étaient aussitôt et aussi parfaitement connues dans l'assemblée que dans le conseil même. Villeroi m'en avertit, et je le savais mieux que lui; c'est ce qui fit que j'exigeai de lui et de Sillery qu'ils m'écrivissent toujours de leur main, ce que j'observais aussi de mon côté; et j'en étais quelquefois si fatigué, que j'étais obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivais à sa majesté, qu'on avait soin ensuite de jeter au feu. Cependant mon dessein prévalut à la fin dans l'assemblée pour le choix réservé à sa majesté de deux personnes sur six, et je trouvai encore le moyen que, sur ces six, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de désobéissance ou de mutinerie. Henri regarda ce succès comme un des plus importans services que je pouvais lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troisième député, qui fût toujours un ministre protestant. Le ministre Berault s'était, dit-on, fait fort d'y parvenir, et il devait

pour cela se rendre à l'assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avait encore, à ce qu'on assure, beaucoup d'autres projets, surtout en faveur du duc de Bouillon, et c'est lui qui, dans l'assemblée de Mauvesin, avait gagné qu'on écrirait au duc, pour lui témoigner que le parti protestant de France voyait toujours du même œil sa personne et ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, et la proposition fut rejetée sans retour, aussi-bien que celle qui fut hasardée par trois ou quatre personnes, que le parti entretiendrait, non plus auprès du roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choisis par eux seuls, pour communiquer directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avait eu lieu, il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces députés en sous-ordre; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

Quant à la qualité des députés, sa majesté n'en refusait aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité et de paix, et elle évitait avec soin tout ce qui pouvait tant soit peu avoir l'air de violence; ce qui parut dans l'occasion où, ayant été agité si les gouverneurs de places pouvaient être nommés à la députation, le roi se rendit aux raisons de l'assemblée pour la négative, et encore au su-

jet de La Noue et de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre sur la liste, alléguant l'absence du premier et l'emploi du second. Tout le monde revint pourtant ensuite à La Noue. De mon côté je donnai l'exclusion à Saint-Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignait de le continuer en lui associant Bellujon. Le roi n'était pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray; mais, comme il croyait devoir quelque chose à Lesdiguières, il pensa à faire tomber le choix sur le député de la province du Dauphiné. On parla encore de Desbordes et de Marabat. Sa majesté avait long-temps voulu du bien à Marabat, quoique je le fisse envisager à ce prince comme l'une des créatures de Bouillon; mais elle revint de ce sentiment, lorsque l'imprudente hardiesse qu'eut Marabat d'envoyer ses deux enfans au duc de Bouillon ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avais dit ne fût vrai; se sujet seul lui valut l'exclusion. Il ne fut nommé personne aussi digne de fixer tous les suffrages qu'un avocat de Castres, nommé La Devèse. Sa seule réputation d'homme vertueux et ennemi de toute partialité lui fit tort auprès de ses confrères. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de son roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre aussi secrètement qu'il était nécessaire, pour ne pas le détruire dans l'esprit des pro-

testans; et, lorsque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute manière que je me servisse de ses lumières. Tout le reste du mois de juillet se passa de cette sorte à proposer, éplucher, rejeter ou agréer différens sujets.

La question des députés se continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois suivant. L'assemblée revint à insister pour Saint-Germain, et pour plusieurs autres, auxquels Henri aurait encore préféré Marabat. Mais, comme ce détail n'a rien d'assez intéressant pour s'y amuser plus long-temps, je le conclurai tout d'un coup, en disant que La Noue ayant fait promettre à sa majesté, par Roquelaure et par moi, qu'il romprait avec le duc de Bouillon, et qu'il rappellerait ses enfans de Sedan, le roi le choisit pour député, sur les trois sujets proposés pour la noblesse, et que, des autres pour la robe, il s'arrêta sur du Cros, qui avait fait solliciter pour Lesdiguières. Cette conclusion, qui fut fort agréable à Henri, et fort louée de ses ministres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médisans, qui divulguèrent que le roi avait reçu depuis peu une lettre de moi, après laquelle on l'avait vu si fort en colère, que cela ne pouvait provenir que de ce qu'apparemment ses desseins ne réussissaient pas entre mes mains. Une simple petite

lettre fut le moyen dont on se servit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroi, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avait personne qui ajoutât moins de foi à ce bruit que ceux qui le répandaient.

A l'égard du succès dont on me rapportait la gloire, sans me parer ici d'une fause modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du parti protestant, qu'il pouvait se reposer en toute assurance de sa conservation et de ses intérêts sur le sentiment de Henri, et que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignaient, n'était point encore proportionné aux torts qu'ils s'étaient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aie fait entrevoir aux réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupait. C'est trahir son prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenais même exactement clos sur cet article avec les ministres de sa majesté; et je ne sache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtellerault à Henri lui-même, excepté une seule, en lui rappelant l'ambassade d'Angleterre, nécessaire au sujet que je traitais; encore le priais-je instamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il savait déjà être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu sa majesté dans la question des députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la manière qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'assemblée, sept provinces protestantes s'assemblèrent, et envoyèrent en consulter Duplessis. Henri s'en prit, avec assez de raison, à Constant et à d'Aubigné. La dernière instance qui fut faite à ce sujet par les réformés, c'est que le temps du service des deux députés auprès de sa majesté fût déterminé à leur gré, et qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auraient toujours eu quelque sujet de renouveler chaque année cette cérémonie, et de demander pour cela une assemblée, et le roi avait aussi ces mêmes motifs pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avais préparés à ce refus. Ils reçurent à la fin le brevet dans la forme où il était; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier d'août 1598, fait en conséquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il était néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne voulait pas laisser au parti protestant un prétexte de s'assembler dès la suivante; mais il est

certain qu'elle n'aurait été proposée à Châtellerault que pour la laisser entièrement à la volonté de sa majesté, sans qu'il fût question d'engagement de trois et de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, si ce n'est qu'on fut informé dans l'assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non seulement qu'ils devaient tout attendre de Henri, mais encore que j'étais actuellement saisi d'un brevet de sa majesté pour trois ans, et d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins est un objet fort peu considérable; aussi Henri n'avait-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qui leur viendrait en fantaisie de demander, et à se contenter des grâces qu'il voudrait bien leur faire. Du reste il n'y avait rien de si vrai que ce que je leur avais dit dans mon discours d'ouverture sur ces places. Henri me permit de laisser voir aux députés que c'était à ma sollicitation qu'il leur accordait la grâce entière.

Ces deux chefs étant décidés, l'assemblée pouvait être regardée comme finie; mais comme il y avait quelque chose à changer aux brevets dont j'étais porteur, et que, par une dernière faveur, sa majesté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclarait que les premiers huit ans n'étaient censés courir que du jour de l'enregis-

trement de l'édit de Nantes dans les parlemens, il fallut donner le temps de faire ces deux brevets, et de les envoyer à Châtellerault.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce temps-là pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la manière dont j'ai déjà prévenu un peu plus haut, il était question d'en tirer Blaccons [1], qui la tenait pour les protestans. Le roi jeta les yeux sur Lesdiguières, si à contre-temps, que je crois qu'il n'y avait que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguières, que Blaccons avait sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-temps s'attendait à sortir d'Orange, m'avait écrit que rien ne retarderait son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin et le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se ferait un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que sa majesté lui adoucirait l'amertume de cette démarche; et je me flatte en effet que, si j'avais été sur les lieux, la chose serait allée autrement; mais Henri ne m'en écrivit que pour me mander qu'il venait de députer Bullion et Bellu-

[1] Hector de La Forêt de Blaccons.

jon, chargés de ses ordres à Lesdiguières, et pour me demander le mandement nécessaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui était arrivé, et j'écrivis incontinent au roi tout ce que je connaissais des sentimens de Blaccons. Je lui conseillai, et même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un simple exempt de ses gardes, sans mettre ainsi Lesdiguières vis-à-vis de son ennemi.

Cet avis venait trop tard. Lesdiguières, usant du pouvoir que le roi lui donnait, n'écouta que sa haine contre Blaccons, et envoya signifier impérieusement à ce gouverneur et aux habitans l'ordre qu'il avait de sa majesté qu'on lui remît la place. Il y ajouta du sien que, s'ils n'obéissaient pas, il en rendrait compte au roi. Pendant ce temps-là il écrivit à ce prince, le 24 juillet, qu'il ne se mette point en peine, parce qu'il saura bien réduire le gouverneur d'Orange sans que rien branle dans la province. Ne dirait-on pas que Lesdiguières craint de ne pas trouver assez de résistance? Blaccons, qui ne s'était pas attendu à cette insulte, dépêcha incontinent deux courriers l'un sur l'autre au roi, pour l'assurer qu'il était prêt à remettre sa place à telle personne que sa majesté jugerait à propos, quand même cette personne serait catholique. Cette démarche avait pour objet de faire changer d'avis au roi sur Lesdiguières, par les con-

seils de ceux que Blaccons savait devoir l'appuyer auprès de sa majesté, et de suspendre la marche de Lesdiguières, qu'il ne doutait point devoir s'approcher au plus tôt. Blaccons avait beaucoup plus d'ennemis à la cour que d'amis. Ils trouvèrent dans son action et y firent trouver à Henri une grande disposition à la désobéissance et à la peur, ce qui assurément était bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violens qu'on lui soufflait, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ses gardes, protestant, avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, sa majesté voulait qu'il mît sa place comme en séquestre entre les mains de l'exempt, et qu'il vînt trouver le roi, dont il obtiendrait toute sorte de satisfaction et de traitemens honorables; et en même temps Henri fit dire par Bullion à Lesdiguières que, si Blaccons satisfaisait à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble, et qu'il ne prît le parti de la force que supposé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyait à cet effet des commissions pour mettre sur pied dix compagnies de deux cents hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi mises à deux cents hommes, de soixante où elles étaient

auparavant, et pour faire marcher du canon à proportion; c'est que les courtisans avaient persuadé à sa majesté que Blaccons ne se rendrait point à sa proposition. Lesdiguières, qui avait déjà mandé à ce prince que le canon de sa province de Dauphiné était sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât de l'arsenal de Lyon, qu'on pouvait aisément faire descendre par le Rhône. Il n'avait pas envie apparemment de dégarnir ses places; ce fut ce qui obligea encore sa majesté de m'écrire, afin que je donnasse au lieutenant-général d'artillerie du Lyonnais et du Dauphiné les ordres conformes à ce que demandait Lesdiguières. Je convins qu'à la rigueur le roi prenait assez de mesures pour mettre auprès des protestans la justice, et même la modération de son côté; mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile. Aussi, en respectant, comme je le devais, les ordres que sa majesté me donnait, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que voulait Lesdiguières, surtout par rapport au canon de Lyon, que je trouvais beaucoup mieux dans cette ville qu'en aucune autre du Dauphiné.

Je ne sais comment Henri put tant tarder à s'apercevoir que Lesdiguières n'avait cherché qu'à se faire autoriser pour poursuivre à outrance un homme à qui il voulait du mal. Sitôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de justice,

il y ajouta plusieurs démarches de son chef, qui firent que la chose avait bien changé de face, avant l'arrivée des courriers de sa majesté, au lieu de leurs dépêches. Il était déjà à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya sommer fièrement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à son retour du Dauphiné, chercha à justifier Lesdiguières de cette démarche précipitée (c'est le moindre nom qu'on puisse lui donner), en disant qu'il ne l'avait faite que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garnison, et d'écarter quelques gens de guerre levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'est pas surprenant que Lesdiguières passant ainsi son pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi qui poursuivait sa querelle particulière. Il lui fit une réponse qui l'obligea à se retirer à Montelimart avec un peu de confusion. C'est dans le ressentiment que cette retraite causa à Lesdiguières, qu'écrivant à sa majesté pour l'informer de tout ce qui s'était passé, il ne garda plus de ménagement, et qu'il accusa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit aussi porter ses plaintes par son courrier. Il chargea Lesdiguières d'avoir cherché dès long-temps à se rendre maître d'Orange au moyen d'une intelligence avec un ministre nommé Maurice. Les partisans de Lesdi-

guières à la cour rétorquèrent ce reproche contre Blaccons, en disant qu'on justifierait par une lettre qu'il avait écrite à son beau-frère qu'en même temps qu'il faisait au roi des assurances de son obéissance, et qu'il mandait si poliment à Lesdiguières qu'il pouvait venir à Orange, il était dans des dispositions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accusation.

Quoi qu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardait la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'assemblée de Châtelleraault finit. On y vit arriver avec plaisir les deux brevets que sa majesté avait chargé Fresne de m'envoyer; ils sont datés du 4 août 1605. Le roi y paraît les accorder aux protestans comme une grâce qui doit les confirmer dans le respect et la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'assemblée, je déclarai que l'intention de sa majesté était qu'elle se séparât après qu'elle aurait entendu par ma bouche les dernières volontés du roi, afin de ne pas tenir plus longtemps les esprits en suspens dans les provinces, où je savais que les différens bruits du résultat de l'assemblée causaient une altération pareille à celle de deux partis qui sont près d'en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorsqu'ils seraient retournés dans leurs provinces, d'y représenter avec sincérité la manière dont le roi et ses ministres avaient agi et traité avec eux, et de se tenir

bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence et de calomnie avec laquelle on s'était comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espèce de récapitulation justificative de tous les ordres et des demandes du roi. J'empêchai qu'il ne se composât, dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expressément de la part du roi de convoquer de leur chef aucune assemblée générale, je leur dis que sa majesté ne les leur refuserait pas toutes les fois que le sujet le requerrait; mais je leur fis sentir en même temps qu'elles allaient être beaucoup plus rares qu'elles n'avaient été par le passé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendait par là préjudicier en aucune manière à la tenue des colloques et synodes ordinaires, restreints purement aux matières ecclésiastiques. Je finis en réitérant la défense d'entretenir aucun commerce avec toutes les personnes que sa majesté tenait pour suspectes. Je fus satisfait des sentimens que je remarquai dans tous les cœurs, et ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'est que l'assemblée fit une délibération pour envoyer remercier le roi de sa bienveillance et l'assurer de son respect inviolable. On voulut savoir auparavant si sa majesté approuverait cette démarche; et la réponse ayant été telle qu'on se la promettait, les députés nom-

més à cet effet partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'assemblée, le roi m'ayant mandé par Sillery que je pouvais le faire, et m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il sentait combien ma présence était nécessaire pour les affaires de son conseil. Ce prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer et me remercier du service qu'il disait que je venais de lui rendre. Quelque pressé qu'il se montrât de me revoir auprès de lui, il me donnait pourtant la permission de passer par mes terres de Berry, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laisser accumuler plus d'affaires que je n'en aurais pu vider. Telle fut l'issue d'une assemblée sur laquelle tout le monde avait les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes sentimens, je trouvai que le désespoir qu'elle causa à un très-petit nombre de mes confrères ne troublait point et ne devait point troubler la satisfaction que j'en ressentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre chose sinon que j'avais mieux servi ma religion et eux-mêmes par des procédés de modération et de paix que ne l'aurait fait leur zèle aveugle et impétueux. Duplessis put sentir ces raisons dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal

objet fût de lui indiquer une grande partie de ses torts. Il se justifia auprès de moi par une réponse fort étudiée, qu'il crut devoir aussi envoyer au roi jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il n'avait laissé aucun des chefs d'accusation sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestion au roi. Ce prince, au partir de Monceaux, où il avait eu quelques légers accès de goutte, était revenu, sur la fin de juillet, à Paris, d'où il alla passer les huit premiers jours d'août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion sur la joue et sur les dents, qu'il n'eut pas plus tôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux, qui, avec la diète, étaient son grand remède. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'était acheminé de Saint-Germain. Il m'embrassa deux fois avec mille caresses; il permit que mes secrétaires et toute ma suite que j'avais avec moi lui fissent la révérence; et m'ayant encore une fois tenu étroitement serré entre ses bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes ensemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'instruire de tout ce qu'il pouvait y avoir de nouvelles intéressantes dans les pays étrangers, et ensuite de ce qui s'était passé pendant mon absence, soit dans le conseil

par rapport aux finances, soit à la cour, où les brouilleries domestiques, qui s'étaient fortement réveillées, lui avaient fait désirer plus de vingt fois, disait-il, que je fusse auprès de lui. Il me questionna à mon tour sur différentes particularités de mon voyage, et notamment sur les dispositions où j'avais pu connaître qu'étaient et les églises protestantes et quelques-uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie par les preuves que je lui donnai pour celles-là d'une soumission volontaire qui l'assurait dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt que Lesdiguières, ce particulier dont il exaltait tant les forces, l'argent, les places et la capacité, qui troublait le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin par une infidélité déclarée, était pourtant si faible en toutes manières, que, si sa majesté marchait droit à lui avec une armée seulement de six mille hommes, sans s'arrêter à aucune place, elle le pousserait d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourrait le sauver de tomber entre ses mains; ce qu'il n'était pas à propos de faire actuellement contre Lesdiguières, parce qu'il n'en avait pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au roi qu'il était temps, et de la dernière conséquence pour l'extinction de la rébellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon,

en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôterait de ses villes que d'autres lieutenans protestans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donnerait la peine qu'on la battît avec le canon.

Ces considérations déterminèrent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-temps ce voyage dans les provinces méridionales de la France dont il a déjà été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, et qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne et du Limousin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, et de donner des exemples de justice si terribles contre ceux qui se trouveraient convaincus d'avoir conspiré contre l'état, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Épernon des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, et destina pour l'accompagner un escadron de huit ou neuf cents chevaux de compagnies réglées, tant gendarmes que chevau-légers. Pour le second, il se proposa de tenir les grands-jours, et d'en faire rendre et exécuter les arrêts par une chambre de justice qu'il mènerait avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil était en effet absolument néces-

saire dans les provinces où il semble que l'air contagieux des dissensions civiles se fût concentré, lorsqu'il était dissipé presque partout. L'affaire d'Orange demandait aussi cette démarche, qu'on ne pouvait faire d'ailleurs dans un temps plus favorable, les affaires de Flandre et d'Angleterre donnant cette année un loisir qui pouvait n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi que ce voyage, devant être achevé avant la fin d'octobre, ne souffrait pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le pressais un peu trop instamment; mais enfin il se résolut à tout. Nous réglâmes ensemble que sa majesté prendrait par la Loire avec ses troupes de pied et de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines et deux pièces bâtardes, je m'acheminerais de mon côté par Montrond, qui est le chemin le plus droit. Je laissai Henri s'occuper de ce qui regardait les gens de guerre, et je m'en retournai à Paris mettre ordre aux affaires du conseil, le plus expéditivement qu'il était possible, et pour nommer les membres de la chambre des grands jours, qu'il était nécessaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour et au conseil qu'il en serait de ce voyage comme de celui de Provence l'année précédente. L'ordre d'un départ si pro-

chain, et dans une saison encore plus avancée, fournit mille nouvelles raisons aux sensuels et aux paresseux. Lorsqu'on vit que Henri était inflexible, on se disposa à le suivre, en maudissant bien des fois celui qu'on accusait de lui en avoir donné le conseil. Mais ce fut une vraie consternation parmi les partisans du duc de Bouillon, qui n'avaient pas fait, comme on l'imagine aisément, le moindre effort pour détourner l'orage. La Chapelle-Biron [1] et Giversac, qui y tenaient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent espagnol, prièrent le sieur de Foussac [2] de venir en cour assurer à sa majesté qu'ils étaient prêts à lui donner toutes les marques qu'elle exigerait de leur obéissance. Il n'y eut que ceux de Turenne qui firent quelque démonstration de vouloir se défendre. Rignac [3] et Bassignac se jetèrent dans cette place. On y assembla des munitions, et on y logea toute l'artillerie sur les plate-formes. Cet avis fut donné par le même Foussac et par Baumevielle, qui dépêcha à sa majesté le sénéchal de Brive; mais tout cela se faisait avec tant de frayeur, que le roi, qui avait voulu que d'Éper-

[1] Charles de Charbonnières, sieur de La Chapelle-Biron. Marc de Guignac, sieur de Giversac.

[2] Raimond de Sognac, sieur de Foussac.

[3] Pierre de Rignac. Gédéon de Bassignac, ou Vassignac.

non et Roissi[1] s'avançassent toujours avant lui de ce côté-là avec ses troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avait d'abord destiné à les accompagner.

Foussac donna encore quelques autres avis, répondant à ce qu'avait dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limousin, de Périgord et de Quercy. On sut par lui que la raison pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devaient venir se jeter aux pieds de sa majesté, ne l'avaient point fait, c'est qu'ils en avaient été dissuadés par L'Aubagnac, venant de Sedan, et que plusieurs d'eux avaient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Espagne, par la Guienne. Le duc de Bouillon, sous le nom duquel cet argent était donné, leur avait fait dire en même temps de ne pas prendre l'alarme, ni perdre courage, parce qu'il s'engageait à faire tout autre chose encore pour eux avant le mois d'octobre; que ses amis, c'étaient ses termes, le verraient plus tôt qu'ils n'espéraient, et ses ennemis plus tôt qu'ils ne souhaitaient. Il leur imposa par des paroles si magnifiques. Foussac assurait pourtant qu'il n'était pas venu d'Espagne plus de dix ou douze mille écus; mais Bouillon, payant toujours de hardiesse, au défaut d'argent, leur

[1] Jean-Jacques de Mesme, seigneur de Roissi.

avait fait entendre, en grand seigneur, que cette somme médiocre ne leur était envoyée que pour être distribuée à leurs amis subalternes, et que, pour eux, ils en toucheraient de beaucoup plus fortes. Ils avaient été assez simples pour le croire, et n'avaient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le roi fit donner à Foussac deux cents écus pour son voyage, et le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris le 15 ou 16 septembre[1], escorté du régiment des gardes et de l'escadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenais la route convenue. Il n'était encore qu'au Hallier, qu'il vit déjà des fruits de son voyage. Deux gentilshommes de Quercy, nommés Causse et Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent, pour le mériter, de déposer en justice tout ce qu'ils savaient des démarches de Bouillon, et d'en soutenir la vérité à la pointe de leurs épées et aux dépens de tout leur sang. Ces deux députés révélèrent encore tout ce qui avait été comploté par Rignac et Bassignac pour le duc de Bouillon, entre autres le dessein de s'emparer de Ville-Neuve en Age-

[1] Voyez, sur ce voyage de Henri IV en Limousin, *de Thou*, liv. 34, *le Mercure français*, année 1605, et l'original d'une lettre écrite par Henri IV à Rosny. *Cabinet du duc de Sully*.

nois, qui ne pouvait certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'est aussi en cet endroit que sa majesté eut le premier avis des tentatives que d'Entragues faisait pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnait rendez-vous à Orléans, où elle devait arriver le surlendemain, qui était le samedi 24 septembre, et me conseilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devait passer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orléans. Sa majesté goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit le conseil qu'elle me demandait, et qui n'avait rien de différent de la conduite que je l'avais souvent sollicitée de tenir à l'égard de d'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, et en partit le lundi 26 septembre. Il évita le chemin du Berry et de la Sologne, à cause du peu de vivres qu'il aurait trouvé dans cette stérile contrée, et des maladies dont on lui dit qu'elle était remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où, devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi sur les affaires présentes. Jusque là il n'avait encore rien vu ni reçu de la part du duc de Bouillon; au contraire la résistance de Rignac

et de Bassignac dans Turenne et Saint-Céré se confirmait; on mandait même de Metz que Bouillon pourrait bien être secouru d'ailleurs. L'électeur Palatin avait fait venir, disait-on, ses colonels et capitaines sur le bruit de l'expédition du roi, et le gouverneur de Luxembourg faisait des préparatifs et amassait des hommes. D'Épernon pressait sans cesse le roi de s'avancer, et demandait, avec quelque sorte de chagrin, des officiers et des vivres pour les recrues, qu'il disait avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa majesté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Escures, ou tels autres officiers et habitans des lieux; et quant à la résistance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

En effet ce prince était à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un courrier du duc, chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 septembre, dans laquelle il mandait au roi, après les protestations accoutumées de désespoir d'avoir déplu à sa majesté, et de ses dispositions à réparer sa faute au prix de son sang; qu'il n'a jamais eu la moindre pensée de résister à ses ordres, ni à sa personne, qu'il a commandé de la manière la plus absolue à ses lieutenans de la recevoir dans toutes ses villes et ses maisons; ordre inutile, ajoutait-il, parce qu'aucune des personnes à lui ne regardait ce

prince que comme son souverain maître; qu'il aurait souhaité de tout son cœur d'être à portée de lui en aller lui-même présenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grâce. Le roi parut satisfait du procédé du duc de Bouillon; il trouva pourtant qu'il y manquait que Rignac et Bassignac, si grièvement chargés, fussent venus en personne justifier leurs actions. Blanchard, celui de tous que Henri souhaitait le plus de voir, parce que personne n'entrait plus avant dans la confidence de Bouillon, dont il était intendant, et n'avait plus de connaissance de tout le parti, ne paraissait point non plus. Ce prince crut donc ne pouvoir point discontinuer sa marche, du moins jusqu'à Limoges, pour voir jusqu'où les lieutenans de Bouillon pousseraient la désobéissance; cependant Blanchard arriva à Blois avant que sa majesté en fût partie, et ce qui lui fit encore plus de plaisir, c'est qu'il y vint de lui-même et dans le dessein d'obtenir son pardon par sa sincérité.

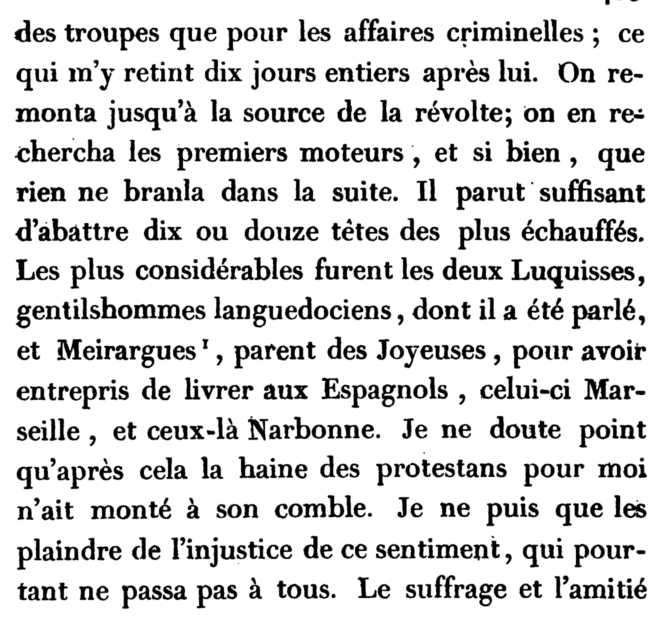
Blanchard dévoila en effet tout le mystère de l'intrigue. Il avoua qu'en secondant de toutes ses forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaises intentions du duc son maître, il avait toujours été réduit à la ruse d'exagérer les faits, de grossir les objets, et de faire des promesses mille fois au-dessus de ce qu'on savait bien pouvoir

tenir : en sorte que l'exécution avait toujours été aussi éloignée qu'on avait affecté de la dire prochaine et avancée. Cette déposition de Blanchard parut à sa majesté d'une si grande conséquence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à se sentir convaincue de la vérité de mon opinion, à laquelle elle s'était long-temps refusée, que le parti de Bouillon ne faisait tant de bruit que parce qu'il ne pouvait rien faire que du bruit. Henri ne voulut point encore après cela ni s'arrêter, ni désarmer, afin de ne voir apporter aucune modification à ses volontés. Il lui revenait qu'on disait parmi les protestans que les places du duc de Bouillon ne lui appartenaient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de sûreté, et gardées comme telles par des officiers de la religion : ce prétexte pouvait cacher un refus. Il lui parut plus sûr de ne licencier ses troupes et ses équipages qu'après que Villepion, qu'il avait nommé pour prendre en son nom possession de Turenne, aurait été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avais écrit à La Cailladière, qu'il pouvait congédier la cavalerie. Sa majesté me fit révoquer cet ordre, et partit de Blois au commencement d'octobre, pour se rendre à Tours; car la marche par Montrichard et Loches avait encore une fois été changée.

La commodité de la rivière et du château du

Plessis détermina aussi la reine, qui était venue à Blois avec sa majesté, à passer jusqu'à Tours. Le roi, en me faisant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette princesse se serait séparée de lui pour s'en retourner à Paris, il continuerait par la Haye jusqu'à Châtellerault, où je lui avais fait savoir que je pourrais l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A mesure que sa majesté avançait, tout s'aplanissait devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne sans la moindre difficulté; et avant que Henri fût à Limoges toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon furent remises de même aux officiers que sa majesté y envoya représenter sa personne : c'était pour se conformer à l'exemple du duc, qui continuait de dire hautement qu'il n'avait jamais eu de part aux troubles de la province, et qu'on ne l'en avait accusé que par pure calomnie. Bassignac se distingua par son obstination. Il se déguisa, en se faisant couper la barbe, et se sauva à Sedan par Genève.

Ne restant plus rien à faire pour les armes, la chambre des grands jours commença ses fonctions. Le roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyait à Limoges; il en partit après un séjour de huit jours, c'est-à-dire à la mi-octobre, et revint à Paris en poste. Il me laissa dans cette province, chargé de toute son autorité, tant pour le licenciement



des troupes que pour les affaires criminelles ; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta jusqu'à la source de la révolte; on en rechercha les premiers moteurs, et si bien, que rien ne branla dans la suite. Il parut suffisant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffés. Les plus considérables furent les deux Luquisses, gentilshommes languedociens, dont il a été parlé, et Meirargues[1], parent des Joyeuses, pour avoir entrepris de livrer aux Espagnols, celui-ci Marseille, et ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela la haine des protestans pour moi n'ait monté à son comble. Je ne puis que les plaindre de l'injustice de ce sentiment, qui pourtant ne passa pas à tous. Le suffrage et l'amitié

[1] Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de Saint-Germain, avec le secrétaire de l'ambassadeur espagnol, et décapité le 19 décembre. Son corps, mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, et sa tête portée à Marseille, où elle fut aussi exposée au bout d'une pique, sur la principale porte. Le roi fit relâcher le secrétaire espagnol, sans attendre la décision de la question qu'on agita fortement, s'il est permis d'abandonner à la justice un ambassadeur résident, ou tel autre agent étranger, et ceux de leur suite, lorsqu'ils violent le droit des gens : Manuscrits royaux, 8477. Voyez encore cette question discutée, et les discours que Henri IV tint à ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne : *Mémoires de Nevers*, t. 2, p. 88; *Matthieu*, t. 2, liv. 3, p. 689, et autres historiens.

du seul Théodore de Beze me consoleraient et me tiendraient lieu de mille autres.



Ce vénérable vieillard, qui exerçait le ministère de pasteur à Genève, tomba malade sur la fin de cette année ; il était dans sa quatre-vingt-septième année. Au moment de la grande éclipse de soleil, qui a rendu celle-ci mémorable [1], sa maladie, qui avait été jusque là fort peu de chose, augmenta si considérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conservé jusqu'au dernier instant toute la fermeté de son esprit, dans un corps exténué et presque éteint. Il se fit lever, pour faire à Dieu les prières les plus ferventes, et aux assistans de touchantes exhortations : cela fait, il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, et par le seul effet de l'épuisement de

[1] Arrivée le 2 octobre, selon *de Thou*, et le 3, selon *le Mercure français,* à une heure après midi. Elle dura environ deux heures, et pendant une demi-heure, l'obscurité fut aussi grande qu'elle peut l'être : Le Grain dit que, pendant deux heures et demie, on aurait eu de la peine à lire et à écrire sans chandelle. L'Étoile, non plus que Sully, n'est pas guéri du préjugé populaire sur les éclipses. « Plusieurs étranges et « diverses maladies, dit-il, régnèrent à Paris en cette saison ; « et avec l'éclipse, qui advint le 12 de ce mois, s'éclipsèrent « beaucoup de personnes, qui depuis n'ont été vues ; les dy- « senteries surtout furent dangereuses et mortelles à ceux qui « s'en trouvèrent atteints, et plus ailleurs qu'à Paris, car il « en échappait fort peu. » (Année 1605.) Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'éclipse.



la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens ; et croyant me devoir quelque reconnaissance de la visite que je lui avais faite à Genève, et du service que je lui avais rendu en le présentant à sa majesté à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir de sa part son livre intitulé *Trésor de piété :* c'était le nouveau Testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui, jointes aux autres versions anciennes et nouvelles, formaient un ouvrage complet. Il s'était livré à ses sentimens pour moi dans la dédicace qu'il m'en faisait à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette dernière volonté de Beze, m'envoya, dans le mois de novembre, le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de sa majesté par un démêlé que j'y eus avec le comte de Soissons, suivi d'un second avec le duc d'Épernon. Le comte ayant eu quelque pique contre le roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver sa majesté à Châtellerault. Le comte donna ordre à son fourrier de venir avec les maréchaux des logis qui étaient actuellement occupés à marquer le logement du roi, de s'informer de celui qui m'était réservé, et de le prendre

pour lui, en le marquant malgré toute opposition. Cela était beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, aussi bien informés que moi des droits du gouverneur, se trouvèrent présens, lorsque le fourrier du comte voulut exécuter son ordre, et ils l'en empêchèrent, sans même que je le susse. Le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussitôt porter ses plaintes au roi, et il ajouta, pour grossir une offense qu'il disait toucher à son honneur, que j'avais fait battre ses fourriers.

Le roi lui donna peu de satisfaction, connaissant son humeur; mais le comte fit tant de bruit, et assura le fait si positivement, que Henri m'envoya d'Escures pour savoir comment la chose s'était passée. Je ne pus lui dire autre chose, après être allé aux informations, sinon que, s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes poitevins, ils avaient élevé tous ensemble la voix, et tout au plus menacé le fourrier du comte, s'il voulait passer plus avant. Le comte de Soissons persista à vouloir que je lui eusse fait une insulte, et que le roi lui en fît justice. Il ne trouva personne de son côté, et Henri chercha par toutes sortes de raisons à lui faire connaître le peu de fondement de sa plainte. Il lui dit qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cède dans sa province qu'à la

seule personne de sa majesté, j'avais aussi, en qualité de grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le roi, lorsque sa majesté marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui est à la disposition du grand-maître, personne n'en pouvait prétendre aucun, ni le faire marquer que de mon consentement ; que, pour dernière raison, les maréchaux des logis de sa majesté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'assure au roi (ce sont ces mots, *en la main du roi*), le fourrier du comte aurait dû par respect s'en abstenir.

Aucune de ces raisons ne plut au comte, et il fallut que Henri s'avisât d'un expédient propre à nous satisfaire tous deux. Cet expédient était que, venant à mon ordinaire baiser la main de sa majesté, j'irais ensuite en faire autant au comte, et lui offrirais, par pure politique, mon logement ; que le comte me rendrait politesse pour politesse, et le refuserait. Tout cela fut exécuté, mais seulement de ma part. Le comte, usant d'une basse finesse, dont il tira ensuite une vanité encore plus basse, me laissa tout faire sans y répondre, et se mit en possession de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvais me dédire ; mais sa joie et les railleries dont il l'assaisonnait ne durèrent que jusqu'au lendemain.

Comme il passait dans la rue où je m'étais logé, suivi seulement de deux gentilshommes, parce qu'il allait rejoindre sa majesté pour la chasse, il trouva cette rue remplie de deux cents gentilshommes qui m'attendaient aussi à cheval, et qui, du plus loin qu'ils le virent venir, se mêlant ensemble comme par manière de jeu, bouchèrent si bien le passage, que son écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avait beau crier, *place, messieurs, place à M. le comte;* sans faire semblant de l'entendre, ils élevaient leur voix plus confusément encore; quelques-uns cependant, rappelant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents qu'on ne délogeait point un gouverneur de province dans celle où il tenait la place de sa majesté. Le comte fut plus d'un quart d'heure avant que le passage lui fût rendu libre, et il eut encore le déplaisir que pas un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au roi, qui pour ce coup lui dit qu'il ne pouvait rien faire que d'en être bien fâché; qu'il n'irait pas, par complaisance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cents gentilshommes, dont il ne pouvait en désigner un seul, et qui, d'ailleurs, avaient cru pouvoir tirer cette revanche d'un tour dont ils se tenaient tous offensés.

Le comte ne trouva que le duc d'Epernon qui entrât dans son ressentiment, parce qu'il en avait

alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois, voyant que sa majesté ne passait pas fort loin de leur ville, pour lui marquer leur reconnaissance et leur soumission, lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le roi m'ordonna de les amener à son audience, parce que c'était à moi qu'ils s'étaient adressés. Elle leur fut donnée en présence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venaient supplier sa majesté de ne pas passer si près de leur ville sans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'assurèrent que, quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques, elle n'y serait pas reçue avec moins de respect et de soumission que lorsqu'elle y venait autrefois à la tête des troupes de la religion, et que, si leurs portes n'étaient pas assez grandes, ils abattraient trois cents brasses des murailles que sa libéralité leur donnait tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en présentèrent les clefs avec un sentiment si naturel de joie, et de sincérité, que le roi en versa des larmes, les embrassa trois fois, et, après s'être entretenu familièrement avec eux du vieux temps, les assura avec une cordialité toute charmante qu'ils pouvaient compter d'avoir en sa personne un roi protecteur de leur liberté, et ardent conservateur de tous leurs priviléges.

Au sortir de cette cérémonie, je rencontrai le

duc d'Épernon qui entrait chez le roi, et je satisfis, sans penser à rien, à la question qu'il me fit sur ce qui venait de se passer. Je fus bien surpris de lui voir prendre à ce récit un air de courroux mêlé de chagrin, et de ce qu'il me demanda ensuite fièrement si je prétendais que La Rochelle fût de mon gouvernement, et en quelle qualité je m'étais chargé de présenter au roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaisser que de donner une explication à ses amis. Je lui répondis dans cet esprit que c'était en qualité d'ancien ami de la ville, et en vertu de l'ordre que j'en avais reçu de sa majesté. Il reprit avec la même vivacité que, la Rochelle étant comprise dans ses lettres de gouverneur, le roi, les Rochellois et moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire que je croyais que les Rochellois trouveraient sa prétention singulière, mais qu'enfin c'était avec eux, ou plutôt avec le roi, et nullement avec moi, qu'il avait dû chercher une explication, parce que je n'avais agi que par son ordre, et sans aucune intention d'empiéter sur les droits de personne.

Je le quittai froidement après ces paroles, et il alla entretenir Henri de son mécontentement. Il en revint encore plus mal satisfait, et tout son recours fut d'aller mêler ses doléances avec celles du comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils

dirent ensemble de désobligeant pour moi firent que dans une brouillerie qui survint pendant le séjour du roi à Limoges, entre d'Épernon et d'Ornano, je pris le parti de d'Ornano. La colère de d'Épernon s'en enflamma encore davantage, et un troisième mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit, pour le paiement du pain de munition fourni par les villes et gros bourgs aux gens de guerre qu'il avait levés. Je ne crus pas devoir lui en donner sans en parler au roi, qui, sachant aussi-bien que moi que cet argent resterait dans la bourse de d'Épernon au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenait, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaisons et ces sermens qui avaient été capables de donner de l'ombrage au roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à sa majesté de l'usage que j'avais fait de l'autorité qu'elle m'avait confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long qu'au retour de Châtellerault; et sur les mêmes sujets, politiques et brouilleries de cour; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle était venue passer la fin du mois d'octobre et la moitié de novembre. La reine s'y était aussi rendue; le roi et elle se rencontrèrent en entrant dans la cour, elle dans sa litière, lui sur un cheval de poste. Il y perdit La

Rivière, son premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens [1], qui était déjà premier médecin de la reine, et en chercha un autre pour cette princesse. Je n'arrêtai guère à Fontainebleau; mille affaires m'attendaient à Paris, où Henri eut l'attention de me laisser, sans me rappeler de long-temps auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Margüerite avait à me communiquer dans notre entrevue à Cercote. Dans le dessein où elle était de quitter son château d'Usson pour venir faire sa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche, et savoir si elle serait bien reçue à la cour, où il était nécessaire qu'elle allât pour justifier qu'elle ne faisait rien que du consentement de sa majesté. Je l'assurai qu'elle y serait regardée de très-bon œil par leurs majestés; je connaissais quels étaient leurs sentimens pour elle. Une simple assurance ne lui suffit pas; elle m'en demanda ma parole pour caution,

[1] André du Laurens était le quatrième premier médecin que Henri IV vit mourir depuis son avénement à la couronne, et comme il mourut aussi quatre ans après, Petit, médecin de Gien, qui lui succéda, fut le cinquième. Sully, ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet, l'un des médecins ordinaires du roi, mais qui était de la religion, répondit : « J'ai fait serment de ne parler au roi ni de médecin « ni de cuisinier. »

que je lui donnai sans hésiter. De son côté, elle promit de suivre en tout mes conseils, afin que je n'eusse aucun reproche à lui faire ni à essuyer à cause d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous séparâmes; je pris la route de Châtellerault, et Marguerite celle du château de Madrid, où elle devait aller descendre.

Outre le motif de la satisfaction de cette princesse, qui méritait bien qu'on y contribuât, le roi avait une autre raison de consentir qu'elle quittât son séjour d'Usson [1]; c'est le désir de se mettre lui-même en possession de ce vieux château, que sa situation dans un pays fort suspect pouvait rendre un jour une retraite de séditieux, comme avait été celui de Carlat, afin de le faire sauter, comme on avait fait celui-ci, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela, le roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire descendre sur le lieu un commissaire intelligent et fidèle, et de lui faire faire une information exacte de l'état où était ac-

[1] Elle y avait demeuré près de vingt ans. Au sortir d'Agen, d'où elle s'échappa, travestie en simple bourgeoise, et portée en croupe, par Lignerat, elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentilhomme nommé Martas. Le marquis de Canillac l'enleva de ce château, et l'enferma dans celui d'Usson, où elle se plut tant, qu'elle en fit sa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en sortir.

tuellement le château d'Usson, sans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y était allé; mais comme La Varenne, revenu depuis peu d'auprès de cette princesse, témoigna à Henri qu'il lui fâcherait qu'Usson fût démoli, du moins si peu de temps après sa sortie, ce prince me manda et me fit mander par Villeroi de surseoir le départ du commissaire jusqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguerite. Ce second ordre serait venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle j'avais jeté les yeux, qui était un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie qui lui fit différer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite, et l'accueil favorable qu'on savait que Henri lui préparait, donnèrent lieu à quelques-uns de ces discours peu mesurés qui sont le partage de la sotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en apercevoir, le roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur et de distinction qu'il avait résolu de lui faire. Ce prince l'envoya visiter de sa part par M. de Vendôme et par Roquelaure, sitôt qu'il sut qu'elle était à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même, car il était encore à Monceaux, et il en partit à cet effet. La reine fit aussi la même civilité à la princesse par Château-Vieux. Henri alla en personne, le 26 juillet, visiter la reine

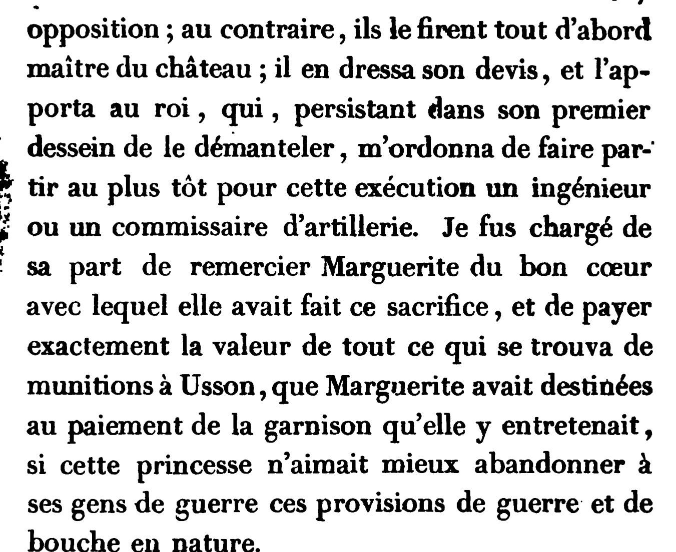
Marguerite au bois de Boulogne [1], où elle s'était logée, n'ayant fait que passer par Paris ; il partit à sept heures du soir, et revint à dix. Tout se passa avec une égale satisfaction des deux parts. Le roi

[1] De là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'*Ave-Maria ;* ensuite elle prit un hôtel au faubourg Saint-Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette princesse a été si fort décriée dans les libelles de ce temps-là, qu'on pourrait accuser Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne partout dans ses mémoires, si son témoignage ne se trouvait pas appuyé de celui de nos meilleurs historiens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'histoire de la mère et du fils : « L'abaissement de sa condition était si relevé « par la bonté et les vertus royales qui étaient en elle, qu'elle « n'en était point à mépris. Vraie héritière de la maison de « Valois, elle ne fit jamais don à personne, sans excuse de « donner si peu ; elle était le refuge des hommes de lettres, « aimait à les entendre parler ; sa table en était toujours envi- « ronnée, et elle apprit tant en leur conversation, qu'elle par- « lait mieux que femme de son temps, et écrivait plus élo- « quemment que la condition ordinaire de son sexe ne portait. « Enfin, comme la charité est la reine des vertus, cette grande « reine couronnait les siennes par celle de l'aumône, qu'elle « départait si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il n'y « avait maison religieuse dans Paris qui ne s'en sentît, ni pau- « vre qui eût recours à elle sans en tirer assistance ; aussi Dieu « récompensa avec usure, par sa miséricorde, celle qu'elle « exerçait envers les siens, lui donnant la grâce de faire une « fin si chrétienne. » (Tome 1, p. 326.) Voilà bien de quoi compenser quelques fautes de légèreté et de fragilité humaine, à quoi se réduisent les accusations faites contre cette princesse. Si l'on est curieux, au reste, de lire tout ce qui a été écrit pour et contre sur ce sujet, on peut consulter MM. de Thou,

parla à cette princesse du château d'Usson ; elle consentit à tout ce qu'il lui proposa, et tout ce qui se fit à ce sujet fut toujours après avoir demandé sur chaque chose l'agrément de Marguerite. Elle vint à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la reine, qui l'attendit et la reçut au Louvre. Elle alla ensuite, le 4 août, à Saint-Germain, rendre le même devoir au dauphin; elle y passa même quatre ou cinq jours avec leurs majestés, Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de voir ses enfans, comme ses fréquens voyages à Saint-Germain le font assez connaître. Enfin elle s'en retourna le 11 au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manières gracieuses de leurs majestés pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Baranton, qui fut celui que sa majesté envoya en faire la visite, ne trouva aucune

Dupleix, Mézerai, le P. Daniel, l'éloge des dames illustres du P. Hilarion de Coste, Bassompierre, le dictionnaire de Bayle au mot *d'Usson,* et une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 mars 1615, dans son hôtel du faubourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa sépulture est dans l'église des Augustins réformés, nommés depuis les Petits-Augustins, qu'elle avait fondés. « Elle fut grandement regrettée, disent les mémoires de « la régence de Marie de Médicis; princesse pleine de bonté, et « de bonne intention au bien et au repos de l'état, qui ne fai- « sait mal qu'à elle-même. » Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juste qu'on doit se former du caractère de cette princesse, et se rapporte assez à ce qu'en a dit le duc de Sully.



opposition ; au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château ; il en dressa son devis, et l'apporta au roi, qui, persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plus tôt pour cette exécution un ingénieur ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé de sa part de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avait fait ce sacrifice, et de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munitions à Usson, que Marguerite avait destinées au paiement de la garnison qu'elle y entretenait, si cette princesse n'aimait mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre et de bouche en nature.

Je mets fin aux mémoires de la présente année par un article pour lequel je me tiens déjà sûr de l'approbation et des remercîmens des cœurs nés droits et sensibles. Dans toutes les villes considérables du royaume, particulièrement dans celles où il y avait des arsenaux et des académies, on tenait aussi pour la jeune noblesse école de toutes sortes de jeux et d'exercices, soit militaires, soit de simple adresse ; et on ne les cultivait en aucun endroit avec plus de soin qu'à Paris, où les cours de l'Arsenal destinées à cet usage étaient remplies presqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-dessus du sentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus solide, non-seule-

ment de la discipline et des autres vertus militaires, mais encore de cette noblesse de sentimens et de cette élévation de cœur qui donnent à une nation la prééminence sur toutes les autres. J'y assistais même, lorsque je pouvais dérober un moment aux affaires, autant par goût que parce que je croyais ma présence propre à donner de l'émulation.

Un après-midi de carnaval, temps le plus favorable à ces jeux, j'étais sorti de mon cabinet pour me faire voir à toute cette jeunesse assemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la suite de deux querelles que ce faux point d'honneur dont on a bien voulu se rendre esclave en France allait rendre bien tragique; elles s'étaient élevées pour un rien, comme la plupart de celles dont on voit s'ensuivre ces catastrophes si sanglantes; mais le roi, je suis fâché de le dire, tenait si mal la main aux édits que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient déjà donnés contre l'usage barbare du duel, qu'on voyait tous les jours répandre beaucoup de sang pour des sujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'assemblèrent autour de moi, l'erreur où ils étaient sur le fait de la véritable valeur. C'est, leur disais-je, dans les lieux destinés à la guerre, et dans les actions qui ont pour objet le service de la patrie, qu'il est permis au courage de se mon-

trer ; celui dont on s'arme contre des amis ou des compatriotes, au mépris de toutes les lois naturelles, divines et humaines, n'est que brutalité, démence et vraie faiblesse. Je m'aperçus que la morale que je prêchais était bien étrangère à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du sang et de l'âge. L'un d'eux, qui voulut apparemment se donner auprès de ses camarades un air de suffisance ou de bravoure, prit la parole, et me répondit que les princes ayant de tout temps permis, et même autorisé les duels, ils avaient passé en coutume, qui tenait lieu de loi.

Je me contentai pour le moment présent de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyait sur des principes de raisonnement faux et erronés, et d'empêcher toute voie de fait; mais lorsque, retiré chez moi, je me fus livré à toutes me réflexions sur la singularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, et en même temps les plus courageuses, elles se trouvèrent, lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espèce de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au roi.

Il est vrai que les duels sont fort anciens en France, et même en Europe, mais seulement dans cette partie de l'Europe où l'inondation des barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume, prouve en même temps leur méprisable source; et si les histoires des temps les plus reculés, comme

celles de l'empereur Othon Ier, et du divorce de Lothaire, en fournissent des exemples, on y peut répondre par des défenses non moins anciennes, soit ecclésiastiques, comme dans le concile de Valence en 855, soit séculières. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les causes civiles, et les réduit aux criminelles, et seulement dans cinq cas, lèse-majesté, rapt, incendie, assassinat et vol de nuit[1]. Saint-Louis ôta ensuite toute restriction; et lorsque Philippe le Bel, son petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accusations pour crime d'état, de viol et d'incendie, à quoi il les réduisit, il n'y fut porté que par le motif louable et blâmable tout ensemble d'abolir plus insensiblement cette coutume meurtrière, qui avait pris de nouvelles forces de son temps, en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une loi positive : ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'il défendit à

[1] Consultez, sur ces édits de saint Louis et de Philippe le Bel, sur l'origine, la forme et toute cette matière du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond, comme Paul de Montboucher, sieur de La Rivaudière, dans son *Traité des cérémonies et ordonnances appartenantes à gages de bataille et combat en camp clos, etc.*, en 1608; Jean Savaron, sieur de Villars, dans son *Traité contre les duels, avec l'édit de Philippe le Bel*, en 1610; Brantome, dans le dixième tome de ses mémoires, intitulé : *Touchant les duels;* d'Audiguier, Dupleix, Ruauld, Basnage, etc., avec plusieurs autres historiens.

quelque personne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appelait *gages de bataille*, et qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir, par la différence des duels de ce temps-là d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours, que dans une chose qui était elle-même un abus dès sa première origine, il s'en est glissé tant d'autres, qu'on ne sait plus de quel nom on doit se servir, il suffit d'une simple exposition des circonstances et des formalités qu'on voit qui s'y observaient.

En premier lieu, personne, quelque offense qu'on lui eût faite, ne pouvait en chercher la vengeance de son droit, et comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaisie et d'emportement, encore moins par pure bravade, ce qui est, à mon sens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux lois de la société. Ils avaient leurs juges, devant lesquels celui qui se croyait lésé dans son honneur allait expliquer son grief, et demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquait point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avait de la honte à paraître chercher le sang pour le sang même. Ce juge, qui assez communément était le seigneur du lieu, ne manquait pas de faire venir aussitôt l'accusé, et n'admettait cette preuve par les armes, dont le défi se faisait en jetant par

terre un gant, ou quelque autre gage, que quand il ne pouvait tirer d'ailleurs la preuve du crime ou de l'innocence.

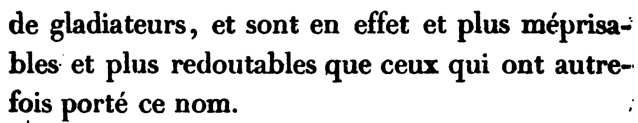
Les gages étant reçus, le juge renvoyait la décision de la querelle à deux mois de là, pendant le premier desquels, les deux ennemis étaient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachaient par toutes sortes de moyens à découvrir le coupable, et à lui faire sentir l'injustice de soutenir une fausseté, dont il ne pouvait attendre que l'infamie, la perte de son âme et celle de sa vie; car ils étaient persuadés de la meilleure foi du monde que le ciel donnait toujours la victoire à la bonne cause, et par là, l'action du duel devenait dans leur esprit un événement où l'homme n'avait plus de part. Les deux mois expirés, on mettait les deux complaignans en prison fermée; mais là ils tombaient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oubliaient rien de ce qu'ils jugeaient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela ils y persistaient, on fixait enfin un jour où ils devaient vider leur querelle.

Ce jour venu, on amenait dès le matin les deux champions à jeun, devant le même juge, qui les obligeait encore tous deux à assurer par serment qu'ils disaient la vérité, après quoi on leur donnait à manger. Ils s'armaient ensuite en sa pré-

sence; la qualité des armes avait été aussi réglée. Quatre parrains, choisis avec les mêmes cérémonies, les faisaient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe et les cheveux en rond. Ils étaient conduits dans un camp fermé et gardé par des personnes armées, après qu'on leur avait rappelé une dernière fois leurs dits et leurs accusations, pour voir s'ils y persistaient, et s'ils n'avaient rien à y changer. On ne les quittait pas même encore dans ce moment : les parrains se tenaient à côté d'eux, aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains, surtout s'ils avaient eu ensemble quelques liaisons d'amitié; c'est que les parrains les faisaient mettre à genoux en cet endroit l'un devant l'autre; ils se prenaient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés, se demandaient l'un à l'autre justice, se conjuraient de ne point soutenir une fausseté, protestaient d'agir avec toute la bonne foi possible, et se juraient de ne chercher la victoire ni par fraude ni par magie. Les parrains visitaient leurs armes pièce par pièce, pour voir s'il n'y manquait rien, les ramenaient aux deux bouts du camp, et leur faisaient faire leur prière à genoux et leur confession; enfin, après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire porter à leur ad-

versaire, ils les laissaient en venir aux mains, ce qu'ils faisaient après le signal du héraut, qui criait de dessus les barrières, par trois fois, *laissez aller les bons combattans*. Il est vrai qu'alors on se battait sans quartier, et que le vaincu, mort ou vif, encourait toute l'infamie du crime et du châtiment; il était traîné sur la claie, en chemise, et ensuite pendu ou brûlé, pendant que l'autre s'en retournait honoré et triomphant avec un arrêt qui lui donnait gain de cause, et toute autre sorte de satisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie quelque chose de bizarre et de ridicule; mais du moins la religion, l'autorité et la prudence y sont écoutées, quoique tout-à-fait mal entendues; au lieu qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la démarche de deux petits-maîtres qui s'en vont furtivement sur le pré tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bêtes carnassières. Si l'on s'y présentait avec le même sang-froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût seulement la centième partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui? Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion de l'action du monde la plus sérieuse; les uns s'y portent en aveugles, les autres, s'applaudissant d'être nés pour la destruction de leur semblable, ressuscitent le vil métier



de gladiateurs, et sont en effet et plus méprisables et plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes observées en Allemagne dans les duels n'ont rien d'essentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étaient aussi reçues en Espagne et en Angleterre; seulement, celui qui se rendait à son adversaire pour une simple blessure était réputé infâme; il ne pouvait ni couper sa barbe ni posséder charges, ni porter armes, ni monter à cheval; au contraire, celui qui s'était fait tuer en se défendant courageusement était enseveli avec beaucoup d'honneur. Une autre singularité, qui devait empêcher que les duels ne fussent communs dans l'Allemagne, c'est qu'il n'y avait que trois endroits où l'on pût se battre, Witzbourg en Franconie, Uspach et Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que sa majesté fût de retour à Paris pour lui faire part du mémoire dont je viens de marquer le contenu, pour l'instruire des accidens qui y avaient donné lieu, et pour la prier d'aller au-devant d'un mal qui ne faisait que devenir de plus en plus contagieux par son indulgence. Je la priais, dans la lettre que je lui écrivis sur ce sujet; de faire attention au conseil que j'osais lui donner, de renouveler les édits contre les duels, d'en aggraver considérablement la puni-

tion, et d'y tenir sévèrement la main; de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement toute parole d'injure et d'offense; mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendrait fût assez prompte et assez bonne pour apaiser le complaignant, et faire repentir l'agresseur; enfin de faire afficher ce nouveau réglement au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arsenal et des lieux les plus fréquentés [1]. Il est sûr, ainsi que je le représentais à sa majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'était celle de ce prince, était capable de donner aux ordres qu'il aurait établis contre les duels le double de l'autorité attachée à la volonté des rois; mais celle du maître des rois, supérieure à la leur, n'avait pas réservé cet abus à extirper au règne de Henri le Grand.

On peut dire, sans prétendre par là justifier ce prince, que son indulgence pour les duels lui venait de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avait contractée dans

[1] Qu'on lise attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit sur cette matière, dans son testament politique, *sect.* 2, chap. 3, part. 1, qui a pour titre : *Des moyens d'arrêter les duels* : on conviendra que ce grand ministre paraît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos mémoires, et dans tous les autres où il est parlé du duel.

ses longues guerres, et qu'au reste il n'était guère moins indifférent sur le sien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il se déguisait à lui-même chrétiennement sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome, en ce temps-là, un avis d'une conspiration contre l'état, et d'un attentat contre la personne de sa majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé, comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occasion qu'il s'était enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandait qu'il ne fît aucune attention à tous avis semblables à celui-ci [1], pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même; que les tireurs d'horoscopes l'avaient assez menacé, les uns de mourir par l'épée, et les autres par un carrosse; qu'aucun ne lui avait jamais parlé de poison, qui était, à son avis, la manière la plus facile de se défaire de lui, parce qu'il mangeait beaucoup de fruits, et sans essai de tous ceux qu'on lui présentait; que sur le tout il s'en remettait au maître de sa mort et de sa vie.

Il n'est pas impossible qu'en parlant de la sorte,

[1] « Laissez-le, dit ce prince à ceux qui l'exhortaient à faire « punir un homme qui avait conspiré contre lui, c'est un mé- « chant homme; Dieu le punira sans que je m'en mêle. » *Matthieu*, t. 2, liv. 2, p. 359.

Henri ne comptât un peu, sans s'en apercevoir, sur le bonheur qui l'avait accompagné, soit dans les dangers qui ne menaçaient que sa seule personne [1], soit dans ceux qui regardaient son état et sa fortune. De huit personnes dont il avait eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquait qu'une étoile favorable l'avait déjà défait des six plus considérables; l'un était mort dans les supplices, et deux autres de maladie; le quatrième était actuellement en prison; le cinquième avait pris le parti d'un bannissement volontaire, et le sixième était réduit à flatter celui qu'autrefois il avait voulu perdre. Pour l'autre sorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute son histoire;

[1] Henri IV en échappa un le lundi 19 décembre. Voici comment Péréfixe rapporte la chose. « Le même jour que « Meirargues fut exécuté, un malheureux fou attenta sur la « personne sacrée du roi, se jetant sur lui, une dague à la « main, comme il passait à cheval sur le Pont-Neuf en reve- « nant de la chasse. Les valets de pied de sa majesté y ayant « accouru, lui firent lâcher prise, et l'eussent assommé sur- « le-champ, sans la défense du roi, qui le fit mener en prison « au Fort-l'Évêque. Il s'appelait Jean de Lisle, natif de Vi- « neux, près de Senlis. Il fut aussitôt interrogé par le prési- « dent Jeannin, qui n'en put jamais tirer aucune réponse rai- « sonnable, car il était tout-à-fait hors de sens. Il croyait être « roi de tout le monde, et disait que Henri IV ayant usurpé « la France sur lui, il le voulait châtier de sa témérité. Sur « cela, le roi, jugeant qu'il était puni par sa folie, commanda « qu'on lui fît seulement garder la prison, où il mourut peu « de temps après. » *Histoire de Henri le Grand*, 3e partie.

mais, hélas! ce bonheur ne fut point complet; un moment trop malheureux pour la France aussi-bien que pour ce prince a bien justement effacé toute cette idée de prospérité.

FIN DU LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-TROISIÈME.

Mémoires de l'année 1606. Jetons présentés au roi par Rosny. Conversation entre le roi, la reine et lui, sur leurs brouilleries; autre entre Henri IV et Rosny sur la politique, où ils concertent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait duc et pair. Expédition de Sedan; intrigue de cour à cette occasion. Lettre du duc de Sully au duc de Bouillon; conseil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au roi; mécontentement donné à Sully au sujet du traité de Sedan, et ses plaintes contre Villeroi. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, et n'est point écouté; colère de Henri contre lui au sujet de son entrée dans Paris. Différent de Paul V avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les jésuites; nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventures du P. Cotton au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres affaires de religion avec le clergé, au sujet du concile de Trente, entre les catholiques et les calvinistes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfans de France. Réglement sur la gabelle et les élections; autres opérations et réglemens de finance. Vie privée de Henri; ses amusemens; conversation entre lui et les courtisans. Suites des affaires militaires d'Espagne et de Flandre; considération sur cette guerre. Autres affaires étrangères. Conjuration contre le roi d'Angleterre.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

Le roi et la reine se trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin pour leur rendre les devoirs, et offrir les présens accoutumés. Je ne trouvai pas le roi dans sa chambre. L'Oserai et Armagnac me dirent qu'il était couché avec la reine dans la chambre de cette princesse, et qu'apparemment ils dormaient encore tous deux, parce que l'incommodité de la reine les avait tenus éveillés presque toute la nuit. Je passai à l'appartement de la reine, pour savoir de La Renouillère et de Catherine Selvage l'état de la santé de leurs majestés, et je grattai le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Plusieurs voix qui s'élevèrent en même temps en demandant *qui est là?* et que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac et Béringhen, me firent voir qu'il y avait déjà du monde; et après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disait au roi : « Sire, c'est M. le grand-maître. Venez, venez, Rosny, venez, me cria ce prince, « vous allez dire que je suis bien paresseux; mais « vous ne le croirez plus lorsque vous saurez ce « qui nous retient si tard au lit. Ma femme, qui

« croit être sur son huitième mois, ayant eu quel-
« ques tranchées en se couchant, j'appréhendais
« qu'elle ne fit une mauvaise couche ; mais enfin,
« sur le minuit, tout cela s'est passé en vents, tel-
« lement que, nous étant tous deux endormis,
« nous ne nous sommes réveillés que sur les six
« heures ; mais, de sa part, avec des gémissemens,
« des soupirs et des larmes auxquelles elle donne
« des causes imaginaires, que je vous dirai lors-
« qu'il n'y aura plus ici tant de gens, car vous ne
« manquerez pas d'en dire votre ratelée ; et à mon
« avis, vos conseils ne nous y seront pas inutiles,
« non plus qu'ils ne l'ont été dans de semblables
« occasions. Mais, en attendant que tant de gens
« soient sortis, voyons un peu tout ce que vous
« nous apportez pour nos étrennes, car je vois
« que vous avez là trois de vos secrétaires avec
« des sacs de velours. Cela est vrai, Sire, lui ré-
« pondis-je, je me suis souvenu que la dernière
« fois que je vous ai vus ensemble, vous et la
« reine, vous étiez tous deux de fort bonne hu-
« meur, et croyant que je vous y trouverais encore,
« dans l'espérance d'avoir un second fils, je vous
« suis venu apporter plusieurs étrennes qui vous
« feront plaisir, par celui qu'elles donneront aux
« personnes auxquelles je les ferai distribuer en
« votre nom, et je souhaite que ce soit en votre
« présence et en celle de la reine. Quoiqu'elle ne

« vous ait rien dit, reprit ce prince, comme elle « avait de coutume, faisant la dormeuse, je sais « bien qu'elle ne dort pas pourtant; mais elle est « en colère contre moi et contre vous. Nous par- « lerons de cela lorsqu'il n'y aura plus ici que « vous, La Renouillère, Béringhen et Catherine, « car ils en savent quelque chose; mais voyons vos « étrennes. Ce n'est pas ici, dis-je à sa majesté, un « équipage de grand-maître de l'artillerie, ni des « libéralités dignes du trésorier d'un riche et puis- « sant roi; mais quelque petits que soient ces pré- « sens, ils ne laisseront pas de donner plus de joie « à ceux qui les recevront, et de vous mériter plus « de remercîmens de gloire et de louanges que « tous les dons excessifs que vous faites à des « personnes que je sais qui ne vous en remer- « cient que par des plaintes pleines d'ingratitude. « Je vous entends à demi-mot, répliqua Henri, « comme vous montrez quelquefois en faire au- « tant de moi; mais sachons ce que c'est que « vos présens, sans plus parler de ce que vous « entendez. »

Je fis approcher les trois de mes secrétaires qui en étaient chargés, et je dis au roi : « Sire, voilà « Arnaud l'aîné qui a dans mon sac où je porte « les papiers du conseil, trois bourses de jetons « d'or. » Je les lui montrai, et lui en expliquai la devise, qui exprimait l'amour des peuples pour

sa majesté. « L'une de ces bourses, continuai-je, « est pour vous, Sire, l'autre pour la reine, et « la troisième pour M. le dauphin, c'est-à-dire « pour *Mamanga*[1], si la reine ne la retenait point, « comme elle a toujours fait. Il y a dans le même « sac huit bourses de jetons d'argent à la même « empreinte, deux pour vous, deux pour la reine, « et quatre pour la Renouillère, Catherine Sel- « vage, et telle autre qu'il vous plaira, qui couche « dans la chambre de la reine. Le jeune Arnaud « porte un autre sac, dans lequel il y a vingt-cinq « bourses de jetons d'argent, pour être distri- « buées à M. le dauphin, madame de Montglat, « madame de Drou et mademoiselle de Piolant, « aux nourrices et aux autres femmes de chambre « de vos enfans, et aux filles de la reine; et dans le « troisième sac que porte Le Gendre il y a trente « sacs, de cent écus chacun, en demi-francs tout « neufs, faits au moulin, et si larges, qu'ils pa- « raissent des francs entiers; c'est pour donner « les étrennes à toutes les filles et femmes de « chambre de la reine et des enfans de France,

[1] Madame de Montglat, que le petit prince appelait ainsi. Dans le volume 9138 des manuscrits royaux, tout remplis d'originaux de lettres de Henri IV, de la reine et de madame Élisabeth de France, à madame de Montglat; il y en a une du jeune dauphin à sa sœur, où il lui marque qu'il baise la main à *Mamanga*.

« selon que vous me l'avez ordonné. J'ai laissé « dans mon carrosse, à la garde d'un de mes gens, « deux grands sacs de douzains, aussi tout neufs, « chacun de cent écus, qui font douze mille sous, « pour être partagés aux pauvres invalides qui se « trouveront sur les quais de la rivière proche du « Louvre. Ils en sont déjà, à ce qu'on m'a dit, « presque tous remplis. J'y ai envoyé douze hom-« mes de la ville, des plus charitables, pour les « faire ranger et les leur distribuer en conscience. « Tous ces pauvres gens, et les filles et femmes « de chambre de la reine, témoignent plus de « joie de ces petites étrennes de village, en pe-« tites pièces toutes neuves, que vous ne sauriez « croire. Ils disent tous que ce n'est pas tant pour « la valeur du don que parce que c'est une marque « que vous vous souvenez d'eux et que vous les « aimez; et principalement les filles de la reine: « elles disent que ce qu'on leur donne pour s'ha-« biller, on leur spécifie à quoi il faut qu'elles « l'emploient; mais que ces cent écus-ci, c'est « pour en acheter des nippes qui sont le plus « de leur goût. Mais Rosny, me dit sa majesté, « leur donnerez-vous leurs étrennes sans qu'elles « vous viennent baiser? Vraiment, Sire, lui ré-« pondis-je, depuis que vous le leur commandâtes « un jour, je n'ai eu que faire de les en prier, elles « me viennent bien baiser d'elles-mêmes, sans

« que madame de Drou, qui est si dévote, fasse « autre chose qu'en rire. Or çà, Rosny, continua « Henri du même ton, me direz-vous vérité? la« quelle baisez-vous de meilleur cœur, et trouvez« vous la plus belle? Ma foi, Sire, repartis-je, je « ne saurais vous le dire, car j'ai bien d'autres « choses à faire qu'à penser à l'amour, et à juger « laquelle est la plus belle, et je crois qu'elles pen« sent aussi peu à mon beau nez que moi au « leur : je les baise, comme on fait des reliques, « en présentant mon offrande. » Le roi ne put s'empêcher d'éclater de rire, et dit, en s'adressant à tous ceux qui étaient dans la chambre : « Hé bien! ne voilà-t-il pas un prodigue financier, « qui fait de si riches présens du bien de son maî« tre pour un baiser? » Après s'être encore réjoui un moment de cette idée : « Allez tous déjeûner, « dit Henri aux courtisans, et nous laissez un peu « causer sur d'autres affaires de plus grande im« portance. »

N'étant plus demeuré dans la chambre que La Renouillère et Catherine, le roi poussa tout doucement la reine, et lui dit : « Éveillez-vous, dor« meuse, venez me baiser, et ne grognez plus; « car, pour mon regard, tous les petits dépits sont « déjà passés, de peur que cela ne nuise à votre « grossesse. Vous croyez, poursuivit-il, que Rosny « me flatte dans les petites brouilleries que nous

« avons ensemble; vous penseriez tout autrement, « si vous saviez toutes les libertés qu'il prend « de me dire toutes mes vérités. Quoique je m'en « mette quelquefois en colère, je ne lui en veux « point de mal pour cela; tout au contraire, je « croirais qu'il ne m'aimerait plus, s'il cessait de « me remontrer ce qu'il croit intéresser l'hon- « neur et la gloire de ma personne, le bien de « mon royaume et le soulagement de mes peu- « ples; car, voyez-vous, ma mie, ajouta ce prince, « il n'y a point d'esprits si justes ni si droits qui « ne tombassent tout-à-fait, s'ils n'étaient soute- « nus, lorsqu'ils commencent à broncher, par « les bons conseils de serviteurs fidèles et d'amis « prudens. Et afin que vous connaissiez que tout « ce que je vous dis est vrai, sachez que depuis « quinze jours il ne fait que me dire qu'il croit « que vous êtes dans votre huitième mois, et « que, pour cette raison, je dois me retenir de « rien dire ni faire qui puisse vous fâcher, de « peur que cela ne fît tort à votre fils; car il veut « toujours que c'en soit un [1]. »

[1] Les astrologues l'avaient prédit, dit le journal de L'Étoile, et que la reine courait risque de la vie. Elle accoucha heureusement, le 10 février, d'une fille. Henri IV, en la consolant (car elle souhaitait passionnément que ce fût un garçon), lui dit avec sa gaîté ordinaire que, si cette fille demeurait sans établissement, il en demeurerait bien d'autres, et que, si sa

Ce bon prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant, et la pria de lui dire devant moi ce qui l'avait fait réveiller en soupirant et en pleurant. La reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que son affliction avait été causée par un songe qui lui avait paru confirmer un rapport qu'on lui avait fait il y avait trois jours; mais qu'elle s'était soulagée en pleurant. Elle pria le roi à son tour de lui épargner ces chagrins, du moins lorsqu'elle serait grosse, en s'abstenant de tenir des discours « qui font croire, dit-elle, à « moi et à d'autres que vous vous plaisez plus à « la compagnie de certaines personnes qu'en la « mienne; et encore, quelles personnes! pour- « suivit-elle, que je sais de science certaine ne « vous être nullement fidèles, et bien plus, qui « vous haïssent dans leur cœur : je sais bien pour- « quoi; mais sur cela je m'en rapporte au senti- « ment de M. de Rosny, et je l'en croirai. »

Je détournai cette explication en répondant d'une manière générale que je sentais une véritable joie de voir leurs majestés s'expliquer ainsi sur leurs petits débats avec tant de cordialité; que je trouvais qu'il ne leur serait pas difficile de se les épargner à l'avenir, si elles voulaient sérieusement s'en rapporter aux moyens qu'em-

mère n'avait point fait de fille, elle n'aurait jamais été reine de France.

ploieraient pour cet effet ceux qui s'attachaient à servir plutôt leur véritable intérêt que leur dépit. Cette ouverture fut saisie aussitôt, et d'une commune voix par tous les deux ; et l'on m'obligea de proposer ces moyens, la reine disant qu'elle était résolue de s'en servir, et le roi qu'ils seraient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à leurs majestés, après les avoir fait convenir que tout autre remède n'aboutirait qu'à parler et agir aussi inutilement qu'on avait fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restait qu'une seule chose à faire pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries ; c'est que, puisqu'elles se défiaient, et avec raison, de leur fermeté à prendre et à soutenir un parti, il fallait avoir recours à une personne qu'elles en jugeraient plus capable, transporter tous leurs droits à cette personne, se cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avaient dans cette affaire, enfin gagner sur soi d'agir pendant et après la décision comme si elles avaient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme pour ne se laisser ébranler par aucune considération, et capable d'un attachement à leurs personnes assez pur et assez désintéressé pour oser s'en servir, en violentant, s'il le fallait, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer cet em-

ploi, qui, en effet, n'était pas fort agréable; mais je déclarai à leurs majestés, que, si c'était sur moi qu'elles jetaient les yeux, il fallait qu'elles commençassent par les fermer absolument sur tous les moyens qu'elles me verraient employer, et que, pour m'assurer que mon ouvrage ne serait point détruit par quelque retour de faiblesse, elles s'obligeassent de la manière la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferais, et de n'en conserver aucun ressentiment, supposé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque violence à se faire sur le remède dont je me servirais. Je crois qu'on devine sans peine quel aurait été ce remède [1], et je puis dire qu'en ce cas nulle considération humaine n'aurait été capable de m'arrêter; mais je me doutais bien qu'on ne me laisserait pas venir jusque là. Le roi répondit pourtant qu'il était prêt à signer cet engagement, et à me revêtir de toute l'autorité nécessaire; mais, pour la reine, se voyant pressée, elle n'osa franchir le pas; elle dit qu'elle voulait y penser plus mûrement, ou que je lui disse ce que je prétendais faire. Elle ne l'ignorait pas, non plus que le roi; mais elle fut effrayée

[1] Sully l'a fait connaître précédemment dans le conseil qu'il donna au roi de faire passer les monts à quatre ou cinq personnes, et la mer à autant, pour me servir de ses termes.

des suites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que discourir en l'air sur cette matière; j'appelle ainsi agiter sérieusement ces frivoles projets de cour, déjà si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour leurs majestés, qui exigèrent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai lorsque la reine demanda sa chemise, et que le roi appela pour se faire habiller.

Le roi et la reine me rendirent mes étrennes par des présens considérables pour mon épouse et pour moi. Nous en reçûmes aussi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des rois, et tout le temps que sa majesté séjourna à Paris, se passa en festins, mascarades et divertissemens de toute espèce. Le 10 janvier, ce prince vint à l'Arsenal, par un fort beau temps, voir une course de bague faite avec de grands préparatifs.

La fête finie, le roi me mena dans la grande allée des jardins, où, s'étant arrêté sur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaisir qu'il commença à m'entretenir très-sérieusement de ses desseins politiques à l'occasion de mes jetons, dont il me dit que la devise avait été fort goûtée. Je m'apercevais déjà depuis quelque temps que Henri se laissait frapper de plus en plus de la nécessité et de l'importance de cette exécution politique, et que chaque jour lui levait un nouvel

obstacle. Il me disait souvent que Philippe III n'avait guère profité des sages conseils de Philippe II, son père, de regarder comme des chimères ces fastueuses idées de monarchie universelle, dont ses prédécesseurs s'étaient entêtés; que tous les procédés de ce prince montraient bien qu'il n'y avait pas encore renoncé, et qu'aucun des princes de la chrétienté ne serait exempt d'insulte de sa part, jusqu'à ce qu'on eût fait sentir à cette orgueilleuse monarchie toute son impuissance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la pensée que je lui en avais fait naître, et que j'avais communiquée au roi d'Angleterre, n'avait pas toujours fait sur son esprit toute l'impression qu'elle méritait. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des grands jours, qui, en découvrant toutes les sourdes pratiques de l'Espagne, avaient considérablement augmenté l'aversion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire aussi que la résolution où je voyais ce prince était en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus ensemble sur ce sujet. Eh! quel est le prince tant soit peu sensible à sa gloire qui, en songeant à tout ce qu'une avarice et une ambition insatiables ont fait entreprendre dans ces derniers temps à la maison

d'Autriche, ne se sente pas pénétré d'indignation? Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorsqu'on lui vint annoncer son élection à l'Empire, avaient été de conduire aux environs de Bâle quelques soldats, du temps des factions des Étoiles et des Papeguais, n'a point de repos qu'il n'ait partagé l'Alsace entre lui et la ville de Strasbourg, et ensuite augmenté son petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, et des autres biens héréditaires que possède aujourd'hui sa maison en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzième siècle, où ceci se passait, jusqu'à nos jours, combien d'états, quelle immense étendue de pays n'a-t-elle pas dévorée! Tous les royaumes d'Espagne, ceux de Naples et de Sicile, en Italie, avec les îles de Sardaigne, Majorque et Minorque, la Bohême et la Hongrie, en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre et tous les Pays-Bas; joignez-y les possessions qu'elle s'est faites dans les îles orientales et dans le Nouveau-Monde, presque égales en étendue à tout ce que nous connaissons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie et l'Afrique?

Ce vain projet de monarchie universelle de-

mande-t-il d'autre preuve que la destruction des protestans d'Allemagne, la conquête de Tunis et d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, et par le fameux siége de Metz, toutes entreprises formées en même temps par cet orgueilleux monarque? Et si nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances et aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui, tout enivré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible? Charles-Quint entreprend trop de choses, et trop au-dessus de ses forces; il s'y porte sans précaution, et presque sans préparation; il brave la terre, la mer, les élémens et les saisons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique, François I, Henri VIII, le pape, les rois de Navarre, de Tunis et d'Alger, et, pour mieux dire, tous les princes de la chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, sont autant d'ennemis qu'il dédaigne et qu'il n'aperçoit presque pas. Il ne sait pas ménager les seules ressources qui lui restent; ses propres sujets se révoltent en Espagne, en Flandre et en Sicile. Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur, il n'y connaît d'autre remède que d'en sortir par un coup de désespoir qui lui fait tout abandonner pour se confiner dans un cloître. Je ne traçais jamais ce tableau à Henri sans y ajouter

que Philippe II, aussi ambitieux, et plus politique que son père, avait repris tous ses mêmes desseins, et qu'il aurait pu réussir, si ses vues particulières sur la France, l'Angleterre et l'Irlande n'avaient été traversées par le plus heureux effet du hasard qui avait fait rencontrer ensemble deux aussi fortes têtes que celles de sa majesté et de la reine Elisabeth[1].

J'avais toujours appréhendé l'effet des suggestions des courtisans et des discours de la reine. Cette princesse entretenait continuellement le roi son époux des avantages d'une double alliance avec l'Espagne, et voulait toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome et les deux branches autrichiennes comme un moyen d'éteindre toutes sortes de factions en Europe, aussi conforme à la saine politique qu'à la religion. Il m'avoua que ces discours, dont toute la cour retentissait depuis quelque temps, ne le touchaient plus, et que, si on le voyait quelquefois les écouter et y répondre en homme qui, par des objections sensées, paraît chercher à se convaincre, ce n'était que pour ne pas laisser pénétrer son secret

[1] Ce ne peut être que dans la vue d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II eut dessein de se mettre en possession des états du duc de Savoie, en donnant à ce duc, en échange, quelqu'un de ses états. C'est l'historien Matthieu qui nous apprend cette particularité, t. 2, liv. 2, p. 240.

à toutes ces personnes, et pour les entretenir au contraire dans l'espérance de le gagner, jusqu'à ce que le moment de lever le masque fût arrivé. Nous convînmes que les choses n'en étaient pas encore à ce point, et nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres sur cette matière, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avait rien de mieux à faire que de continuer à s'assurer pour cette association des princes d'Allemagne et d'Italie, principalement de l'électeur de Bavière et du duc de Savoie; le premier, par l'objet de la couronne impériale, et celui-ci, par l'espérance de la Lombardie, et de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils aîné avec Madame de France.

Il ne se présentait point de moyen pour lever l'obstacle que le roi devait s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, et il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce prince ne connaissait pas aussi parfaitement que moi. Il

me déclara que son dessein était d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelque autre incommodité; qu'en ce cas c'est moi qu'il chargerait de conduire cette entreprise ; et afin que je pusse joindre ensemble l'autorité et la dignité convenables à une fonction aussi éminente, sa majesté m'offrit en ce moment, et je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc et pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je souhaiterais attacher ce titre, afin qu'elle en fît aussitôt dresser les patentes par Villeroi.

J'avais déjà refusé cette dignité lorsque le roi m'envoya ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaisant ayant levé depuis ce temps-là l'obstacle qui m'avait empêché de profiter de sa bonne volonté, et voyant d'ailleurs que ce prince le souhaitait presque autant pour son intérêt que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnaissance le nouveau bienfait que j'en recevais. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent signées le 12 février, scellées peu de jours après, et enregistrées le dernier du même mois[1]. Il n'y

[1] De Thou, liv. 36, et presque tous les historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Rosny. Henri IV l'avait déjà fait auparavant conseiller d'honneur au parlement.

eut aucun des seigneurs de la cour, ni presque des grands du royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner lorsque je me présentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la présence de tous les princes du sang, excepté M. le comte de Soissons. La grand'chambre, la salle, toutes les galeries et les cours mêmes étaient si pleines, qu'à peine on pouvait s'y retourner. J'amenai au sortir soixante des plus distingués, à l'Arsenal, où les attendait un repas en gras et en maigre, pour lequel je n'avais rien épargné. Une surprise heureuse pour moi fut d'y trouver sa majesté elle-même, qui s'y était rendue pendant la cérémonie sans avoir voulu m'en prévenir. « Monsieur le « grand-maître, me cria le roi, du plus loin qu'il « me vit arriver, je suis venu au festin sans prier, « serai-je mal dîné? Cela pourrait bien être, Sire, « lui répondis-je, car je ne m'attendais pas à tant « d'honneur. Je vous assure que non, reprit ce « prince en interrompant mes remercîmens : j'ai « visité vos cuisines, en vous attendant, où j'ai « vu le plus beau poisson qu'il soit possible de « voir, et force ragoûts à ma mode; et même parce « que vous tardiez trop à mon gré, j'ai mangé de « vos petites huîtres de chasse, tout-à-fait fraîches, « et bu de votre vin d'Arbois, le meilleur que j'aie

« jamais bu. » La gaîté du roi assaisonnant le plaisir de la table, le reste du jour se passa à la satisfaction de tous les convives.

Le lendemain, dès le matin, sa majesté m'envoya chercher, et elle me demanda en présence de tous les courtisans assemblés si je songeais à faire le mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avait parlé. Il était déjà dressé, et je l'avais mis dans ma poche en sortant de mon cabinet : je le présentai au roi, qui se le fit lire tout haut. La cour fut instruite par cette lecture du nouveau dessein du roi, qui dit ensuite plaisamment que le duc de Bouillon, quoique naturalisé Allemand, n'aurait peut-être pas oublié comment on parlait en France, et qu'en tout cas on pourrait le lui apprendre en peu de temps par ce moyen. Sa majesté, attendant que je lui disse mon avis sur cette guerre, je pris la parole et dis que je ne croyais pas le duc de Bouillon assez peu avisé pour ne pas sentir la disproportion des forces de sa majesté avec les siennes, et pour s'exposer à en faire l'expérience ; que je l'avais prévenu dès long-temps que sa place ne valait rien contre le canon ; et que, la connaissant mieux que personne, si on lui voyait faire quelque semblant de vouloir résister, ce ne serait que dans l'espérance d'employer utilement pendant ce temps-là les ruses de la négociation ; que

j'osais pourtant conseiller à sa majesté, si elle me permettait de me servir de ce terme, de mander une dernière fois au duc de Bouillon que, dans la conjoncture présente, il pouvait encore venir en toute assurance se jeter à ses pieds, sûr que cette soumission, et plus d'exactitude à tenir sa parole lui feraient obtenir son pardon et le même traitement que par le passé; mais que, s'il refusait cette dernière grâce, il ne devait plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au roi; il approuva l'idée qui m'était venue de ne faire sortir de Paris que le gros de l'artillerie, et de prendre les munitions et faire les autres provisions nécessaires dans les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de transport et de charriage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vite que je m'y étais attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la cour, où il semblait que le plus petit préparatif de guerre causât presque la même alarme qu'il aurait pu causer chez l'ennemi. Il n'y était bruit que des difficultés qu'on rencontrerait devant une place dont tout le monde exagérait à Henri la situation et les fortifications, et des inconvéniens dont un siége aussi long qu'on voulait que le fût celui-là serait immanquablement suivi. On aurait dit, à

entendre ainsi discourir, que le ciel et la terre dussent se mouvoir en faveur de Bouillon et de sa ville. On fit tomber sur ce sujet entre les mains de sa majesté un mémoire en forme de lettre, plein non-seulement d'absurdités, mais encore d'impertinences. Le roi croyait y reconnaître le style du duc lui-même, mêlé avec celui de Duplessis et de Tilenus. Il n'est pas surprenant de voir ainsi parler ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les protestans, qui pouvaient trouver intéressé dans cette affaire le corps entier des religionnaires, tels que Montluet, La Noue et les deux Saint-Germain; mais il l'est beaucoup que des personnes qui n'avaient aucune liaison avec le duc de Bouillon, et d'autres qui étaient même gens du métier, comme l'ingénieux Érard, ne parlassent jamais de ce projet que pour y faire voir une impossibilité absolue : j'aurais de la peine à décider que toutes ces personnes étaient bien intentionnées pour le bien de la chose.

Le roi tomba lui-même dans une irrésolution que je ne pouvais comprendre. Je lui représentai alors plusieurs fois inutilement qu'il donnait par là gain de cause à des gens qui, n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptaient que sur cette unique ressource; et il est vrai que le duc de Bouillon ne laissa pousser la chose aussi loin qu'elle le fut que parce qu'il se persuada, sur le

rapport de ceux qui le servaient à la cour et l'informaient des dispositions de sa majesté, qu'elle ne passerait point jusqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en usage, fut de faire entendre au roi que le duc ne songeait à rien moins qu'à lui résister, mais qu'il ne pouvait se résoudre à paraître timide et rampant à des personnes qui, au lieu de lui rendre fidèlement les intentions de sa majesté, semblaient chercher à l'aigrir par le ton impérieux et menaçant; que, si en la place de ces personnes (c'est moi qu'on désignait ici) on mettait vis-à-vis de lui des gens propres à lui inspirer de la confiance, le roi en serait bientôt convaincu; Montluet [1] et La Noue, entre autres, se faisaient fort de le ranger sans peine à son devoir. Le roi crut ne pouvoir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapportèrent que des paroles générales et ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore les yeux à Henri, parce que, d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprenable par les travaux qui venaient d'y être faits tout nouvellement, soit qu'ils se fussent laissé frapper de cette fausse opinion, ou seulement qu'ils affectassent de l'être. Quoi qu'il en soit, au lieu d'aller en avant, sur la réponse du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement que le succès lui paraissait très-douteux.

[1] François d'Angennes, sieur de Montluet. Odet de La Noue.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyais le roi, et je commençai à craindre que, lorsqu'à force de le soutenir contre les cris de tout le monde et contre ses propres craintes, je l'aurais embarqué sur quelque difficulté imprévue qui viendrait peut-être à se rencontrer, on n'agît si puissamment auprès de sa majesté, déjà mal prévenue, qu'on lui fît abandonner son entreprise après beaucoup de bruit et de dépense, ou goûter un accommodement avec le duc à des conditions qui ne conviendraient ni à sa personne ni à sa dignité; auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, et de chercher, pendant qu'il en était encore temps, quelque autre moyen de sauver l'honneur de sa majesté. Le reproche d'une vaine levée de boucliers me parut encore ne pouvoir retomber que sur moi. On m'accuserait d'avoir trop ou trop peu fait; j'étais sûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me seraient faites à la cour, et par les mêmes bouches. Je conclus qu'il fallait que Henri se déterminât de lui-même: je voulus voir à quoi il serait porté par ses propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement et moins souvent de l'entreprise de Sedan, et je tins la même conduite en public. Le roi s'aperçut des premiers de ce changement, et comme il n'eut

garde de pénétrer le motif qui me faisait agir, et qu'il ne s'imagina point non plus que j'eusse changé d'opinion sur le duc de Bouillon et sur Sedan, il se mit dans l'esprit qu'après avoir fait moi-même de plus sérieuses réflexions au conseil que je lui avais donné, j'avais apparemment rétracté tacitement mon premier sentiment, et envisagé que le coup que j'allais porter à l'un des chefs de la religion pourrait quelque jour retomber sur la religion même, en ouvrant le chemin à opprimer l'un après l'autre tous ceux qui la soutenaient en France. De cette considération, que Henri regarda comme indubitable, il passa facilement à croire que je ne pensais pas avantageusement sur son équité, ou que mon attachement à ma religion me menait trop loin. Il s'ouvrit de ce propos à quelques personnes qu'il savait être de mes amis; et, pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arsenal, où j'étais retenu dans ma chambre par ma blessure de la bouche et du cou. Il s'y était formé un abcès qui en fit sortir une esquille d'os, de la bourre, du plomb et quelques grains de poudre encore si frais et si entiers, qu'elle prit feu lorsqu'on la mit sur les charbons ardens.

« Il me semble, me dit Henri, en mettant sur « le tapis le duc de Bouillon, que je ne vous « trouve plus si résolu dans cette affaire de Sedan « que vous l'étiez il y a quelque temps, ni que je

« vous ai vu l'être en d'autres occasions bien plus « difficiles. Qu'y a-t-il? dites-le-moi librement, et « ne me célez rien, je vous en prie. » La vivacité de ce prince fit que tout de suite, sans me donner le temps de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avait eue sur mes alarmes au sujet des religionnaires de France. Il protesta fortement contre le soupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appela à la connaissance que j'avais de ses sentimens, et me demanda s'il n'était pas vrai que tout le monde savait que, dans ce qui concernait le service de sa bouche et de sa personne, il aimait mieux se mettre entre les mains des réformés que dans celles des catholiques. Il m'assura encore qu'il ne haïssait point personnellement le duc de Bouillon, qu'il n'exigerait rien de lui qui fût capable de le déshonorer; en un mot, qu'il me laissait le juge de la manière dont il devait le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit et persuadé de ses sentimens pour tout le corps protestant en général, et pour moi en particulier, sans lui dissimuler pourtant la peine que m'avait faite la manière dont en dernier lieu il avait pensé sur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cause du refroidissement apparent qu'il avait remarqué en moi sur le projet de Sedan, telle que je l'ai mar-

quée plus haut. Ensuite épuisant de nouveau les réflexions qu'on pouvait faire sur ce sujet, j'en fis faire une à sa majesté, à laquelle personne n'avait songé : c'est que Bouillon, ayant fait, pour fortifier Sedan, des dépenses qui l'avaient entièrement épuisé, et peut-être même considérablement obéré, il se pouvait bien faire que la véritable considération qui l'empêchait de se rendre aux désirs de sa majesté, est qu'il s'ôtait, en lui remettant Sedan, la seule ressource qui lui restait pour réparer ses affaires dérangées ; que, dans cette supposition, pour frapper à la bonne porte, il ne fallait peut-être qu'offrir au duc une somme qui suffît à acquitter ses dettes. Je fis voir à sa majesté que, si, en donnant à Bouillon deux cent mille écus, on pouvait lui rendre toutes les autres conditions supportables, elle y en gagnerait encore six cent mille, parce que les frais d'un pareil armement ne pouvaient monter à moins de huit cent mille écus ; nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre, si l'on faisait tant que de l'attaquer, en déclarant réunie à la couronne non-seulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il prétendait ne tenir de la France que comme en relèvent les grands fiefs de la couronne, sans quoi l'on aurait le chagrin d'avoir fait des avances dont rien ne dédommagerait. Il semble que c'était par une

sorte de pressentiment de ce qui devait arriver que j'insistai si fort sur cette alternative d'une extrême indulgence avant que de rien entamer, et d'une extrême inflexibilité dès qu'on aurait une fois les armes à la main.

Le roi répliqua qu'une pareille négociation allait encore confirmer Bouillon dans l'idée où la lettre dont il a été parlé montrait assez qu'il était, que sa majesté craignait de l'attaquer. Il consentit cependant que je tentasse cette voie, de concert avec la princesse d'Orange [1], alors à Paris, en envoyant au duc, du Maurier [2], chargé de dépêches, dont il laissa les termes et la teneur à mon choix. « Mais aussi me promettez-vous, ajouta Henri, « qu'au cas qu'il n'accepte pas les offres que vous « lui ferez faire, vous me servirez dans cette af- « faire sans aucune considération humaine, et de « la manière dont vous l'avez fait ci-devant, » dit-il en citant le siége d'Amiens, la campagne de Savoie, et plusieurs autres entreprises semblables. Je lui en donnai ma parole d'honneur. « Or sus, « touchez là, me dit ce prince, en me tendant la

[1] Louise de Coligny, fille de l'amiral, mariée en premières noces au comte de Téligny, tué le jour de la Saint-Barthelemi, et en secondes noces à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle était veuve alors.

[2] Benjamin Aubert du Maurier, attaché premièrement au duc de Bouillon, ensuite au duc de Sully.

« main, je vous en crois, me voilà content, et je « me repose entièrement sur votre capacité et « votre fidélité de tout ce qu'il faut faire. » Sa majesté me quitta en achevant ces paroles.

J'allai le lendemain trouver la princesse d'Orange, avec laquelle je concertai la manière dont elle et moi nous écririons au duc de Bouillon, la députation que nous lui ferions de du Maurier, et la forme de l'instruction dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenait la lettre que je lui écrivis. Je commençais par y rappeler au duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puissance et la capacité personnelle du roi régnant, deux points aussi bien connus de lui que de moi, et que je le priais de ne point perdre de vue, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il était menacé, en l'empêchant de se laisser surprendre à la prévention, et de rien faire par passion, par chagrin et par dépit. En parlant ainsi, je ne le flattais point, mais c'était, lui disais-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agissait pour lui, et qu'il ne s'obstinât pas contre les conseils de la princesse d'Orange, et d'un homme qui lui parlait en ami, à se réduire au point de donner à la force ce qu'il ne tenait qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propositions, je l'avertissais que du Maurier était chargé de les

lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit tout ce que nous avions à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli et à la surprise. Je le prévenais sur ce qu'il lui paraîtrait peut-être que sa majesté n'entrait pour rien dans tout ce que nous lui proposions, en lui promettant, lui donnant ma parole d'honneur, et me rendant caution, s'il était nécessaire, que le roi ratifierait tout ce qui serait arrêté entre nous; que je voulais passer pour un lâche, un perfide et un homme sans honneur, si le tout ne s'exécutait de point en point. Je le conjurais encore, en finissant, de ne pas laisser venir les choses à l'extrémité. La date de cette lettre, à laquelle celle de madame d'Orange était entièrement conforme, est du premier mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4 qu'il a reçu la mienne avec celle de la princesse d'Orange, entendu du Maurier, et lu attentivement son mémoire; qu'il se plaint avec raison qu'on veut lui faire acheter les bonnes grâces du roi par des bassesses qui l'en rendraient indigne; qu'on ne les lui promettait que par un écrit qui ne pourrait être connu que d'un petit nombre de personnes; pendant que toute la France serait témoin de son humiliation et de l'indifférence que sa majesté aurait ensuite pour

lui; que ses amis qu'il a consultés, et qui ne sont pas en si petit nombre qu'on voulait le faire croire, ont tous pensé comme lui; que sa majesté était bien éloignée d'avoir pour lui toutes les distinctions dont on le flattait, elle qui ne le trouvait pas capable d'assez de fidélité pour garder une aussi faible place que Sedan. Il ajoute sur cela, d'un ton plus suffisant, et qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il est bien informé qu'on en impose à sa majesté en lui promettant de la rendre maîtresse de Sedan dans un mois, et sans perte d'un seul homme. Bouillon s'applaudit sans doute ici de me donner une espèce de démenti en parlant à moi-même. Toute la lettre est dans ce goût de plaintes sans fondement et de protestations d'innocence aussi vagues. Il se tient sur ses gardes pour ne rien avouer ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question, après tout ce vain préambule, c'est que, s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, et à subir telle réparation de son tort qu'il plaira à sa majesté de lui prescrire, pourvu que le retour de ses bonnes grâces et de sa confiance ne lui coûte pas sa misérable place, qu'il est prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de sa bonté; mais que, si le roi persiste à vouloir l'en dé-

pouiller, il ne lui est pas possible de croire autre chose sinon que ce prince l'aime en paroles et le hait en effet.

Bouillon se sert à peu près des mêmes termes en répondant à la princesse d'Orange, et ce que du Maurier rapporta de bouche n'ayant rien de plus satisfaisant, le roi commença à regarder le duc de Bouillon comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une réplique. Je lui marquai que sa majesté n'avait pas été contente de la manière dont il avait reçu les offres qu'elle lui avait faites par ma bouche; qu'elle avait trouvé ses lettres pleines de soupçons et de termes offensans pour elle, outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui proposait; que j'étais véritablement fâché que mes conseils sincères n'eussent fait qu'aigrir son esprit, comme il m'était déjà arrivé lorsque je lui avais écrit sur la détention du maréchal de Biron; que le temps viendrait, et qu'il n'était peut-être pas éloigné, où il connaîtrait que je lui avais pourtant donné le seul bon conseil à suivre dans la circonstance présente; que je l'avertissais une dernière fois d'y penser, que je l'en priais même, et avec instance, rien ne pouvant me faire plus de plaisir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées et venues, j'avais

trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer tant en élévation qu'en superficie. Le roi vint voir l'un et l'autre à l'Arsenal, et amena avec lui le comte de Soissons, le duc d'Épernon, les maréchaux de Brissac, de Fervaques, de Bellegarde et de Roquelaure, don Joan de Médicis, de Vic, Montluet, La Noue, Boësse, Nérestan, d'Escures, Érard et Châtillon, qui avait tiré le plan, mais auquel j'avais expressément défendu de dire son avis devant tant de témoins. Ce fut un sujet de discourir et de contester sans fin entre toutes ces personnes sur la situation et la force de la place, et sur la manière de l'attaquer. Montluet, La Noue et Érard soutinrent opiniâtrément qu'elle était imprenable autrement que par famine. Je ne répondais presque rien à tout cela, quoique la parole me fût presque toujours adressée, et que le roi me demandât souvent ce que j'avais à dire sur ces effroyables fossés, tous taillés dans le roc; ainsi le soutenait-on.

Toute l'assemblée s'étant séparée sans qu'il fût pris aucune résolution, j'allai le lendemain trouver sa majesté. Après lui avoir dit la raison qui m'avait fait garder le silence, qui était que le secret n'aurait pas été bien gardé parmi tant de gens ramassés, je lui fis remarquer qu'à mon grand plaisir, de tous ces observateurs si attentifs, pas un n'avait fait attention à un seul des défauts de

la place, qui sont le vallon de la fontaine, celui des Ginmenés, les fossés artificiels faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, et les deux abords du dessus et du dessous de la rivière, si spacieux, que je répondis à sa majesté de loger sans beaucoup de danger toutes les troupes dans l'espace de deux cents pas près de la ville, et jusque sous les contrescarpes des fossés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettait à couvert des décharges de la mousqueterie, pendant que, du côté de la ville, les assiégés ne pouvaient se montrer sur leurs parapets, ni presque en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent aperçus de dessus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par-derrière et des deux côtés. Je me rendis encore garant à sa majesté que dans le huitième jour depuis l'établissemennt des batteries, je la mettrais en possession de Sedan.

Le roi me crut cette fois, et dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de La Force, de Vic, de Nérestan et Boësse, dont il connaissait la discrétion, et qui louèrent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, et se disposa à partir au plus tôt à la tête d'un corps de cavalerie, et de quelques compagnies du régiment des gardes, pendant que j'assemblerais le reste des

troupes en corps d'armée, et ferais avancer l'artillerie : en quoi j'eus une singulière attention que les peuples de la campagne et les bourgeois des villes ne reçussent aucune insulte ni aucune incommodité pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le dessein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvait manquer de faire murmurer les protestans : je ne sais même si le duc ne comptait pas sur un soulèvement général en sa faveur : si cela est, il fut trompé, et j'avoue que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une lettre que Parabère m'écrivit sur ce sujet, pour donner, dans la réponse que je lui fis, une espèce de manifeste qui pût justifier au corps des réformés la démarche du roi, et montrer que le duc de Bouillon n'allait rien souffrir que par sa faute ; c'est ce qui fit que je composai cette lettre avec beaucoup plus de soin et d'étendue que je n'aurais fait, si je n'y avais envisagé que Parabère seul ; je me doutais qu'elle serait rendue publique.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avait reçus de sa majesté : comment il en avait été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France et premier gentilhomme de la chambre ; élevé le premier de la religion à tous les honneurs et dignités ; gratifié de pensions et d'appointemens beaucoup plus considérables que tous les autres, l'état de

ses gages, pensions, etc., ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an, sans compter que sa majesté l'avait marié comme elle aurait pu faire son fils ou son propre frère; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil, et soutenu de toute son autorité après la mort de la duchesse sa femme; je parlais de ce fait en témoin oculaire. J'opposais ensuite à tous ces bienfaits l'ingratitude dont Bouillon avait payé Henri; ses manœuvres, ses mutineries au siége d'Amiens, sa retraite dans ses maisons lors de l'arrêt du maréchal de Biron, et sa sortie du royaume avec des circonstances qui, seules, auraient suffi pour sa condamnation. Je prenais Parabère à témoin que, malgré tout cela, lui, Constant et moi, nous avions été les instrumens des grâces que sa majesté avait encore voulu lui faire depuis ce temps-là. Je faisais remarquer que Bouillon, s'avouant en quelque manière lui-même criminel de lèse-majesté, par la demande qu'il a faite de lettres patentes d'abolition, lorsque sa majesté témoigne être prête à les lui accorder, il élude tout par un subterfuge qui est une nouvelle injure; c'est que lui, qui est sujet et domestique du roi, et duquel seul il tient sa place, refuse de la tenir sous les mêmes conditions de protection que le feu duc de Bouillon avait acceptées de François II, dont il n'était ni sujet ni domestique.

Je rapportais à la suite de tout cela les voies de conciliation que du Maurier lui était allé ouvrir de la part de ses principaux amis, avec pleine assurance que sa majesté voudrait bien s'y prêter, comme de proposer au roi que Sedan fût réputée l'une des places données pour sûreté aux protestans, que le duc la vendît au roi, que, sans la vendre, La Noue y fût mis gouverneur, la souveraineté, et même la propriété en restant au duc de Bouillon; mais qu'il n'avait voulu rien entendre, pendant que le roi en faisait beaucoup plus pour lui qu'il ne devait : qu'ainsi c'était le duc seul qui, en s'opiniâtrant mal à propos, nous forçait tous à tirer l'épée les uns contre les autres, et réduisait l'église de Sedan à l'extrémité où on allait la voir dans peu de temps; que ce malheur touchait si sensiblement sa majesté, qu'elle était résolue, qu'elle avait même donné parole aux députés des églises de ne rien changer ni innover dans Sedan sur la religion, quand même elle l'emporterait de vive force. Je priais Parabère, en finissant, de me rendre une justice publique sur la pureté de mes intentions, et sur le chagrin que je ressentais de voir l'un de mes confrères courir à sa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut nécessaire à Henri d'user de la même précaution avec le parti protestant. Bouillon lui avait fait faire par La Noue des protestations qui

n'étaient nullement recevables. Le roi les rendit publiques, et il y répondit par un écrit qui fut répandu parmi les amis du duc, au hasard de leur faire croire encore plus fortement, et à eux et à lui, que sa majesté ne cherchait qu'à sortir de cette affaire par la douceur, comme en effet ils publièrent que le roi désespérait plus que jamais du succès de son entreprise : à quoi Bouillon ajoutait, ainsi que le rapportèrent La Viéville, d'Arson et du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageais ainsi témérairement sa majesté malgré elle-même, et que je m'étais un jour vanté à ce prince de prendre Sedan en trois mois, du côté du fer à cheval. Ce dernier fait est vrai, et donna bien à penser à Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettait à ses conseils; car, lorsque je lâchai cette parole, il n'y avait de présent que don Joan et Érard. Aussi Bouillon me regardait et me traitait-il, en toute occasion, comme le plus mortel de ses ennemis, qui changeait tout ce que sa majesté pouvait penser de favorable pour lui. C'était au roi à répondre à ce reproche, et il y répondait en effet comme je pouvais le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours encore plus insolens, il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de mars,

menant avec lui la reine, qui devait faire une partie de ce trajet [1], quoique les chemins fussent très-mauvais, et prenant sa route par Reims, Réthel, Mézières, Doncheri et Mousson. Comme je ne revis sa majesté qu'après l'affaire conclue, j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, et me fit écrire continuellement par Villeroi et La Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put sa première arrogance. Il dit à du Maurier que, sitôt qu'on aurait commencé à le trompetter, il abattrait les armes de France de dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc sollicita si bien quatre des canonniers de sa majesté, qu'ils se laissèrent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya, à la Fère en Tartenois, désobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortît point du tout de Sedan, il usa de tant d'adresse, que ceux que sa majesté chargeait de l'informer de tout ce qui se passait dans

[1] La reine ne fit ce voyage, selon *de Thou, le Mercure français*, et les meilleurs mémoires du temps, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon, qui l'avait mise dans son parti.

cette ville lui rapportèrent qu'elle s'était retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendait se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il ferait entrer dans Sedan jusqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il disposait de dix-sept compagnies de cavalerie et de quelques régimens d'infanterie qui étaient dans le Luxembourg, et qu'il se ferait assister puissamment des Suisses. L'avis le mieux circonstancié qu'on reçut, est, qu'il attendait avant le 20 du mois d'avril, cinq ou six cents soldats qu'il avait fait lever en Gascogne et aux environs de Limeuil, et fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, et un nommé Prépondié, les avaient levés sous ombre de recrues qu'on faisait pour aller servir en Flandre. Pucharnaut l'avait déjà mandé au roi, lorsque sa majesté était encore à Paris.

On trouvait beaucoup à rabattre sur tout cela, lorsqu'on l'examinait de près. On savait que rien ne remuait en Allemagne pour le duc de Bouillon; Bongars l'assura au roi. Les archiducs témoignaient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes que de disposition à se déclarer contre nous. L'Espagne trouvait le sujet trop léger pour rompre la paix avec la France; c'est ce qu'on savait de Madrid même. L'Angleterre regardait avec la dernière indifférence le duc de Bouillon. Trois

ou quatre cents aventuriers suisses, voilà tout au plus sur quoi on voyait qu'il pût compter, et il se passa encore à bien moins, pendant que, contre son attente, nos levées dans les cantons se faisaient sans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avait point encore vu; mais il mandait de Strasbourg, qu'il partageait la peur de Bouillon. Le landgrave écrivit lui-même en France pour y notifier ses intentions.

Quant à ce que le duc pouvait par lui-même, on savait qu'il n'y avait pas plus de douze cents hommes de guerre dans Sedan, et l'on fut bientôt plus particulièrement informé qu'il n'y en avait en effet que sept ou huit cents, bourgeois et aventuriers ramassés, dont encore une partie faisait mine de vouloir en sortir avant l'approche de l'armée du roi. Le bruit courut que Bouillon s'était retiré, lui septième, en Allemagne, s'étant fait escorter pendant quelques lieues par sa garnison, et qu'il avait été vu auprès de Bascogne par des soldats qui le connaissaient, et auxquels il avait parlé. Quelques particularités rapportées sur les ordres qu'il avait donnés dans Sedan pour le château et pour la ville faisaient même croire qu'il n'y rentrerait point; mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche était venu exprès apporter au roi à Reims, ne se trouva pas vraie. Le duc de Nevers, mieux instruit, manda à sa majesté

qu'à la vérité le duc de Bouillon était sorti à la tête de trois à quatre cents hommes, mais pour aller au-devant d'un prince allemand, avec lequel il était rentré dans Sedan dès la nuit suivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de sa majesté ne se rapportassent pas en tout, à beaucoup près, on sut de bonne part que Bouillon ne s'était point éloigné de sa ville. Ce comte d'Allemagne qu'on disait qu'il installait dans Sedan pour y soutenir un siége, était le troisième des comtes de Solme. L'aîné était grand-maître de l'électeur Palatin; nous avons vu le second avec le sieur du Plesson : pour celui-ci, on ne parlait pas avantageusement de ses lumières et de son expérience.

Le roi fut incommodé d'un rhume à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandait de cet endroit, le 27 mars, qu'il avait manqué son cerf, mais qu'en récompense il avait pris deux loups la veille; ce qu'il regardait comme un augure favorable. Il trouva à Fresne quatre compagnies du régiment des gardes, déjà recrutées de sept cents hommes, auxquelles il permit d'y demeurer jusqu'au 1er avril, pour achever leur recrue. On voyait le cœur de Henri s'épanouir, et son ancienne ardeur renaître sur son visage en reprenant son premier métier. Il vint dîner à

deux lieues de Fresne, et de là entendre les ténèbres à Reims, où il demeura, pour faire ses pâques, jusqu'au mercredi suivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur, et par toute la noblesse du pays; il y vit aussi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du duc de Bouillon qu'il consentait à y recevoir, au nom du roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût sans aucune qualité, et que sa garnison y restât commandée par son officier; qu'il était prêt aussi à y recevoir sa majesté avec telle suite qu'elle jugerait à propos, et tous ceux qu'elle voudrait y députer; mais qu'il persiste à demeurer le seul maître dans sa place, et qu'il perdra plutôt ses biens, ses enfans et sa vie. A mesure que le danger approchait, le duc rabattait de sa fierté.

Le roi, sans répondre à cette proposition, envoya le duc de Nevers[1] à Mousson assembler la cavalerie qui y arrivait, et empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans Sedan : il n'y était arrivé en tout que trois cents hommes, Suisses et Allemands, et il n'y avait pas d'apparence qu'il vînt d'autres secours à Bouillon, sa majesté étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paraissait avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville; mais elle n'avait encore que le régiment de ses gardes. Les recrues des chevau-légers arrivèrent belles et bonnes; le reste

[1] Charles de Gonzagues de Clèves, duc de Nevers.

des troupes ne devait joindre que le 4 avril. Le roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Reims, le 24 et le 26 mars, en me pressant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faisait état d'en partir le 27 pour Réthel, et d'être le 30 à Mousson, où il avait marqué pour ce jour-là le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies eussent rendu les chemins presque impraticables. Sa majesté me mandait encore de lui envoyer des officiers et des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux, et quelques moyennes pièces de canon, pour fortifier son logement.

Tant de personnes s'empressaient, malgré tous ces préparatifs, à mettre la chose en négociation, qu'il n'y avait pas un fort grand fond à faire sur toutes ces apparences, et qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. Sa majesté fut pourtant fort mal satisfaite des derniers articles que du Maurier rapporta de la part de Bouillon, et que Villeroi nous communiqua par son ordre, au garde-des-sceaux et à moi. Elle fut encore plus choquée d'un mémoire dans lequel il semblait que le duc voulût traiter avec elle d'égal à égal. D'Arson, qui était allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, présenta au roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon, après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il était temps enfin de changer de langage, et il se radoucit tout d'un

coup. Nétancourt[1] vint de sa part prier sa majesté de lui envoyer Villeroi pour conférer et traiter avec lui. Le roi y consentit, pourvu que l'entrevue se fît à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une dernière fougue de cet homme, qui assurément méritait pis que ce qui lui arriva, Aërsens, qui était allé le trouver, sous le bon plaisir de Henri, revint dire qu'il désapprouvait Nétancourt, et qu'il se passerait de Villeroi.

Il faut que Henri ait eu quelque puissant motif, que je ne comprends pas, de charger le duc de Bouillon de tout le tort, pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, Villeroi et Dinteville[2], avec lesquels il paraît que Bouillon ne montra plus ni mauvaise humeur ni peine à s'accorder. Villeroi m'apprit lui-même ce qui s'était passé dans la conférence, et il y joignit un assez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui était le 30 mars, lorsqu'il fut de retour à Doncheri. Si j'en crois Villeroi (car on verra dans le moment les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité), il a trouvé Bouillon si ombrageux et si irrésolu, qu'il ne répond

[1] Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conseiller d'état, maréchal de camp, lieutenant-général des ville et évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

[2] Joachim de Dinteville, gouverneur de Champagne.

de rien qu'après une seconde conférence, et même tant qu'il ne lui aura pas vu, non-seulement conclure et signer, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroi prétend-il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison? C'est qu'il ne pouvait se dispenser de me prévenir sur une conclusion qu'intérieurement il savait bien plus proche qu'il ne me le disait. Il m'annonce une seconde conférence pour le lendemain; ce qui était cause que sa majesté passerait encore toute cette journée à Doncheri.

Voici une preuve que Villeroi ne me disait pas tout. La Varenne, qui m'écrivait le même jour que lui, me mande que Bouillon s'est présenté à la conférence de l'air d'un homme qui demande quartier; et avec raison, dit-il, puisque après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit domaine, et cueilli de tous côtés, il ne se voyait en tout que quinze cents hommes, jeunes gens qui n'avaient jamais vu le feu, peu de Français et de lansquenets, vingt-cinq Suisses seulement; tout le reste pitoyable, si l'on en excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal et des environs; que, si, dans cette extrémité, la duchesse de Bouillon n'était point sortie de Sedan, il n'y avait pas lieu de douter que son mari n'eût

résolu de consentir à tout ; qu'aussi le traité devait être déjà réputé conclu, et que ce n'était que pour sauver en quelque sorte son honneur de la honte d'une capitulation si subite que le duc avait demandé en grâce le terme du lendemain.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde conférence. Villeroi se pressa fort, en apparence, de me l'apprendre, puisqu'il m'écrivit au sortir de là, comme il avait fait la veille; mais il sut bien, d'un autre côté, m'en dérober la connaissance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette seconde lettre de m'envoyer le traité même, sitôt qu'il aura été mis au net et signé, ce qui devait se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie, en attendant, les articles principaux. Ce traité porte pour titre : *Articles de la protection de Sedan et de Raucourt;* la date en est du 2 avril 1606, et le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y consent que le roi établisse de son droit un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, et que les habitans de Sedan prètent au roi le serment de fidélité ; ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroi remplit le reste de sa lettre des louanges que sa majesté a données publiquement, dit-il, à ma vigilance et à mes conseils en cette occasion, ce qui est assez inutile, puisque j'avais agi et parlé sans

fruit : par cette flatterie, Villeroi ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change sur son procédé.

Je ne puis douter que sa majesté ne désirât sincèrement de me donner part à la conclusion de cette affaire, après ses assurances et le soin qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fît rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroi était si éloigné, à cet égard, de la façon de penser du roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon, obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui était de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que sa majesté m'y conviait plus fortement; à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, Saint-Quêntin et Reims; en sorte que je ne les reçus qu'après celle que sa majesté m'écrivit huit jours après, et qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas sans étonnement que je lus dans cette dernière dépêche que ce prince était en peine de moi, et craignait que je ne fusse malade, puisque, m'ayant

écrit il y avait huit jours, il n'avait reçu de moi aucune réponse; ce qui était cause que tout s'était conclu sans moi. Par cette même lettre, qui est du samedi premier avril, Henri me mande de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons, et que je le rencontrerai le lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avais pas un moment à perdre, si je voulais me trouver au rendez-vous de sa majesté. Je connus, à la manière dont elle me reçut, que, toutes réflexions faites, elle pardonnait assez volontiers la faute que Villeroi avait commise à mon égard [1]. Ce prince me caressa extraor-

[1] De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, liv. 136, se montre peu favorable au duc de Sully, et beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV, s'étant convaincu pendant ce voyage que Sully ne poursuivait en cette occasion le maréchal de Bouillon qu'à raison d'une inimitié personnelle, fut bien aise de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond ses liaisons avec MM. de Biron et d'Auvergne n'avaient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du *Mercure français*, de presque tous les historiens, et de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully que du duc de Bouillon, et les autres preuves répandues dans ces mémoires, rendent, à ce qu'il me semble, insoutenable ce que de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avait Henri IV des senti-

dinairement, croyant peut-être que j'avais du ressentiment de ce qu'on ne m'avait pas attendu. « Soyez le bien venu, me dit-il tout haut; j'ai eu « soin de votre souper et de votre coucher; vous

mens et des dispositions du duc de Bouillon. On doit une tout autre croyance à des faits établis sur des lettres et des discours rapportés d'original, tels que sont la plupart de ceux qu'on voit dans les mémoires de Sully, et celui-ci en particulier, qu'à ceux dont les preuves ne sont fondées que sur des bruits publics; et si je ne me trompe, il ne me serait pas difficile de montrer que de Thou n'est pas, sur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité, l'air de faveur qu'on y remarque, et le mystère que Sully insinue lui-même que le roi lui en fit faire? Je souscris aux raisons qu'en apporte Marsolier: 1° que Henri IV ne voulait pas prendre le duc de Bouillon, mais seulement lui faire sentir le poids de sa puissance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir; 2° que le duc de Bouillon, se voyant représenter par Villeroi sa lettre d'association avec MM. de Biron et d'Auvergne, eut véritablement recours à la soumission pour obtenir un pardon que sa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvait se flatter que ses démarches étaient demeurées cachées; 3° que, toutes réflexions faites, Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui ferait encore moins de mal à Sedan que partout ailleurs, et que, par cette raison, loin de l'en chasser, il l'y renvoya un mois après. Pour Villeroi, que l'auteur blâme ici, on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi, et selon ses vues. Aussi est-il beaucoup loué de cette négociation dans le volume 8477 des manuscrits royaux. Voyez les historiens, et surtout *le Mercure français*, année 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularité qu'on en voit dans nos mémoires.

« serez bien accommodé. Devinez, me dit-il en-
« suite tout bas, en se penchant vers mon oreille,
« pourquoi je me suis tant hâté; c'est parce que
« je sais qu'étant arrivé, vous eussiez voulu tout
« reconnaître, et vous fourrer dans tous les en-
« droits périlleux, et je craignais qu'il ne vous ar-
« rivât quelque accident; car j'aimerais mieux
« que Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire de
« vous pour quelque chose de plus grande con-
« séquence. »

Les réflexions que je ferais sur cet accord, et sur toute cette affaire, pourraient, après cela, n'être pas celles d'un homme impartial; je dirai seulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à si bon marché, après avoir obligé sa majesté à mettre une armée sur pied, et à faire avancer une artillerie de cinquante pièces de canon, à quinze ou vingt lieues au plus de Sedan, et après avoir donné à sa majesté elle-même la peine de venir en personne jusqu'au pied de ses murs. Henri convenait de tout cela; la conduite du duc le faisait quelquefois entrer en une véritable colère; mais sa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit son entrée le 2 avril dans Sedan, où il laissa cinquante hommes, et Nétancourt à leur tête. Bouillon vint ensuite lui rendre son hommage et sa soumission. Sa majesté me fit appeler à cette cérémonie, qui se passa dans la

chambre du roi, de si grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit[1].

Je visitai la place le lendemain. Trois cents malotrus lansquenets et vingt-cinq suisses furent toutes les troupes étrangères que j'y vis, au lieu de ces secours formidables qui devaient accourir au duc de Bouillon de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reste était proportionné; des canons très-mal équipés, avec quatre ou cinq malhabiles canonniers pour les servir; aucun endroit accommodé pour les loger; point de fascines, de gabions, de trépans, de madriers, rien, en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour soutenir un siége. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistait à cette visite, et qui, ne trouvant pas mes remarques ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'était besoin. Quelque ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. « Il faut, « me disait cette éminence, en me citant un an« cien, que les guerres soient grosses et courtes;

[1] Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'était pas tant sa place de Sedan qui le tentait que les bons services qu'il attendait de sa personne. *Manuscrits, ibid.*

« on abrége par là le temps et les frais : les con-« quêtes qui se font par la crainte des armes vont « bien plus vite et plus loin que celles qui se font « par les armes mêmes. » Le pape parla publiquement de cette expédition avec éloge, et je sais qu'on pensait partout ailleurs à peu près comme à Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos armes.

Je comptais encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant sous l'hommage de sa majesté les places du comté de Saint-Paul. Il faut se rappeler ici ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce comté en 1604, que Guillouaire, étant venu proposer au roi ce marché, de la part du comte de Soissons, sa majesté commit cette affaire, en mon absence, à MM. de Bellièvre, de Villeroi, de Sillery et de Maisses, et que, sur les difficultés que j'y fis envisager à ce prince, on en fit expédier le contrat sous le nom d'une tierce personne, en attendant que le roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorsque Henri me proposa de faire faire montre aux troupes, et de les licencier : « Comment! li-« cencier, Sire? lui répondis-je; et que deviendra « votre contrat du comté de Saint-Paul? Ne vous « souvient-il plus de la résolution qui fut prise en « le passant? Puisque la dépense en est faite, il ne

« faut que tourner de ce côté-là. » Je fis voir à sa majesté que c'était une affaire de quinze jours seulement, les Espagnols ne s'attendant à rien moins; qu'au reste, ils n'auraient aucun sujet valable de s'en plaindre, parce que le roi ne faisait qu'user du pouvoir que les traités laissaient au comte de Saint-Paul d'opter entre la France et l'Espagne; ce qu'on ferait dénoncer au conseil de Madrid, au même temps qu'on s'avancerait. « Je « vois bien que vous avez raison, me dit Henri, « après m'avoir écouté attentivement; mais il y « faut bien penser auparavant, et j'en veux parler « aux principales personnes qui sont auprès de « moi, et à ceux de mon conseil ordinaire. » Je ne sais à qui sa majesté en parla, et quel conseil on lui donna, mais, deux jours après, ce prince me tira à quartier, et voulut me persuader qu'il était à propos de laisser pour le présent cette affaire assoupie. J'avoue que je ne pus m'empêcher de dire, en quittant le roi, avec un mouvement d'impatience : « Hé bien, de par Dieu! je vois que nous « allons pendre notre épée au croc, ayant une si « belle armée, et la licencier lorsque nous avons « une occasion si favorable de l'employer utile-« ment. » Je ne pus faire changer de résolution au roi. On fit montre deux jours après; chacun se retira, et je ramenai l'artillerie à Paris.

Il prit envie au roi de rentrer dans cette ville au

bruit de toute son artillerie. La Varenne vint me le dire de sa part. « Eh ! monsieur de La Varenne, « m'écriai-je, surpris de la proposition, que pense « faire le roi ? Nous n'avons pas donné un coup « d'épée ni de pique, ni tiré un seul coup de cà- « non et de fusil, et nous voulons faire les victo- « rieux, nous qui sommes les vaincus en deux « manières ! Nous avons acheté avec trop de cré- « dulité, ce que le roi ne devait tenir que de son « courage ; ensuite nous avons eu peur de déclarer « ce que nous avons acquis. Je m'étais toujours « bien douté que les choses se passeraient ainsi ; « dites au roi que tout le monde dit cela, et qu'on « se moquera de nous si l'on fait tirer le canon. » Ma franchise allait peut-être un peu trop loin dans cette occasion ; le chagrin de tout ce que je venais de voir arriver en était la cause. Le roi n'entendit pas ce rapport sans beaucoup d'émotion ; il ne le cacha à personne qu'à moi. Praslin, et ensuite Béthune, revinrent aussitôt après me faire entendre de sa part, avec douceur, qu'il n'y avait rien de déraisonnable dans ce qu'il exigeait de moi ; je crus, à mon tour, pouvoir les convaincre du contraire. Henri entra cette fois dans un violent courroux, qualifia très-durement ma résistance à sa volonté, et renvoya me commander d'un ton absolu de lui obéir ; ce que je fis si promptement, et avec un tel vacarme de toute

l'artillerie, que cela l'apaisa tout d'un coup, et qu'il m'envoya chercher pour m'embrasser[1]. Bouillon était à la suite du roi dans cette entrée. Il avait assurément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris; car dès ce moment sa majesté reprit avec lui son ancienne familiarité, et ne changea en rien que pour le mieux traiter encore.

C'est dans ce temps-là qu'éclata le fameux différend de Paul V avec les Vénitiens. Il prenait son origine de plus vieux temps, à l'occasion de droits prétendus ecclésiastiques que le saint-père avait voulu, assez à contre-temps, faire valoir contre cette république, qui s'y était opposée par des

[1] Le journal de Henri IV ne parle point de cette contestation, et dit, au contraire que Rosny était à côté du roi, l'entretenant et lui montrant les belles dames; que le maréchal de Bouillon était vêtu et monté très-simplement, et qu'il avait l'air fort triste. Il rapporte une lettre que le roi écrivit à la princesse d'Orange sur la reddition de Sedan, en ces termes : « Ma cousine, je dirai comme fit César, *Veni, vidi, vici,* ou « comme la chanson, *trois jours durèrent mes amours, et se « finirent en trois jours,* tant j'étais amoureux de Sedan. Vous « pouvez maintenant dire si je suis véridique, ou non, et si je « savais mieux l'état de cette place que ceux qui voulaient « me faire croire que je ne la prendrais de trois ans, etc. » De Thou se trompe encore lorsqu'il dit, *ibid.*, que le duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez *le Mercure français*, où l'on trouve la description de l'entrée de sa majesté dans Paris.

décrets tout-à-fait fermes[1]. Fresne-Canaye, notre ambassadeur à Venise, m'en avait donné avis dès le mois d'octobre précédent. Ces décrets, joints à l'emprisonnement de deux ecclésiastiques par arrêt du sénat, l'interdit lancé par le pape, sur le refus de révoquer les décrets et de lui faire justice sur cette détention; enfin, la protestation que la république venait tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avaient mis de part et d'autre la chose à son comble.

[1] Par l'un des décrets du 10 janvier 1603, il est défendu de bâtir aucune église sans la permission de la seigneurie; et par un second du 26 mars 1605, les ecclésiastiques et gens de main-morte ne peuvent faire aucun acquêt sans y être spécialement autorisés. Je n'entrerai point dans la discussion de ces points de droit, pour et contre lesquels il y eut une infinité d'écrits en ce temps-là. Les principaux sont ceux qui sortirent de la plume du cardinal Baronius, pour le pape, et de frère Paul Sarpi, religieux servite, pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces pièces dans de Thou, *le Mercure français*, Matthieu, sous l'année 1606, et autres historiens, et en particulier, dans les écrits composés sur ce fameux différend. Les jésuites, les capucins, et quelques autres religieux, en petit nombre, furent les seuls qui obéirent à l'interdit, et se firent chasser des terres de la seigneurie. L'excommunication fut méprisée de tous les autres ordres de la république, et le service divin continua à y être célébré comme auparavant. On rapporte que le grand-vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au podestat, qu'il ferait là-dessus ce que le Saint-Esprit lui inspirerait, le podestat lui répondit que le Saint-Esprit avait déjà inspiré au conseil des dix de faire pendre tous ceux qui refuseraient d'obéir à la volonté du sénat.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénument ma pensée, de pareils procédés et bien violens et bien peu sages. J'ai toujours honoré véritablement la personne de Paul V, et fait profession d'être son très-humble serviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire ait rien qui y soit contraire. Nous ne sommes plus au temps où les papes exerçaient cette autorité spirituelle, dont ils font, avec raison, leur plus bel apanage, de manière qu'elle leur valait réellement une autorité toute souveraine sur les états et les princes de la chrétienté. Aujourd'hui l'on distingue assez exactement ce qu'ils ont usurpé pour le temporel, et on le leur conteste fortement. Je dirais presque qu'on est aussi désabusé sur le spirituel; du moins il est certain que la réforme leur a enlevé tout d'un coup les deux tiers; exemple si récent et si facile à imiter, qu'assurément la cour romaine n'est pas sage d'exposer la république de Venise à cette tentation, environnée comme elle l'est des peuples qui se sont soustraits à la loi du siége apostolique, et qui lui tendront les bras d'abord qu'elle témoignera vouloir en faire autant; je veux parler des évangélistes et de tous les protestans d'Allemagne, Suisse, Bohême, Hongrie, Autriche et Transilvanie, auxquels nous pouvons joindre les schismatiques grecs et les Turcs. Que Rome pense un peu au ravage que trois ou quatre moines

seulement ont fait dans son empire; cela doit lui suffire, et d'autant plus que ce mal ne lui est arrivé que par une imprudente fierté de Léon X et de Clément VII, toute semblable à celle que montrait Paul V dans la conjoncture présente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands risques que le pape, en se l'attirant pour ennemi. Toutes ces discussions, que dans le commencement l'on prétend traiter, sans le tirer du for de la conscience, aboutissent tôt ou tard à être soutenues par les armes, lorsque, comme il arrive toujours, les raisons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens; et cette république ne doit rien éviter avec tant de soin que la guerre, persuadée que, si l'empereur et le roi d'Espagne ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont sur ces états, et dont ils ne se cachent presque pas, ce n'est assurément que parce qu'ils manquent de prétextes et d'occasions. La politique vénitienne doit donc viser continuellement à maintenir, et sa république, et toute l'Italie, dans l'état où les choses y sont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, et toute révolution ne saurait que lui être funeste. J'ai souvent approfondi cette matière, en discourant avec les cardinaux de Joyeuse et du Perron, et je travaillais avec eux, avec plus de candeur, qu'il n'est or-

dinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée ni en Italie ni en Espagne, pourvu qu'ils répondissent de leur côté que le pape, chef de l'Italie, s'épargnerait aussi la peine de s'intéresser à cette partie de l'Europe qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai système politique, celui qui doit rendre et conserver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre.

Si l'on avait su faire toutes ces réflexions à Rome et à Venise, tout le monde y aurait conspiré à étouffer la querelle présente dans sa naissance; une explication donnée à propos et avec modération aurait suffi. Les affaires en apparence les plus épineuses sont toujours susceptibles d'un heureux tempérament, lorsqu'on sait les manier, et celle-ci l'était plus que bien d'autres. Il ne fallait que la considérer sans aucun rapport avec des conséquences dont on a tort de s'alarmer, parce qu'il ne faut pas s'alarmer de tout ce qui est possible. Mais on l'avait embrouillée à dessein, en y liant des questions contre lesquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les suggestions malignes de ceux qui cherchaient à faire leur profit de cette désunion y avaient bien eu autant de part que tout le reste. Si, dans le fort de la colère, une personne animée

se trouvait encore capable de faire usage de sa raison, je lui conseillerais, sur toutes choses, de se défier alors des discours de ceux qui s'offrent à servir sa vengeance. C'est dans cette occasion que la haine et l'envie dressent leur piége le plus inévitable.

Canaye [1], en me consultant sur ce que la qualité d'ambassadeur français demandait qu'il fît dans cette conjoncture, crut que, pour mieux m'instruire, il devait m'envoyer un long mémoire des griefs et des raisons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'usage; ce n'eût pas été leur rendre un bon service que d'éplucher toutes ces raisons et de prononcer sur chacune d'elles. Aussi me contentai-je de mander simplement à Canaye que, sans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avaient d'autre parti à prendre que celui de se remettre de tout à des arbitres qui pussent, non pas les juger en rigueur, mais les apaiser, en faisant office d'amis communs. Je nommai la personne de Henri, comme me paraissant le seul propre à produire cet effet, et celle du nonce Barberin, dont je connaissais la sagesse et la droiture, pour en faire le rapport à sa majesté. Ce conseil fut suivi; mais ce ne fut pas encore sitôt. La passion jouit de ses droits ordinaires auparavant; elle se satisfit pendant tout le reste de cette

[1] Philippe Canaye, seigneur de Fresne.

année par des écrits où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureusement les parties contestantes sont les deux puissances de l'Europe qui s'avisent le plus tard de la guerre; c'est sur quoi on se reposa toujours. Nous verrons l'année suivante quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Barberin pour lui faire obtenir le chapeau du cardinal, que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors temps. Il en reçut un compliment de sa majesté, à laquelle il en avait la principale obligation. Il disait aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avait, sans le nommer, un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même que je ne lui avais pas été inutile pour l'archevêché de Sens et la grande-aumônerie dont sa majesté le gratifia. Il m'en fit son remercîment, en me priant de le faire jouir pendant son absence des droits de grand-aumônier. L'abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz dans le démêlé qu'ils eurent en ce temps-là avec les jésuites. Ceux-ci avaient tenté, deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette ville, qui détourna le coup par des représentations que j'appuyai auprès de sa majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge, et je rassurai encore les Messins, en les instruisant par Saint-Germain et

des Bordes, et ensuite par La Noue, de la manière dont le roi pensait sur leur compte, ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année, parce que les jésuites dressèrent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le clergé et tout ce qu'il y avait de bourgeois catholiques dans la ville à s'unir à eux. Ils s'assurèrent du suffrage du duc d'Épernon, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 avril, pour mettre la dernière main à cette entreprise, du moins la ville était dans cette opinion, et que le gouverneur ne faisait rien en cela que par ordre et sous le bon plaisir du roi. Les Messins, alarmés, me renvoyèrent dès le lendemain une lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 avril, dont ils chargèrent le sieur Braconier, en lui enjoignant de me rappeler fortement les raisons qui m'avaient déjà fait prendre leur défense, et qu'ils craignaient que je n'eusse oubliées. Ils députèrent aussi coup sur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'est pas, disaient ces bons protestans, qu'ils craignissent que les jésuites les détournassent de leur croyance; mais parce qu'ils étaient persuadés que la société pourrait, par ses brigues, causer à Metz une révolution dont les suites seraient fâcheuses dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étais servi de ce motif auprès de sa majesté, qui comprenait d'ailleurs de quelle importance allait lui être cette ville pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitans, en leur mandant, par le dernier de leurs députés, que le roi avait eu égard à leurs prières, et qu'il ne ferait chez eux aucune innovation, ce dont je leur donnais ma parole au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remercîmens par une troisième lettre du 10 juillet, où je vis qu'ils n'étaient pas parfaitement guéris de leur frayeur, leurs adversaires s'étant encore vantés, disaient-ils, qu'ils avaient des moyens pour faire changer de sentiment à sa majesté.

Les jésuites recevaient effectivement tous les jours de Henri de si fortes marques de protection, qu'elles étaient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce prince leur fit présent cette année de cent mille écus pour leur seule maison de la Flèche, et il prit la peine d'en faire lui-même la distribution de la manière suivante : cent soixante mille livres pour la construction du collége, vingt et un mille pour en payer l'emplacement, soixante-quinze mille en récompense de bénéfices pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maison, parce que, ces bénéfices étant possédés par des personnes qui n'étaient point ecclésiastiques, on pouvait les forcer, et qu'on les força effectivement à les

rendre moyennant un dédommagement; douze mille pour la maison servant à loger les pères, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornemens de leur église, six mille pour leur nourriture pendant la présente année, car Henri n'y avait rien oublié, et quinze mille livres que La Varenne leur avait prêtées depuis qu'ils étaient à la Flèche, dont ce prince avait bien voulu leur tenir compte, etc. Cette pièce est datée du 16 octobre, et est signée du roi.

En voici une autre bien plus singulière. Un conseiller au parlement, nommé Gillot[1], avait prêté, en 1603, un livre au P. Cotton. Voyant qu'il ne pouvait le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au père, il lui envoya un domestique, avec ordre de ne point quitter le père qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conseiller, en l'ouvrant, tomba sur une feuille de papier manuscrite, qui apparemment y avait été oubliée par le jésuite, et qu'il jugea écrite de sa main. C'était un mémoire qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me l'apporta, et m'ayant fait promettre que je ne le nommerais en rien dans cette affaire, il me le remit pour en faire tel usage que je jugerais à propos. Après avoir vérifié s'il était véritablement de la main du P. Cotton, ce

[1] Jacques Gillot, conseiller-clerc en la grand'chambre du parlement de Paris.

qu'il m'était aisé de faire avec le secours des lettres qu'il savait que j'avais de ce père, nous ne doutâmes nullement, après la confrontation, qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il était en latin. Il renferme une longue liste de questions que le jésuite destinait de faire au diable en l'exorcisant dans la personne de certaine possédée qui faisait alors beaucoup de bruit [1]. On y en trouvera de toutes espèces, de simplement curieuses, de frivoles, et même ridicules, et, parmi celles-là, quelques-unes sur des sujets qu'il n'est en aucune manière permis de sonder. Le mémoire commence ainsi :

[1] Elle s'appelait Adrienne de Fresne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la rue Saint-Antoine, et elle attira dans le couvent de Saint-Victor, où elle se faisait exorciser, un concours de peuple presque aussi grand qu'avait fait Marthe Brossier à Sainte-Geneviève. De Thou, qui n'a eu garde de passer sous silence cette histoire, parlant du P. Cotton, comme de l'un de ces principaux exorcistes, qualifie fort sévèrement, à son ordinaire, la curiosité de ce père en cette occasion. Il marque encore que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire en sorte que l'original de cet écrit ne devînt point public; et que, le contraire étant arrivé par imprudence ou autrement, il affecta de traiter la chose de bagatelle devant les courtisans, quoique intérieurement il en sût fort mauvais gré au P. Cotton. *De Thou,* liv. 132.

Il est aussi fait mention dans le journal de L'Étoile de cet écrit du P. Cotton, « qui servait, dit-il, en ce temps-là, de « devis et d'entretien ordinaire dans les compagnies. »

Par les mérites de saint Pierre et de saint Paul, apôtres; de sainte Prisque, vierge et martyre; des saints Moïse et Ammon, soldats martyrs; de saint Anetogène, martyr et théologien; de saint Volusien, évêque de Tours; de saint Léobard, reclus, et de sainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les questions que l'exorciste veut faire au diable; elles sont sans aucun ordre; parce que l'auteur les mettait sans doute sur le papier à mesure qu'elles lui venaient à l'esprit, et quelques-unes sont exprimées de manière qu'il serait inutile de demander à tout autre qu'à lui-même ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je sache (c'est le P. Cotton qui parle) touchant le roi et la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertissemens publics et particuliers, touchant la voie et le chemin, touchant les confessions particulières et générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le service divin, touchant la connaissance de la langue grecque et de l'hébraïque, touchant les vœux, le sacre et les cas de conscience, touchant la conversion des âmes, touchant la canonisation, et, s'il veut que j'en fasse instance, touchant la guerre avec les Espagnols ou les hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France et toute la côte opposée à l'Amérique,

touchant les moyens dont je dois me servir pour persuader avec efficace, et afin qu'il s'abstienne de ses péchés. Savoir du diable le danger que je puis prévenir, et qu'il m'enseigne ce que m'ont procuré les..... Si la possédée est baptisée, si elle est religieuse, si on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence [1], et pour l'âme de La Faye, par la malice de Clarençal. Demander au diable quand il sortira, l'heure et le moyen, et si ce sera la nuit; si j'ai quelque péril caché à appréhender, si les langues sont venues de Dieu, par quel moyen Chamières Ferrier, par quels livres et par quels moyens on peut rendre les sermons plus utiles, quel est mon plus grand danger, à quelle restitution le roi est tenu, ce qu'il veut qu'on dise à la dame Acharie [2] et du Jardin, et aux frères et aux sœurs; quelle a été cette apparition en Languedoc; s'il est à propos que la mère Pasithée [3] vienne, et que la sœur Anne de Saint-Barthélemi aille à Pont-à-Mousson; qu'il me dise ce que je voudrais savoir sur le roi et M. de Rosny, ce que l'on peut espérer de sa conversion; quels sont les protestans à la cour les plus faciles à gagner, s'il ne peut point sur-

[1] L'une des dévotes du P. Cotton.

[2] Autre dévote du P. Cotton.

[3] Religieuse dont il sera fait mention dans la suite de ces mémoires.

venir quelque danger à celui qui est délivré des démons, si je n'en suis point menacé moi-même; ce qui empêche la fondation du collége de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la Nièce, quel est le passage de l'Écriture le plus clair et le plus formel pour prouver le purgatoire et l'invocation des saints, la puissance du pape, et que le nôtre l'a semblable à celle de saint Pierre; quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé, quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, si le serpent a marché sur ses pieds avant la chute d'Adam, combien de temps ils ont été au Ciel, et nos pères dans le paradis terrestre; quels sont les esprits qui sont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges; ce qu'il est à propos de faire pour établir une ferme paix avec les Espagnols; si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque chose du temps où l'hérésie de Calvin doit être éteinte; de mon père, de sa condition et de mes frères Jean et Antoine; combien de passages sur la foi ont été corrompus par les hérétiques, sur le plagiaire de Genève, sur le voyage du père général en Espagne, la ruiner de fond en comble, sur le bref, et le père général au sujet de Baqueville, et du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame; quand les animaux ont commencé à passer dans les îles, et quand elles ont été habitées par les hommes; où est le paradis terrestre;

comment le roi et la reine d'Angleterre et tout ce royaume pourraient être facilement convertis; comment on pourrait vaincre le Turc et convertir les infidèles; quelle partie des anges est tombée; quelle est l'adoration de Dieu au chérubin, et comment il peut s'y rapporter; comment je puis réparer les fautes que j'ai faites en écrivant, imprimant mes livres, et même en prêchant; ce qui le presse le plus, lui et les autres démons dans les exorcismes; ce qui est cause que Genève a été si souvent conservée; ce qu'il sait de la santé du roi; ce qui peut unir ce prince avec les grands de son royaume; comment on peut aider le sieur de Verdun, et ce qui le fait agir; sur les villes d'otage, sur Lesdiguières et sa conversion, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à madame de Clarençal, et sur cette dame principalement; ce qui empêche les colléges d'Amiens et de Tours; sur la durée de l'hérésie.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, et sur la fin d'avril il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit et me fit écrire par Villeroi qu'il allait commencer, par ordonnance des médecins, une diète de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de temps la cérémonie de la fête de la Pentecôte, et mander à son conseil qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quize jours. Il me permit d'aller passer

à Sully le temps de sa diète, pourvu que je le visse en passant. Ce remède, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut sa majesté à Fontainebleau regardèrent la religion. Le clergé de France, assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du concile de Trente[1]. La tranquillité publique étant intéressée dans cette proposition, et dans quelques autres de même nature qu'on résolut dans cette assemblée de faire au roi, sa majesté les combattit par ses raisons et par son autorité, et traita avec la même égalité les protestans, qui semblaient, à l'envi du clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques provinces

[1] La remontrance que le clergé fit faire à sa majesté par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, se lit dans *le Mercure français*, année 1606, avec la réponse que lui fit Henri IV. « Vous m'avez parlé, dit-il, du concile; j'en désire la publi-« cation; mais, comme vous avez dit, les considérations du « monde combattent souvent celles du ciel; néanmoins je don-« nerai toujours et mon sang et ma vie, pour ce qui sera du « bien de l'Église et du service de Dieu. Pour ce qui est des « simonies et des confidences, que ceux qui en sont coupables « commencent par se guérir eux-mêmes, et excitez les autres « par vos bons exemples à le faire. Quant aux élections, vous « voyez comme je procède; je suis glorieux de voir ceux que « j'ai établis bien différens de ceux du passé, etc. » Ce prince accorda pourtant, sur le cahier de leurs plaintes, deux édits portant plusieurs réglemens ecclésiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, et l'autre en 1609. Voyez aussi *de Thou*, liv. 134.

écrivirent à cet effet aux députés généraux d'appuyer auprès du roi une requête qu'elles leur envoyèrent pour la tenue d'un synode national, en même temps qu'elles travaillaient à faire tenir dans les autres provinces les assemblées particulières, où l'on a coutume ne nommer les députés synodaux, et de dresser les instructions sur les matières qu'on doit y traiter. Henri m'avait déjà fait mander dès le 22 mars, par Villeroi, de prendre là-dessus les mesures nécessaires avec mon fils, auquel il souffrirait que je fisse part de presque toutes les affaires, et que j'en instruisisse ensuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau d'envoyer chercher les députés généraux, de savoir d'eux l'intention de tout le corps, et de rendre ce dessein inutile. Je le tranquillisai sur tout cela, en lui promettant que, supposé que je ne pusse pas parvenir jusqu'à empêcher que le synode ne fût convoqué[1], j'y ferais du moins trouver en si grand nombre ce qu'il avait de serviteurs fidèles dans le parti, qu'ils s'y rendraient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même nécessaire pour l'assemblée particulière du Dauphiné, avec celle de

[1] Voyez, dans les manuscrits royaux, l'original d'une lettre du duc de Sully, du 20 mai 1606, adressée aux protestans de la province de Bourgogne, dans laquelle il les détourne de cette idée d'un synode à la Rochelle.

satisfaire le président Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux sa place, dont il voulait se défaire. Je fis partir avec de bonnes instructions Bullion pour le Dauphiné, et Espérian pour la Guienne.

Des Ageaux mourut cette année, et sa place de lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angely fut aussitôt demandée, entre autres par Beaulieu et la Roche-Beaucourt. Le premier en avait eu le brevet dès avant des Ageaux; mais comme d'Épernon, Parabère et toute la bourgeoisie de Saint-Jean s'unirent en faveur de La Roche-Beaucourt, sa majesté me manda de le faire venir, et de lui donner les leçons nécessaires pour bien remplir ce poste, qu'elle était résolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de Rohan. Soubise[1] et lui étaient alors fort mal dans l'esprit de sa majesté, à cause de quelques démarches qu'un autre taxerait simplement d'imprudence, et que j'appellerai nettement désobéissance, car je ne suis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adressa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes grâces du roi lorsqu'il serait de retour à Paris,

[1] Benjamin de Rohan-Soubise, frère du duc de Rohan, tous deux fils de René, duc de Rohan, et petit-fils de Jean de Parthenay-Soubise. Le duc de Soubise fut l'un des principaux chefs du parti calviniste en France, pendant les guerres de la religion, sous le règne suivant.

sur la fin de l'année. Sa majesté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire espérer qu'elle pardonnerait au duc, et de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils, soit chez moi, soit en quelque autre maison, de ce qu'il avait à faire pour se rendre son roi favorable, et pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment à rendre public le regret qu'il avait de sa faute : quant à la manière dont il le traiterait, et à celle dont il exigerait qu'il se comportât ensuite avec le parti protestant, sa majesté remit à son arrivée à Paris à s'en expliquer avec moi. Pour Soubise, comme c'était du moins après en avoir demandé la permission au roi, qu'il avait passé en Flandre, sa majesté lui permettait de l'attendre à Paris, ou de venir le trouver à Fontainebleau.

Il était survenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les protestans et le clergé de cette ville, sur l'étendue et l'exercice des droits dont celui-ci devait jouir. A entendre les uns et les autres, ils avaient tous sujets de se plaindre; les ecclésiastiques, de ce que leurs adversaires se faisaient souvent justice par les voies de fait, toujours défendues; les réformés, de ce que le clergé surprenait sans cesse des arrêts du conseil pour s'autoriser à en faire beaucoup plus qu'il ne lui était

permis. Tous demandaient également un arrêt décisif. Le roi comprit qu'un arrêt ne ferait qu'aigrir davantage les esprits, et il voulut que je fisse en cette occasion l'office de conciliateur. Je commençai par leur représenter séparément leurs véritables intérêts ; et après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivant, qui feront connaître de quoi il s'agissait entre eux.

Que les protestans n'interdiraient point aux ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux et les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'hostie dans ces endroits; que le clergé n'avait aucun droit d'assister en corps aux enterremens et cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice; qu'il ne serait fait aux ecclésiastiques aucun mauvais traitement, de fait ni de paroles, lorsqu'ils passeraient dans les rues avec les habits de leur état; que les protestans n'apporteraient aucun empêchement à la construction de l'église que le clergé devait bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur en avaient désigné la place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville; auquel cas, on leur en assignerait une autre, ou on laisserait ce point à décider au roi dans son conseil. Je réglai aussi

quelques autres articles qui regardaient la police; que les catholiques se contenteraient de la part qu'ils auraient aux charges et fonctions publiques, lorsqu'ils y seraient appelés par la pluralité des suffrages, et par les voies ordinaires; mais qu'à l'égard des métiers et maîtrises, n'y ayant aucune raison de les en exclure, les protestans avaient donné, en chassant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence aux villes où le parti catholique l'emportait sur le protestant.

On préparait cependant à Paris, avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême du dauphin et des deux dames de France[1]. La duchesse de Mantoue, qui y devait avoir la principale part, partit d'Italie avec une suite de deux cents chevaux et de deux cent cinquante personnes. Elle arriva au commencement de juin à Nancy, d'où ses gens et ceux du duc de Lorraine envoyèrent savoir de sa majesté si, au bout de huit jours qu'elle comptait passer par Nancy, elle continuerait sa route. Il y avait sur cela quelques considérations à faire, pour lesquelles Henri me manda de me rendre à Paris le 4 ou 5 juin, car j'étais alors à Sully; qu'il y viendrait lui-même de Fontaine-

[1] Éléonore de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toscane, et femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

bleau dans les derniers jours de mai, et qu'il m'y attendrait en faisant quelques voyages à Saint-Germain pour voir ses enfans; qu'il croyait qu'il était à propos de faire partir pour Nancy une personne chargée de ses ordres. La manière dont la duchesse de Mantoue serait reçue fit une espèce de dispute, terminée enfin à l'avantage de la reine, qui prétendait que cette princesse, venant en France pour faire plaisir au roi, et pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvait lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua : on lui donna le pas et la préséance non-seulement sur les princes étrangers, mais même sur les princes du sang, ce qui fâcha si fort ces derniers, qu'ils refusèrent d'assister à toutes les cérémonies dont elle devait être. Ils trouvaient fort extraordinaire que des princes de la première maison de l'Europe fussent précédés par un duc de fraîche date, descendu d'un simple bourgeois de Mantoue, qui, après avoir tué Bonacolsi, son seigneur, s'en était fait donner le gouvernement, et en avait ensuite usurpé la propriété. Quelque chose qu'ils pussent dire, le roi ne se relâcha point; il ne considéra dans la duchesse de Mantoue que le titre d'alliée de la famille royale, et de sœur aînée de la reine.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple ; mais il ne fut point

écouté. Il avait été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie ; il voulut mettre les ducs derrière lui, alléguant sa qualité de duc de Bouillon et de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avait succédé. On lui répondit que la différence entre eux et lui était qu'ils descendaient réellement de princes souverains, qualité qui leur donnait en effet le premier rang, et qu'il ne sortait lui que d'un simple gentilhomme.

La duchesse de Mantoue arriva le 20 juillet à Villers-Coterets, où elle trouva le roi qui l'attendait. De là on devait se rendre par Monceaux à Paris, où j'étais occupé à faire faire les échafauds dans l'église de Notre-Dame, au Palais et dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorsqu'on fut averti que la maladie contagieuse était dans cette grande ville; ce qui fit qu'après en avoir conféré avec la duchesse, le roi décida que les baptêmes se feraient à Fontainebleau. Les combats à la barrière, et tous les jeux et divertissemens publics, qui ne pouvaient guère s'exécuter qu'à Paris, se trouvèrent retranchés par cet arrangement, et il fallut s'en tenir aux seules dépenses ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, et pour les habillemens de sa majesté. Le nonce, au lieu d'aller trouver le roi à Monceaux, se rendit à Fontainebleau, ainsi que la reine

Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, et celle des religieux imparfaite, je proposai qu'on tendît celle-ci tout entière de tapisseries, ou qu'on y fît servir la grande salle[1].

Le roi prit la peine d'aller lui-même visiter et faire nettoyer la maison de Fleury, pour y mener le dauphin après son baptême, parce que la contagion, au lieu de cesser dans Paris, s'était de là répandue dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt[2]. Henri me man-

[1] Elle se fit dans la cour du donjon, qu'on avait préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuse, légat, représenta la personne de Paul V, parrain du dauphin, avec madame la duchesse de Mantoue, marraine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Élisabeth, du nom de l'archiduchesse, sa marraine, épouse de l'archiduc Albert, et petite-fille de Henri II, représentée par madame d'Angoulême, sans parrain; et Madame de France, la puînée, eut pour parrain le duc de Lorraine, présent, et pour marraine, la grande duchesse de Toscane, dont le prince don Joan de Médicis tint la place, et fut nommée Christine. Voyez dans *le Mercure français,* année 1606, et dans *P. Matthieu,* t. 2, liv. 3, la description de l'ordre, de la pompe et des réjouissances qui précédèrent et suivirent cette cérémonie. Voyez aussi les volumes 9361 et 9364 des manuscrits royaux.

[2] Le journal du règne de Henri IV remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année que toutes les autres; ce qu'il règle sur le pied de huit personnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

dait à la fin de septembre que, de six personnes qui y avaient été les dernières prises du mal, il n'en était réchappé qu'une seule, mais qu'il ne retombait plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avaient été attaquées de la maladie. C'est dans ce temps-là que leurs majestés, en passant le bac de Neuilly, faillirent à se noyer[1]; ce qui fut cause qu'on y fit un pont.

[1] « Le vendredi 9 juin (c'est ce qu'on lit dans le même journal) « le roi et la reine, passant au bac de Neuilly, revenant de Saint-« Germain-en-Laye, et ayant avec eux le duc de Vendôme, « faillirent à être noyés tous trois, principalement la reine, qui « but plus qu'elle ne voulait, et sans un sien valet de pied et un « gentilhomme, nommé La Châtaigneraie, qui la prit par les « cheveux, s'étant jeté à corps perdu dans l'eau pour l'en re-« tirer, courait fortune inévitable de sa vie. Cet accident guérit « le roi d'un grand mal de dents qu'il avait, dont le danger « étant passé, il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avait « trouvé meilleure recette : au reste, qu'ils avaient mangé trop « de salé à dîner, et qu'on les avait voulu faire boire après. »

Cet accident arriva, selon *le Mercure français*, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel apparemment n'avait point de parapet, les deux chevaux de volée, tirant trop à côté, tombèrent dans l'eau, et par leur poids y entraînèrent le carrose où était le roi avec la reine, le duc de Vendôme, la princesse de Conti et le duc de Montpensier, que la pluie avait empêchés de mettre pied à terre. « Les seigneurs qui étaient à cheval, dit cet his-« torien, se jetèrent dans l'eau, sans avoir loisir d'ôter ni leurs « manteaux, ni leurs épées, et accoururent vers l'endroit où « ils avaient vu le roi, lequel étant retiré de son danger, quel-« que prière qu'ils fissent à sa majesté, il se remit dans l'eau

Je fis un séjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le roi, qui sut que j'étais demeuré indisposé à Brie-Comte-Robert, m'écrivit le 29 août, et envoya savoir l'état de ma santé, bonté dont je le remerciai en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée sous le nom de la reine, et accorda à ma prière abolition à La Saminière. Ces grâces toutes seules auraient donné droit à ce prince de tout exiger et de tout attendre de moi. Il lui fâchait fort de voir que le mariage du fils de Noailles[1] avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maisons, n'avait fait qu'y apporter la discorde. J'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien souvent et fortement ce prince m'en pressait. Il est d'un bon prince de tenir unis ceux qui approchent de sa personne, et il est de sa politique de travailler à cette union plutôt par d'autres que par lui-même.

Je fus aussi bien payé de mes soins pour les

« pour aider à retirer la reine et le duc de Vendôme. La reine « n'eût pas sitôt pris l'air pour respirer, que, jetant un sou- « pir, elle demanda où était le roi... La Châtaigneraie, qu'elle « remarqua surtout l'avoir beaucoup aidée, en fut reconnu « d'un présent de pierreries, et d'une pension annuelle. » Année 1606; *de Thou,* 136.

[1] François de Noailles, comte d'Ayen. Rose de Roquelaure.

finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à sa majesté, et la continuation du bail du sel pour une sixième année lui ayant valu avec cela un pot-de-vin de soixante mille livres, ce prince disposa de ces deux cent dix mille livres de la manière suivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent mises à part pour l'acquisition de Moret, et trente-six mille pour quelques besoins de sa majesté ; la reine en eut douze mille, le duc de Nemours trente, Versenai dix-huit, et moi trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette somme.

Pour satisfaire aux ordonnances, la cour des aides députait tous les ans ses conseillers dans les généralités où le sel se lève par impôt, afin d'en faire le département et le réglement, et chemin faisant, condamner à l'amende ceux qui étaient trouvés faire le métier de faux-saunier. Ce n'était pas pour ce sujet seulement qu'on envoyait ces commissaires ; presque tout se faisait de cette manière. Le lieutenant-général de Blois m'écrivit que deux de ces commissaires nommés pour le sel et pour la taxe de différens officiers de l'élection, faisaient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis réponse qu'il avait tort lui-même de se plaindre ainsi, sans rien articuler de positif; mais je ne laissai pas de lui envoyer un réglement

à ces deux égards, pour être montré à ces commissaires, avec promesse de lui en faire justice, s'ils y contrevenaient.

Ce réglement portait que l'impôt du sel ne pourrait être augmenté simplement par généralités, mais nommément par paroisses, selon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroisses de pareille quantité. Pour le faux-saunage, il me parut qu'il y avait une distinction à faire. On ne saurait punir trop sévèrement ceux qui trafiquent du faux-sel; mais il faut user d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des faux-sauniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, surtout lorsqu'ils ne sont pas pris sur le fait. Quant à la taxe des élus et autres officiers de finance, il y en a de deux sortes; l'une sur tous les officiers de finance en général, en laquelle le roi avait jugé à propos de convertir les recherches commencées contre eux; et l'autre contre les élus en particulier, fondée sur le rétablissement de leurs droits, taxations et exemptions de taille et de service alternatif. Il était ordonné parce réglement que la première de ces taxes ne pourrait plus à l'avenir s'exiger que de gré à gré; en sorte que ceux qui déclareraient devant l'huissier qui leur en fait la signification, ou à son refus, par-devant le juge, notaire ou tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir

de l'abolition du roi, ne pourraient plus être contraints à payer leur taxe; mais en ce cas ils devenaient sujets à être poursuivis criminellement, s'ils se trouvaient convaincus d'avoir malversé. La seconde taxe de même. Les élus qui aimeraient mieux renoncer aux priviléges de leur charge en étaient déchargés; mais ils devenaient sujets à restituer tout ce qu'ils pouvaient s'être fait donner sous ce titre au préjudice des édits et ordonnance du roi et des états.

Les commissaires envoyés à Rouen trouvaient qu'il était juste de décharger la province de Normandie d'onze mille et tant d'écus sur son imposition; ils m'en firent écrire par les trésoriers de France, et furent près d'envoyer des députés au roi pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis qu'il n'était pas besoin qu'ils fissent cette démarche, que j'y disposerais sa majesté, déjà assez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de sa bienveillance, si l'état de ses affaires et les largesses qu'il fallait faire aux courtisans insatiables le lui avaient permis. Je leur promis que je m'unirais à eux pour faire décharger la province d'une somme bien plus considérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvaient tirer qu'un très-petit avantage. Je sentais la justice de la promesse que je leur faisais, lorsque je voyais une somme de deux cent qua-

rante-six mille trois cent quatre-vingt-une livres, jointe à la taille de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi consistait cette somme : trente-trois mille livres pour les ponts et chaussées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caen ; trente-sept mille cinq cents livres pour la suppression de l'édit des toiles dans ces deux généralités ; vingt-deux mille cinq cents livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties dans ces deux généralités, quoiqu'il se lève différentes sommes sous ce titre, sur Paris et les autres villes ; quinze mille livres pour les ponts de Mantes et de Saint-Cloud ; trente mille livres pour le canal de la Seine et de la Loire, et huit mille trois cent quatre-vingt-une livres pour le grand prévôt de la province. Encore une fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangères à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques des gens qu'elles ne regardent en rien ? Depuis quelques années, on avait augmenté considérablement les sommes qui en apparence y sont destinées, mais qui en effet restent dans la bourse d'un petit nombre de particuliers, sans qu'il en revienne rien au roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême responsable de deniers qu'il disait n'avoir plus entre les mains, parce que, quand même la chose eût été vraie, il n'avait pu s'en dessaisir sans lettres patentes du

roi. Ce qui pouvait m'échapper n'échappait point à Henri. Il fut informé d'une malversation dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les magasins. Il sut que l'on poursuivait en mon absence une commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de recettes et fausses reprises ; il écrivit aussitôt au chancelier qu'on sursît cette affaire, parce que, devant en avoir eu connaissance lorsque j'étais parti, j'y aurais sans doute pourvu, si j'avais jugé qu'il dût en être question.

Ce prince faisait, à son ordinaire, de grandes dépenses. Je ne parle point de celles qui s'en allaient en présens de bijoux convenables à la richesse d'un puissant roi ; c'est en celle-ci que Henri ne se montrait point du tout prodigue. Je cite pour exemple le présent qu'il fit à la dame Bretoline, Italienne. Il voulait qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cents écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre manière, plutôt qu'en table, parce qu'il coûterait moins, et paraîtrait davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, et principalement son jeu, cela composait toujours un article très-considérable. Je recevais souvent des messages pareils à celui du 11 décembre. Henri, ayant perdu tout son argent au

jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Loménie était porteur, que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avais de furieux mémoires à expédier avec Parfait pour l'extraordinaire de sa maison. J'eus ordre de sa part, le 4 octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre livres à mademoiselle du Beuil, dont je ne prendrais point d'autre quittance que le billet par lequel il me donnait cet ordre. Il avait abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'imposition des deux sols six deniers par minot de sel. Comme cette imposition n'eut point lieu, il fallut en place de celle-ci payer à Zamet trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze livres, à quoi montait ce vieux reste, et lui rendre outre cela trente-quatre mille deux cent vingt livres qu'il avait prêtées depuis ce temps-là à sa majesté, ou déboursées pour elle. Il fit présent de mille écus à La Varenne. Villeroi écrivit à mon fils, par son ordre, que j'acquittasse une dette de ce prince à Balbani, qui était détenu au Fort-l'Évêque, et que je travaillasse à le faire sortir de prison.

D'autres dépenses qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles pour rétablir les portes de Saint-Bernard et du Temple, et les fontaines devant le Palais et la Croix du Trahoir. Sa majesté avait écrit au prévôt des marchands qu'elle en-

tendait que cet ouvrage fût achevé avant la Saint-Jean. Le conseil donna depuis, je ne sais pas comment, un arrêt qui rendait cet ordre inutile, en prenant les deniers destinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, contre la disposition du conseil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avait ordonné que la somme nécessaire à cet entretien serait levée sur les bourgeois de Paris, selon le toisé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs maisons. Sa majesté voulut savoir la cause du retardement de ces ouvrages et de cette erreur du conseil.

Ce prince m'avait parlé plusieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé, en détail, tout ce qui concernait mes trois principaux emplois de surintendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, et de surintendant des bâtimens et des fortifications. Je pris le temps qu'il était au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé; mais, quoique je fusse parti de chez moi assez matin, je trouvai, en arrivant au Louvre, que sa majesté était déjà sortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arsenal, me contentant d'en garder un sommaire très-abrégé, que je pourrais lui faire voir lorsqu'elle serait rentrée, et j'allai l'attendre chez madame de Guise, qui me pressait depuis long-temps d'aller dîner avec elle.

C'était pour une partie de chasse que Henri s'était levé ce jour-là si matin, et il voulait dîner des perdreaux qu'il prendrait à l'oiseau. Il disait qu'il ne les trouvait jamais si bons ni si tendres que quand on les prenait de cette sorte, et surtout quand il pouvait les arracher lui-même à l'oiseau. Le chaud commençant à se faire sentir, ce prince revint tout-à-fait content de sa chasse, et dans une disposition d'esprit que sa bonne santé et l'heureux état de ses affaires égayaient encore. Il monta dans la grande salle, en tenant ses perdreaux, et il cria à Cocquet, qui attendait son arrivée en causant avec Parfait au bout de la salle : « Cocquet, « Cocquet, vous ne devez pas nous plaindre un « dîner à Roquelaure, Termes, Frontenac, Arem- « bure et moi, car nous apportons de quoi nous « traiter ; mais allez promptement faire mettre la « broche, et, leur réservant leur part, faites qu'il « y en ait huit pour ma femme et pour moi. Bon- « neval, que voilà, lui portera les siens de ma « part, et lui dira que je vais boire à sa santé ; « mais je veux qu'on garde pour moi de ceux qui « sont un peu pincés de l'oiseau, car il y en a trois « bien gros que je leur ai ôtés, et auxquels ils n'a- « vaient encore guère touché. »

Comme Henri faisait le partage, arriva La Clielle, tenant son gros bâton, et avec lui Parfait, qui portait un fort grand bassin doré, couvert d'une ser-

viette, et qui commença à crier par deux fois : « Sire, embrassez-moi la cuisse, car j'en ai quan- « tité, et de fort bons. Voilà Parfait bien réjoui, « dit le roi; cela lui fera faire un doigt de lard sur « les côtes : je vois bien qu'il m'apporte de bons « melons; j'en suis bien aise, car j'en veux man- « ger aujourd'hui tout mon saoul : ils ne me font « jamais de mal quand ils sont fort bons, que je « les mange ayant grand faim, et avant la viande, « comme l'ordonnent les médecins; mais je veux « que vous quatre y ayez aussi part; c'est pour- « quoi n'allez pas après les perdreaux que vous « n'ayez vos melons; je vous les donnerai après « que j'aurai retenu la part de ma femme et la « mienne, et de quoi en donner à qui j'en ai « promis. » En entrant dans sa chambre, le roi donna deux melons, qu'il avait mis à part, à deux garçons qui étaient à la porte, en leur parlant à l'oreille; et comme il vit sortir de son long cabi- net aux oiseaux Fourcy, Béringhen et Lafont, ce dernier portant un gros paquet enveloppé : « La- « font, lui dit Henri, m'apportez-vous encore quel- « que ragoût pour mon dîner? Oui, sire, répon- « dit Béringhen, mais ce sont des viandes creuses « qui ne sont bonnes qu'à repaître la vue. Ce n'est « pas ce qu'il me faut, reprit sa majesté, car je « meurs de faim, et je veux dîner avant toutes

« choses. Mais encore, Lafont, qu'est-ce que c'est « que cela que vous portez si bien enveloppé? « Sire, dit Fourcy, ce sont des modèles de diffé- « rentes sortes d'étoffes, de tapis et de tapisseries, « que vos meilleurs manufacturiers veulent entre- « prendre de faire. Cela sera bon après dîner, ré- « pliqua Henri, pour le montrer à ma femme; et « puis aussi-bien me vient-il de souvenir d'un « homme avec lequel je ne suis pas toujours d'ac- « cord en tout, principalement lorsqu'il est ques- « tion de ce que vous savez qu'il appelle des ba- « bioles et des bagatelles. Je crois, Fourcy, ajouta- « t-il, que vous devinez celui dont je veux parler; « je serai bien aise qu'il soit présent avec ma « femme lorsque vous nous montrerez toutes ces « étoffes, qui me feront souvenir de quelque chose « que je veux leur dire lorsqu'ils seront ensemble, « afin d'en savoir leur opinion. » Il me dit souvent, poursuivit encore sa majesté, parlant toujours de moi, sans me nommer, « qu'il ne trouve jamais « rien de beau ni de bien fait quand il coûte le « double de sa vraie valeur, et que je devrais pen- « ser la même chose de toute marchandise extrê- « mement chère. Je n'ignore pas sur quoi ni « pourquoi il dit cela; mais je ne lui en fais pas « semblant, et il ne faut pas laisser de l'entendre « parler, car il n'est pas homme à un mot. Fourcy,

« envoyez-le chercher en diligence, et qu'on lui « mène plutôt un de mes carrosses, ou bien le « vôtre. »

Le cocher rencontra un de mes laquais, que j'envoyais au Louvre savoir ce que faisait le roi, et il vint chez madame de Guise, où j'avais déjà achevé de dîner. Je surpris bien sa majesté, qui ne m'attendait pas si tôt. « Vous êtes bien diligent, « me dit ce prince en me voyant entrer dans sa « chambre, où il était encore à table; il n'est pas « possible que vous veniez de l'Arsenal. » Lorsqu'il sut d'où je venais : « Toute cette maison-là, me « dit-il, vous apparente et vous aime fort; ce dont « je suis très-aise, car je suis persuadé que, tant « qu'ils vous croiront, comme ils m'ont fait dire « qu'ils étaient résolu de faire, ils ne feront jamais « rien qui nuise ni à ma personne ni à mon état. « Sire, lui répondis-je, votre majesté me dit tout « cela d'une si bonne manière, que je vois bien « qu'elle est en bonne humeur, et plus contente « de moi qu'elle n'était il y a quinze jours. Quoi! « vous souvient-il encore de cela? interrompit ce « prince; ô que non fait pas à moi. Ne savez-vous « pas bien que nos petits dépits ne doivent jamais « passer les vingt-quatre heures? Je sais que cela « ne vous a pas empêché, dès le lendemain de ma « colère, d'entreprendre une bonne affaire pour « mes finances. Il y a plus de trois mois, me dit

« ensuite Henri avec beaucoup de gaîté, que je ne « m'étais trouvé si léger, étant monté à cheval sans « aide et sans montoir. J'ai eu un fort beau jour « de chasse; mes oiseaux ont si bien volé, et mes « lévriers ont si bien couru, que ceux-là ont pris « force perdreaux, et ceux-ci trois grands levrauts. « On m'a rapporté le meilleur de mes autours que « je croyais perdu. J'ai fort bon appétit. J'ai mangé « d'excellens melons, et on m'a servi une demi-« douzaine de cailles, des plus grasses et des plus « tendres que j'aie jamais mangées. On me mande « de Provence, continua ce prince, pour me faire « voir que tout conspirait à sa bonne humeur, « que les brouilleries de Marseille sont entière-« ment apaisées; et de plusieurs autres provinces « que jamais l'année n'avait été si fertile, et que « mon peuple sera riche, si je veux ouvrir les « traites. Saint-Antoine m'écrit que le prince de « Galles lui parle incessamment de moi, et de ce « qu'il vous a promis de son affection pour moi. « J'ai reçu avis d'Italie que les choses s'y disposent « de façon que j'aurai l'honneur et la gloire d'a-« voir réconcilié les Vénitiens avec le pape. Bon-« gars me fait savoir d'Allemagne que le nouveau « roi de Suède est toujours de mieux en mieux « avec ses sujets, et que le landgrave de Hesse « m'acquiert tous les jours de nouveaux amis, al-« liés et serviteurs assurés. Buzenval a écrit à Vil-

« leroi que les Espagnols et les Flamands sont éga-
« lement réduits à un tel point de faiblesse, qu'ils
« seront bientôt contraints d'entendre à une paix
« ou à une trève, dont il faudra de nécessité que
« je sois le médiateur et le protecteur; ce sera
« pour commencer à me rendre le conciliateur
« de tous les différends entre les princes chrétiens;
« et pour surcroît de satisfaction, ajouta sa ma-
« jesté d'un air enjoué, me voilà à table, environné
« de ces gens que voyez (elle avait à ses côtés du
« Laurens, du Perron le jeune, Gutron, des Yve-
« teaux, Chaumont, et les pères Cotton et Gon-
« thier), de l'affection desquels je suis très-assuré,
« et que vous jugez capables de m'entretenir de
« discours utiles et agréables, qui empêcheront
« qu'on ne me parle d'affaires, jusqu'à ce que j'aie
« achevé de dîner; car alors j'écouterai tout le
« monde, et je les contenterai, si raison et justice
« le peuvent faire. »

Je compris par quelques autres paroles de sa majesté que les assistans avaient fait tomber la conversation sur sa personne, et qu'ils l'avaient également loué sur ses grandes qualités, et félicité sur ses prospérités. Je répondis qu'on aurait trouvé difficilement de meilleurs juges. « Je ne laisserai « pourtant pas passer, reprit le roi, tout ce qu'ils « m'ont dit sans y contredire quelque chose. » Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empê-

chaient pas de bien sentir qu'il avait ses défauts; et quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit que, s'ils avaient toujours été près de sa personne depuis la mort du roi son père, ils auraient vu qu'il en fallait bien rabattre, et que ses méchans momens avaient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire, qu'il n'avait pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés que de l'ingratitude et de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disaient ou ses amis et alliés, ou ses sujets et serviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matière à son éloquence, se mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, et même en mystique. « Vous avez parlé là d'un style si haut, lui « dis-je lorsqu'il eut fini, qu'il serait difficile d'y « rien ajouter. » Je lui soutins, ainsi qu'à ces messieurs, conformément à ce que venait de dire sa majesté, ou plutôt à ce que j'avais vu moi-même, qu'à tout prendre, ce prince avait bien moins goûté de repos pendant la paix qu'il n'avait fait au milieu des troubles et des alarmes de la guerre. « Rosny, si vous vouliez, me dit le « roi, mettre sur tout cela deux mots par écrit, « et me les donner, je les ferais voir à ceux qui « en font les incrédules. » Je répondis que cela demandait bien du temps, et ne serait pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant

qu'il m'en souvient, quelques autres vérités sur la religion et la politique, et sur le malheur dont je voyais la France menacée lorsqu'elle perdrait son roi, qui plurent, je crois, encore moins aux courtisans que ce que je venais déjà de dire.

Tous ces discours, qui, d'enjoués, étaient devenus à la fin tout-à-fait sérieux, furent interrompus, parce que, la reine, sortant de sa chambre pour entrer dans le cabinet, le roi se leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui disant, du plus loin qu'il la vit : « Hé bien ! ma mie, ne vous « ai-je pas envoyé de bons melons, de bons per- « dreaux et de bonnes cailles? Si vous aviez eu « aussi bon appétit que moi, vous auriez fait « bonne chère, car je n'ai jamais tant mangé, ni « été en aussi bonne humeur que je le suis; de- « mandez-le à Rosny, il vous en dira le sujet, et « vous contera toutes les nouvelles que j'ai reçues « et les discours que nous avons tenus. » La reine, qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable, lui répondit que, pour contribuer de son côté à divertir sa majesté, elle lui avait fait préparer un ballet et une comédie de son invention; le ballet représentant les félicités de l'âge d'or, et la comédie les amusemens différens des quatre saisons de l'année. « Je ne dis pas, ajou- « ta-t-elle, que je n'ai pas eu un peu d'aide, car « Duret et La Clavelle n'ont bougé tout ce matin

« d'avec moi, pendant que vous avez été à la chasse. « Que je suis aise, ma mie, lui dit Henri, de vous « voir de cette humeur! je vous prie, vivons tou- « jours de même. » Il fut question de voir ensuite les dessins des tapisseries de Fourcy; le roi demanda l'avis de la reine, et dit, en se tournant de mon côté, qu'il savait déjà le mien de reste, mais que je montrasse à la princesse et à lui mes sommaires d'états.

Il y en avait trois, c'est-à-dire autant que d'états généraux; c'était une simple idée générale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardait la surintendance des bâtimens et fortifications, le roi vit ce que renfermait l'état général. 1° Un mémoire de toutes les fortifications faites à ses places frontières, depuis que j'en avais la direction; 2° de tous les bâtimens et maisons royales; 3° de tous les meubles, tapisseries, vaisselles d'or et d'argent, joyaux et pierreries que je lui avais amassés. Le second sommaire, qui appartenait à la finance, indiquait des mémoires: 1° des changemens et améliorations que j'avais faits dans toutes les différentes parties des finances et des revenus de sa majesté; 2° de toutes les espèces d'or et d'argent actuellement dans le trésor royal; 3° des ménagemens qui me restaient à faire, et des sommes que j'espérais joindre aux premières. Enfin le troisième sommaire, qui était

pour la grande-maîtrise, annonçait des états : 1° des pièces de six différens calibres, déposées dans chaque arsenal, et de tout ce qui peut concerner le canon; 2° du nombre des boulets, avec les moyens de tenir et faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie; 3° de la quantité de trois sortes de poudre qu'on fabriquait ordinairement; 4° de la quantité d'armes, outils, instrumens et autres ustensiles d'artillerie; 5° du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le roi peut mettre sur pied, réparti selon les généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Espagne et des états des Provinces-Unies, il faut voir ce qui se passa cette année en Flandre[1]. Les Espagnols, à qui l'armée destinée à l'expédition de Sedan avait donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étaient quittes pour la peur, le marquis Spinola partit de Gênes le 6 mai pour arriver en Flandre le 19. Le siége de Rhimberg, que les Espagnols firent au mois de septembre, fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, et firent plusieurs sorties qui coûtèrent la vie à deux colonels espagnols, l'un nommé Thores, et l'autre comman-

[1] Consultez, sur cet article, de Thou, *le Mercure français*, année 1606, et Siri, *ibid.*

dant le nouveau terse[1] venu de Savoie ; ce qui fit croire que ce siége serait fort douteux, et tirerait du moins en longueur; Spinola en eut cette opinion, et le roi conjectura que Rhimberg ne se rendrait pas, du moins avant le 20 octobre; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le courrier que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la nouvelle à Madrid, et qui passa par Paris, les assiégés n'avaient plus que six tonnes de poudre; mais, pour dire le vrai, les États ne se montrèrent pas en cette occasion tels qu'on les avait vus les années précédentes. Ils étaient alors véritablement rebutés et ennuyés de la guerre, et la garnison de Rhimberg, laissée par le sénat sur sa bonne foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortirait avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmener son canon, etc. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu ni secourir la place ni inquiéter l'armée espagnole. Ce reproche n'était pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siége et la campagne entière.

Au reste, on cessera d'en être surpris lorsqu'on

[1] Le terme de *terse* qui est employé en deux ou trois endroits des mémoires de Sully, y signifie un bataillon, ou un nombre de compagnies de gens de pied réunies en un corps.

saura que les Provinces-Unies étaient réduites à un point de faiblesse qui ne pouvait aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval et de Berny[1] en faisaient foi, et les nouvelles publiques n'ajoutaient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne, de son côté, n'était pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les siéges d'Ostende et de l'Écluse avaient fait des deux parts une blessure que rien n'avait pu fermer. Aussi parlait-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, et ceux qui s'y étaient montrés jusque là les plus opposés se trouvaient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On commença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de France, ni à estimer ses promesses, ce qu'on faisait auparavant; et je suis persuadé que le souvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avait à sa majesté fut une des principales causes du retardement de la paix ou de la trève, qui, sans cette considération, aurait peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuait encore la mésintelligence entre le prince d'Orange et Barneveld, qui entretenait la division dans le conseil des Etats; le premier ne voulant pas entendre parler de paix, et l'autre ne cessant point de déclamer contre la guerre. Cette mésintelligence faisait encore qu'on ne savait trop dans

[1] Matthieu Brulard, sieur de Berny.

le conseil de France à quoi se résoudre sur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvait servir l'une des factions à son gré sans desservir l'autre.

Buzenval revint au mois de décembre à Paris, chargé de faire plusieurs propositions, sur lesquelles sa majesté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arsenal, où j'étais alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de sa majesté. Je voyais bien que, si l'on avait quelque résolution à prendre au sujet de la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faisaient bruit, c'était alors qu'il le fallait faire; mais comment se comporter, et que répondre à des gens sans force, sans union entre eux, et si dépourvus de conseil, que, n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de sa majesté, c'était notre agent lui-même qui était obligé de leur en servir? Engager ces provinces à embrasser la domination française, et alors faire de leur affaire la nôtre propre? mais c'eût été se jeter de gaîté de cœur dans une guerre avec toute la maison d'Autriche, dont l'événement était d'autant plus douteux, que les pays dont il aurait fallu se mettre en possession sont éloignés du nôtre; que nous n'avions encore aucun des préparatifs nécessaires pour traverser des terres ennemies, ni de

vaisseaux pour y aborder par la mer, que ceux des États eux-mêmes. Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en otage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme l'offrait Buzenval de leur part? ce parti a tous les mêmes inconvéniens que le premier, sans en avoir les avantages. C'était outre cela de nombreuses garnisons à entretenir, parce que ces villes auraient été sans doute des places frontières, et dans lesquelles les Flamands nous auraient vus presque d'aussi mauvais œil que les Espagnols eux-mêmes, comme l'Angleterre nous en fournissait un exemple tout récent. De quelque manière qu'on déguise tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Espagne, il nous l'aurait aussi immanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied et nous faire un établissement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre ni des uns ni des autres, il fallait que notre coup d'essai nous assurât d'emblée l'empire de la mer contre les Espagnols, et, dans une nécessité, contre les Anglais. Je crois bien, j'aurais même engagé ma tête, qu'alors, n'ayant plus à attaquer ni à défendre, que du côté de la Meuse, les Pays-Bas étaient perdus pour l'Espagne; mais quelles dépenses et quels efforts pour en venir là! Je suis encore persuadé que nous pouvions, sans donner de l'ombrage à nos voi-

sins, et sans nous attirer de la part de l'Espagne que des plaintes et des murmures, continuer à favoriser ouvertement les États, comme nous avions fait jusqu'à présent; mais, outre que les dépenses que nous faisions pour eux devaient nécessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir et leur force diminuaient, tout l'avantage que nous en pouvions espérer était de retarder simplement la paix de quelques années. Dans l'état où étaient les choses, il n'y avait point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Espagne, et la guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avait encore deux partis à prendre pour nous, qu'il se fît sans nous, ou que nous parussions en être les médiateurs. Le second était le seul raisonnable, et l'on y vint à la fin; mais le roi était encore assez éloigné, au temps dont je parle, de goûter ce trait de politique; et, en un sens, c'était celui de tous les partis qui souffrait le plus de difficultés.

Ce furent là à peu près les réflexions que je fis faire au roi, qui voulait savoir mon avis sur le sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvais aller trouver sa majesté. Ce n'était pas tout-à-fait ma faute si elles n'indiquaient rien de bien positif. De part et d'autre, on laissa au temps le soin de mûrir toutes

choses. Elles demeurèrent dans cet état d'incertitude jusque et bien avant dans l'année suivante. Les États firent, par Aërsens, quelques petits présens au roi et à la reine, dont sa majesté les fit remercier, et donner par la reine à la femme d'Aërsens pour quinze cents écus de bijoux. Aërsens présenta au roi, de la part de ses maîtres, la relation du voyage que les Hollandais venaient de faire dans les Indes orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne que ce qu'on en a vu plus haut, et que le duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du roi. Montglat était l'homme de confiance de sa majesté en ce pays-là; car, pour Bongars, qui y était aussi, et qui m'avait écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle était ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, disait-il, où il pût prêcher sa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conspiration[1] tramée par les jésuites Henri Garnet

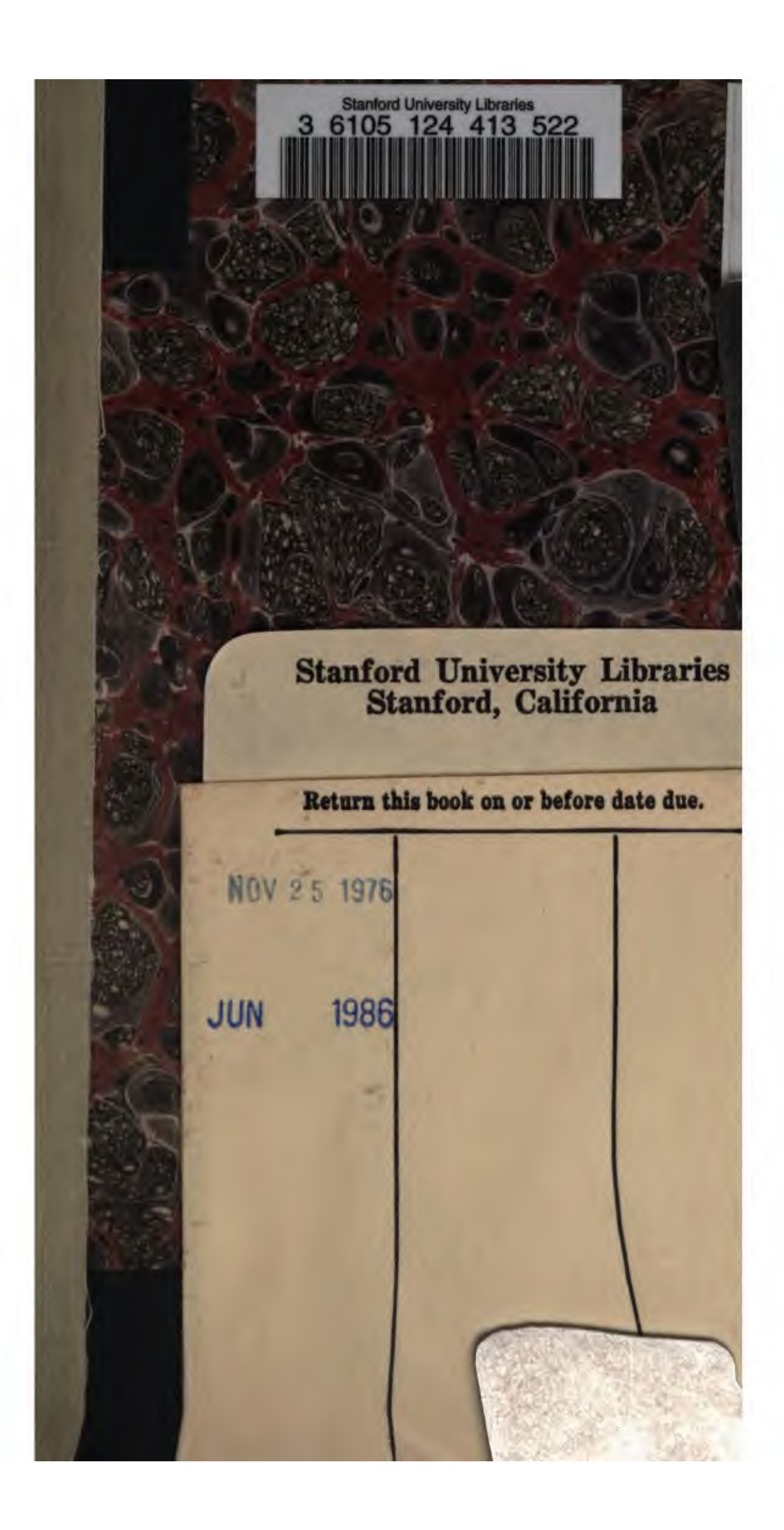
[1] Le détail de cette conspiration nous jeterait dans un récit trop long, et qui n'a pas assez de rapport avec ces mémoires. De Thou et *le Mercure français* la font commencer dès les dernières années de la reine Élisabeth. Consultez ces historiens, année 1605 et 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglais, ainsi qu'aux deux jésuites, Henri Garnet et Édouard Oldecorne. Il paraît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connaissance de la conspiration, et de n'en avoir

et Oldecorne, avec plusieurs autres Anglais, contre la personne du roi. Les conjurés avaient résolu de le faire sauter en l'air avec les principaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seraient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avait placé des barils et préparé des traînées de poudre.

rien déclaré. « Ce que le roi, dit L'Étoile, sut bien dire au « P. Cotton, quand il lui en parla : Je ne veux croire celui-« là de vous autres, dit-il, ni toucher au général de votre « ordre, si ce n'est pas à Person, qui est à Rome près sa sain« teté, lequel je sais n'avoir ignoré cette pernicieuse menée « et dessein. » Année 1605.

FIN DU LIVRE VINGT-TROISIÈME ET DU TOME QUATRIÈME.




Stanford University Libraries
3 6105 124 413 522
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.
NOV 25 1976
JUN 1986

